



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE FERHAT ABBAS - SETIF-

THESE

Présentée à la Faculté des Lettres et des Sciences Sociales
Département des langues étrangères
Ecole Doctorale Algéro-Française de Français

Pour l'obtention du diplôme de

Doctorat ès Sciences

Option : Linguistique
Par BOUZIDI Boubaker

TITRE

Néologie Et Néologismes de Forme
dans le dictionnaire : le Petit Larousse Illustré

Sous la direction des Professeurs :
F. Hacini et J.- F. Sablayrolles

Membres du jury:

Président : Pr Samir ABDELHAMID

Rapporteurs: Pr Fatiha HACINI
Pr Jean-François SABLAYROLLES

Examineurs: Dr Christine JACQUET - PFAU
Pr Gaouaou MANAA

Professeur Université de Batna
Professeure Université de Constantine
Professeur Université Paris XIII
Maître de conférences Collège de France/Paris
Professeur Université de Batna



REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à Madame Fatiha HACINI qui a accepté de diriger cette thèse et m'a laissé toute latitude pour mener ma recherche. Qu'elle croie à ma gratitude pour sa patience, ses encouragements et ses judicieux conseils.

Je ne remercie jamais assez mon Directeur de recherche le Professeur Jean François Sablayrolles pour sa disponibilité, son soutien et ses inestimables orientations.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance envers Mme Jacquet –Pfaou Christine et messieurs Abdelhamid Samir et Manaa Gaouaou qui ont bien voulu faire partie du jury.

Je remercie tout particulièrement Mme Mireille Piot, Professeur de linguistique générale (Description morpho-syntaxique des langues), Université Stendhal, Grenoble pour sa lecture attentive de ma thèse.

Je remercie également chacun de mes amis Ali Belhares (enseignant de grammaire au Département des langues étrangères Sétif, Mustapha et Djamel (enseignants de français) pour sa lecture du tapuscrit, ainsi que tous ceux qui m'ont aidé à divers titres.

Bouzidi Boubaker

Abréviations et symbole

Introduction 01

PREMIERE PARTIE

Approche définitoire (présentation, identification, définition)

Chapitre I. - A propos de la néologie et du néologisme

1- Néologisme et néologie (mot et concept)	18
2- Néologie (néologisme) une tendance naturelle	24
3- Néologisme création psycho-sociolinguistique.....	28
3-1-Aspect mental	28
3-2- Aspect social	31
4- Néologie et société	33
5- Néologisme entre opacité et transparence	37
6- Néologisme et temporalité	42
7- Néologismes et domaines (thèmes, zones de prédilection néologique) de néologie.....	50
8- Néologie / néologismes et idéologie linguistique.	59
8-1- Admission néologique, entre l'engouement, l'abus, la méfiance et l'insécurité.....	67

Chapitre II. - Autour du néologisme

1- Vers une définition du néologisme.	72
1-1- Types (typologie) et caractéristiques néologiques.	83
2- Qui crée les néologismes ?	87
3- Quand et pourquoi les néologismes?	88
4- D'où viennent les néologismes?	92
5- Vie et destinée des néologismes	96

Chapitre III. - Néologismes, une création ou emploi morphosémantique 100

1- Création morphologique	101
1-1- La dérivation	102
1-2- La composition	103
1-3- L'abréviation	105



1-4- Formation onomatopéique	107
1-5- La reduplication (ou redoublement)	107
1-6- Formations apophoniques.....	108
2- L'emprunt.(le transfert lexical)	108
3- Création sémantique.	112
3-1- Les tropes néologisants	120
3-1-1- La métaphore.	121
3-1-2- La métonymie.	123
3-1-3- La synecdoque	125
3-2- Autres figures de la proximité.	127
3-2-1- L'antonomase.	128
3-2-2- L'euphémisme	129
3-3- La conversion.	131
3-3-1- Conversions orientées	132
3-3-1-1- Conversion - adj. Nom	135
-3-3-1-2- Conversion - adj. Adv	136
3-3-1-3 Conversion - Nom. Adj	136
3-3-1-4- Conversion - verbe Nom	136
3-3-1-5- conversion - particule grammaticale – nom	137
3-3-1-6- conversion - impératif → Nom	137
3-3-1-7- conversion - impératif → interjection	137
3-3-1-8- conversion - adjectif → interjection	137
3-3-1-9- conversion - adverbe → interjection	137

DEUXIEME PARTIE

Néologismes de forme : Analyse morphologique

Preliminaires	139
Critères sur lesquels repose l'analyse morphologique	143
Remarques	144
Chapitre IV. - Le mot non construit (à structure non décomposable)	
1- Structures monosyllabiques.	150
1-1- Substantifs	150
1-2- Adjectifs.	151
2- Structures dissyllabiques	152
2-1- Substantifs	152



2-2- adjectifs	153
3- Structures polysyllabiques (+ de 2 syllabes)	154
3-1- Substantifs	154
3-2- Adjectifs	155
Chapitre V. - Les mots construits (à structure décomposable/ sécable)	159
1- Dérivation	159
1-1- Dérivation par préfixation	160
1-1-1- Les préfixes authentiques/ inséparables	160
1-1-1-1- les préfixes d'origine latine	160
1-1-1-1-1- Substantifs	160
a) préfixes exprimant la position et le temps	161
b) préfixe exprimant la protection / l'hostilité	161
c) préfixes exprimant la négation (privatifs)	161
d) préfixe indiquant le mal, la négation, la péjoration	162
e) préfixe indiquant le nombre / la quantité	162
f) préfixe exprimant l'intensité	162
g) préfixes exprimant une position, un espace	162
1-1-1-1-2- Adjectifs	162
a) préfixe privatif	163
b) préfixe exprimant la pluralité et la quantité	163
1-1-1-2- Préfixes d'origine grecque	163
1-1-1-2-1- Substantifs	163
a) préfixe indiquant la défense / la protection	
b) préfixe exprimant " l'immanence, l'action, l'acte accomplis sans agent extérieur, dans le sens de : soi-même.....	164 164
c) préfixe exprimant l'intensité (superlatif, intensif, contraire de <i>hypo-</i>	165
d) préfixe signifiant seul	165
e) préfixe indiquant la similarité, la ressemblance, le voisinage.....	165
1-1-1-2-2- Adjectifs	165
a) préfixe indiquant la défense, la protection	165
b) préfixe indiquant la similarité, la ressemblance, le voisinage	166
1-1-2- préfixes séparables (libérables ou libres) dissociables	166
1-1-2-1- Substantifs	166
a) préfixes indiquant la position le rang (hiérarchie) / l'espace/ le temps.....	166



b) préfixe exprimant la position, l'hostilité	166
c) préfixe privatif indiquant la négation, l'absence (privatif)	167
d) préfixe exprimant l'intensité (intensif)	168
1-1-2-2- Adjectifs	168
a) préfixe indiquant l'ordre, le temps	168
1-2- Dérivation par suffixation.....	179
1-2-1- Dérivation nominale.	184
1-2-1-1- Verbe → substantifs.	184
a) action, effet, résultat d'une action	184
b) agent de l'action, professionnel (agentif)	188
1-2-1-2- adjectif → substantif	190
a) qualité/ état.	190
1-2-1-3- nom → nom	193
a) conception, organisation, système de pensée.	193
b) profession, occupation, spécialité, origine, rapport.	194
c) espace, lieu (activité et métier)	197
d) diminutif	198
1-2-2- Dérivation adjectivale	202
1-2-2-1- Nom → adjectif	203
1-2-2-2- verbe → adjectif	209
1-2-3- Dérivation verbale	212
1-2-3-1- Nom → verbe (verbal/dénominal)	213
a) base nominale non modifiée	213
b) base nominale modifiée	215
c) base onomatopéique	217
1-2-3-2- adjectif → verbe	218
1-2-3-3-Dérivation (suffixation verbale) hybride	220
1-2-3-3-1- nom → verbe (verbal/dénominal)	220
1-2-3-3-2- verbe → verbe (verbal/deverbal)	221
1-2-4 Dérivation, adverbiale	221
1-3- Dérivation Parasynthétique	235
1-3-1- Formations Parasynthétiques authentiques	237
1-3-1-1- Substantifs	237
1-3-1-2- Adjectifs	238



1-3-1-3- Verbes	239
1-3-2- Fausses formations Parasyntétiques	240
1-3-2-1- Bases dérivées (suffixées) préfixées	240
1-3-2-1-1 Préfixes latins	240
1-3-2-1-1-1- Substantifs	240
a) Préfixes indiquant le contraire, la négation, la séparation.	240
b) Préfixes exprimant l'espace, la position, l'ordre (hiérarchie), le temps.	242
c) Préfixes exprimant la répétition, la rétroaction (retour en arrière, renforcement).....	243
d) Préfixe indiquant la simultanéité, l'association; la participation	243
e) Préfixe exprimant le nombre, la multitude (pluriel) l'intensité	243
f) Préfixe indiquant une mise en relation, une réciprocité, ce que est en commun	244
1-3-2-1-1-2- Adjectifs	244
a) Préfixes exprimant la négation, le contraire, l'absence	244
b) Préfixes exprimant le lieu, la position; l'espace	245
c) Préfixe exprimant l'association la simultanéité	246
d) Préfixe du nombre, de la quantité	246
e) Préfixe exprimant la répétition, la redondance	246
1-3-2-1-1-3- Les verbes	246
a) Préfixe exprimant la négation, l'absence, le contraire	246
b) Préfixe exprimant l'association, la simultanéité	248
c) Préfixe exprimant l'ordre, la position (la hiérarchie)	248
d) Préfixes de répétition (valeur réitérative)	248
1-3-2-1-2- Préfixes grecs	249
1-3-2-1-2-1- Substantifs	249
a) Préfixe intensif (exprimant l'intensité)	246
b) Préfixe indiquant la protection (contre)	249
c) Préfixe exprimant la similarité, la ressemblance	250
d) Préfixe ayant le sens de : favorable à	250
1-3-2-1-2-2- Adjectifs	250
a) Préfixe exprimant la protection (adversatif)	250
b) Préfixe privatif	251
1-3-2-1-2-3- Verbes	251
a) Préfixe exprimant la similarité, la ressemblance, le voisinage (voisin de)	251
1-3-2-1-3- Préfixes libres séparables (ou préfixoïdes) français	251
1-3-2-1-3-1- Substantifs	252
a) Préfixes exprimant l'intensité (intensif), le haut degré ou le dépassement	252



1-3-2-1-3-2- Adjectifs	252
1-3-2-1-3-3- Verbes	252
1-3-2-2- Bases dérivées (préfixées) suffixées	252
1-3-2-2-1- Suffixes Latins	253
1-3-2-2-1-1- Substantifs	253
a) Suffixes exprimant l'action, le processus, le résultat de l'action (état) et l'agent de l'action	253
1-3-2-2-1-2- Adjectifs	254
a) suffixe exprimant l'action et le processus	254
1-3-2-2-2- Suffixe grec	254
2- La composition	258
2-1- Caractéristiques et propriétés du composé	261
2-1-1- Le figement	261
2-1-2- Propriétés morphosyntaxiques (ou structurelles)	264
2-1-3- Propriétés sémantiques et distributionnelles	270
2-1-4- Critères référentiels	273
2-2- Typologie des mots composés	277
2-2-1- Composés simples	279
2-2-1-1- Composés Binaire	279
2-2-1-1-1- Binaires à bases juxtaposées non agglutinées	279
2-2-1-1-1-1- Bases juxtaposées " copulatives" (de coordination)	279
2-2-1-1-1-1-1-1 Nom	279
a) N + N	279
b) V+V	279
2-2-1-1-1-2- Bases juxtaposées déterminatives (de subordination)	279
2-2-1-1-1-2-1- Nom	279
2-2-1-1-1-2-1- 1- Nom + Nom	279
2-2-1-1-1-2-1- 2- Nom + adjectif	280
2-2-1-1-1-2-2-3- adj. (ou déterminant) + N	280
a) adj. Qualificatif	280
b) adj. Numéral	280
c) adj. indéfini	281
2-2-1-1-1-2-1-4- Verbe + N	281
2-2-1-1-1-2-1-5- V + adv	281
2-2-1-1-1-2-1-6- composé sur adverbe	281



a) adv + N	281
b) adv + verbe	281
2-2-1-1-1-2-1-7- Prép + N	281
2-2-1-1-1-2-2- Adjectifs	282
2-2-1-1-1-2-2-1- Prép + N	282
2-2-1-1-1-2-3- Verbe	282
2-2-1-1-1-2-3-1- Composé sur adv. +Verbe	282
2-2-1-1-2- Binaire non agglutiné à bases liées par un joncteur	282
2-2-1-1-2-1- Nom	282
a) N+ dét+N (N+dét+prép+N).....	282
b) N+prép+N	282
c) N+prép+art+N	283
2-2-1-1-3- Binaire à bases juxtaposées agglutinées	283
2-2-1-1-3-1- Nom (adj)	283
a) N + adj	283
2-2-2- composés complexes	284
2-2-2- 1- Surcomposés	284
2-2-2-1-1- Substantif	284
2-2-2-1-1-1- N (composé) / adj (dérivé)/suf	284
2-2-2-1-1-2- N (monosyllabique) / adj(dérivé surcomposé)	285
2-2-2-1-1-3- Composé sur particule	285
2-2-2-1-1-4- N. composé / N composé (ou recomposé complexe)	285
2-2-2-2- Conglomérés	285
2-2-2-2-1- Séquences figées, collocations	285
2-2-2-2-1-1- Nom.....	285
a) Nom / nom	285
b) Nom / nom/ adj.q	285
c) Nom / adj.q	285
c-1- (dét. -art. déf.) N /(dét.+ art.+ indéf.) adj.	286
d) adj / Nom	286
d-1- adj.q / Nom	286
d-2- adj Numéral / Nom	286
e) adj (P.passé)/ (prép) Nom	286
f) (composé sur) Adv /adj/(P.passé)	286



g) N.Adv+ P.passé (ou adj)	286
h) N/ (prép) N	286
i) N/de, des N	287
j) N/ à, au/N.....	287
k) N/en	287
2-2-2-2-2- locutions (métaphoriques et proverbiales)	287
2-2-2-2-2-1- Dét / Nom	287
2-2-2-2-2-2- Dét +adj ou Nom	288
2-2-2-2-2-3- Nom (joncteur) Nom	288
2-2-2-2-2-4- Dét/ Nom/ verbe	288
2-2-2-2-2-5- Prép / Nom	288
2-2-2-2-2-6- Prép/ P.passé	288
2-2-2-2-2- 7 Verbe / prép	288
2-2-2-2-2-8- V/adj /N (ou) V /adj N	288
2-2-2-2-2-9- V/ N prép/ N	289
2-2-2-2-2-10- V/ prép/dét + Nom	289
2-2-2-2-2-11- (pron) V / prép/N / (Dét) N	289
2-2-2-2-2-12- (pron) V / (dét-art.def)/Nom/prép/ (dét) N;	289
2-2-2-2-2-13- Verbe/ prép/lettre (symbole)	289
2-2-2-2-2-14- Verbe /Dét (art-cont) N/ prép/V	289
2-2-2-2-2-15- Verbe/ dét (art def) / Nom	289
2-2-2-2-2-16- Verbe/ (dét) N composé ou nom + adj	289
2-2-3-2-17-V.prép/(dét) V N(composé)	290
2-2-3-2-18- Prép/ (dét) N	290
2-2-2-2-2-19- Prép/adj num/Nom	290
2-2-2-2-2-20- Adv / adv (non doublé) / V/ (dét) adj	290
2-2-2-2-2-21- Adv / adv (non doublé) / V/ (dét) N	290
2-2-2-2-2-22- Représentatif/ (dét)- art.cont- N	290
2-2-3- Recomposé (ou composés savants)	291
2-2-3-1- recomposés classiques	292
2-2-3-1-1- Bases grecques	292
a) Nom	292
2-2-3-1-2- bases latines	292
a) Nom	293
2-2-3-1-3- Recomposés hybrides	293
a) latin/grec	293



b) grec/ latin	293
2-2-3-2- Recomposés modernes	293
2-2-3-2-1- Recomposé moderne, bases: française/ française	294
2-2-3-2-2- Recomposé moderne, bases: grecque/ française	295
2-2-3-2-3- Recomposé moderne, bases: latine / française	295
2-2-3-3- Recomposés complexes	295
2-2-3-3-1- Formation Homoglossique	296
2-2-3-3-2- Formation hybride	296
2-2-3-3-3- composé (recomposé + chiffre)	296
Chapitre VI. -Les mots-valises	299
1- Mot valise authentique	303
2- Faux mot-valise	304
Chapitre VII. -Procédé de formation par réduction	306
1- Sigle à deux (02) initiales	310
2- Sigle à trois (03) initiales	310
3- Sigle à quatre (04) initiales	310
4- Sigle + chiffre (s)	310
5- Les Acronymes	310
Chapitre VIII.- Réduplication; apophonie et onomatopée	314
1- Réduplication simple (à l'identique)	316
2- Réduplication partielle	316
3- Apophonie (néologismes apophoniques)	316
4- Formations onomatopéiques	317
Conclusion générale.....	319
Bibliographie	323
Annexes	329

ABREVIATIONS ET SYMBOLE

Adj =	adjectif
Adj q =	adjectif qualificatif
Adv =	adverbe
Art =	article
B =	base (néologisme)
b =	(base) radical
bm =	base modifiée
C =	consonne
Cont =	contracté (article)
Déf =	défini (article)
Dét =	déterminant
D.L. =	Dictionnaire de linguistique
D.L.F. =	dictionnaire de langue française
E.S.M =	Encyclopédie du Savoir Moderne
F.D.M =	Le Français dans le Monde
Fém =	féminin
GLLF =	GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE
GN =	groupe nominal
GP =	groupe prépositionnel
Ind:	indéfini
Loc. adv =	locution adverbiale
M:	modèle
Masc =	masculin
N:	nom
Num =	numéral
P. passé/ présent =	participe passé/présent
P.L =	Petit Larousse Illustré (parutions du corpus)
P.L.I. =	Petit Larousse Illustré (dictionnaires consultés, de références)
Préf:	préfixe
Pron =	pronom
SF =	structure fondamentale
Suf =	suffixe
V =	verbe/ voyelle
→ =	relation

INTRODUCTION

Tous les jours, naissent des mots nouveaux, des usages lexico-sémantiques et des expressions, inconnus jusque-là, dans les discours multiples des divers secteurs de la vie sociale et économique.

Par exemple, *L'Express* du 26 Mai 1989 écrit : « au total depuis 1960 des centaines de milliers de néologismes ont été enregistrés par les linguistes de l'INALF »¹.

Ces mots nouveaux font la gloire de certains dictionnaires, comme peut-être, la fortune de certaines maisons d'édition. Ils sont l'expression manifeste et directe d'une mobilité supra-linguistique (plus que linguistique).

Face à cette potentialité créative, constante de néologismes dont presse, écrivains et publicité semblent abuser, certains éprouvent non seulement un besoin de comprendre, d'observer, de découvrir une langue en mutation, mais aussi de saisir ce qui sous-tend cette nouvelle dynamique linguistique.

L'étude néologique n'a que modérément attiré l'attention des chercheurs. La plupart des écrits ou recherches élaborés (en dehors de celle de Guilbert² et de Sablayrolles³) se limite à une approche lexicographique, ou ne se contente que d'un seul aspect du phénomène néologique différemment envisagé sous divers cadres théoriques. Chose que constatent et regrettent J. -F. Sablayrolles et John Humbley dans leur article: *Pourquoi Neologica?* Ils écrivent " la néologie n'a retenu qu'épisodiquement l'attention des linguistes et encore seulement celle de certains d'entres eux".⁴

Les quelques travaux auxquels nous avons accédé n'ont pas cherché à cerner totalement la question des néologismes. Sablayrolles cite D. Slatka, D. Coste et A.

¹ INALF (Institut National de la Langue Française)

² L. Guilbert, *la créativité lexicale*, Paris, Librairie Larousse, 1975.

³ J. F Sablayrolles, *La Néologie en français contemporain*, Paris, éd. H. Champion, 2000.

⁴ *Neologica*, n°01, 2007.

Rey¹ qui déplorent respectivement l'ostracisme qui a frappé la lexicologie française et en conséquence la néologie dans les années 60. Selon Sablayrolles², la marginalisation qui affecte l'étude de la néologie est manifeste dans l'absence du concept « *néologisme* » dans des dictionnaires ou manuels qui ne sont pas de faible diffusion, tel le *Dictionnaire du langage* de Ducrot Todorov, ou l'index de la récente *Grammaire Française* de Hervé Béchade (1992).

Il paraît que les besoins de dénommer, et de plus en plus avec précision, dans les domaines scientifiques et techniques surtout, expliquent le regain d'intérêt envers la néologie³ et en même temps lui donne des ailes et la pousse à émerger comme activité prodige, toujours en expansion.

Plusieurs réflexions, plusieurs descriptions peuvent se rencontrer et se recouper au niveau de l'étude néologique. Cette dernière est susceptible d'intéresser la psycholinguistique (le mot comme processus, comme résultante d'un acte de parole, produit d'un comportement variable au gré de la nature et de l'état d'âme des locuteurs-créateurs et de leur situation de communication), la sociolinguistique (qui tend à mettre évidemment en exergue les facteurs extralinguistiques, historiques, matériels et socio-économiques inhérents au langage source de création et moment favorable et privilégié de la créativité), comme la lexicologie (à laquelle l'étude systématique du lexique, et en conséquence la néologie et les néologismes, revient, indubitablement de droit).

Le langage, à l'instar de tous les phénomènes naturels ou sociaux, est en évolution continue. Le vocabulaire ne fait pas exception. Et il n'y a pas de place pour l'action volontaire qui serait consciente d'accélérer les changements ou une tentative, qui ne serait que naïve, de fixer et d'arrêter l'évolution et de suspendre un usage propre à une conjoncture, à un moment. Il n'y a pas de langage immuable. L'immobilisme n'est pas linguistique. Nous citerons à l'appui Albert Dauzat (1910).

¹ Idem, pp.10 et 11.

² Notons que de nos jours, en matière de néologie, il est parmi les auteurs les plus cités : on ne peut pas parler de néologie sans penser à consulter Sablayrolles.

³ Nous remarquons que les néologismes naissent et s'intègrent vite dans le domaine technique mais se voient de temps en temps récusés dans la langue générale.

« C'est qu'il n'est au pouvoir de personne, pas plus d'une collectivité que des individus, d'arrêter les évolutions du langage. Aucune langue ne se fixe, ne peut être fixée à un moment quelconque de son histoire : on a beau lui imposer un vocabulaire prétendu immuable, l'emprisonner dans une orthographe rigide [...] Elle brise ces cadres impuissants à la contenir, à refreiner la poussée impérieuse des forces naturelles, du moment qu'elle vit par la parole et qu'elle vole sur les lèvres des hommes ».

La néologie avec les néologismes, comme phénomène linguistique plus particulièrement lexicologique, voire sociolinguistique, doivent bénéficier d'attentions multiples. Continuer à juger, et à tous les coups, les néologismes comme danger à la langue et menace au « bon-usage » est aussi déconcertant qu'injuste.

La société change, la langue suit. Le changement socioculturel précède les mutations, surtout lexicales, en l'occurrence, les néologismes. Pour J. C. Corbeil « la nouveauté des choses ou des concepts précède la nouveauté des moyens d'expression et en est la cause »¹.

La création néologique est un processus psycho-sociolinguistique. Tout changement linguistique : lexical, morpho-syntaxique et phonétique est intrinsèque à l'usage. Le néologisme demeure au service de la communication (fonction première assignée au langage et à la langue). Le mot nouveau ou néologisme, expression lexicale, décrit, désigne, indique et localise un référent, témoigne et révèle souvent une appartenance culturelle et impose, en même temps, une vision du monde.

Les néologismes se présentent telle une réponse au concepteur, au fabricant², à l'inventeur et à tout parlant (locuteur) qui ne trouve pas le mot juste, adéquat ou qui est en quête d'une expression proche pour nuancer sa pensée, ses divers sentiments...

Le langage est usage et usages divers dans diverses activités de la communauté linguistique. S'il y a, encore une fois, usage, il y aura inéluctablement changements.

¹ Jean Claude Corbeil, *Analyse des fonctions d'un réseau de néologie* cité in, *Néologie et lexicologie*, éd. Larousse Col. Langue et langage, 1979.

² Les néologismes sont à différencier en néologismes de langue (on se les représente beaucoup plus comme spontanés, comme réponse à l'instant, à l'immédiat, à une euphorie, à une verve) et en néologismes de discours. Pour les premiers l'on suppose normativisme, analogicité, acceptabilité, pour les seconds, il y a relâchement et légèreté quant aux sources de normativité et d'acceptabilité.

Les néologismes lexicaux¹ en sont l'expression, visiblement la plus manifeste. Les parutions annuelles du *Petit Larousse Illustré* ne sont qu'une manière de suivre relativement de très près et de s'adapter à l'élan créateur qui refuse de porter le « corset »² que lui imposaient les gardiens du bon usage.

Les rajouts annuels du P.L.I. sont aussi une tentative de traduire correctement comme modérément, et *aequo animo*, une adaptation et accommodation talonnant de très près un courant naturel : l'évolution linguistique, en l'occurrence les changements ou dénominations linguistiques.

Nous entreprenons maintenant une tâche aussi délicate qu'ambitieuse, en cherchant simplement à contribuer et à tenter une définition, une compréhension du produit -néologisme- et du processus - néologie -, d'exposer et d'analyser les nombreuses formes et différents aspects qu'ils puissent prendre.

1- Le présent travail ne vise pas l'originalité.

Nos lectures nous « épargnent » du temps, nous aident à structurer notre réflexion et contribuent, sans prétendre à l'exhaustivité, à l'étude de l'activité néologique toujours indissociable du dynamisme linguistique qui constitue la preuve de la bonne santé et de l'intelligence d'une langue.

L'essentiel est de tenter d'aller au-delà du néologisme, produit fini d'un mécanisme linguistique/lexical, pour toucher ou s'attarder sur le processus de formation et comprendre le mode de création de dénomination (matrices lexicogéniques) sans perdre de vue la nature de la dénomination néologique elle-même qui constitue une expression « éloquente », manifeste, de la créativité lexicale - ou elle est la créativité lexicale elle-même - et renseigne, à la fois et à bien des égards, sur moult aspects linguistiques et socio- linguistiques qui lui sont inhérents.

Il est question d'une contribution à une étude principalement morphologique³ complétée par une tentative d'approche sémantique du lexique français qui continue à

¹ L'on parle de néologisme de syntaxe, de néographisme. Ne peut-on pas parler de néophonisme?

² Expression empruntée à Henriette Walter, citée in. *Le monde de l'éducation*, avril 89.

³ Selon A. Nicolas-Salminen (1997), "la morphologie lexicale respecte deux points de vue complémentaires: au niveau diachronique, elle recherche l'origine des mots et retrace leur évolution ; au niveau synchronique, elle décrit les mots tels qu'ils se présentent à une époque donnée dans le système de la langue." *La lexicologie*, Paris, A.Colin, p.53.

changer en cette période charnière (ou à cheval) sur deux siècles et deux millénaires, respectivement le XX^e et le XXI^e siècles et le 2^{ème} et 3^{ème} millénaires, à l'image de tous les lexiques et de toutes les langues, notamment les grandes langues.

A travers les rajouts néologiques du dictionnaire, le *Petit Larousse Illustré* (désormais le P.L.I.), reflet partiel mais normalisé du mouvement et des tendances du lexique français contemporain, nous chercherons à comprendre les mécanismes d'une dynamique néologique foncièrement sociolinguistique, bien que notre étude soit centrée sur le lexicologique et ne prenne pas en charge la dimension sociale de la mouvance lexicale et du mouvement néologisant en question.

Face aux renouvellements lexico-sémantiques continus et postulés comme mouvement naturel qui a toujours existé et comme "mobilisme" propre à toutes les langues vivantes qui peut se traduire comme une négation du figement ; face à ces récentes créations lexicales que crée le besoin de communiquer que revigore l'échange et que récupèrent les dictionnaires¹, il serait légitime de s'interroger sur le phénomène. Une série de questions s'imposerait alors d'elle-même.

Pourquoi l'émergence de nouvelles formes et de nouveaux sens pour des formes préexistantes ?

Quelle sera la forme de présentation, de description et d'explication unanime et la plus appropriée à une meilleure définition juste et correcte de la néologie et des néologismes ?

Le néologisme, s'agit-il d'un nouveau signifiant ou d'une nouvelle relation signifiant/signifié ? Autrement dit, le néologisme serait-il une nouvelle forme ou un nouvel emploi ? Serait-il question d'une nouvelle base lexicale ou de simples affixations et compositions ?

Quels modes, quels procédés morphosémantiques ; quelles lois linguistiques favorisent l'émergence de nouvelles dénominations ? Plus précisément sous quels

¹ Il y a bien de nombreuses créations possibles et potentielles qui ne voient pas le jour, exemples ; *raisinade, fraisade* (sur le modèle de *limonade*), *sloganiser*... d'autres ne résistent pas, ne s'imposent pas et disparaissent vite comme des morts-nés : *jospinette(s)* (femme(s) ministre(s) du gouvernement Lionel Jospin, 1^{er} ministre français de...) *Scuder*. « Lancer des scud », néologisme usité lors de la 1^{ère} Guerre du Golf 1990 notamment dans la presse écrite algérienne de langue française).

modes de formation, selon quelles « dérivations sémantiques »¹ les néologismes voient-ils beaucoup plus le jour ?

Tels nous semblent être les raisons et motifs qui nous motivent à aller de l'avant pour une prise en charge de la créativité lexicale.

A référent nouveau, mot nouveau ? Faut-il créer pour chaque nouvelle invention, pour chaque nouvelle découverte ou nouvelle conception de quelque nature qu'elle soit, scientifique, philosophique, politique ...un mot nouveau, une lexie nouvelle ? Que sera l'économie, le principe d'économie, du langage ? Les néologismes sont-ils, au risque de se répéter, un besoin pressant ou ne seraient-ils que paresse, peut-être réaction à un vocabulaire hyper normé ?

Un mot nouveau ne peut pas arriver ex-nihilo. Un mot nouveau, un sens nouveau sont-ils une invention, une récupération endolingue (régionalisme, argotisme) ou une adoption/admission exolingue (emprunt), une imitation (calque) ?

Pourrions-nous tous créer des mots nouveaux ?

Il semble que tout acte de créativité néologique suppose une compétence linguistique et une connaissance morphologique de la langue de création (en laquelle on crée).

Les néologismes du français d'une manière générale et ceux du corpus d'une manière particulière obéissent-ils aux règles du code lexical de la langue française ?

Le français continue-t-il à se ressourcer et à « inventer » dans les mêmes modèles de formation qu'auparavant à l'aube du 3^{ème} millénaire ? Par quels procédés sont obtenus ces néologismes ? Y a-t-il un mode de formation lexicale (ou matrices lexicogéniques) plus actif et plus prolifique que d'autres ?

A revenir au corpus, à première vue, la réponse à la question relative au procédé le plus fécond est connue d'emblée : la dérivation (ou morphologie dérivationnelle). Pourquoi ? Y a-t-il concurrences lexicales, affixales, sémantiques ? La synonymie, une simple substitution ou alors draine-t-elle des nuances heureuses comme utiles ?

¹ Voir H. Béchade, *phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*, P.U.F 1992, pp.93 et 94.

Les nouvelles entrées (néologismes) sont-elles toutes des technoclectes ? Ont-elles un lieu de prédilection ? Nous songeons bien sûr aux milieux techniques et savants. Dans toutes ces « naissances/créations » lexicales, quel est le procédé le plus performant et quelle est la catégorie la plus prolifique ?

Le français résiste-t-il aux assauts des autres grandes langues ? Continue-t-il à rester ouvert aux petites langues dont l'apport n'est pas négligeable ? Une nuance, une particularité, une information supplémentaire ne doivent pas laisser indifférents locuteurs-créateurs et lexicographes français.

Un xénisme réfère-t-il toujours à des lieux, à des réalités distincts, à des réalités socioculturelles et économiques étrangères ?

Si la dictionnarisation d'un néologisme (de forme/de sens ou d'emprunt) met fin au flottement lexical, elle ouvre aussi la porte à une autre série de questions. La création néologique n'est-elle pas une occasion pour imposer, et en douceur, une conception du monde ?

Le mot reste un enjeu social et un terrain d'un face à face entre antagonistes, concurrents et agents sociaux. Slogans politiques et publicitaires en sont la meilleure illustration.

2- Ce sera gageure si nous prétendons cerner la masse néologique, de surcroît hétérogène. Devant l'ampleur de la tâche nous adopterons un profil bas et nous agirons dans un profond esprit d'humilité.

Nous insisterons et nous nous interrogerons sur les procédés (modes) de formation. Comme nous dégagerons les domaines favorables à l'apparition des néologismes avec toutes les remarques possibles et afférentes à la néologie française contemporaine que le P.L.I. pourrait représenter.

Il y a des questions qui conduisent à l'étude de l'environnement sociolinguistique et à la motivation psycholinguistique. Choses (questions) que nous éludons.

Nous retenons, c'est une conviction plus qu'une intention, qu'il faut plus que le besoin des usagers. Il y a aussi la morphologie et la phonétique adéquate et souples à l'exploitation. Elles se prêtent à l'adaptation et à l'innovation.

D'abord, il est question de s'initier aux problèmes théoriques de la lexicologie notamment de la formation lexicale et de la créativité lexico- sémantique.

Suite au dépouillement du corpus et en guise de réponses aux interrogations formulées nous proposons :

- de suggérer une définition des néologismes et de la néologie en tant que concepts linguistiques et en tant que mot-thème du travail que nous soumettons;
- de comprendre le phénomène lexicologique;
- de donner un exposé pas forcément exhaustif-descriptif sur les formes lexicales du vocabulaire nouveau (dynamisme et vitalité réguliers et naturels) et sur les mutations sémantiques (instabilité inévitable liée à l'usage).

L'objectif est simple autant que modeste. Nous cherchons à dégager les procédés de formation et de production lexico-sémantiques qui pourraient caractériser le lexique français contemporain à partir d'un corpus concédé par l'illustre et prestigieuse maison d'édition *Larousse*.

Nous espérons dresser un « portrait » des multiples possibilités offertes par le français à ses locuteurs de fabriquer des unités lexicales inédites révélant ou désignant une notion, un objet, un sentiment nouveau d'un côté, et aider à voir clair et à mieux comprendre le processus de la créativité lexicale, de l'autre.

Le point d'ancrage référentiel (le corpus) ne suppose pas une visée, une analyse diachronique. Bien que des digressions "panhistoriques" et étymologiques¹ soient possibles et puissent se rencontrer dans notre exposé, quand c'est nécessaire, nous insisterons davantage sur une approche et une analyse synchronique sans pour autant oublier que notre sujet de thèse prend en charge une dynamique qui s'inscrit dans la diachronie.

¹ L'analyse morphologique et les digressions étymologiques ne sont nullement incompatibles. Les deux points de vue sont plutôt complémentaires et ne devront en aucun cas être confondus.

En plus de l'analyse et de la conceptualisation du processus des mutations linguistiques notamment lexico-sémantiques : *néologie*¹; il s'agit :

- d'analyser les termes rentrés récemment dans l'usage et admis par certains² dictionnaires, tel le P.L.I.
- de dégager une régularité et une constance de formation et de création observées et observables dans le corpus.
- de rationaliser, de stabiliser les modes de « désignation » et les règles de créativité lexicale ;
- de délimiter et de justifier le provignement relatif de chacun des modes de formation et de créativité;
- de décrire les transformations (dérivation, y compris régressive, et composition) adoptées et les adaptations systématiques des mots empruntés, facteur d'intégration et de francisation ;
- de comprendre et de commenter l'opacité de certaines formations néologiques et la transparence de la quasi-totalité des néologismes du corpus ;
- de relever les aires d'activité et d'usage (s) des néologismes et leur acceptation par le groupe qui les crée et les adopte³.

Il serait essentiellement question de dégager comment les mots se sont constitués ou reconstitués et quelles règles sont susceptibles de rendre compte de la création permanente des nouveaux mots. Montrer que le changement lexical, la formation, le choix de la forme, modèle, n'est ni aléatoire ni un hasard incontrôlable. La création obéit à un besoin pluriel (invoquer, décrire, protéger...), à des règles morphologiques et à une double compétence (chomskyenne) particulière et générale.

¹ Il y a la création des néologismes (néologie dynamique) et le dépistage des néologismes (néologie statique).

² Le choix des néologismes retenus dans/pour le corpus ne relèvent pas de nos compétences, le tri des mots admis incombe aux éditions Larousse.

³ Très peu de créations lexicales résistent pour enfin rencontrer un succès et/ou avoir une place dans les dictionnaires.

3- Le corpus¹ qui avoisine 1650 entrées a préalablement tracé les premières esquisses et les grandes lignes de ce que sera le travail à réaliser. Son dépouillement a orienté nos lectures et a, en partie, déterminé notre étude qui sera essentiellement lexicologique et a, peut-être, imposé une progression morphosémantique qu'alternent commentaire et « lexicométrie ». De même, nous signalons et admettons que nos lectures sont largement motivées par le choix du sujet retenu ; néologie et néologismes² de forme du dictionnaire encyclopédique : le P.L.I.

Dans notre approche et notre progression, nous sommes conscient de la nature du lexique néologique fortement et inconfortablement ballotté entre deux forces antagonistes : la continuité dans le conservatisme des puristes et l'évolution et le libéralisme lexical. De même, nous n'ignorons pas que, pour qu'une langue survive, elle doit trouver locuteurs et doit se renouveler en permanence en intégrant des unités nouvelles nées dans le discours par besoin et à partir de la langue : un système de modèles morphologique, phonétique, syntaxique, etc.

Pour entamer et finaliser la description d'un panorama morphologique, et, à degré moindre, sémantique, des néologismes du P.L.I. qui peuvent être, à bien des égards, représentatifs et proposer une interprétation lexico-sémantique, nous avons commencé par la lecture et le dépouillement du corpus (une nomenclature de plus de 1600³ nouvelles entrées, tous néologismes confondus : nouveaux mots, nouveaux sens, conversion, changement de genre, d'orthographe, locutions...). Puis nous sommes passé au repérage et à la classification selon le type de néologismes (formes et sens) et selon le procédé ou mode de formation, dérivation, composition...

¹ A le comparer avec le supplément néologique du *Dictionnaire Hachette*, les deux dictionnaires ne partagent pas les mêmes entrées néologiques. Le choix reste relatif, subjectif et n'obéit, peut-être, pas toujours à celui de la récurrence. Au niveau des datations le *N.P.R.*, par rapport au *P.L.I.*, livre la date à chaque fois et presque à chaque entrée. Entre les deux datations, celle du Robert et celle de Larousse il y a souvent une différence, en moyenne, de neuf ans. Pour l'illustration nous citons: *narcodollars* (PL90), (NPR81); *métastaser*(PL80), (NPR77); *ADSL* (PL02), (NPR93); *bédéphile* (PL89), (NPR78); *ripou* (PL91), (NPR85)...

² Tous les néologismes que l'usage, la pression et le besoin de l'instant inventent ne subissent pas le même sort. Nombreux sont les néologismes instantanés /éphémères. Nombreux sont, aussi, les néologismes qui ne connaissent pas de dictionnaires ou qui attendent longtemps pour être récupérés par la langue générale. Exemples : *victimisation*, *tain* « putain » (juron), *comme d'hab.* flouter « rendre flou », *gagner l'adversaire*; *dictionnairique* (PL89).

³ Les noms propres qui figurent dans le corpus concédé par les éditions Larousse ne sont pas concernés par l'étude et par conséquent ne sont pas compris dans les chiffres sus mentionnés.

Il faut rendre compte de la forme du mot nouveau et des habitudes de transformations sémantiques des néologismes en rapport avec les mots et les usages sémantiques communs, habituels et propres à la langue à laquelle ils appartiennent.

Dans une perspective (esprit) saussurienne, nous concevons que le mot n'est pas une unité isolée, sans lien avec le lexique ; son insertion dans le système lexical du français constitue un atout majeur pour mieux pénétrer le système et mieux saisir les règles de fonctionnement du lexique, en l'occurrence français.

Nous mettrons à profit nos lectures théoriques et, par conséquent, adapterons simultanément¹ et opportunément, différentes progressions et approches de différents auteurs pour la typologie néologique (types de néologismes) et pour les modes de formation comme le classement grammatical.

La définition et la présentation (nature et type) du néologisme comme concept et comme phénomène lexicologique constituent un passage obligé.

Cette recherche prend en charge la description lexicologique² à visée panchronique des nouveautés lexicales du P.L.I.

Le travail s'articule grosso modo sur la présentation du concept, du phénomène néologique et de la forme du néologisme, résultat d'un procédé néologique³.

Nous nous épargnons la vérification de la néologisme : nouveauté, récurrence et temporalité des items néologiques du corpus, leurs lexicalisations et sémantisations sont attestées en tant que telles, comme néologismes de par leur dictionnairisation⁴ (admission dans le dictionnaire, le *P.L.I.*).

¹ Nous citerons : L. Guilbert, V. Nyckees, J.F. Sablayrolles, A. Dauzat, F. CHERIGUEN, H. Mitterrand, J. Thièle, M. Grevisse, H. Béchade, A. Lehmann et F.M. Berthet, J. Picoche, P. Guiraud...

² « [...] la description lexicologique, peut revêtir plusieurs aspects : étude des « champs » structures d'un corpus fermé (texte) ou d'un ensemble (ouvert) de discours, étude diachronique et socio-historique [...] étude synchronique des sous systèmes structurés par la langue (morpho-sémantique)... ». Cf, A. Rey, *Le lexique : images et modèles*, Paris A. Colin, 1977.

³ Le titre que nous avons retenu se veut directeur. Il est d'abord question de néologie puis de néologismes formels. La première partie du travail prend en charge la définition, la présentation et l'identification de la néologie en tant que processus de création et de rénovation lexicales, puis les néologismes formels, produit du processus néologique. C'est ce qui motive et justifie l'analyse morphologique que soutiennent certaines digressions étymologiques, phonétiques, etc. tout le long de la deuxième partie. Le *P.L.I.* livre le corpus et constitue une autorité plus au moins incontestable pour attester une activité néologique régulière et non marginale.

⁴ Les néologismes admis, particulièrement ceux du corpus, c'est leur conformité au système lexical du français qui a fait leur gloire, nous entendons leur récurrence, critère principal d'admission au *P.L.I.*

Nous insistons sur le mot parce qu'il est toujours témoin d'un fonctionnement onomasiologique révélateur d'une morphologie (aspect linguistique) et d'un mode de pensée (aspect psycho-sociolinguistique)¹.

Au passage, nous tenterons de répondre aux questions que soulève le mot, évidemment en tant que néologisme. Le mot est-il une invention, une dérivation, une récupération, un réemploi, un emprunt intra-langue (régionalisme, argotisme), une imitation, un emprunt... ?

Autrement dit, le français continue-t-il à se régénérer à partir de son propre système linguistique et sa structure morphologique ? Continue-t-il à créer à partir du fonds gréco-latin ou s'adonne-t-il aussi et toujours à des hybridations remarquables du type : *vidéothèque, cassetothèque, fœtoscopie, berbérophone, trabendiste...*

Toutes ces questions nous « démangent », nous motivent et expliquent la suite du travail et de la recherche.

4- Une étude néologique, et c'est valable pour les autres études, passe nécessairement et souvent par la constitution d'un corpus, ensemble de néologismes ayant vu le jour et reconnus comme tels dans une synchronie donnée et dans une langue déterminée.

Notre corpus est constitué des rajouts néologiques des quinze dernières parutions du *Petit Larousse Illustré*, édition Larousse, 1988-2003².

Nous reprendrons les articles ou les items du corpus des 15 nomenclatures différentes telles que nous les avons reçues dans leur forme initiale et originale, concédées par les éditions *Larousse*.

La quasi totalité des nouvelles entrées (néologismes) n'est accompagnée ni d'informations linguistiques ou extralinguistiques ni d'explications. La définition ou le sens nouveau sont rares. D'où notre recours, avéré, indispensable et quelquefois inévitable aux *P.L.I.* parutions 1998 et 2005, car connaître le sens du mot nouveau ou le nouveau sens est un excellent adjuvant dans le traitement des multiples

¹ Nous nous limitons à l'étude du mot comme un rajout, nouvelle entrée (unité) isolée : nous n'avons pas le choix parce que ce sera une autre approche, un autre sujet. Toutefois, nous sommes conscient et nous savons que le néologisme est un produit langagier (discursif) issu, né, d'un contexte où morphologie, syntaxe, psychologie, sociologie se rencontrent, se confondent et se complètent.

² Le corpus avoisine 1650 rajouts dont est exclue la parution 98. La liste qui nous est parvenue ne s'est pas limitée aux néologismes, mais touche et porte sur la révision totale du dictionnaire le *P.L.I.* avec 1520 mots.

néologismes, sujets de notre analyse et de notre recherche. Seules les expressions, les collocations, sont accompagnées d'une actualisation/réalisation, nous entendons « mises en distribution ».

Le dictionnaire est plus qu'une référence lexicographique, il s'érige en autorité à laquelle le locuteur-usager doit revenir pour vérifier un usage sociolinguistique (comment dire, comment employer le mot ?) ou normatif (comment s'écrit, comment se prononce le mot ?) et même savant et cognitif (s'informer sur le référent, trouver une réponse à la question : qu'est-ce ?).

Le *Petit Larousse Illustré* n'est-il pas un peu tout cela ?

Il explique, informe et corrige. Il est à concevoir comme une « norme » et est souvent défini comme un manuel pédagogique. L'on pense souvent à *Larousse* quand on parle de dictionnaire. Nos maîtres d'école nous demandaient souvent de « consulter Larousse » pour « consulter le dictionnaire », le dictionnaire se confond souvent avec Larousse. Même F. Gaudin et L. Guespin partagent les mêmes sentiments ; ils ont écrit « dans les faits, il faut souvent penser à eux (*P.L.I.* et *N.P.R.* *Nouveau Petit Robert*) quand on entend parler de dictionnaire »¹.

Le *P.L.I.* peut se présenter comme un dictionnaire « pan-lexical ». En plus des entrées néologiques de ses parutions annuelles qui font sa notoriété, nous remarquerons qu'il s'attelle à la tâche et ambitionne de refléter l'ensemble du vocabulaire usuel et courant, scientifique et technique du français contemporain, tout en alliant avec élégance, utilitarisme, universalisme, contemporanéité et didactisme.

Gaudin et Guespin reconnaissent et écrivent : « le génie propre de Larousse est d'insérer toutes les informations qu'il réunit dans le cadre d'un programme pédagogique. La langue est observée dans un état contemporain »².

C'est parce qu'il jouit d'une autorité sûre, et passe pour une autorité presque incontestable, que nous l'avons choisi. « Ces deux exemples (*P.L.I.* et *N.P.R.*, [...] ces deux ouvrages possèdent en France du fait de leur diffusion un statut particulier »³.

¹ F. Gaudin, L. Guespin, *Initiation à la lexicologie française : de la néologie aux dictionnaires*, éd. Duculot Bruxelles, 2000, p.99.

² F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.99.

³ Ibidem.

La large diffusion du *P.L.I.* s'explique, comme pré-signalé, par son documentarisme, son encyclopédisme et son universalité relatifs. Il continue à être une référence lexicographique presque incontournable, à vision universelle et totalisante. Bien que certains lettrés préfèrent le *Litttré*, le *P.L.I.* continue à constituer, néanmoins une source fiable, une référence indéniable pour la majorité des francophones et demeure un dictionnaire de large usage. Il domine nettement le marché du dictionnaire « il s'était vendu en 1990, 1.1 million d'exemplaires »¹.

Il rencontre un grand succès commercial et ce depuis la 1^{ère} édition 1905. « Citons comme date marquante la 1^{ère} édition, le 29 juillet 1905 du *P.L.I.* [...] Il s'en vendra entre 1905/1975 plus de 30 millions d'exemplaires »².

Contactées par nos soins, les éditions *Larousse* se sont montrées très coopératives. Elles nous ont généreusement accordé l'envoi des nomenclatures des rajouts proposés comme néologismes aux parutions : 1988, 1989, 1990, 1991, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 2000, 2001, 2002 et 2003³.

Bien sûr, à partir des néologismes, nous cherchons à comprendre le vocabulaire contemporain du français et en partie la langue française. On peut lire dans un article de *L'Express* du 26 Mai 1989, « le français se parle au futur », signé Odile Pérard : « les langues n'ont d'autres moyens pour évoluer que de faire du neuf avec du vieux, en puisant par exemple, dans le grenier des langues mortes ».

Le français se contente-t-il de son fonds linguistique ancien ? Puise-t-il toujours dans le grec et le latin ? C'est cela qui justifie le sujet, comme le choix du *P.L.I.*

Le *P.L.I.* pourrait relater de façon objective le mouvement néologique modéré de la langue française. A chaque année, il y a sa parution et ses nouvelles entrées⁴.

Tout un chantier est mobilisé pour la bonne cause du *P.L.I.* : l'actualisation sûre et fiable. Il y a ceux qui dépouillent et guettent la presse générale et spécialisée (radio, télé, journaux en France et dans les pays francophones), ceux qui établissent des fiches néologiques pour le tri et la sélection. « ...des équipes dépouillent, guettent

¹ Plus d'un million d'exemplaires sont vendus par an, *L'Express*. Du 26/05/1989.

² F. Gaudin et L. Guespin, idem, p.77.

³ L'édition 98, exclue du corpus, est résultat de la dernière révision et refonte du dictionnaire pour le 20^e siècle.

⁴ Cf ; citation de Cellard ci-dessous.

la presse générale et spécialisée, la radio, la télé en France, en Belgique, en Suisse au Québec et en Afrique afin d'établir des fiches de mots nouveaux. Dès qu'un mot semble bien implanté [...] nous décidons de l'introduire »¹.

Pour retenir un mot et l'admettre, le P.L.I. se plie en premier lieu au critère de l'utilité qui explique la récurrence et est souvent à l'origine du succès.

Dans la préface du *Lexis* 1989, on pourra lire : « les termes dont nous n'avons qu'une occurrence, fut-elle sous la plume d'un écrivain notoire, n'ont pas été retenus ».

Le dictionnaire, le *Petit Larousse Illustré* (P.L.I.) fut retenu non pas seulement pour sa contemporanéité ou comme le dictionnaire le plus usuel, mais surtout et plus particulièrement et nécessairement, pour sa visée encyclopédique². Caractéristiques que lui trouve et qualités que lui reconnaît Jacques Cellard dans un article intitulé « des mots par milliers » : « bien que le *petit Larousse Illustré* ne soit pas un dictionnaire de langue, mais une encyclopédie alphabétique de petit format, ses indications précieuses sur l'évolution du vocabulaire et à travers elles sur le mouvement de la société. Il représente bien, par le nombre à peu près constant de mots enregistrés, par leur répartition équilibrée entre les niveaux de langues et les techniques, par son modélisme raisonnable, l'état quantitatif moyen du vocabulaire national... »³.

Le choix d'une étendue chronologique de 16 ans ne doit pas être perçu comme insolite. C'est pour un meilleur recul utile, c'est pour nous assurer d'une bonne observation sur les changements linguistiques (la dynamique lexicale), autant sur l'activité que sur la productivité. Remarquons qu'il est habituel d'étaler des études sur une dizaine ou quinzaine d'années. Jacqueline Picoche et Fabre et Baylon citent une enquête située entre 1945/1946⁴, réalisée par J. Dubois, L. Guilbert et H. Mitterrand.

¹ *L'Express* du 26.05.1989.

² Le P.L.I. demeure un dictionnaire très ouvert sur toutes les disciplines et sur tous les langages. A voir le corpus, il accueille avec modération et pragmatisme toutes nouvelles occurrences récurrentes y compris celles du français marginal, nous entendons dialectal et argotique.

³ *La vie du langage ? Chroniques 1971/1975 le monde*, collection l'ordre des mots. Le Robert.

⁴ J. Picoche, *Précis de la lexicologie française*, éd Nathan, col université, J. P. Fabre et C. Baylon, la sémantique, éd. Nathan à Paris, 1978.



L'Encyclopédie du Monde Actuel (E.D.M.A.) Linguistique pour lequel la néologie est une « tendance » fondamentale du langage » y voit sans étonnement, la raison des révisions des dictionnaires usuels au moins tous les quinze ans.



PREMIERE PARTIE

**Approche définitoire (présentation,
identification, définition).**

Chapitre I

A propos de la néologie et du néologisme

1- Néologisme et néologie (mot et concept)

Il est fort admis que le langage fait la société¹ et que la société fait le langage. Le langage naît dans la société, de la société et pour la société. Il n'y a pas de société sans langage et de langage sans société.

Si la langue est admise comme moyen d'expression et de communication, et c'est le cas, la question qui² sera soulevée est : que peut-on exprimer et dire ? Nous dirons bien sûr, le monde dont l'horizon est toujours en extension, nos expériences qui se renouvellent constamment et, enfin, nos connaissances qui s'enrichissent au quotidien. Nous communiquons dans un monde évolutif dont la première manifestation innovante est linguistique et plus précisément lexicale. Toute prise de conscience, tout constat nouveau d'une chose nouvelle passe nécessairement par le mot idoine pour d'interminables mutations et altérations, sémantiques comme phonétiques.

Si l'évolution du vocabulaire devient donc un truisme, il s'agira par ailleurs d'insister sur les faits comme sur les spécificités linguistiques, quelquefois de façon

¹ Le premier but du langage est de « faire une société » réflexion et expression empruntées à Alain, CF. Olivier Reboul, *Langage et Idéologie*, Paris 1980 éd. P.U.F., p.50.

² La langue et le langage peuvent avoir plus d'une fonction, expression de la pensée, expression de soi, expression ludique.

intuitive, qui se manifesteront dans toute construction d'un sens nouveau ou d'une unité lexicale nouvelle que les dictionnaires appelleront néologisme ; et nous serons astreints à définir, mot et concept.

Si nous ne pouvons nous soustraire aux dictionnaires pour tenter une définition des concepts et mots, néologisme/néologie, nous ne ferons pas l'inventaire de tous les dictionnaires et ouvrages que nous avons consultés. Notre lecture est sélective comme éclectique. Notre tentative définitoire des deux termes: néologisme, néologie dont l'étymologie est fort directrice, se veut aussi opératoire que possible.

Pour le concept, d'emblée, la néologie est l'ensemble des processus qui déterminent la formation de mots nouveaux, des néologismes.

Le néologisme est un mot ou un sens nouveau ayant vu le jour suite au processus du renouvellement lexico-sémantique : la néologie.

Les concepts ne sont pas grecs, ou empruntés au grec qui n'a jamais connu une unité lexicale composée de l'adjectif, *néos* et du substantif, *logos*.

Le mot néologisme est forgé en français d'éléments grecs :

*Néos et logos*¹ + le suffixe- *isme* (marque française ou francisante est garante d'un bon accueil).

La langue grecque (grec ancien) ne dispose pas de vocable désignant la notion ou le processus de renouvellement lexical : *Néologisme/néologie*².

Les dérivés français du « composé » *néologisme* s'installent en français à partir du XVIII^e siècle et leurs attestations n'obéissent pas à une logique de dérivation automatique. Selon Gaudin et Guespin, « le mot néologie est apparu en 1758, avec le sens d'art, d'activité langagière consistant à créer, à utiliser des mots nouveaux »³.

¹ Le mot *logos* ne signifiait pas en grec ancien, « mot », " il est vrai que *logos* en grec ancien signifie moins « mot ». J.F. Sablayrolles, op.cit., p.22. Il ne fut, apparemment, jamais utilisé avec, ou agglutiné aux éléments grecs, *néos*, *kainos*, « jeune, récent » « nouveau ». *Kainos* semble avoir été associé à d'autres éléments pour qualifier un style, un mode singulier, bizarre, cf. Sablayrolles, op.cit., p.25.

² J.F. Sablayrolles, ibidem, dans ses conclusions, le grec ancien ignore le mot spécialisé, *néologisme* et recourt à la périphrase, à d'autres formules pour désigner le processus comme le résultat (néologisme).

³ F. Gaudin, L. Guespin, op.cit., p.233.

En revanche, les autres dérivés : *néologique*, *néologie*, *néologisme*¹, *néologien*², *néologiser* sont respectivement attestés en 1726, 1758, 1734, 1740 et 1792.

Nous n'ocultons pas, bien sûr, l'existence de certaines unités, notamment des verbes au « sémantisme marqué » dont l'emploi est stabilisé, qui étaient en usage. Toutefois, leur(s) usage(s) étai(en)t occasionnel(s) et sporadique(s), ce qui autorise à déduire que ces unités n'indiquent pas et ne peuvent pas renvoyer aux apparitions et créations lexicales qui répondent au renouvellement et à l'évolution des besoins de la communication et traduisent les changements socio-culturels opérés.

Dans son ouvrage, *La néologie en français contemporain*, Sablayrolles³ note « quelques autres verbes au sémantisme plus marqué et plus précis sont employés, mais épisodiquement ; ils ne constituent pas la manière normale de dire l'innovation lexicale. Il s'agit de *tikto* « engendrer, enfanter » et de *plasso*, « façonner, modeler ».

D'après Sablayrolles, les langues qui constituent le fond de la langue française, le grec et le latin, n'ont transmis aucun concept ou dénomination du changement néologisant lexical.

Le mot *néologisme* s'implante avec une valeur satirique et affectée de préciosité aux regards de certains et s'affirme comme un excès de langage compromettant, voire polluant, si l'on emprunte l'expression contemporaine, aux yeux d'autres. Pour le Dictionnaire de l'Académie Française (1762), cité par F. Gaudin et L. Guespin « le néologisme est un abus »⁴.

Quant au terme composé *néologie*, il est bien reçu et admis par tous comme l'expression d'une nécessité lexicale rénovante, rénovatrice, susceptible de traduire l'esprit nouveau et les idées et les techniques nouvelles de la société. La néologie qui n'est pas seulement la création de mots nouveaux mais aussi et surtout l'essor du mouvement, aujourd'hui admis comme inévitable, de renouvellement lexical, est bien accueillie.

¹ Le D.L.F. Lexis avance comme 1^{ère} date d'attestation 1735, avec valeur péjorative : « néologisme : n.m (1735, sens péjor ; v.1 » néologie (1759).

² Néologien n'est plus en usage; néologiser, néologisme d'auteur, Balzac en a fait usage. Cf. Gaudin et Guespin, op.cit., p.233.

³ J.F. Sablayrolles, op.cit., p.25.

⁴ F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.233.

Le néologisme ne rencontre auprès de beaucoup que mépris et hostilité. La néologie, c'est un art. Le néologisme est une manie, une activité d'obéissance mondaine considérée comme superflue.

Le XIX^e siècle oublie la néologie pour les néologismes.

C'est au début du XIX^e siècle que le néologisme prend le sens qu'on lui reconnaît aujourd'hui bien qu'il ne soit pas complètement débarrassé des sèmes péjoratifs et des connotations dépréciatives. Bien sûr, révolution et libéralisme obligent. Au libéralisme économique succède, entre autres, un certain libéralisme dans la création, la diffusion et l'enregistrement de nouveaux mots, tous les mots. On y voyait dans l'attitude libérale favorable aux *néologismes/néologie*- une source de renouvellement et de fécondité lexicale bonifiante.

C'est à partir des années 60 que la néologie commence à se faire une place dans les sciences du langage.

Son intérêt grandissant s'explique par :

- la terminologie montante que l'on se représente comme une néologie dirigée ;
- le rejet du purisme paralysant, le refus de l'emprunt et la volonté de contenir le recours à l'anglo-américain dont la menace est de plus en plus pesante dans tous les domaines et notamment dans les pays où les francophones ne sont pas majoritaires.

Gaudin et Guespin écrivent que "c'est à partir des années 1980 que se met en place une activité assidue et concertée de néologie officielle au plan de la francophonie"¹.

Le concept néonymie en témoigne².

Pour continuer et avancer, il est indispensable, voire judicieux et même utile, de s'attarder un petit peu sur la nature de chacun des deux concepts et de consulter dictionnaires et ouvrages ayant pris en charge les notions de *néologie/néologismes*.

Il est vrai que nous ne pouvons pas nous dérober aux dictionnaires pour dégager une définition, une synthèse ou l'idée générale retenue et sur laquelle insistent les dictionnaires consultés. Il est vrai aussi que nous ne ferons pas l'inventaire des ouvrages et dictionnaires auxquels nous étions revenus pour vérifier le sens des

¹ Op.cit., p.235.

² Néonymie, québécisme de Guy Rondeau, pour désigner une partie de la néologie dans les domaines techniques et scientifiques. Cf. Gaudin et Guespin, ibidem.

notions- thèmes : *néologie/ néologisme* sauf que nos lectures sont orientées. Seul le thème constitue leur ligne directrice.

Au départ, nous retenons, après lecture de nombreuses sources lexicologiques et lexicographiques comme idée principale, que le néologisme est d'abord une nouvelle unité lexicale (mot/expression introduite par l'usage dans la langue). Sur le concept *néologisme* attesté comme pré-signalé en 1734, celui-ci ne recouvre son sens technique que nous lui connaissons aujourd'hui que 65 ans plus tard.

Le Dictionnaire de la Langue Française (D.L.F.), *Lexis*, range ce mot dans le même article avec *néologie* « processus de créations lexicales », où il introduit aussi le verbe (emploi rare) *néologiser*, « utiliser, ou inventer des néologismes ».

Le D.L.F., *Lexis* accepte le néologisme comme création morphologique nouvelle, un sens nouveau, produit d'un usage nouveau d'un mot « ancien » ou l'adoption d'un mot étranger. Nous pourrions y lire « m.m (1735, sens péjor ; V. 1800) ling. Mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue ; acception nouvelle d'un mot déjà ancien (on dit alors néologisme de sens) ».

Le Petit Larousse Illustré 1998 précise, détaille par l'ajout du concept *expression*, et définit à son tour le néologisme comme « le mot ou expression de création récente ou d'emprunt récent, acception nouvelle d'un mot ou d'une expression existant déjà dans la langue ».

Il convient de rappeler l'acception et la distinction des deux concepts (néologisme et néologie), le premier, un vocable au sens étymologique (vocabulary, appellation), sens nouveau(x), récent(s), introduit(s) dans la langue par le biais du discours, est le résultat du second, acte de produire et de créer des mots nouveaux.

Le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*¹ le distingue comme suit : « unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport *Sa/Se*), fonctionnant dans un modèle de communication déterminé, et qui n'étant pas réalisé antérieurement » de la néologie « processus de formation de nouvelles unités lexicales ».

¹ *Dictionnaire de linguistique et Sciences du langage*, s/d de J. Dubois, éditions Larousse, Paris 1994.

Dans l'*Encyclopédie du Savoir Moderne*, volume *langage* (E.S.M.), *le Bon Usage* de M. Grevisse et *la sémantique* de P. Fabre et C. Baylon, le néologisme est défini à partir de l'archaïsme. Tous les deux, résultent des mouvements lexicaux continus des langues «par opposition à l'archaïsme, le néologisme désigne une expression qui n'a pas toujours existé dans la langue, mais qui est d'un emploi récent»¹.

Grevisse, en guise de remarque, a rappelé la définition de l'archaïsme « mot tombé en désuétude »² pour l'opposer au néologisme. «Le néologisme au contraire, est un mot nouvellement créé ou un mot déjà en usage, mais employé dans un sens nouveau».

Le néologisme, nouveau venu dans la langue introduit par l'usage, peut provenir d'un changement diachronique, d'un changement diatopique ou diastratique..., (cf. plus bas, sous le titre : d'où viennent les néologismes ?).

Produit d'une invention lexicale ou résultat d'un glissement de sens, le néologisme pourrait n'être qu'un hapax qui aurait réussi.

Il ne s'agirait parfois que d'une transition lexico-sémantique, que d'un passage qu'effectue un mot d'une langue à une autre (emprunt). En guise de rappel, nous renvoyons, pour la circonstance, aux deux définitions des Larousse (D.L.F et le P.L.I. 1998, pp.24, 25)³.

Tous deux le désignent et l'acceptent aussi comme emprunt⁴ à la différence de Bénac, dont l'explication proposée pour le néologisme accuse une équivocité « embarrassante », « on appelle néologisme un mot nouveau ou récemment entré dans la langue »⁵.

La définition n'évoque pas clairement et textuellement l'emprunt et ne le détermine pas : endolingue ou exolingue. D'un côté, il s'agit d'une nouvelle insertion « ...récemment entré dans la langue» et de l'autre, l'alternative (exprimée par la conjonction de coordination *ou*, est ambiguë : « entré dans la langue » peut se

¹ Voir l'ESM. p.336.

² M. Grevisse, *le Bon Usage*, p.91.

³ Le P.L.I. 2005 reprend le même article, celui de 1998.

⁴ *Dictionnaire de linguistique*, Larousse « on peut penser que l'emprunt aux langues étrangères est à assimiler au néologisme de forme » p.322.

⁵ H. Bénac, *Guide de l'expression écrite* p.77.

comprendre comme dictionnairisation. Beaucoup de mots naissent sans pour autant réussir à se faire admettre par les dictionnaires, notamment de langue.

Tout mot nouveau est néologisme, mais tous les néologismes n'entrent pas dans la langue. En revanche, l'*Encyclopédie du Savoir Moderne* (E.S.M.), fait cas de la possibilité qu'un néologisme puisse être d'origine étrangère. Au terme de son article « néologisme », nous lisons : « il peut être emprunté à une langue étrangère, sous sa forme originale ; *gangster*, *mazout*, ou sous une forme adaptée: *supporteur*, pour *supporter*, *robot* pour *robota* »¹.

Quant à M-F. Mortureux dans le glossaire qu'elle propose à la fin de son ouvrage, *La lexicologie entre langue et discours*, insiste sur la néologicité (voir infra) spécificité distinctive qui caractérise le mot nouveau par rapport au reste du lexique. Elle présente la lexicalisation, début de la fin ou alors la fin du caractère néologique (nouveauté) du mot recueilli comme tel.

Alors, si l'on accepte la néologie comme l'ensemble des processus qui déterminent la formation (dérivation, composition, conversion, emprunt...) de mots nouveaux, les néologismes, nous ne devons pas oublier de retenir que toutes les langues adoptent et introduisent des mots nouveaux pour pouvoir suivre les changements inévitables de la société et du milieu environnant. D'où le constat que le phénomène, l'évolution linguistique, la néologie et le néologisme sont partagés par toutes les langues et peuvent se percevoir, se concevoir comme une tendance naturelle.

2- Néologie (néologisme) une tendance naturelle

Nous pouvons la supposer née avec le langage, plus précisément lorsque l'homme a pris conscience du langage (il s'est su parlant, apte à parler et à utiliser à volonté la parole) et de la fonction dénomminative ² du lexique, l'élément linguistique de base de la communication qui lui permet d'organiser et, en même temps, de

¹ E.S.M., op.cit., p.336.

² La fonction du lexique, du néologisme n'est pas uniquement, dénomminative, J.F. Sablayrolles écrit dans un article, *Nomination, dénomination et néologie*, intersection et différences symétriques, tout en nuancant, nomination et dénomination : « nombre de néologismes dans la langue générale ont d'autres raisons d'être que la nomination de nouveautés »

s'approprier le monde. Au commencement, chaque dénomination (processus) est un acte de néologie. Tous les mots du lexique ont été des néologismes. Au départ du lexique, il n'y a eu que des néologismes.

Toute langue se fait un peu chaque jour. Toute langue ancienne ou jeune cumule une série interminable de mutations notamment lexicales. Toutes admettent le changement. La néologie est un élan naturel intrinsèque à la langue vivante. L'évolution lexicale est fondamentale dans la vie d'une langue.

Toute langue qui n'évolue pas est une langue condamnée à périr. Une langue qui change est une langue qui refuse de mourir. Le renouvellement, mouvement continu, est le signe de la vitalité linguistique et de son adaptabilité continue aux changements inévitables de la (des) société(s).

S'il y a des mots qui tombent, mais que l'on ne voit pas choir, dans l'oubli¹ et qui périssent ; d'autres naissent, d'autres reviennent et d'autres s'installent, le changement semble aussi indispensable qu'inévitable. Seules peut-être les grammaires, y compris la grammaire structurale, ont ignoré et n'ont pas pris en charge la dynamique néologique. L'enseignement normatif des langues ne " fait-il pas " comme si la langue est immuable. La norme est un modèle figé sur lequel le temps, l'usure, n'a pas d'emprise. Il est possible que la grammaire structurale ait eu tendance à passer sous silence cet aspect des choses, à savoir que la langue est créatrice.

Les innovations dans le domaine lexical ont pour motivation et pour moteur de satisfaire le besoin de désigner de nouveaux référents et de baptiser de nouvelles réalités. A de nouveaux besoins, de nouveaux mots. Pour qu'une langue survive, il faut qu'elle réponde aux nouveaux besoins de la communication : l'impulsion est dans l'échange et la communication, aux nouveaux soubresauts politiques et historiques et aux changements socio-économiques et philosophiques ...les exemples ci-après en sont une illustration, *Rai* (PL 90)², *Libanisation* (PL 92), *négationnisme*

¹ Pour illustration, nous tirons quelques exemples de mots, de nos jours rares ou disparus, de la rubrique *mots retrouvés* du cahier spécial édition-anniversaire (100 ans) 2005 intitulé *il y a un siècle le Petit Larousse Illustré* : *abluer*, *abuter*, *acratie*, *avuer*, *boulevardier*, *cacade*, *galantiser*, *giboyer*, *ribleur*, *verdurier*.

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les dates de parution du néologisme dans le *Petit Larousse Illustré*.

(PL 93), *agritourisme* (PL 94), *hidjab* (PL 96), *Sida*, *Tamazight*(PL 96), *Hip-Hop* (PL99), *agroclimatologie* (PL 00), *net économie*(PL 02).

S'il y a donc des connaissances qui s'acquièrent et de nouvelles inventions qui voient le jour, des mœurs qui changent, des *modus vivendi* qui évoluent, la langue suivra pour survivre. L'inventivité lexicale suit et embrasse l'horizon de la société qui s'élargit et s'éloigne « continuellement ». Ainsi le lexique change « disparatement » et inégalement, et la langue se transforme.

Sur le plan linguistique, le signifiant se modifie au niveau de la phonie comme au niveau de la graphie. Le mot donne naissance à d'autres mots. Un mot peut perdre de la vigueur sémantique ou se spécialiser, comme il peut vêtir de nouveaux sens ; et l'on parle en conséquence de restriction, d'usure, d'appauvrissement et d'extension et d'enrichissement sémantiques.

Sur le plan diatopique, nous admettons aujourd'hui que toutes les langues que nous connaissons dérivent d'autres langues disparues ou mortes et nous partageons l'avis de A. Darmesteter « le Latin populaire possédant quelque milliers de mots qui sont devenus des mots français par le seul changement de prononciation. Mais le lexique primitif devint vite insuffisant pour exprimer les idées nouvelles qu'allait apporter le développement ininterrompu de la civilisation »¹.

L'apparition des techniques nouvelles² entraîne des apparitions spectaculaires de néologismes « mais le vocabulaire des techniques a besoin de désigner avec précision des choses nouvelles ou de préciser des concepts, au XIX^e siècle, il a bien fallu créer le néologisme « téléphone » pour désigner un appareil inconnu jusque là »³.

Nous remarquons, au passage, que la fin du deuxième millénaire et le début du troisième sont fortement marqués par la révolution de l'informatique et des télécommunications, dont le vocabulaire néologique foisonne. Pensons, un instant, aux champs thématiques et lexicaux qui leur sont afférents. Ils comptent pour les plus

¹ A. Darmesteter, *Cours de Grammaire, historique de la langue française*, livre Troisième, p.1.

² Nous revenons relativement un peu en arrière pour rappeler le vocabulaire qui a proliféré entre et après les 02 grandes guerres, lié à l'activisme intellectuel, les performances technologiques et l'intensité des productions scientifiques et philosophiques et les expressions artistiques et littéraires. Nous évoquons sur le plan politique: *nazisme, hitlérisme, bolchevisme, léninisme, balkanisation, OTAN*, onusien; en philosophie: *existentialisme, absurde, non-violence*.

³ A. Jouette, *Toute l'orthographe pratique*, (T.O.P), p.437.

anciens : *combiné, butée¹, chiffre, numéro, raccrocher, décrocher...* ; *ordinateur, clavier, claviériste, souris, fenêtre(Window), logiciel...* jusqu'aux actuels : *internaute, téléprésence, téléaction, téléopie, citoyen terminal, infosphère, etc.²*

Le français ne déroge pas, il change constamment, son lexique avec, au total, depuis 1960, des centaines de milliers de néologismes ont été enregistrés par les linguistes de l'INALF (Institut National de la Langue Française) selon l'*Express*.³

Ceci n'est pas une exception française. Il s'agit ici d'un constat⁴. Si nous acceptons l'idée que le lexique de la langue française a évolué à l'instar de celui des autres langues, à des rythmes (nous pouvons dire) différents, il évoluera, continuera d'évoluer, même si nous ne pouvons guère prévoir son évolution dans le détail.

Le vocabulaire français s'est modifié et continue à se modifier « on peut admettre que le français qui se parle et s'écrit au milieu du XX^e siècle, se différencie non seulement de « l'ancien français » médiéval, du « moyen français » des XV^e, XVI^e siècle et du français classique des XVII^e, XVIII^e siècles, mais aussi du « français moderne des années 1800-1920 »⁵.

H. Mitterrand insiste et voit dans la néologie un élan moteur non fugace et continu propre aux langues vivantes et à grand usage « ...les effets de cette néologie, qui n'est pas une mode passagère, mais la conséquence linguistique durable d'un fait de civilisation qui n'épargne aucune des grandes langues »⁶.

La néologie, une tendance naturelle indissociable du langage, est une activité sociolinguistique voire psycho-sociolinguistique (cf sous titre 3, néologisme création psycholinguistique). H. Mitterrand établit un parallélisme et fait aussi le lien entre l'évolution de la société, de son savoir, de son savoir faire et de l'évolution de sa langue : réceptacle et moyen, les deux à la fois.

S'il y a des mots qui voient le jour avec la chose/objet qu'ils désignent, d'autres disparaîtront avec l'outil ou le référent qu'ils indiquent ou par usure dont les

¹ Les nouveaux appareils n'en sont pas dotés.

² Les cinq derniers exemples sont tirés d'un article du Web intitulé « nouvelles réalités : nouveaux mots ».

³ L'*Express* ; idem, article : « le français se parle au futur » O. Perrard.

⁴ Même *Le Bon Usage*, page 98 indique, « les spécialistes ont estimé que chaque année, au moins 4000 expressions ou termes viennent s'agréger au vocabulaire du français ».

⁵ H. Mitterrand, *Les mots français*, p.100.

⁶ Idem.

raisons ne sont pas, à tous les coups, objectivement et sûrement compréhensibles et explicables. Certaines unités lexicales (mot/tournures) peuvent se cloisonner et trouver refuge dans le jargon d'une discipline, d'une activité, données ou iront gonfler les rangs des archaïsmes. Même les dictionnaires se retrouvent contraints de réviser leurs nomenclatures et procèdent aux retraits des mots jugés peu usités ou désuets. De même, nombreux sont les mots qui partiront pour d'autres et de nouvelles aventures sémantiques (néologisme de sens) ou rejoindront d'autres unités lexicales et formeront en conséquence de nouvelles collocations que les dictionnaires tels le *P.L.I.*, le *Petit Robert*, attentifs aux besoins des usagers, récupèrent.

3- Néologisme, création psycho-sociolinguistique

De par sa nature -entité linguistique à plusieurs dimensions (mentale, socioculturelle,...) transmises par des locuteurs, produit de circonstances souvent différentes et présentant, certainement, différents tempéraments- le langage et puis le lexique présentent nécessairement divers aspects : mental (objet de quête et centre d'intérêt des études générativistes), social, historique, etc.

3-1 Aspect mental

Le langage, usage(s) de signes linguistiques, est le symbole d'une réalité objective extralinguistique. C'est une abstraction permettant l'organisation du monde, sa conception, sa conceptualisation comme sa stabilisation (sous forme linguistique : mots, syntagme...).

Le mot, valeur sociolinguistique, est le point de rencontre entre des éléments de l'univers et une représentation mentale de ces dits éléments de l'univers. En termes saussuriens, c'est le signe : rencontre d'un signifiant matériel, réel, phonographique et une expérience mentale, intellectuelle du monde extérieur.

Le néologisme, un appel constant de la langue que l'usage fait vivre et que l'adaptation rénovante fait survivre, constitue un continuum mu par la stabilité apparente qui continue à assurer la communication entre générations qui se succèdent malgré/à travers l'hétérogénéité qui caractérise les composants phonologiques,

morphologiques, lexicaux du système et l'élan de la parole (langage/discours), lieu favorable, aux renouvellements opératoires qui épousent le rythme de l'évolution par l'infléchissement (voire quelquefois, des coups de force aux règles morphologiques) du système linguistique en usage/de l'heure.

La néologie, potentialité créative touche plus d'un domaine. Jacqueline Bastuji, dans un article intitulé : *notes sur la créativité lexicale*¹ parle de quatre domaines : politique (liberté de créer et d'inventer), domaine pédagogique (plus de liberté en classe et moins de contraintes normatives), domaine des activités artistiques (particulièrement le plaisir du langage en liberté et plaisir de la créativité) et le domaine linguistique où le recours à la grammaire générative pour l'explication du processus créatif et rénovateur, laquelle grammaire générative a, d'ailleurs, nous le rappelons et pour l'occasion , beaucoup séduit et influencé , L. Guilbert, remarquable « néologue »² et référence de marque, ès matière de néologie contemporaine, précisément, française.

L. Guilbert trouve à l'approche générativiste des vertus et qualités de présenter un cadre d'explication fiable «la perspective, générativiste, que nous avons découverte vers les années 68, offrait une réponse à nos interrogations dans la mesure où selon les thèses de N. Chomsky, le principe premier du langage réside dans la composante syntaxique, une explication pertinente et de la génération des unités lexicales complexes pourrait ainsi être envisagée »³.

L'analyse « générativiste » (générative et transformationnelle) implique une créativité dont dispose tout locuteur au niveau de la phrase et au niveau du mot.

C'est dans la même optique que « les transformationnistes intègrent l'entrée lexicale sous forme complexe de traits phonologiques d'une part, syntaxiques d'autre part, au processus de la transformation génératrice de la phrase avant d'aboutir à l'unité lexicale de surface »⁴.

¹ Jacqueline Bastuji, « Notes sur la créativité lexicale », p.12, in : *néologie et lexicologie*, Librairie Larousse, Paris 1979, collection, Langue et Langage.

² Cf. F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.234.

³ L. Guilbert, *la créativité lexicale*, avant-propos, p.11.

⁴ L. Guilbert, op.cit., p.130.

Pour L. Guilbert, la transposition des principes générativistes d'analyse de la phrase, unité de base dans le domaine de la communication, à la création lexicale et la formation de mots nouveaux s'avère possible autant qu'opératoire. Le rapprochement éventuel à faire entre transformation phrastique et transformation lexicale est que la première consiste à agencer des syntagmes autonomes alors que la seconde, la transformation lexicale, constitue une construction (assemblage) "phonético-grammaticale". La morphologie ne serait que syntaxe du mot et la syntaxe morphologie de la phrase.

Le mot serait une transformation implicite normalisant une phrase du type : *ouvrier qui travaille à la mine*= *mineur*. C'est aussi dans cette même logique créative (qui manifeste¹ de la créativité) et « rénovante » que la néologie fut admise et que certains chercheurs sur les traces de L. Guilbert, tentent l'expérience générativiste et recourent dans leurs études et analyses à l'approche Chomskyenne qui par «son principe même, elle (l'approche générativiste)² lie la création lexicale à la formation des phrases ; la nouvelle unité lexicale est la transformation d'une phrase première implicite ou réelle, elle est un moment de la montée de la phrase en tant que reformulation lexicale. Sous cet angle, la néologie est intégrée à l'activité même du langage »³.

Notons au passage, que le mot créativité⁴ ne figure pas dans l'œuvre de Chomsky. La même notion, ou le phénomène lexical avec l'ensemble des problèmes qui lui sont intrinsèques, se rencontre plutôt dans les formules⁵ comme « aspect créateur de l'acte linguistique », « aspect créateur de l'utilisation du langage »...

L'enseignement de Chomsky peut plaire et attirer aussi par cette volonté de rompre avec le schéma (ou méthode) classique qui consistait à travailler et à analyser des corpus finis et clos. Alors que la rigueur d'analyse d'une grammaire est de ne pas se limiter à décrire des énoncés tout faits, mais d'expliquer :

¹ Signalé par nous.

² Dans le G.L.L.F pages d'ouverture, l'on souligne la manière dont la théorie générative et transformationnelle explique les structures fondamentales « la préfixation sera analysée comme une procédure qui permet de créer des unités lexicales à partir de la structure syntaxique d'une phrase sous-jacente ».

³ L. Guilbert, op.cit., p.11.

⁴ Cf. *néologie et lexicologie*, J. Bastuji op.cit., p.12.

⁵ Formules citées dans l'article de J. Batsuji, op.cit., p.12.

1- La façon dont ils sont générés et gérés au plan de la forme (encodage).

2- Au plan de la réception : (décodage) par quoi (comment) expliquer la faculté de reconnaître de comprendre, à tout moment, des phrases, des énoncés jamais auparavant entendus ou lus, dont est doté tout locuteur d'une langue donnée?

Bref, la priorité est de rendre compte de la compétence et de la créativité des sujets-parlants partagées par toutes les langues et par toutes les masses parlantes des diverses langues. C'est pourquoi la néologie fait manifestement appel aux mécanismes et aux règles (finis) susceptibles de produire et d'administrer (organiser) des phrases illimitées selon Chomsky, et pour aussi (ceci est notre ajout) expliquer le mot, en l'occurrence le mot nouveau.

Ne peut-on pas rapprocher la créativité phrastique de la créativité lexicale et dire que, finalement, elles ne sont pas d'essences différentes ?

« La néologie est incluse dans la symbolisation linguistique dans la disproportion entre le caractère illimité de la réalité à exprimer et le nombre limité des éléments ou groupes d'éléments »¹...

L'urgence, fort probable, est de s'interroger sur le processus et le produit néologiques. La néologie demeure une potentialité et une prédisposition tributaire de plusieurs facteurs socio-psycholinguistiques.

3-2 Aspect social

Le néologisme, création lexicale, serait vraisemblablement difficile à concevoir à partir de rien. A revenir au stock lexical d'une langue, le dictionnaire (nous ne pourrions nous autoriser à aller dans le sens de soutenir la création ex-nihilo²) obéit à une logique, à une morphologie à un phonétisme et s'appuie sur des analogies. Si nous acceptons la néologie comme compétence créative régie par des règles propres à la langue en question, le néologisme serait une performance, une innovation qui opèrent et modifient moult changements morpho-phonologiques et lexicaux. Là, tout s'inscrit dans une logique d'évolution continue et inévitable.

¹ L. Guilbert, op.cit., p.15.

² Si des mots comme *Kodak* (formation onomatopéique qui doit son succès et surtout sa stabilité phonétique et graphique à ses parution et diffusion comme nom déposé) ou *gaz* supposé être d'origine grecque- voir *Lexis*- sont donnés par Gaudin, Guespin et Guilbert comme création fortuite certes, ils demeureront sans conteste des Hapax.

Chomsky rattache la créativité à la double tradition cartésienne et allemande¹. Au préalable, le langage est le propre de l'homme. Le langage n'est pas seulement un moyen de communication mais aussi « une projection de l'esprit humain »².

Pour Descartes (1596 – 1650), l'homme se distingue de l'animal par des aptitudes, une prédisposition et un pouvoir exceptionnels, loin d'être mécanistes. Le langage humain se distingue, plus précisément, par cette faculté de se régénérer continuellement par le recours à de nouvelles formations, de nouveaux usages dans l'intérêt de dénommer de nouvelles expériences et de nouvelles conceptions et perceptions. Quant à Humboldt, il pense que la langue est « l'expression de la forme sous laquelle l'individu voit le monde et le porte en lui-même »³. Au moyen de la langue, l'homme rend abstrait le monde et l'intériorise ; grâce aux mots, signes linguistiques, il le stabilise, le fixe et le transmet à ses congénères. Nous rappelons que le langage ne serait pas une masse d'observations, un ensemble d'expériences retenues (que la mémoire ait retenues) mais un processus mental, un travail intelligent peut-être, innés mais sûrement communs à tous.

Humboldt (1767 – 1835) pour qui le langage est une activité se faisant, cherche à montrer que « l'esprit fait un travail constant afin d'adapter le son, le matériau phonique à l'expression de la pensée, et justement c'est la « forme » du langage avec ses règles morphologiques, qui permet et sous-tend, ce « travail de l'esprit ».

Humboldt parle de *energea*⁴ (force créatrice, régénérable). L'activité mentale de l'esprit est soutenue par le langage qu'elle nourrit et structure à la fois « via » les règles syntaxiques et les modèles morphologiques que l'usage forge ; le besoin à chaque fois crée et l'efficacité (la fonctionnalité) installe.

C'est peut être cela qui fait/engendre la délicatesse de cerner la nature du mot et particulièrement le néologisme.

Le sujet parlant ou locuteur-créateur intelligent, instable, imprévisible de par sa nature humaine et sociale échappe à tout contrôle. Toutes les théories s'avèrent

¹ N. Chomsky écrit « Humboldt, développe ainsi la notion de « forme du langage » comme principe génératif établi et invariable, qui fournit ses moyens à l'ensemble illimité des actes « créateurs particuliers et en délimite le champ », cité in E.S.M., op.cit., p.185.

² Cf. E.S.M. article, Humboldt.

³ Idem.

⁴ Par opposition à *ergon* (inertie sans vie).

impuissantes et limitées quand il s'agit de mettre toute la lumière sur une activité aussi complexe que réfractaire à l'analyse que celle de la créativité lexicale qui en demeurant continue à être variable, lacunaire. Même Guilbert, très enthousiaste au départ, s'était laissé séduire ; il voulait une théorie linguistique globale à partir de et dans l'enseignement de Chomsky pour lequel l'association entre création lexicale et création phrastique est possible.

Ainsi le vocabulaire, authentique, réel, matériel ou (matérialisé) va au lexique, virtuel, réel, potentiel... Il se garde après d'oublier qu'il reste un lexicologue averti des diversités, des variétés et des multiples facteurs psycho-socio-culturels qui peuvent déterminer, affecter la création et la diffusion des nouvelles unités lexicales. L.Guilbert ne pouvait accepter le mot en dehors de l'échange social, ce qui le pousse donc à reconsidérer, à lire Bastuji, sa théorie dichotomique compétence/performance et à douter des rapports entre créativité/innovation et de la nature des procès génératifs dont on ne sait pas s'ils « relèvent de la compétence sous-jacente ou de la performance »¹.

4- Néologie et société

La compétence linguistique (dans le sens Chomskyen), sorte de force idéale animant le parfait locuteur peut bien convaincre si elle n'est pas isolée du continuum social et langagier. Comme signalé supra, la néologie comme approche et comme créativité lexicale peut à son tour être présentée comme mouvance (activité) où convergent et s'inter-influencent des démarches et des théories relevant de diverses disciplines ; nous citons entre autres la sociologie et la sociolinguistique. Si la première étudie la société (comme organisation et comme structure) et les phénomènes sociaux, le langage en est un ; la sociolinguistique aura pour tâche de comprendre les corrélations langue/société. Le but de la sociolinguistique est de mettre en évidence le caractère systématique de la covariance (co-variance) des structures linguistiques et sociales et d'établir directement des relations de cause à effet.

¹ Op.cit., p.12.

Etudier le lexique (créativité lexicale) en qualité de compétence et performance sans lien avec son milieu social et culturel serait, à bien des égards, une démarche bancal. J. Picoche reconnaît et écrit : « mais tous¹ ceux qui se sont occupés de dialectologie, tous ceux qui ont étudié les langues amérindiennes, tous ceux qui ont traduit dans une langue moderne les textes bibliques ou antiques savent pourquoi le lexicologue n'est pas à la hauteur de sa tâche s'il n'est pas en même temps ethnographe »².

La langue et la société sont dans une certaine mesure indissociables. L'histoire d'une langue est étroitement liée à l'histoire³ de sa masse parlante (la langue est assimilable à un « réservoir » collectif de données culturelles et sociales passées et présentes). La langue est indéniablement un instrument archéologique de premier ordre. Inutile de rappeler que la langue est la mémoire et le miroir de la société, sans toutefois passer pour un calque. Elle peut représenter, mémoriser l'expérience d'un peuple, refléter son mode de pensée et son mode de vie mais ne le calque pas. Elle n'est pas une photocopie de l'univers. La langue « n'est pas un calque de la réalité »⁴ écrit A. Martinet. De même, il serait banal de signaler la dépendance visible du lexique vis-à-vis des rapports sociaux et des progrès techniques et des découvertes scientifiques. Tout changement au niveau social trouvera, quasiment, écho dans le dictionnaire (lexique), domaine linguistique. Ainsi, E. Benveniste répond dans *Problèmes de linguistique générale* « c'est également l'évidence que la langue est comme ils disent le miroir de la société [...] et qu'elle est même par excellence l'indice des changements qui s'opèrent dans la société »⁵.

Peut- on ne pas suivre la marche de la nature, de l'évolution et s'en écarter ?

¹ J. Picoche, *Précis de lexicologie française*, p.41.

² Ce n'est pas forcer les mots et les concepts, mais ils sont nombreux à admettre qu'il est difficile de tracer notamment les limites entre sociologie/ethnographie, étude des ethnies et des peuples ; des sociétés à structure sociale simple par opposition à société complexe.

³ J. Picoche, écrit dans *Précis de lexicologie française*, p.41 « le lexique représente en somme l'univers tel que peuvent le connaître [...] des êtres humains intégrés dans des groupes culturels ». Bien que l'histoire de la société puisse être différente de l'histoire de la langue, de nombreuses sociétés ont enregistré de nombreux changements, voire une révolution, alors que la langue a continué à servir normalement.

⁴ A. Martinet, *Éléments de linguistique générale*, p.11.

⁵ E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale* ; p.92, livre 2.

Les variations linguistiques suivent les mutations sociales. Toute découverte, toute élaboration d'un concept sollicite un remaniement lexical, création, extension, spécialisation, emprunt...

Les observations montrent que le milieu social et physique définit le comportement verbal et détermine plus précisément, la nomenclature lexicale. Autrement dit, comment, par quoi peut-on expliquer la diversité linguistique et plus particulièrement lexicale ? Les langues ne se partagent ni le même nombre de mots, ni les mêmes concepts ni la même organisation lexico-sémantique.

Les changements ne sont pas individuels, aléatoires non plus¹. Il y a éventuellement, systématiquement des variations linguistiques en corrélation avec des données sociales.

La néologie en tant qu'activité renseigne sur une langue en action et la révèle en emploi dans un espace et temps définis d'où l'intérêt sociolinguistique.

La société crée, diffuse et légitime. Le dictionnaire (recueil, manuel) « légalise », officialise et « sacralise ».

Le regain d'activité néologique et l'intérêt qu'on lui porte ces dernières décennies² se justifie, fort probablement et d'abord par le besoin croissant de répondre à des besoins de communication et surtout de dénomination, faute de quoi, le recours à l'emprunt serait inévitable et légitime.

Le lexique est aussi révélateur d'une organisation sociale, d'une appartenance culturelle et d'une vision du monde. Nous "paraphrasons" le vieil adage français, pour dire : *parle, laisse moi t'entendre et je te dirai qui tu es*³.

Ces données obligent à reconsidérer la notion de néologie avec le néologisme, et à l'envisager autrement comme une activité, une activité créative du locuteur sujet social dans un contenu linguistique varié et variable.

¹ En revanche, pour certains sociolinguistes le mouvement de la langue, spécialement, les renouvellements lexicaux apparaissent plutôt comme variation aléatoire. Voilà pourquoi on ne peut prédire ou jurer de la destinée d'un mot.

² Le mot *néologisme* ne prend son sens linguistique que vers la fin du XIX^e siècle et sera attesté en 1900, dans le vocabulaire de la psychiatrie pour désigner un mot créé par un délirant. Le Larousse du XX^e siècle consacre un petit article à *néologisme* mais ne fait que mentionner *néologie*, avec la précision "peu usité" et c'est vers 1960 que la néologie prend place parmi les sciences du langage, cf. Gaudin et Guespin, p.235.

³ *Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.*

Toute créativité naît dans une communauté linguistique, espace et entité autant sociaux que linguistiques où le renouvellement touche, le plus souvent, plusieurs parties du lexique, plusieurs domaines de la vie en société (voir infra domaines et zones de la néologie). La néologie renseigne sur différents domaines aux différentes terminologies susceptibles d'offrir sans discontinuité des néologismes et constituant en « simultané » un milieu, une terminologie, favorable aux néologismes, expression manifeste et permanente de « redifférenciation »¹.

Qu'importent les apparences, la langue n'est ni immobile, ni homogène (image plus au moins fidèle de la société). Elle évolue en permanence, presque, à l'insu de tous. Elle change, la langue.

Dans ses échanges interactifs, ou moments de parole, se glissent, s'entremêlent et se concurrencent des mots, d'origine sociale différente et se côtoient des lexies et des formes lexicales d'origine géographique variée.

Bien sûr, à chaque époque son dictionnaire. Dans toutes les sociétés, on rencontre une certaine légitimité pour justifier d'un côté et expliquer, de l'autre, l'impératif de construire de nouvelles formes lexicales et de fabriquer de nouvelles lexies, d'admettre et d'adapter de nouvelles distributions (néologismes de sens).

Nous constatons tous qu'il y a des époques plus permissives, plus accueillantes, plus favorables aux néologismes que d'autres, le tout est déterminé par les intensités et pressions politiques et socio-historiques, les actualités du temps, qui traversent la société et aussi la langue, (voir plus bas, néologismes et domaines).

De même, les oscillations «modulatoires» lexicales - entre mots qui viennent et autres qui se retirent et que les dictionnaires tentent de suivre à travers leurs² livraisons, par les néologismes et par leurs révisions et refontes périodiques (les dernières du P.L.I. sont celles de 98 et 2005) - sont foncièrement sociolinguistiques. Les entités lexicales de par leur nature sociolinguistiques sont alors et parfois conventionnelles, autrement dit, arbitraires.

¹ *Cahiers de sociolinguistique* N° 9, *les parlars jeunes*, Presses universitaires de Rennes, 2004.

² Une enquête (cf. C. Baylon et P. Fabre, *la sémantique*, éd. Nathan, p.253) montre que le P.L.I. entre 1949/1960, avait retiré 5015 mots, jugés peu usités pour rajouter 3973 mots et emplois nouveaux.

5- Néologisme entre opacité et transparence

Bien que les raisons qui poussent à créer des mots nouveaux soient multiples, nous retenons comme principales : le déficit et la déperdition lexico-sémantiques. Pierre Guiraud a noté dans *La Sémantique*¹ «on crée des mots pour donner des noms aux choses soit qu'elles n'en aient pas encore, soit que celui qu'elles ont n'assure plus efficacement sa fonction ».

Pour qu'un mot assure sa fonction : désigner, porter et stabiliser un concept ; il est nécessaire qu'il soit explicite, motivé, transparent... Raison pour laquelle le mot est dans la plupart des cas, motivé au départ, « toute nouvelle création verbale est nécessairement motivée » écrit P. Guiraud².

Il y a transparence quand le mot signifie de lui-même. Par transparence, nous entendons l'accès sans peine au sens du mot et l'absence de résistance, en l'occurrence, du néologisme au décryptage, à la compréhension...exemples : *Sidatique, sidéen, sidologue* (PL 89), *zoner* (PL 91), *russophone* (PL 91), *mésusage* (PL 93), *berbérophone* (PL 94), *antidouleur* (PL 96), *albanophone* (PL 96).

Transparence et motivation vont ensemble. Est transparente l'unité lexicale dont le contenu sémantique se devine et se laisse saisir aisément.

P. Guiraud écrivait dans *La Sémantique*, «l'observation des phénomènes linguistiques permet d'affirmer deux faits indiscutables. Premièrement, une large partie des mots que nous employons est effectivement motivée et cette motivation³, plus au moins consciente, selon le cas détermine l'emploi de ces mots et leur évolution. Deuxièmement, toute nouvelle création verbale est nécessairement motivée »⁴.

De son côté, J. Thièle admet la motivation du mot et met le doigt sur son rôle économique⁵ et sur sa nécessité fonctionnelle pour le fonctionnement de la langue, « un signe linguistique est motivé dans sa forme matérielle et sa signification, c'est-à-

¹ *La Sémantique*, collection Que sais-je ? éd. puf. Paris 1972 p.37.

² Idem.

³ Pour Guiraud la motivation peut être phonétique « *biper* (PL89), *morphologique*, *décadenasser* (PL89), *vététiste* (PL97), *métasémique*, *trou d'ozone* (PL91), *nid d'abeille* (PL93) ».

⁴ P. Guiraud, op.cit., p.24.

⁵ Economique, parce qu'à partir d'une base lexicale donnée, peuvent s'obtenir plusieurs dérivés qui ont souvent, comme corollaire l'intercompréhension entre locuteurs

dire morpho-sémantiquement en raison du caractère du système de la langue. Pour le locuteur, cette motivation relative est un facteur psychologique et mnémotechnique important. Pour la fonction des mots, ceci signifie que de telles motivations créent des relations sémantiques au niveau paradigmatique entre les signes. L'existence de telles relations signifiantes n'est pas seulement économique, mais encore absolument nécessaire pour le fonctionnement de la langue »¹.

J. Picoche rejoint Guiraud dans *Précis de Lexicologie Française* tout en complétant par la motivation historique ou étymologique. Elle juge que la notion de l'arbitraire, notion fondamentale chez De Saussure, est aujourd'hui banale. Elle la nuance par quatre considérations :

- 1- considérations relatives à la psychologie de la parole;
- 2- considérations relatives à la structure du lexique;
- 3- considérations relatives à la valeur phonique des mots;
- 4- considérations relatives à l'histoire du lexique, de l'étymologie.

La transparence lexicale, corollaire de la motivation, s'oppose à l'opacité. Roger Ledent écrit «Nyrop distingue à cet égard entre les mots opaques qui n'établissent aucune sorte de rapport entre les choses qu'ils désignent *fleur, table* et les mots transparents dont le phonétisme ou la composition découvrent la signification. C'est essentiellement le cas des onomatopées (*plouf, coucou...*) des mots employés par métaphore², le *pied d'une chaise, le bec d'une plume*, des mots composés (*rouge-gorge, porte-plume*) et dérivés (*fabrication, ameublement, périssable...*) »³.

Le mot peut, certes, s'imposer à l'usage par son référent d'abord (objet utile et très utilisé, notion leitmotiv ou toujours d'actualité) tels : *séropositifs* (PL 88) *zappeur* (PL 89), *parabole* « antenne » (PL 92), *téléphone cellulaire* « portable » (PL95).

¹ J. Thièle, *la formation des mots en français moderne*, p.15.

² Métaphore en rhétorique, catachrèse (métaphore lexicalisée), Ledent op.cit., p.62, en langue. Dans le 1^{er} cas, on privilégie l'esthétique; dans le 2^e cas, on insiste sur la précision, l'exactitude.

³ R. Ledent, *Comprendre la sémantique*, éd. Marabout.ibidem.

Sa transparence lexicale structurelle et son expressivité ne seront pas sans incidence sur l'accueil que lui réservent les usagers comme sur le choix de sa forme, celle du mot, signifiante retenue au moment de sa création, voir les exemples ci-après. La raison principale qui peut expliquer leur réussite et justifier leur admission peut être dans la motivation et peut être aussi dans l'expressivité qui les caractérise et s'avère, finalement, comme adjuvant mnémotechnique, remarquable : *peinturer* (PL88), *sans papier* (PL 90) *joujouthèque* (PL 96) ; *ivressomètre*, *matos* (PL 92), *courriel* (PL02)...

Le mot motivé, transparent se ramène vite comme pré-signalé à son signifié (Sé).

La motivation¹ (il y a motivation, signe motivé quand il y a lien plus ou moins sensible entre le contenant (Sa) et le contenu (Sé)) assure la bonne transparence, gage d'admission sûre et de survie certaine. Les néologismes sont possibles, compréhensibles, intelligibles, mémorables, justes et viables de par leurs formes appropriées à la norme et au système, et de par leurs qualités évocatrices « c'est surtout au pouvoir évocateur des mots qu'il faut demander les secrets de leur naissance et de leurs victoires »².

Même hors contexte, le mot motivé se laisse pénétrer et laisse révéler son sens ; il suffit de connaître la/les bases pour deviner le sens des dérivés ou composés afférents. Nous citons comme exemples : *handicapant* (PL 88), *bronzette* (faire une) (PL 89), *biodiversité*, *oligothérapie* (PL 94).

Il est vrai que pour de Saussure, le lien unissant le signifié au signifiant est arbitraire (peut-être en réaction à une tendance de son époque, qui expliquait tous les mots comme ayant une origine onomatopéique et les ramenait à une simple imitation de la nature).

¹ P. Guiraud, plus explicite, devise la motivation, en deux :

1- motivations externe : a- thématique (onomatopéique) b- métasémique (métaphorique).

2- motivation interne : puise dans le système linguistique lui-même : a- motivation morphologique, b- motivation paronymique.

Quant à Ledent, il parle de motivation directe englobant l'expressivité et l'onomatopéique et des motivations relatives : dérivation/ composition.

² A. Dauzat, *La vie du langage*, p.110.

Il est vrai aussi que la notion rend service, épargne et protège de l'aventurisme (comme garde-fou), des supputations étymologiques et des spéculations aussi diverses qu'incontrôlables : aberration contraire à l'esprit scientifique. Cependant, nous devrions admettre également, que tous les mots ne sont pas arbitraires.

D'ailleurs, E. Benveniste a montré que l'arbitraire du signe linguistique concerne sa relation au monde.

La motivation touche la majorité des mots récemment créés y compris les néologismes du corpus.

La motivation dépend de la structure morphologique (les mots naissent, sont créés, sur la base d'un radical (lexème) + analogie + grammaire lexicale -typologie de formation lexicale-).

L'essence ou la nature lexicale du signe linguistique serait non l'arbitrarité, mais plutôt la conventionalité, aboutissement naturel du processus de démotivation. La motivation, élément facilitateur pour les usagers et gage de réussite pour le mot, finit par faiblir, par s'altérer jusqu'à se dissiper. L'arbitraire s'érige alors en « conventionalité ».

Seul le conventionnel perdure. Il a pour corollaire, pour conséquence, l'opaque. Le conventionnel n'est pas nécessairement explicite. Il s'installe, se fixe et s'interprète comme tel. La situation, le contexte permettent d'identifier le sens.

L'arbitraire travaille à son tour la création, par moins de contraintes, bien qu'il gêne plus tard pour la compréhension.

Le mot n'est pas une doublure, une photocopie du monde du référent qu'il indique. Bien sûr, l'idée que le mot soit définitoire est séduisante ; le mot éveille l'image stabilisée et mémorisée. C'est un stimulus ayant comme garantie de fonctionnement, encore une fois, la connivence et la complicité des locuteurs-usagers. Les mots sont purement conventionnels. « La nature n'assigne aucun nom propre à aucun objet : c'est affaire d'usage et de conduite chez ceux qui ont pris l'habitude de donner des noms »¹.

¹ Platon, *Œuvre complète* cité par Ledent, op.cit., p.39.

La réalité antinomique du signe alimente et maintient le dilemme : motivé/conventionnel. Le motivé n'exclut pas le conventionnel. En revanche, nous ne pouvons ignorer que l'étymologie peut s'avérer un auxiliaire remarquable pour apprécier la justesse de la dénomination et en conséquence comprendre son admission dans la masse des usagers et son adoption par les dictionnaires.

La motivation demeure relative y compris morphologique. Dans l'exemple *démanger*, le préfixe *dé-* peut nous mener à contre-pied. Sont arbitraires aussi des préfixes tels *a-*, *mes-*, *re-* et s'opposent aux sens que peuvent suggérer les bases auxquelles ils sont agglutinés : *répétition*, *réparer*, *remercier* ou des suffixes à valeurs éculées et que seul le conventionnel entretient et accrédite encore : *motard*, *buvard*...

La motivation n'est ni déterminée ni déterminante. Elle n'est pas déterminée, parce que le créateur est libre et recourt à plusieurs formes possibles :

- a- métaphorique : *pavé numérique* : « clavier » (PL 91);
- b- onomatopéique : *tchatte* (PL 89);
- c- métonymique : *rue* « le peuple » (PL 93);
- d- hyperbolique : *un canon* : « idéal au physique attractif, une fille canon » (PL 95).

Elle n'est pas déterminante, faute de l'usage du continuel et de l'habituel, l'idiomatisme, qui ne laissent pas voir le sens en rapport avec l'étymon. Ainsi l'obscurcissement s'installe et la démotivation se confirme. Il n'y a que les spécialistes du langage et les techniciens de la langue qui peuvent et qui continuent à voir encore dans *moineau* « Le petit moine ». Seuls les dictionnaires nous rappellent que le *putois* pue et que le *boucher* ne devrait vendre que du bouc (caprine).

La génération d'un mot (succès, récurrence, usance) empêche sa restriction, sinon l'épicier n'aura dans son magasin que des épices.

Le sens serait donc une valeur historique. Le mot forge son sens à travers son aventure lexicale et sémantique. « C'est l'histoire même de la langue qui rend compte

du sens actuel de ces mots, bien plus que les préfixes ou les suffixes dont ceux-ci sont pourvus » note R. Ledent¹.

L'évolution va dans le sens de la démotivation et l'abstraction. Le mot, le lexique sont une abstraction du monde. Le mot installé dans une langue est un mot qui entame déjà sa démotivation. Plus le mot est admis, plus il se simplifie du point de vue de sa construction parce qu'il s'intellectualise.

Il devient symbole ; signe qui se suffit à lui-même. Il n'a plus besoin de porter les éléments explicites de son contenu sémantique. L'ultime évolution lexicale serait le mot simple².

La conventionalité et l'opacité qui caractérisent le mot simple peuvent être la résultante d'un usage dense et d'une récurrence massive. Mêmes les morphologies dérivées et composées ne dérogent pas à la règle observée. La discordance morphologique dans une dénomination dé-verbale (verbe → nom) ôte toute légitimité, toute teneur objective à la suffixation, admise et souvent défendue, comme valeur motivante, exemple, *périmier* → *péremption*.

La justesse de la dénomination qu'illustrent habituellement les structures composées n'est « absolument » pas à généraliser. Il y a des unités incontestablement composées qui ne livrent pas le contenu de leur expression lexicale. *œil de perdrix* (PL 00), *petite phrase* (PL 92).

6- Néologisme et temporalité

Si par néologisme (notion évolutive) nous comprenons toute expression nouvelle retenue, mémorisée et dictionnarisée³, par néologisme⁴ nous entendrons la

¹ R. Ledent op.cit., p.55.

² Le mot simple peut reprendre à son tour et démarrer une nouvelle base pour de nombreuses créations dérivées (dérivé/composé). Exemple : ciné (de cinéma au départ cinématographie) a donné cinoche, cinéphile, ciné-parc, ciné-club.

³ Combien de mots inédits n'ont pas trouvé preneurs (dictionnaires) ? Il y a des termes mort-nés, des termes éphémères, comme il y a d'autres qui tombent, après un court succès, dans l'oubli et n'auront jamais de place dans le dictionnaire. L. Guilbert juge et admet le néologisme sur la base de la permanence et la récurrence du mot, dit nouveau, dans l'usage « ne serait-il pas alors plus comme tels (néologismes), les autres devant être classés sous des rubriques dites « préciosité » ou « curiosité » op.cit., p.45.

⁴ Le concept : *néologisme*, nous l'avons emprunté à Quémada B., article : *Problématiques de la néologie (CHE FINE FANNO I NEOLOGISMI ?)*, Adamo Giovanni e Valeria di Alfredo Panzini 2006. Selon Sablayrolles, il est sans doute créé par Jean-Claude Boulanger

durée, le temps accordé et peut-être convenu à un mot pour qu'il continue à être perçu comme nouveau : temporalité.

Il semble facile de répondre et de dire quand commence la nouveauté qui caractérise le néologisme et qui justifie en même temps sa dénomination. Cependant, il reste délicat, embarrassant, de la délimiter et de dire quand un néologisme cesse-t-il d'être considéré comme tel. Pour résoudre ce problème (ce dilemme) ne faut-il pas vérifier et soupeser la nouveauté sémantique? Quand et de quelle manière un usage (nouveau ou récent) s'écarte-t-il de l'emploi en cours? S'il y a nouveauté, il faudra vérifier s'il s'agit d'une nouvelle acception ou d'une simple homonymie. Le concept de néologie pourra être facile à circonscrire si le néologisme est accepté et admis comme une opération, un processus de création d'unités observables. Le néologisme sera difficile de par l'absence de références et de critères clairement adoptés pour la délimitation du concept nouveau dans le temps; désormais: néologicit  ( tat et sentiment n ologiques). Le n ologisme est ainsi un  l ment fixateur d'une notion encore labile et fluctuante. Il stabilise une conceptualisation en cours. Il suspend un usage nouveau, formalise un concept, un sentiment..., identifie un r f rent. Il m moris e un instant de « conscience » qui peut durer, c'est- -dire qui sera retenu gr ce   la nouvelle unit . Le succ s du mot cr   est une autre histoire.

La nouveaut ¹ est   consid rer sous deux aspects:

- Le 1^{er} est li  et a trait   la dur e. Quel est l' ge de jeunesse, le temps de nouveaut  d'un mot? Un mot est nouveau pour combien de temps? La dur e d' tat ou de statut de mot nouveau, bref la temporalit  n ologique -quantifiable et mesurable assign e   la n ologie- est de combien de temps?

- Le 2^e aspect touche le caract re relatif au sentiment n ologique (la n ologicit ) m me.

Une lexie est nouvelle par rapport   quel milieu², quelle discipline, quel registre?

La dur e de vie d'un n ologisme est variable et relative. Cette perception est diff remment ressentie; la n ologicit  de certains termes rel ve du vocabulaire

¹ La r ussite du mot nouveau (dictionnarisation, diffusion...) d pend souvent de plusieurs facteurs, d ficit lexical et absence de concurrent, forme adapt e au syst me linguistique, etc.

² J. F. Sablayrolles note que l'emploi d'un mot nouveau en publicit  est r glement . Son utilisation ne doit pas d passer un an en g n ral apr s lancement du produit, du nom du produit, cf *La n ologie en fran ais contemporain*, p.165.

spécialisé et n'est sensible que pour des locuteurs avertis, des spécialistes qui possèdent et maîtrisent ce vocabulaire.

Rappelons que le sentiment néologique devrait être partagé et le mot nouveau, repris et largement diffusé.

Diachroniquement, tous les mots de la langue ont été des néologismes comme nous l'avons déjà dit. La question - quand une nouvelle lexie cesse-t-elle d'être néologique ? - reste posée et d'actualité.

Aujourd'hui, les descriptions lexicographiques et les multiples inventaires dont disposent la lexicologie, les maisons d'édition de dictionnaires, instituts spécialisés fournissent des informations plus précises et très fiables. La datation en serait la meilleure preuve de néologisme.

La permanence du sentiment néologique est tributaire du processus de lexicalisation et dictionnarisation. Le mot est nouveau dès l'instant de sa création jusqu'à son admission dans un dictionnaire général. Ainsi M.-F. Mortureux définit le néologisme : « un mot reconnu à la fois, comme nouveau et susceptible de se lexicaliser. Car on l'applique essentiellement à des mots en cours de diffusion, avant que leur diffusion n'ait abouti à les faire enregistrer dans les dictionnaires généraux »¹.

La lexicalisation ne suffit pas comme test de néologisme. Le dictionnaire, par l'insertion² de ces nouvelles unités, atteste³, certes, leur nouveauté, mais la durée de néologisme n'est toujours pas connue et limitée.

Une lexie peut être bien récupérée par le dictionnaire après plusieurs années de sa création. Le dictionnaire patientera jusqu'à ce que l'unité lexicale en question fasse ses preuves et s'impose dans l'usage.

Quand nous acceptons la néologisme comme l'intervalle contenu entre l'instant de la création et celui de la dictionnarisation (intégration dans un dictionnaire matériel, manuel), nous devrions objecter, rétorquer, que beaucoup d'eau peut couler sous les ponts entre le moment de la formation d'un mot nouveau, son emploi, sa

¹ M. F. Mortureux op.cit., p105.

² Faut-il insister sur la dictionnarisation et l'ériger comme critère de néologisme ?

³ Alors, beaucoup de mots demeurent des hapax.

réception, ses réemplois et le temps de son admission dans les dictionnaires. Encore faut-il rappeler les circonstances qui accompagnent chacune des créations et qui pourraient être, à bien des égards, déterminants. Un mot émis pour la première fois par un anonyme n'est pas comme un mot lancé par une célébrité, ou une autorité scientifique ou morale; il a bien plus de chances d'être accepté et de trouver de nombreux défenseurs.

La durée entre la naissance et l'accueil par le(s) dictionnaire(s) peut être aussi variable que relative.

L'insertion varie selon l'impact du mot, de par le référent qu'il désigne et l'incidence qu'il a sur /dans les discours.

La lexie acronyme *Sida* et ses dérivés se sont rapidement répandus. En revanche, pour *dictionnairique* (adj. PL 98), *monosémique* (PL 89), leur attente (durée de stagarisation) fut longue. La considération est plus au moins sociolinguistique. La néologicit   s'inscrit et s'  tale dans le temps. Il y a des n  ologismes qui naissent et disparaissent aussi vite qu'ils sont venus. D'autres attendent tr  s longtemps pour conna  tre la gloire : « plusieurs si  cles sont parfois n  cessaire pour qu'une lexie   clore compl  tement »¹. Comme il y a des mots qui peuvent   tre plusieurs fois n  ologiques (r  miniscence n  ologique) : *chaufferette* (PL02)

Eventuellement, nous admettrons   galement que les lexies ne sont pas similaires de par l'acuit   ou le poids de la nouveaut  . Il y a des domaines o   le n  ologisme serait un "loup blanc". Il y est tr  s rare, notamment, dans la langue et le vocabulaire juridique et th  ologique. Dans *Le Petit Larousse 95*, sur 110 entr  es n  ologiques quatre appartiennent au lexique juridique et judiciaire. Le P.L.I. 2002 ne comporte que le nom et le verbe : *judiciarisation/judiciariser*² et la f  minisation de *b  tonnier(re), maire*).

La n  ologicit   cessera-t-elle apr  s installation dans la masse du terme en question ?

¹ Sablayrolles, *La n  ologie en fran  ais contemporain*, Paris Champion, 2000, p.202.

² Le terme rel  ve d'abord et souvent d'un autre domaine, d'un autre vocabulaire   conomique, social, politique. Sa judiciarisation et sa r  cup  ration par le jargon des juristes est une manifestation ult  rieure.

Si c'est oui, tous les dictionnaires seraient dépassés. Parce que, le temps qu'ils retiennent un usage et qu'ils contrôlent sa récurrence, la nouvelle lexie est déjà installée. Les dictionnaires attestent le sens comme la nouveauté sans pour autant les anéantir. Un nouveau-né cessera-t-il de l'être suite à son inscription à l'état civil ?

Inutile d'insister car c'est un truisme que de rappeler que les créations linguistiques sont tributaires des nouvelles inventions et conceptions dans tous les secteurs de la vie et de la communauté. Les interlocuteurs servent simplement de relais entre le référent et la nouvelle séquence morphologique et le nouvel usage sémantique. En matière néologique, le dictionnaire ne crée ni le mot nouveau ni n'invente le sens (inusité). Il sort le mot néologique de l'anonymat, le désenclave et le légitime.

Il est admis que les dictionnaires n'accueillent pas tous, chacun selon sa ligne éditoriale, les mêmes mots et de la même façon bien que dictionnaires et lexicographes se partagent la récurrence comme critère fondamental et principal de lexicographisation. Le choix des mots à retenir ou retenus ne repose pas, à chaque fois, sur des critères seulement linguistiques.

L'accueil fait aux mots touche le choix du mot même comme le nombre de mots à retenir. Les différences des mots répertoriés, à lire Gaudin et Guespin, entre le D.L.F, Lexis à titre d'exemple et le Petit Robert est de 20%. Le Robert se veut contemporain, Larousse classique.

Larousse adopte plus de retenue notamment à l'égard des mots à la mode non conventionnels et marginaux. Il n'adopte pas ce que le *N.P.R* retient : *lambada* 89, *confortique* 85, *classieux*¹ 85 "qui a de la classe", *kiffer*, 90 et *zoulou* (s) 88. *Le P.L.I.* temporise est resté prudent dans sa dictionnarisation des mots nouveaux. *Parapente* (daté par le *N.P.R.* 83) ne fut adopté qu'en 1989 et suite à l'organisation des championnats de France en 1987, d'Europe en 1988 et du monde en 1989.

De même pour le néologisme d'emprunt *glasnost*, sa dictionnarisation a attendu jusqu'à 1990 malgré l'événement politique décisif qui marquera la fin du XX^e siècle.

¹ Néologisme de S. Gainsbourg, amalgame entre grâce et classe. Cf. fascicule accompagnant le *N.P.R.*, version informatisée, "les années Petit Robert".

Gorbatchev succède à Tchernenko en mai 1985. Tout le monde découvre alors la *perestroïka* et le *glasnost* du nouvel homme fort de Moscou. Presse et dictionnaires s'en emparèrent. Le N.P.R. le date 1986, pour le P.L.I. ce sera quatre ans après.

Le petit Larousse Illustré, à le comparer, ose ; le Dictionnaire *Hachette* hésite.

Le recours au dictionnaire pour tester, vérifier la durée d'un néologisme peut être utile. C'est par rapport au dictionnaire que le mot peut être néologique. Comparons deux éditions successives.

Si un mot ne figure pas dans la première édition et apparaît dans la deuxième, conclusion : il est possible que le mot soit un néologisme¹.

La temporalité néologique n'est pas clairement définie. L'on ne peut se limiter à la durée pour connaître le temps que prend la néologicité. Cependant, l'usage et la récurrence du néologisme ne seraient-elles pas subjectives, arbitraires ? Le nombre de locuteurs est-il un critère objectif ? Il y a des mots qui, de par leurs référents, touchent fatalement tout le monde. Alors leurs chances de réemplois ne sont pas minces : *zapper* (PL 99), *DVD* (PL 99) par rapport aux autres, utiles certes mais qui ne concernent pas un large public : *somesthénie* (PL 95).

Les réemplois initiaux d'une lexie récente, sa réception, son adoption sont-ils vérifiables ? Difficile de les contrôler. A partir de quel nombre de fois de réemplois, le néologisme se débarrasse-t-il de sa néologicité ?

Il y a également des néologismes qui s'installent vite et réussissent à se généraliser remarquablement, *zapper*, *Sida*, *clip*, *radar*, *webcam* etc. et malgré leur morphologie, ils arrivent vite à perdre le sentiment néologique qui accompagne souvent les néologismes. D'autres unités néologiques, leur analogie familière les fait admettre comme installées depuis longtemps. Seuls, connaisseurs et dictionnaires sont conscients de leur néologicité, exemple : *gouvernance* (PL 00) "action, manière de gouverner" *Cigarette* (PL02).

Certaines créations lexicales demeurent longtemps en veille. Elles ne touchent et n'arrivent au grand public qu'après plusieurs années : le cas des technolèctes qui

¹ L'inverse donnera l'occasion de penser à un mot pas usité, devenu rare, jugé, fort probablement comme « archaïque » ; gestion et économie de l'espace obligent, il sera donc retiré.

débordent, quittent leur domaine de spécialité et trouvent le chemin de la langue générale et que l'on appelle quelquefois néologismes à répétition à l'instar de : *novlangue* (PL 00) (mot créé par G. Orwell en 1984), *pré-requis* (PL 02), *oulipien* (PL 03) de *ouliipo* "ouvroir de la littérature potentielle"¹, mouvement littéraire fondé par les oulipiens en 1960. La datation ne suffit-elle pas à marquer la néologicit  d'une lexie ? Certains dictionnaires de langue, tels le *D.L.F.*, le *N.P.R.*, ou linguistique, cas de *Larousse  tymologique* mentionnent la date d'attestation du mot.

La datation est plus fiable et l'utilisateur peut l gitimement retenir le mot comme nouveau   partir de sa parution et non de sa cr ation. Le moment de la cr ation est exceptionnellement et conjoncturellement possible   conna tre,   contr ler. La cr ation et la parution se manifestant conjointement sont rarissimes quand on se limite aux n ologismes de la langue g n rale avec exclusion du vocabulaire de la novlangue qui caract rise les productions publicitaires et les discours et d bats politiques...

Il est   noter que la temporalit  ( ge n ologique, dur e de n ologicit ) ne sera pas connue. Un mot de 15/20 ans (apr s sa cr ation ou sa g n ralisation) est-il toujours n ologique ? Il n'est pas ais  de r pondre. Peut-on r ellement fixer clairement une dur e de /  la n ologicit  ?

A partir de combien de r emplois un n ologisme perd-il son caract re n ologique ? Si l'on retient la r currence comme crit re de nouveaut , la r ponse oui, n'est pas  vidente. Il est difficile d'imaginer comment effectuer un tel comptage. Pour Sablayrolles, « l'aporie est autant th orique que pratique »² mais la temporalit  pourrait  tre estim e en ann e. Tels sont les avis de nombreux linguistes comme cela se rencontre dans maintes sources.

Louis Gilbert, dans son *Dictionnaire des mots nouveaux* a inventori  le n ologisme sur dix ans, et un peu plus.

¹ Cf. *Oulipo, la litt rature potentielle*, Gallimard, 1973, p.36.

² Op.cit., *Cahiers lexicologiques*, N  69, p.14.

Cela peut augurer et peut s'interpréter comme une moyenne rationnelle de durée de nouveauté d'un mot récemment créé ou introduit dans le discours.

Il apparaît fort et clairement que l'intervalle de dix années est acceptable.

J. F. Sablayrolles parle de Wijnands¹ (qui adhère à l'idée de dix ans comme durée de temporalité néologique). J. Picoche et Fabre avec Baylon, citent une enquête située entre 1945/1960 réalisée² par J. Dubois, L. Guilbert et H. Mitterrand.

Même *l'Encyclopédie Du Monde Actuel* (E.D.M.A) *linguistique* pour qui la néologie est « tendance fondamentale de la langue »³ y voit, sans étonnement, la raison des révisions des dictionnaires usuels au moins tous les 15 ans. Les éditions Larousse elles-mêmes ont révisé leur P.L.I. depuis 1905 -date de sa 1^{ère} parution- jusqu'à aujourd'hui (2008), près de 10 fois ; en moyenne une fois tous les 9/10 ans⁴.

Restera-t-il à généraliser l'initiative du *Dictionnaire Encyclopédique Hachette* (D.E.H.) où l'on consacre une rubrique néologique qui servira d'antichambre aux néologismes retenus⁵ avant d'être introduits et adoptés définitivement par la langue et le dictionnaire une ou deux années après⁶ ?

Nous n'oublions pas de signaler et de rappeler aussi que toute nouvelle parution n'est pas nécessairement nouvelle.

Le dictionnaire, le manuel, l'ouvrage, ne peut pas inventorier tous les mots susceptibles d'appartenir à une langue donnée qui couvrent plusieurs domaines et d'innombrables disciplines (voir page suivante). Il y a des mots implantés depuis longtemps dans le lexique et que les dictionnaires ignoraient. Leur récupération-régionalisme (emprunt endolingue) exemple : *cagnard* (PL 92), *raviolle* (PL 92), *burle* (PL 94) et leur insertion constitueraient-elles une intégration néologique réelle ?

Bien sûr, dans une définition très générale, ils sont admis (comme signalé infra) en qualité de néologismes. Leur néologisme est paradoxalement attestée depuis leur accueil dans la langue générale.

¹ Idem., N° 69.

² J. Picoche, *Précis de Lexicologie Française*, Nathan, Fabre, Baylon, *La Sémantique*, Nathan.

³ *E.D.M.A linguistique*, p.142.

⁴ Les refontes éditoriales du dictionnaire ayant eu lieu en 1924, 1935, 1948, 1952, 1959, 1968, 1981, l'édition 1998 est le résultat de la dernière refonte et révision de l'ouvrage pour le XX^e siècle.

⁵ Des centaines de mots naissent chaque année. La langue n'entretient en moyenne qu'une ou deux dizaines. Les mots supprimés (par l'usage) ne sont pas communiqués par le Dico.

⁶ Cf. rubrique, *Les mots nouveaux du français contemporain*, Dictionnaire Hachette 2006.

7- Néologismes, domaines de néologie et société (thèmes, zones de prédilection néologiques)

La règle générale est que la société bouge constamment. La langue ne fait que suivre. Les changements, éventuellement lexicaux, sont continus. La langue fait peau neuve. Les néologismes, créations souvent individuelles/officielles installées et que l'emploi itératif a entérinées, parviennent de milieux aussi nombreux que différents de la société parlante. Ils proviennent (d'où ils sont nés) de milieux aussi différents : savant, populaire, branché, vernaculaire et relèvent des divers registres connus : savant, *transcutané* (PL 92), courant et familier, exemple : *batoiler* (PL 02), argotique verlanisant, *relou*, *teuf* (PL 03). Les parutions régulières et annuelles du P.L.I. en sont l'illustration.

Le chercheur, chacun selon ses orientations, sa spécialité, ne cherche plus ses mots, il les fait lui-même. Il s'adonne aux multiples procédés qu'autorise la grammaire. Le commun des locuteurs qui ne se gêne pas s'accommode aux règles de la petite grammaire en usage dans le cercle restreint de son milieu direct. Le chercheur, à titre d'exemple, compose savamment ; les jeunes de la cité (sans stigmatisation)¹ verlanisent et argotisent, d'autres "dérivationnent"...

Dans cette dynamique, le lexique est sûrement indissociable de la communauté linguistique et le changement est sociolinguistique car il touche la communauté et son langage, « si la grammaire est une structure purement linguistique, le lexique en vertu de la dualité *Sa/Sé* participe de la structure de l'évolution du monde et du domaine de la signification que sa représentation implique »².

Il y a des milieux (nous insistons) plus favorables que d'autres à la néologie, processus qui se déroule, rappelons-le, au fil du temps. En effet, l'on peut observer qu'il y a des périodes où l'activité néologique s'intensifie. Il y a également des changements et des événements qui entraînent des bouleversements radicaux dans la société et touchent ou transforment plusieurs pans du lexique.

¹ Sans blâmer.

² L. Guilbert, cité par J. Pinchon, in « *La créativité lexicale* » le F.D.M (*Le Français dans le monde*) n° 126, p.44.

Pareillement, la néologie est remarquable dans un domaine où elle est rare. Habituellement, le droit et la religion, et surtout la religion, constituent deux espaces d'activité langagière, lexicale très réservés à l'égard de la néologie et où la création lexicale est boudée. Nonobstant, la judiciarisation, la libéralisation de la société (française) le débridage attendu relatif à la créativité lexicale n'a pas eu lieu.

Exemple, sur quinze ans d'activité néologique : sur les 1135 néologismes de forme du corpus, nous avons enregistré à peine 12 néologismes¹ dont certains ne relevaient pas directement ou uniquement du jargon juridique : *pacser*, *judiciariser*, *judiciarisation*, *fetwa*².

D'une autre manière, il est admis que des domaines voient naître, ou donnent naissance à, plus de néologismes que d'autres.

La presse est la plus encline, de par sa fonction (informer) à accueillir et à révéler une usance néologique contemporaine.

Elle intègre lestement et diffuse massivement, soucieuse d'actualité et d'authenticité (faire vrai oblige), des innovations lexicales³.

Sachons que de nombreuses innovations lexicales proviennent des discours spécialisés exemples : *scénarimage*, *vidéaste* (PL 89), *liposuccion* (PL 91), *V..T.T* (PL 91).

La diffusion d'un terme en dehors du milieu de spécialité où il a été formé, nourrit sa banalisation et prépare ou contribue à son installation définitive. Le lexique nouveau se banalise avec la diffusion de l'objet et le référent qu'il désigne.

La diffusion, la banalisation garantissent "d'installation" touche aussi le vocabulaire spécialisé (technèmes), le vocabulaire familier et marqué (même le mot familier peut s'intégrer dans le vocabulaire courant).

La banalisation ouvre souvent la voie aux mots du vocabulaire non conventionnel pour rejoindre le lexique, la langue commune : *ripou* (PL 91), *plantage*

¹ Nous citons : *accréditation* (PL93), *société civile* (PL93), *mise en examen* (PL95), *union civile* (PL95), *dé légitimer* (PL95), *pré accord* (PL96)...

² *Fetwa* « décret dans la loi islamique » n'est pas admis par le jargon juridique, plutôt par/dans la presse.

³ Nous citons l'exemple du néologisme *intifada* "soulèvement". Début du soulèvement palestinien en Cisjordanie et à Gaza contre l'armée israélienne, décembre 1987. Le mot fut repris par tous les journaux y compris français. Sitôt lancés, mot et soulèvement, sitôt repris par la presse et recueillis par certains dicos. Le N.P.R. l'adopte en 1988. Le P.L.I. ne l'a pas retenu.

« erreur » (PL 95), *meuf* (PL 96), *caillasser* « jeter des pierres » (PL 00), *caïdat*, *cradingue* « crasseux » familier (PL 02), *reloue* (PL 03), *teuf* (PL 03)...

Bien que chacun invente à sa fantaisie et pour ses desseins, nous retenons : pour les mots du chercheur et du savant, ils indiquent et réfèrent, ceux des jeunes (parlers jeunes)¹ ont la particularité de s'inscrire dans une géographie de mobilité et de s'exercer comme moyen de sociabilité et d'ethnicité d'une part, et comme expression de rejet d'une incompréhension et une volonté d'émergence de non-conformisme, de l'autre.

Nous avons déjà dit qu'il est admis que des domaines enregistrent plus de néologismes que d'autres. Dire que les domaines techniques et scientifiques s'emparent de la part du lion dans une hypothétique répartition lexicale néologique ne surprend plus. La technologie est introduite dans tous les secteurs et la technisation² a touché tous les domaines, y compris celui de la langue qui ne fut pas épargné. Toutefois, il y a risque dans la classification des néologismes selon les secteurs d'activité. Les frontières entre les disciplines et les activités sont poreuses. De nombreuses disciplines se recoupent, se partagent, en réelle complémentarité, plusieurs points qui les lient entre elles, telles chimie/agriculture, agriculture/tourisme, biologie/médecine, agriculture/écologie, droit/société, médecine/chimie...

Exemples, *immunodéficienc*e (PL 91), est-il à classer en médecine ou en biologie ? Le concept nouveau *agritourisme* (PL 95) relève sans doute des activités économiques et notamment touristiques. Il pourra figurer dans la terminologie agricole. *agroclimatologie* (PL02) "application de la climatologie à l'agriculture" terme nouveau susceptible de figurer dans les deux vocabulaires, à plus forte raison, climatologique et agricole.

¹ *Parlers jeunes*, reformulé par ailleurs "en parler des/de jeunes".

² Les technolectes foisonnent et envahissent le lexique. La technicité peut se rencontrer là où on l'attend le moins. Exemple : *aseptiser un discours, la langue* (néologie de sens, P.L.I. 1991).

La créativité lexicale, néologique caractérise tous les moments¹, toutes les époques et toutes les périodes d'une société² ; le XIX^e siècle était mécaniste, le XX^e siècle, plus précisément sa fin, était automatique et électronique quant au III^e millénaire, il s'ouvre et avec force sur la "télétechnologie".

Les néologismes, sans conteste, naissent en très grand nombre (Grevisse³, avance le chiffre de 4000 mots nouveaux pour chaque année) et proviennent de tous les secteurs de la société.

J. Pinchon reprend Louis Guilbert qui cite le *Dictionnaire des Mots Nouveaux* de Louis Gilbert qui avait avancé, rien que pour les noms de marques déposées, un chiffre qui avoisine les 4500/an⁴.

Les dictionnaires se montrent naturellement pudibonds et tergiversent dans leurs livraisons modérées quant au nombre (tous néologismes⁵ confondus, de forme, de sens, conversion, féminisation,...) presque constant ; en 1988 : 102 néologismes, 1993 : 123 néologismes, 1994 : 106 néologismes, 1995 : 109 néologismes. Seules les parutions 2000 : 161 néologismes et 2001 : 188 néologismes, qui restent modérées par rapport au nombre possible de création de chaque année comme avancé supra, marque un écart relatif par rapport aux parutions respectives de 2002 (avec 90 néologismes) et 2003 (avec 98 entrées nouvelles).

Même s'il y a des domaines qui favorisent la néologie et qui enregistrent, accueillent davantage de néologismes que d'autres, la créativité lexicale sera, évidemment, dans tous les milieux savants, populaires, etc. (voir tableau p.55).

La campagne, le monde agricole, qui laisse entendre ou croire à une relative stabilité et semble voué à "l'immobilisme" n'échappe pas aux assauts du changement et ne résiste pas à la technologie et à la motorisation qui n'épargnent pas également sa terminologie.

¹ Il y a des néologismes de circonstances mais de grande et rapide diffusion. A. Dauzat parle de ponctuels (néologismes), *Balladurien, Jospinette, chiraquien, chiraquiste*, à n'évoquer que les dénominations du monde politique, que caractérisent souvent la mobilité et l'instabilité y compris linguistique.

² D'autres créations s'établissent avec force et s'avèrent durables parce que finalement nécessaires car liées à un événement marquant dans l'histoire exemples : *albigeois, communards, soixante-huitards, gaulliste*.

³ *Le bon usage*, op.cit., p.91.

⁴ *La Créativité Lexicale*, J. Pinchon, *LE FRANÇAIS DANS LE MONDE* n°126, p.44.

⁵ Pour être honnête, nous avons remarqué que certains items (néologismes) du corpus n'ont pas été retenus, peut-être à la dernière minute, dans le *P.L.I.* circulant dans le marché... nous citons : *baguet* (PL00) « le petit pain en forme de bague », *cachetier* (PL92) « personne payée au cachet », *désidéologiser* (PL92)...

La technologie, l'industrialisation et la mouvance politique ou philosophique, et écologiste rattrapent et marquent présentement le vocabulaire agricole et rural.

Les rajouts néologiques du (PL 91) enregistrent jusqu'à dix nouvelles entrées relevant ou pouvant relever de l'agriculture générale, exemples *déphosphater* « dénitrer », *coléus* « plante d'ornement appelée communément en Algérie *gitane* » dont six relèvent du règne végétal¹ *aralia*, *asplénium*, *calathéa*, *coléus*, *dieffenbachia* et *phalangère*. Elles sont légèrement devancées (nouvelles unités agricoles/rurales) par des termes médicaux et laissent bien loin derrière elles les trois entrées néologiques culinaires : *nem*, *sushi*, *tandoori*

Les néologismes, s'ils sont reçus et acceptés comme mots-témoins révéleront les tendances d'une civilisation dominante d'une époque déterminée dans une société donnée et traceront les contours des préoccupations majeures de la communauté linguistique de laquelle ils sont issus et où ils ont vu le jour.

Comparons les néologismes des quinze parutions successives du *Petit Larousse Illustré* dans différentes activités socio-économiques², et de nombreux et divers secteurs techniques et scientifiques : médecine, informatique, télécommunication, agriculture, sport, économie et finances, etc... (Voir tableau ci dessous : répartition disciplinaire et thématique ; domaines des néologismes de forme, de sens, locutions, conversion ... de 1988 à 2003).

¹ L'agriculture et l'horticulture font souvent référence aux registres, savants latin et grec, pour la dénomination des nouvelles plantes exotiques, décoratives : *coléus*, du latin, du grec *Koleos* « gaine » originaire de Java. Le recours aux radicaux gréco-latins caractérise et concerne beaucoup les vocabulaires techniques de façon générale et ne se limite pas seulement au « langage » agricole.

² La répartition thématique, voir tableau des néologismes retenus peut être arbitraire. Il n'y a que le souci de préciser et de détailler qui peut justifier la séparation des télécommunications de l'informatique, et l'agriculture de l'économie.



Répartition disciplinaire et thématique : domaines des néologismes de forme, de sens, ... de 88 à 2003

Année	Technologie/chimie Informatique/ télécommunication	Médecine	Agriculture biologie/écologie	Economie finance	Art	Sport	Cuisine	Politique	Sces sociales	Géographie	Nombre d'entrées
1988	17	07	03	04	00	00	01	00	08	4	
1989	17	17	04	15	05	04	02	02	11	02	
1990	20	10	05	11	02	01	01	06	07	00	
1991	16	16	17	9	02	06	03	03	05	02	
1992	13	15	04	6	06	01	03	05	02	07	
1993	14	01	16	8	02	01	01	05	04	04	
1994	05	04	02	3	03	01	00	09	01	03	
1995	23	09	02	7	03	01	03	04	11	00	
1996	23	09	03	8	01	08	00	06	15	00	
1997	13	06	02	00	02	00	02	03	01	00	
1999	08	04	02	1	01	00	00	06	00	00	
2000	58	09	10	8	03	02	12	08	10	02	159
2001	10	02	02	4	03	00	4	05	27	00	109
2002	13	04	11	7	06	02	1	01	19	00	101
2003	18	04	06	5	02	02	3	01	09	04	98
Totaux	268	117	89	95	41	28	36	70	130	28	

En tête, sans surprise aucune, il y a les néologismes relevant du domaine de la technologie, de la chimie, de l'informatique, et des télécommunications avec 268 nouvelles entrées, *vidéolecteur* (PL 89), *ABS « frein »*, *Awacs*, *multifenêtre* « informatique » (PL 90), *télécharger* (PL 96), *DVD-Rom*, *fureteur* « navigateur » (PL 00), *minimessage* « SMS » (PL 03),... talonnés par le vocabulaire néologique des sciences sociales : 130 unités lexicales nouvelles, *société civile* (PL 93), *union civile* (PL 95), *judiciarisation* (PL 02), et sciences médicales 117 néologismes, *H.I.V*, *hyposodé*, *séropositif* (PL 88), *métastaser*, *sidatique* (PL 89), *Liposuccion* (PL 91) *diabétologie*, *Limnique* « neurologie » (PL 92) *Alicament*, *denturologiste* (PL 00), ...

Puis se rencontrent les néologismes de l'économie et de la finance avec 95 nouvelles unités lexicales récentes, *antifiscale*, *défiscaliser* (PL 89), *érémiste*, *dollarisation*, *autoconcurrence* (PL 95),...

Par contraste, l'agriculture se fait une place honorable et s'impose en sixième position¹ avec près de 90 mots nouveaux, pas très loin derrière, avec seulement 05 termes d'écart, l'économie.

Le jargon politique s'enrichit de 70 termes nouveaux, expressions de tensions et de dissensions nationales et internationales. Au vocabulaire des découvertes, des inventions des activités utilitaires, etc. s'ajoute celui de l'expression spécifique, celui de la création artistique : quête de plaisir et du beau.

L'art et la cuisine (art culinaire, pour certains) résistent. Le premier avec 41 termes, ce qui n'est pas mal, exemples : *Rai* (PL 90), *Karaoké* (PL 96),...

La seconde avoisine la quarantaine avec plus de 36 nouvelles lexies. *blaff* (PL89), *boulgour* (PL 00), *brick* (PL 93), *nem* (PL 91), *sushi* (PL 91), *aligot* (PL92) ; certains vocables néologiques : *basmati* « Riz » *marlin* « poisson » et *supion* « séché » doivent-ils rejoindre respectivement la riziculture, la pisciculture, le

¹Le regain d'intérêt néologique que l'agriculture connaît s'explique plus par la motorisation et « la technisation/technologisation » du secteur même que par l'importance qu'on lui attribue habituellement dans l'économie nationale d'un pays.

monde marin et celui de la pêche ou continuer « à garnir seulement la table des gourmands que nous sommes » et faire partie du vocabulaire gastronomique.

Ainsi l'histoire et la politique enregistrent et ont plus de soixante-dix néologismes à leur actif, preuve d'instabilité ou/et de bouillonnement politiques. Le monde bouge, s'agite et continue à changer. Les 70 rajouts (voir tableau de répartition disciplinaire) en sont à la fois une illustration et des mots-témoins ; *contras*, *glasnost*, *perestroïka* (PL90), *post-communisme* (PL92), *antimondialisation* (PL 02). Si les dictionnaires se font un point d'honneur de récupérer des néologismes qui foisonnent, la néologie, de par sa fonction dénominateur ouverte sur tous les domaines et sur tous les milieux, témoignera, sans doute d'une dynamique double sociale et lexicale : exemples : *canyoning*, *dossiste* (PL 89), *barefoot* (PL 90), *rondelle* « palet de hockey de glace » (PL 92), *paralympique* (PL 96), révèlent une activité sportive et gonfleront en parallèle les rangs du vocabulaire sportif de manière particulière et le dictionnaire de langue de manière générale.

Au passage, nous donnerons-nous licence d'insister sur le jargon technique caractérisé par l'inaccessibilité et l'hermétisme, *arbovirus* (PL 89), *liposuccion* (PL 91), *scorpioïde* (PL 01) dus sûrement au recours aux constructions savantes (bases grecques et latines) et siglées, *HIV* (PL 88), *VIH* (PL 91)..., auprès du grand public, partageront un fonds indivis avec le reste du lexique général. Les dictionnaires de langue avec le concours inestimable du reste des médias vulgarisent le jargon technique, chaque jour un peu plus, auprès du public français et francophone qui semble astreint à parler le même français. Les uns se familiarisent chaque jour davantage avec le vocabulaire des autres.

Alors, nous reprenons et disons: attendu que la nature sociale du langage, on retiendra comme néologisme véritable la création linguistique qui a trouvé écho auprès du locuteur et de la masse. Tant qu'il y aura usage linguistique, la langue sera en perpétuel changement. Les mots nouveaux sont indispensables pour désigner les changements dans toute la société. La langue n'a d'existence

qu'a travers les actes de paroles des locuteurs. Il appartient aux groupes, différents groupes (régionaux, géographiques, professionnels) de la société de créer un nouveau terme ou d'attribuer un nouveau sens à un mot préétabli. La spécificité langagière de chaque groupe résulte avant tout du vocabulaire employé. L'aspect sociolinguistique du mot, en l'occurrence du néologisme, est tributaire de :

1- la création d'un terme par un usager-créateur identifié ou anonyme ; physique ou moral (institution);

2- la diffusion dans l'entourage immédiat puis dans la communauté.

Le néologisme est une création linguistique et une adoption et diffusion sociales. Bien que le dictionnaire ne crée pas les néologismes, il constitue un moyen de diffusion lexicale des néologismes et demeure le meilleur organe d'adoption néologique. Il n'est pas seulement un conservatoire, mais également un observatoire. Avant d'accueillir, il observe, il trie... Il décrit l'état de la langue de son époque. Il suit tout ce qui se dit et retient les néologismes, pas tous les néologismes. Il renseigne sur une dynamique néologique comme sur les centres d'intérêt de la société, ses tendances, ses phobies, etc.

Chaque réalité nouvelle exige une nomination nouvelle. Chaque nomination nouvelle n'entraîne pas forcément une forme lexicale nouvelle. Les mots, *souris* "boitier" ou [fara] (pour l'arabe) calqués sur l'anglais *mouse*, ne sont pas récents. C'est leur nouvelle acception qui l'est.

Des thèmes ont émergé à travers ces mouvements néologiques et ils traduisent et attestent des moments de la vie de la société et du monde.

Les changements sociaux, scientifiques et culturels marquent l'histoire et la langue, réceptacle sociolinguistique: la pollution, l'intensification de la technologie, les multimedia, le sida, internet, la mondialisation, la biosécurité, la malbouffe...

Des mots, aujourd'hui couramment utilisés se révéleront récents *stresser*, *agora* "espace piétonnier", *Air-bag*, *sidéen*, *zapper*.

Les plus âgés des locuteurs et consultants des dicos demeurent parfois pantois, s'interrogent et fouillent leur mémoire "Comment disait-on avant la création de *désamour*, *vrai-faux*, *flamber* (pour les prix) (PL 92)?"

La réalité est ancienne; la création (le mot) est transparente et la métaphore est commode. En revanche d'autres mots ou emplois ont attendu longtemps pour être admis dans le *P.L.I. ex.*, *francilien* (PL 88), *reprogrammer* (PL 89). Pourquoi? Bien sûr la raison n'est pas toujours et seulement d'ordre idéologique.

8- Néologie/ néologismes et idéologie linguistique

Le néologisme, sujet de controverse et objet de mépris, de méfiance et d'accusations aussi variées que multiples : pédantisme, spanéologisme¹, indigence, paresse, snobisme, serait selon Bénac² (dans une approche scolaire, puriste au service de l'hyper-norme) le mot juste s'il exprimait un nouveau sens, désignait un nouveau référent, remplissait une carence et colmatait un déficit lexico-sémantique en conformité avec l'esprit, le système et la norme de la langue.

Le néologisme n'a pas toujours été le bienvenu. A revenir à l'histoire de la langue française, il était souvent perçu, nous dirons aujourd'hui, à tort, comme une nuisance à la stabilité, à l'ordre de la langue. Il était loin d'être reçu et d'être considéré, à chaque fois, comme une expansion lexicale ou une extension sémantique utiles, bénéfiques et bonifiantes.

L. Guilbert, dans son article : « néologie » dans le G.L.L.F., cite, un peu étonné, un peu ironisant (et moqueur) l'écrivain du XVIII^e siècle Louis Sébastien Mercier qui s'était ingénié (selon l'auteur) à apposer le néologisme (condamnables) à la néologie (nécessaire) « néologie se prend toujours en bonne part, et néologisme en mauvaise ; il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre religion et fanatisme ».

¹ *Spanéologisme*, Adj. grec « *spanias* » « rare », une affectation de se servir assez systématiquement de mots rares », Sablayrolles, *La néologie en français contemporain*, p.191.

²H. Bénac, *Guide de l'expression écrite*, éd. Hachette, 1976, p.78.

Le néologisme est certes un phénomène et produit linguistique mais son accueil fut, par sa nature et sa fonction sociale, différemment apprécié à travers le temps.

Si l'on suit le cheminement de la néologie d'une langue, on empruntera sans conteste, le parcours de l'histoire de la langue elle-même. C'est pourquoi l'on se contentera de rappeler et brièvement au passage, les grands moments difficiles ou heureux des néologismes du français.

Au Moyen Age, le français, le moyen français, à travers son activité néologique (le concept et le mot étaient méconnus) tendait à consolider le fond primitif du lexique populaire pour le rendre plus performant, plus riche à travers le latin, langue mère et langue encore dominante, et en recourant aux emprunts dans les civilisations avoisinantes, comme l'arabe à l'époque¹.

Au XVI^e siècle, les latinismes reculent. L'ordonnance de Villers-Cotterêts du 15 août 1539 (signée de François 1^{er}) contraint, avec la découverte de la renaissance hellénisante en parallèle, le français à se détourner du latin. L'engagement et l'activisme des lettrés contemporains, nous citons le collectif de la Pléiade, a renforcé la position de la langue française.

Le français devenu langue de culture et de littérature prit alors conscience de la nécessité de créer de nouveaux mots.

La dérivation et la composition (comme en grec et en latin) s'y prêtaient bien et respectaient correctement l'esprit de la grammaire de la toute jeune langue française. Ronsard soulignait la nécessité d'oser et d'inventer de nouveaux termes pourvu qu'ils obéissent aux règles et aux modèles connus du français. « Davantage je te veux bien encourager de prendre la sage hardiesse d'inventer de vocables nouveaux, pourvu qu'ils soient moulez et façonnez sur un patron déjà receu du peuple »².

¹ Ainsi sont parvenus au français des mots tels que, *alchimie*, *algèbre*, *zéro* et *chiffre* (issus de deux représentations graphiques et phoniques différentes de *sifr* « vide » cf. *Larousse étymologique*, introduction, p.VII.

² Art poétique, cité in *Néologisme*, article, GLLF, signé L. Guilbert.

Le XVII^e siècle, marqué par le classicisme : art de la mesure, de la litote, de l'économie des moyens verbaux ; plus de mots inutiles, plus de mots luxuriants et de mots hardis, est connu par son « antinéologisme » conformément à une tendance et un processus historique (absolutisme et centralisme).

La méfiance du classicisme du XVII^e siècle se dissipa presque vite et le conservatisme lexical fut immédiatement contesté, ne put tenir longtemps et finit par être assimilé à un étouffement qui freine la langue et asphyxie son génie et l'appauvrit. La formule pourrait être : un roi, une langue, un dictionnaire.

Le siècle des lumières, sans trop en abuser, libéra la créativité lexicale. C'est dans ce siècle même que l'on enregistre la naissance de néologie, néologisme, néologique. Même le dictionnaire de l'académie se mit à l'air du temps et retint : *singer, persiflage, sociablement*¹,...

Sous la révolution, le lexique ne peut être en opposition avec son époque et avec son milieu social ; il suit. La néologie s'impose et déborde sous l'effet des grands bouleversements qui ont touché la France et l'Europe et dans divers secteurs politiques, industriels, scientifiques, etc.

Littre dans la préface de son *Dictionnaire de la Langue Française* (D.L.F.), 1877 avait écrit « au premier rang de ces additions sont les néologismes. Ils y occupent une place notable, et c'est leur droit »².

Le XIX^e siècle continue à accueillir favorablement et sans hésitation des néologismes de tout bord. La néologie amorce un tournant décisif et l'on ne se gêne plus pour récupérer tout ce qui se dit, des mots roturiers, des mots familiers et admettre sans complexe ni austérité des termes étrangers et sans toujours les franciser. Le D.L.F. de Littré en témoigne.

F. Gaudin, et L. Guespin notent « en revanche, par rapport à ses prédécesseurs, l'ouvrage témoigne d'un certain libéralisme dans l'enregistrement des formes »³.

¹ Exemples empruntés à L. Guilbert, *in Néologie*, G.L.L.F.

² Littré, cité par Gaudin et Guespin, *op.cit.*, p.66.

³ *Ibidem*.

Le XX^e siècle reconnaît la multiplicité des usages – registres – et n’occulte plus les variétés et variations sociolinguistiques.

La néologie s’affirme, alors, amplement comme nécessaire, inévitable, intelligible et ouverte sur toutes les langues.

L’emprunt devient si courant qu’aussitôt pressenti comme une menace qui ne tarde pas, à son tour, à provoquer de vives réactions protectionnistes, officielles et soutenues par un dispositif juridique conséquent.

La méfiance affichée envers la néologie et l’hostilité, manifeste à l’égard des néologismes qui semblent exacerber le malaise des puristes, traduisent un sentiment d’insécurité linguistique que seuls le conservatisme et l’idéologie linguistiques pourraient éventuellement justifier.

Le sentiment épilinguistique et l’idée favorable que l’on se fait de sa langue nourrissent le sentiment d’auto-satisfaction, développent l’illusion d’une autarcie lexicale et justifient, à bien des égards, la politique linguistique suivie sans toutefois être forcément avouée.

Le lexique est partagé entre deux forces antagonistes : l’élan rénovateur, néologique, et l’élan conservateur qui pourrait éventuellement, avoir écho auprès des puristes, des protectionnistes.

Si l’antagonisme est source d’équilibre, le conservatisme, en revanche, semblera ne retenir et ne reposer que sur l’instinct de conservation qui touche aussi la langue. Le lexique en usage est alors précis et clair. L’appel à d’autres mots ne sera qu’attentatoire et déviant. Le présent est le meilleur. Toute création est corruption. La suprématie revient à ce qui existe déjà. Le lexique existant a fait ses preuves : seul mérite et seul critère de survie. L’usage à travers le temps revigore le terme, rassure l’usager, il familiarise les mots et leurs emplois, voire les « ennoblit » ; par contre, ce qui est nouveau est inconnu. L’inconnu fait peur ; alors l’insécurité s’installe derrière le conservatisme garde-fou et rassurant, « toute l’idéologie du conservatisme linguistique consiste à postuler dans le

lexique la prééminence de ce qui a été au détriment de ce qui se crée », lit-on dans *La créativité lexicale*¹.

Du temps de Vaugelas, où certains auteurs ont tout fait pour immobiliser la créativité lexicale et figer le lexique, la norme lexicale était l'usage de la cour, la partie la plus saine de la cour, c'est-à-dire le roi. Il n'était permis à personne de s'arroger le droit d'inventer de nouveaux mots. Seul le roi et certains de ses littérateurs ou proches ministres se permettaient un tel luxe : créer des termes nouveaux.

« Il n'est permis à qui que ce soit de faire de nouveaux mots pas même au souverain, mais si quelqu'un en peut faire qui ait cours, il faut que ce soit un souverain, ou un favori, ou un principal ministre »².

L'aventurisme néologique n'était accordé à l'écrivain qu'à condition qu'il justifie sa hardiesse lexicale néologisante : besoin réel, absence d'équivalent lexical, élégance et conformité aux usages pré-établis.

Ainsi, la langue fut confisquée au peuple. Il la parle mais ne la gère pas. Le droit de « néologiser » était un droit de noblesse, un droit « quasi royal » selon Gaudin et Guespin³.

Il n'y aurait de tolérance à l'égard du néologisme populaire et il ne serait accepté que s'il exprimait un fait ou un référent nouveau, inconnu jusque là ou s'il devenait incontournable parce que largement diffusé et très fortement implanté.

Le néologisme représente une faute s'il est populaire. L'usage familial est pauvre et imprécis. Seule la cour est capable de finesse, de grâce « mieux vaut dire avoine avec la cour qu'aveine comme tout Paris »⁴.

L'usage des anciens s'érige en norme. Les anciens écrivains dont la notoriété est incontestable servent de modèle. C'est une référence sûre dont la gloire n'est plus suspectée (ne peut faire l'objet d'aucune suspicion). Le

¹ L. Guilbert, op.cit., p.50.

² Gaudin et Guespin. op.cit., p 236.

³ Ibidem.

⁴ A. Brachet J. Dussouchet, *Nouveau cours de grammaire française*, p.28.

dictionnaire de *l'Académie Française* et les auteurs classiques constituent les principales sources d'un côté, et se présentent comme gardiens du bon usage, de l'autre.

L'évolution lexicale de manière générale et l'activité néologique d'une manière particulière oscillent entre les règles sociales de la bonne société et les mots tabous ; entre la volonté de dire, de s'exprimer correctement que l'euphémisme ne satisfait pas en toute occasion et les impératifs et le souci presque constants des politesses linguistiques d'une part, et d'autre part, l'aversion souvent justifiée et réelle des structures et des formes trop savantes¹, hermétiques et recherchées que l'esprit alerte a enclin à raccourcir et, toujours davantage, rebute.

A s'inscrire dans l'histoire, bien sûr, le conservatisme linguistique : résistance au changement linguistique et positionnement sur une idée linguistique, bien arrêtée sous couvert des prétendues élégance, justesse, clarté contre un élan naturel -l'évolution- et faire en sorte comme si le changement n'existe pas ou comme si nous sommes en mesure de l'arrêter et à jamais, ne peut pas réussir ni tenir très longtemps.

N'est-il pas contradictoire et surtout suicidaire de vouloir freiner ou annihiler la créativité ? Car la volonté d'étouffer l'élan créateur néologique favorise le recours à l'emprunt plus dévastateur à comparer, bien entendu, au néologisme. Entre les deux, néologisme et emprunt, lequel est à favoriser ? Même l'esprit conservateur le plus extrémiste n'hésitera pas à tourner le dos aux « exogènes ».

Aujourd'hui, nous reconnaissons que le purisme n'est pas encore essoufflé. Il est même soutenu (de manière, peut-être, plus intelligente) par de nombreux relais à savoir institutions : académie, institut, école, dictionnaires,...

¹ Le recours à la composition (modèle grec) savante est parfois remis en cause parce que contraire à la syntaxe du mot et à la morphologie (ordre) déterminé/déterminant. De même la dérivation déverbale en *-tion* est jugée longue, rébarbative et sonne faux. Egalement, le glissement constitue une déviation condamnable.

De même, nous dirons la même chose de l'auto-censure toujours vivace, nourrie de méfiances vis-à-vis des prétendues perversions lexicales et des trivialités langagières dont l'explication se situe ou est à chercher dans les discours que diffusent les dites institutions précitées.

L'efficacité de la communication est tributaire de la clarté et de la justesse du mot, qualités lexicales indéniables qui pèseront lourd sur la destinée des mots récemment créés ou existants. Les fantaisies et le superflu des sujets-parlant se dissipent s'estompent à travers le temps et devant l'impérieuse nécessité de parler juste.

En présence d'un flottement lexical et terminologique, face à deux synonymes, la langue finit toujours, et de diverses façons, par distribuer les usages et les emplois. L'usage retient, consacre un ou deux emplois et en sacrifie d'autres ou les enferme dans un secteur donné (spécialisation).

Par voie de conséquence, la langue se régule en douceur, de façon inconsciente mais continue.

Les néologismes foisonnent ; l'usage use, abuse, trie, rejette, oublie...ne reste que ce qui est utile. Seules les unités viables résistent. Ainsi le lexique se stabilise de manière naturelle, se normalise et la langue poursuit son renouvellement toujours recommencé.

L'idéologie linguistique, rappelons-le, n'a d'emprise directe et immédiate que sur, probablement, les dictionnaires et les institutions. Quant à la grande société (la communauté linguistique), elle serait très loin de se préoccuper des querelles normatives (et normativistes) des gardiens du temple de la tradition grammaticale, du bon usage et des menaces « exolingues ».

La tolérance néologique libère la créativité, dynamique de renouvellement, indice révélateur fiable du changement social et du progrès que la société en question enregistre.

La révolution industrielle du XIX^e et la technologie au XX^e siècle ont contraint chacun à créer, chacun à son niveau et dans son domaine, puis à s'ouvrir davantage au mouvement néologisant.

Aujourd'hui, les adeptes du purisme linguistique et les partisans du conservatisme, même officiels (Loi Toubon adoptée en 1994), se voient impuissants¹ face à un usage pragmatique faisant feu de tout bois, mélangeant plusieurs registres et hybridant à volonté, et submergés par l'indifférence des locuteurs uniquement soucieux de la communication et d'être communicateur, se trouvent eux-mêmes, tenus de modifier leur position.

La néologie ne doit être ni forcée, ni imposée. Elle doit suivre le cours normal de l'évolution de la langue. Les néologismes ne doivent plus être perçus comme une nuisance pour la langue et un facteur de désordre et de perversion linguistique.

La néologie est un droit parce qu'il est légitime de suivre l'évolution sociale et les changements qui touchent la société et son environnement pluriel, en conséquence, de créer et d'actualiser son vocabulaire comme sa terminologie. Le déficit lexical à vivre et à constater, autorise à créer, à emprunter, etc. La néologie ne doit plus rester l'apanage d'une certaine aristocratie, fût-elle intellectuelle, privilège ou chasse gardée d'une caste ou d'une institution quelconque. « Le droit inaliénable de créer des mots étant inaliénable, il ne peut être confisqué par une administration » écrivit F. Gaudin².

L'invention d'un mot et l'intégration d'un emprunt dans l'usage répondent souvent à un constat de carence et d'indigence lexicales. *Zapper* (PL 89), *Monospace* (PL 99), se sont vite imposés parce que comblant une lacune indéniable. Ce ne sera certainement pas une commission composée de membres dont la compétence, dans leur domaine, n'est pas contestable, mais qui ne seraient pas forcément tous des spécialistes du langage (d'emblée alors

¹ Bien que la loi Toubon soit soutenue par des mesures judiciaires contraignantes et pénalisantes, sur le terrain, son application (respect d'un côté, répression de l'autre) est restée dérisoire, vu son caractère « anticonstitutionnel » touchant et portant atteinte à la liberté.

² F. Gaudin, *Approche glottopolitique de la loi Toubon*, cahiers de lexicologie, n° 69.

illégitime) qui pourrait imposer un vocabulaire, des termes, le plus souvent sans succès¹.

Quelle autorité peut se donner, s'accaparer, le droit de valider, de ratifier, ou d'invalider la francité du terme, la praticité d'un mot nouveau ? Dure, dure et délicate sera sa mission face à un ensemble flou et fluide : le lexique, d'un usage incontrôlable et à usages imprévisibles.

Bien que tout locuteur y soit apte et ait le droit de créer des mots nouveaux, seul l'usage indissociable de la dynamique linguistique et l'usage sociale peuvent adopter, diffuser, entériner un mot ou un emploi nouveaux. Seule la masse parlante pourra décider du néologisme et de sa destinée. Seule la masse parlante pourra accepter, adopter le néologisme ou le boudier.

8-1- Admission néologique (entre l'engouement, l'abus, la méfiance et l'insécurité) :

Pour qu'un mot soit vite admis et loin de toute influence idéologique linguistique : conservatisme/libéralisme, pour s'assurer du succès d'un néologisme et presque garantir les faveurs du public-locuteur, procédés et artifices ne manquent pas : analogie, phonétisme, étymologie, métaphorisation métagrammatique² et construction romancée³.

S'il y a des milliers de néologismes qui naissent, tous ne seront pas retenus pour des raisons tout autant techniques (réception, mémorisation, enregistrement, compréhension, intelligibilité) que pratiques (utilité, conformité au système linguistique...).

L'ascèse à laquelle était astreint le français classique qui avait abouti à la proscription d'une multitude de mots accusés de trivialité ou de basse

¹ Il y a des mots que les commissions de terminologie ont créés et qui ont bien réussi et se sont vite installés, ex : *informatique*, *monospace*, *baladeur* (concurrencé par *walkman*), d'autres ne lui ont attiré que foudre et critique, tels que : *bouteur* (bulldozer), *bande vidéo promotionnelle* (clip)...

² *Métagrammatique* : cf *La sémantique*, P. Guiraud, p.78.

³ L'exemple de *Gardénal* « nom déposé » est typique pour l'illustration selon Claude Gagnée, dans *tout surtout*, petit dictionnaire de l'insolite, éd. France loisirs.

appartenance, « vieux gaulois »¹ populaire, bourgeois, bien qu'injustifié avait justifié la chasse aux mots « vulgaires ».

Le conservatisme et la méfiance étaient justifiés par la crainte du relâchement de l'usuel et du quotidien face au snobisme qui guette certains locuteurs ou une partie de la masse parlante et la plus visible, cheval de Troie de l'envahissement culturel et des incursions linguistiques lexicales.

Le néologisme, au départ, constituait une dérive, une perversion bien que la méfiance et le sentiment d'insécurité linguistiques aient disparus après s'être relâchés petit à petit jusqu'à disparaître, jusqu'à se dissiper.

C'était un abus de laisser des termes s'installer. Un terme qui gêne la communication au lieu de la faciliter, parce qu'inapproprié à l'emploi et moins précis que le mot qu'il cherche à supplanter, doit être récusé.

Un mot nouveau n'est souhaitable que quand il indique un référent inconnu jusque là, apporte une nouvelle nuance et affine la subtilité de la description (processus dénominatif) du référent connu déjà. Un mot a tous les honneurs s'il n'a pas d'égal, de synonyme. La substitution lexicale (remplacer un terme reçu et bien installé par un autre) peut relever du pédantisme et quelquefois de l'ignorance.

Le néologisme indispensable est celui qui indique un référent nouveau ou une réalité plus « spécialisée » auparavant couverte par un mot générique tout en veillant, naturellement, au respect de l'usuel phonétique et morphologique.

D'une part, la diffusion et la généralisation d'une unité lexicale nouvelle sont liées et dépendent, (ce qui est observable) de la nature du référent (phénomène naturel, événement politique, actions, concepts...) et de l'autre, de nos jours, des médias lourds qui, quand ils s'en emparent, contribuent largement à la réussite, à la familiarisation, à la vulgarisation et à l'intégration d'un néologisme dans le lexique.

¹ L'expression est de Louis XIV.

*Tsunami*¹ (2004) a fait le tour du monde, les images de l'ampleur des dégâts ont touché tout un chacun et le mot japonais a été repris dans toutes les langues. Celles qui ne l'avaient pas l'ont certainement retenu et même repris dans de nouvelles extensions métaphoriques.

La méfiance affichée à l'égard des néologismes, au 17^e siècle notamment, s'est graduellement relâchée au fil du temps jusqu'à disparaître sous les coups de boutoir de la révolution industrielle et technologique du 19^e siècle dont les retombées sont manifestes dans la langue.

Les puristes qui nourrissent toutes les hostilités ont fini par abdiquer et l'acceptent comme phénomène naturel, se rabattant et menant la guerre à l'emprunt qui gêne, et plus précisément, aux anglicismes.

Au 19^e siècle, le français devient une langue encyclopédique. Les découvertes et les nouvelles inventions imposent à la langue l'obligation de trouver de nouveaux mots afin d'identifier, et de fixer de nouvelles réalités ou *realea*. Les changements sociaux, techniques et scientifiques pénètrent le vocabulaire ; les mots nouveaux, techniques (de spécialité), à leur naissance, se vulgarisent et se généralisent vite. Tout locuteur, signe des temps modernes et de modernité, se voit concerné par le monde et le lexique qui changent. Ainsi se répandent des mots savants devenus communs, *oxygène*, *hydrogène*², *vaccin*, *cinématographie*.

Les néologismes ont été différemment appréciés, tantôt comme un abus, une nouveauté/rénovation, tantôt comme une richesse, une corruption du lexique. Le dilemme était : faut-il les tolérer, les encourager ou les réprimer... Toute réaction obéissait à des considérations idéologiques.

Les dictionnaires n'inventent pas les mots, ils les inventorient. Quand les dictionnaires ouvrent leurs colonnes, leurs rubriques à un mot, désormais une

¹ (*Tsunami*, les dictionnaires français l'ont enregistré depuis longtemps. Larousse, *lexis* 1989 le contenait déjà. En conséquence, il n'est pas cité comme néologisme mais comme mot pouvant illustrer le processus néologique accéléré).

² *Oxygène*, on le doit à Lavoisier, remplace « air vital » hydrogène est dû à Guyton de Morveau « air inflammable » cf, F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.243. *Larousse étymologique* les attribue tous les deux à G. de Morveau.

*lexie*¹, c'est sa reconnaissance sociale qu'ils entérinent. Lorsqu'un mot nouveau s'installe dans un dictionnaire, il assure son admission dans la langue et peut-être en même temps sa postérité « le néologisme est considéré comme admis dans le lexique de la langue française à partir du moment où un dictionnaire quelconque l'a enregistré. Le lexicographe se trouve aussi doté d'une puissance souveraine »².

Nous devons ajouter que de nos jours, l'unité lexicale nouvelle (néologisme) réussira mieux si elle passe par la presse aux pouvoirs gigantesques qui fera sa notoriété, assurera sa récurrence et l'imposera, le cas échéant, aux dictionnaires.

Il est fort probable, presque sûr, que dans le champ du renouvellement lexical, les médias et les sources d'information et de représentation (journaux, livres, télévision, radio) mettent en mouvement l'adoption d'un néologisme : assurent ce que l'on peut appeler familiarisation et légitimation d'un mot nouveau. Le passage d'un mot à la télévision ou à la radio donne lieu à une forme de sanctification, d'adoption et de publicité à la fois. Le mot acquiert de la notoriété et assure sa promotion. Le mot est alors renvoyé dans l'imaginaire collectif et s'institutionnalise avec le charme du nouveau et quelquefois comme mode, nouvelle vague « new – wave ». A cet effet, nous citons C. Baylon et P. Fabre : « de nos jours l'acceptation ou le refus d'un mot nouveau, son adoption par la communauté linguistique dépend largement du sort que lui réserve – à ce qu'il est convenu d'appeler les mass media »³.

De même, nous le rappelons, pour qu'une unité lexicale réussisse et s'intègre vite dans la langue, elle doit se soumettre aux exigences linguistiques comme à celles de l'usage (brièveté, analogie, respect du système phonétique et morphologique, justesse, fonctionnalité (utilité) sans, pour autant, négliger la

¹ *Lexie*, dans la terminologie de B. Pottier, est une unité lexicale de langue qui s'oppose à une unité fortuite du discours, créée par le locuteur pendant la parole, le discours, cf. E.S.M. Langage.

² L. Guilbert cité par J. Pinchon, *la créativité lexicale*, le F.D.M., n° 126.

³ C. Baylon, P. Fabre, *La sémantique*, op.cit., p.253.

motivation (étymologique, synecdotique, métonymique, onomatopéique) et l'esthétique (euphémisme, sens imagé, apophonie...) exemples:

- a- métonymie *Bip* « appareil » (PL 91)
 Rose « socialiste ou proche » (PL 91)
 Ride (PL 94) ne pas avoir pris une ride « être toujours d'actualité, être d'une grande modernité »
- b- synecdoque *barbu* (PL 97) « militant islamiste ».
- c- apophonie *Hip-hop* (PL 97).
- d- redoublement *Doudou – neuneu* (PL 99).
- E- onomatopéique *Cliquer* (PL 88)
 Bip (PL 91) « appareil »
 Biper, couac « Problème » (PL 95).
- F- métaphore *Perlant* « vin perlant » (PL 90), *dormant* « agent secret introduit dans un milieu dans l'attente d'une action » (PL 03), *galette* « D. compact » (PL 00).
- G- hyperbole *Planète* (informatique) (PL 96)
 Dinosaure (PL 94) dinosaure de la politique « personne, institution jugée archaïque dans son domaine mais y conservant une importance considérable ».
- H- euphémisme *Bébé* « hériter du bébé », *charge délicate* (PL 92), *la cité (HLM)* (PL 96).

Chapitre II

Autour du néologisme

1- Vers une définition du néologisme:

Si le premier but du langage est, peut-être, « de faire une société »¹, si le langage fait et façonne la société, la société l'exploitera d'abord et fort bien comme outil de communication et d'échange. Le langage doit avant tout, servir et être utile. L'efficacité : précision et économie, suivra l'usage modelleur et générateur. L'usage est source de vigueur et de vie. Un mot en usage est un mot qui n'est pas prêt de disparaître, mais au contraire, constitue potentiellement une souche à d'autres dérivés dont la première manifestation est néologique.

Une meilleure connaissance sollicite un vocabulaire propre et approprié. La terminologie (néologie volontaire et " officielle") ne peut-elle pas être la rançon de tout savoir ? Sa vocation n'est-elle pas dénominative et descriptive ?

La notion de système est tributaire de cet antagonisme permanence/instabilité. Qu'importe l'aspect stable et immuable que donne la langue. L'histoire témoigne du contraire. L'histoire d'une langue est l'histoire de ses avatars et de ses changements, lesquels changements éclairent, synchroniquement, son fonctionnement.

La création ou la volonté de créer est principalement extralinguistique. De par sa nature sociologique ou sociolinguistique, la langue après le discours se voit impliquée dans ce continuum linguistique et ses continuel changements qui n'affectent nullement, comme prétendu ailleurs, les activités langagières et

¹ Expression et réflexion, empruntées à Alain, cf. Olivier Reboul, *Langage et idéologie*, Paris, éd. P.U.F., 1980. Voir supra Bp1, p.18.

communicationnelles. Malgré les changements qui sous-tendent les langues vivantes, ces dernières continuent à assurer leurs fonctions à savoir communication, expression,...

La mue pluridimensionnelle (lexicale, phonétique, morphologique,...) s'effectue progressivement, sans discontinuité et sans troubler les tâches habituelles dévolues à la langue.

Si l'évolution du vocabulaire devient donc un truisme, il s'agira par ailleurs d'insister sur les faits comme sur les spécificités linguistiques qui se manifesteront, quelquefois de façon intuitive, dans toute construction lexicale nouvelle que les dictionnaires désignent sous le vocable : néologisme, et que nous serons astreint à définir.

Si nous ne pouvons nous soustraire aux dictionnaires pour tenter une définition de chacun des deux concepts néologisme/néologie, nous ne ferons pas l'inventaire de tous les dictionnaires et ouvrages que nous avons, au préalable, consultés.

Le vocable néologisme désigne des termes nouveaux.

La néologie répond aux mobiles utilitaires pragmatiques et pédagogiques. Le concept (néologie) au sens général du terme colle à une innovation lexico-sémantique qui renvoie à une activité langagière qui consiste à créer des mots nouveaux ou à utiliser des mots existants déjà dans une nouvelle distribution, un nouveau contexte pour un nouvel usage sémantique (néologisme de sens), morphologique (conversion), ou générique (féminisation à titre d'exemple). M.-F. Mortureux nous met en garde contre la simplicité apparente du mot alors que la notion est aussi instable que paradoxale, car elle est présentée comme renvoyant, d'un côté, à un mot nouveau et, de l'autre, à une unité lexicalisable, c'est-à-dire en cours d'installation, de lexicalisation.

Le processus néologique serait le cheminement¹ entre l'acte de création d'une forme lexico-sémantique et celui de son intégration dans le lexique, et puis

¹Nous notons que le parcours n'est pas automatique (discours fortuit usage/ réemplois massifs, dictionnairisation), les dictionnaires s'en emparent quelquefois avant et se chargent de la diffusion, cas des terminologies officielles.

sa dictionnarisation. Elle écrit « cela semble simple, mais en fait, il s'agit d'une notion qui définit un statut éminemment instable, à la limite de la contradiction. En effet, un néologisme est un mot reconnu à la fois comme nouveau et susceptible de se lexicaliser »¹.

La néologie de par sa dynamique (mobilité lexicale et fluidité sémantique) et son caractère inconstant peut prendre à contre-pied tout un chacun². L'instabilité et le flottement du concept (le néologisme) et les aléas, les hauts et les bas, à travers l'histoire compliquent l'entreprise définitoire. Nous ne pourrions voir dans la néologie un art, et concevoir et prendre, parallèlement, les néologismes pour une mondanité superflue, voire embarrassante. La simple raison, nous le pensons objectivement, en est qu'il ne pourrait y avoir de néologie sans néologismes. L'acte néologique dénommatif est toujours rétrospectif. On ne se rend compte de la néologie qu'à travers les néologismes.

Pour commencer, nous retenons, suite aux nombreuses sources consultées, que le néologisme est avant tout une nouvelle unité lexicale (mot/tournure) ou un nouvel emploi d'un mot figurant déjà dans le lexique, introduits par l'usage dans la langue.

Le D.L.F., *Lexis* définit le néologisme comme une création morphologique nouvelle, un sens nouveau produit à partir de l'usage nouveau d'un mot «ancien » ou l'adoption d'un mot étranger. Nous pourrions y lire « n.m (1735, sens péjor, v 1800) Ling. Mot de création récente ou emprunté depuis peu à une autre langue, acception nouvelle d'un mot déjà ancien (on dit alors néologisme de sens) ».

De même, beaucoup de néologismes se répandent, se lexicalisent dans la masse sans accéder aux dictionnaires. La raison est à situer au niveau des idéologies des dictionnaires et de leurs lignes éditoriales. Le néologisme disparaît ou se dictionnarise. Une fois inventorié dans un dictionnaire, il peut perdre sa néologisme et rejoindre la liste des mots récents ou récemment créés.

¹ M. F. Mortureux, *La lexicologie entre langue et discours*, éd. Sedes.

² J. Picoche fait remarquer dans une parenthèse « que la grammaire structurale avait tendance à passer sous silence cet aspect des choses à savoir que la langue soit créatrice. » op.cit., p.119.

Selon Dauzat, le français affectionne les mots de deux syllabes et demie et montre une réticence face aux monosyllabiques et aux mots trop longs, ce qui justifie une certaine déficience de la dérivation française, constat que démentent les études lexicométriques unanimes sur le provignement de la dérivation.

Le P.L.I. 1998 précise, détaille par l'ajout du concept *expression*, et présente le néologisme, comme « le mot ou expression de création ou d'emprunt récents, acception nouvelle d'un mot ou d'une expression existant déjà dans la langue ».

Jusque là, le néologisme serait un vocable (au sens étymologique du terme *vocabulum*, appellation) discursif, nouvellement admis ou en admission dans le lexique (lexicalisation).

Le Dictionnaire de Linguistique et des sciences du Langage, dans un esprit de saussurien, le distingue comme suit « unité lexicale (nouveau signifiant ou nouveau rapport signifiant/signifié) fonctionnant dans un modèle de communication déterminé et qui n'était pas réalisé antérieurement » de la néologie « processus de formation de nouvelles unités lexicales ».

Georges Mounin ne les oublie pas et touche aux mobilités lexicales intralanguages, les insérant dans son article¹ comme mouvement néologisant. Un mot quand il change de registre et passe d'une langue spéciale ou de spécialité à la langue générale², exemples : (*dictionnairique* (PL 89), *accréditation* (PL 93)), est à considérer comme transfert néologique « par néologisme, je comprends le mot nouveau, le sens nouveau d'un vocable déjà existant mais aussi l'emprunt (à une langue étrangère, ou à la langue d'un métier, d'un groupe social, etc. »

Le terme de néologisme (n. m) se comprend alors comme :

- mot ou locution tout juste attestés (néologisme de forme);
- une extension sémantique d'un terme « ancien » (néologisme de sens ou sémantique);
- un emprunt.

Dans *le Bon Usage*³, *l'Encyclopédie du Savoir Moderne*⁴ (E.S.M) et *la Sémantique* (C.Baylon et P. Fabre⁵), le néologisme est défini à partir de

¹ *Dictionnaire de la linguistique*, éd. P.U.F., Paris 1974, pp.230-231.

² La plupart des mots techniques viennent de la langue de spécialité vers le dictionnaire général.

³ *Le bon usage*, M. Grevisse éd. Duculot, 1980.

⁴ *Encyclopédie du Savoir Moderne*, vol. *Langage*, éd. La bibliothèque du centre d'étude et de promotion de la lecture (C.E.P.L.), Paris 1973.

⁵ *La sémantique*, Fabre et Baylon, éd Nathan.

l'archaïsme « mot tombé en désuétude »¹ ; tous deux résultent des mouvements lexicaux continus des langues, « par opposition à l'archaïsme, le néologisme désigne une expression qui n'a pas toujours existé dans la langue mais qui est d'un emploi récent »², lit-on dans l'E.S.M.³.

Le néologisme est aussi l'expression d'une adaptation linguistique au milieu, évidemment inconstant et toujours variable, il est témoin de la permanence d'une dynamique créative lexicale sous une diaprure socio-culturelle. Guiraud, « c'est involontairement que je trahis en parlant mon origine sociale, ma province, ma profession, mes intentions... »⁴.

Le néologisme, nouveau venu dans la langue se situe à la croisée de nombreux courants qui sous-tendent ou traversent la société à travers, bien entendu, le temps et l'espace ; les régionalismes, les néologismes à rebours⁵ et les xénismes en sont l'illustration.

Glasnost (PL 90), *pérestroïka* (PL 90), mots russes introduits et massivement repris par la presse française au lendemain des débuts de la déstructuration du régime soviétique. De même, la montée fulgurante de l'islamisme, notamment dans les pays arabes et musulmans voisins de l'Europe et de la France, a trouvé écho dans les médias y compris français qui sont sûrement, à l'origine des emprunts, *Hidjab* (PL 96), *Fetwa* (PL 95) et *taliban* (PL 99).

Le verlan qui, finalement, a réussi à s'inscrire dans le temps exprime bien la différence linguistique chère aux quartiers et aux cités des banlieues aujourd'hui bien singularisés de par, peut-être, leur marginalisation et le fossé qui se creuse chaque jour davantage les isolant et les séparant du reste de la société, de « la ville ».

Le sentiment de la permanence lexicale est démenti par la néologie toujours en action. La mutabilité de la langue et la mobilité du lexique appuyée

¹ Grevisse, idem, p.91.

² B. Pottier, à l'instar de M. Grevisse, Larousse (Lexis et le P.L.I. 98 et G. Mounin (D.L.) ne fait cas ni de la néologisme ni de la dictionnarisation qui peut mettre un terme à la nouveauté caractérisant le mot neuf.

³ Idem, p.336.

⁴ *La sémantique*, Que sais-je ? p.34.

⁵ Néologisme à rebours : « consiste en la modification d'une "appellation" ou dénomination existante pour introduire une différenciation devenue nécessaire... », cf. M. Pougeoise, p.170.

par l'impérieuse nécessité de communiquer dans un monde en renouvellement permanent, menaçent la stabilité apparente de la langue et constituent vraisemblablement l'élan et l'impulsion néologiques¹.

La néologie concerne, en premier lieu, le lexique. Elle affecte manifestement moins et avec une lenteur extrême, la syntaxe². L'orthographe (néographie)³ et la morphologie ne lui échappent pas non plus :

A) conversion adj. → nom : *accréditeuse, arnaqueuse, déçu, européennes (élections)* (PL 94), *exclu, numérique* (PL 95), *événementiel* (PL 96), *rurbain* (PL97).

Nom → adj.

Beur, demandeur (PL 96), *hypertexte* (PL 97)

B) féminisation du genre :

Une député, une sculptrice (PL 94) ;

Une juge, une ministre (PL 95) ;

Une écrivaine (québécoisme PL 97), *une maire, une menuisière* (PL 02).

C) graphies nouvelles :

Oligoélément (attaché sans trait d'union);

Rwandais (au lieu de ruandais).

La néologie n'est pas seulement nécessaire mais inéluctable, une langue ne pourrait survivre sans suivre l'évolution de la société et sans abandonner sa chimérique autarcie lexicale.

La néologie est définie par le sentiment de la nouveauté et la reprise du mot récent et de ses réemplois. Diachroniquement, tout mot est venu à la langue

¹ Le mobile, la force qui poussent à l'apparition des néologismes sont extrinsèques à la langue. Ils se situent au niveau du déficit ponctuel lexical individuel réel ou pressenti et que la néologie est censée cibler et elle a le choix entre un nouvel usage, une nouvelle forme quitte à les emprunter.

² Exemple : *se rappeler quelque chose : se rappeler de quelque chose* (PL95) assimilés à *se souvenir de quelque chose*.

³ Une néographie conséquente peut être enregistrée suite à la transgression des règles classiques de l'orthographe, laquelle orthographe cède sous la pression des densités et des échanges de la communication et sous l'influence des nouvelles technologies, usage des majuscules, des abréviations...

Les néographies peuvent se concurrencer à l'instar des néologismes ou se constituer en variable : (E- mail, mail, mél, courriel, message électronique).

comme néologisme. Le lexique n'est fait que de néologismes qui se sont définitivement installés.

Il s'agit, pour la néologie, d'une opération " métalinguistique " : un mot issu d'un autre, un mot lié à d'autres, aide à donner un sens nouveau ou à créer d'autres mots (dérivations, composition, nouvelle distribution : nouvel usage).

Le tout est à prendre comme une transformation ou création linguistique, ou si l'on ose "métalinguistique " (cas des mots composés : *bonne main* (PL 02), *double clic* (PL 01).

Le renouvellement se présente comme un mouvement perpétuel oscillant entre retrait et rajout (pour les néologismes de forme) et appauvrissement, restriction sémantique qui passe inaperçue et les extensions polysémiques (néologisme de sens) qui attirent dictionnaires et dictionnaristes.

La créativité néologisante longe le cours de l'évolution de la société et du monde d'un côté, traduit la nécessité de communiquer toutes nouvelles découvertes, sensations et trouvailles et dans tous les domaines, de l'autre. La néologie rentre et s'inscrit dans un système de potentialités, de disponibilités dont est dotée toute langue, et qui répondent à un mobile de fonctionnalité et de pragmatisme. Elle constitue l'expression la plus manifeste et la plus tangible de l'évolution linguistique.

Le néologisme, dénomination (en cours) virtuelle ou récente dénomination, est la rencontre d'un *Sa* et d'un *Sé*.

Vu que le néologisme se présente au préalable et se conçoit fréquemment comme un besoin volitif d'exprimer un sentiment, de désigner une chose, etc.; bref, toutes les fois, un référent. Le néologisme peut réussir- se lexicaliser et se dictionnairiser-, comme il peut disparaître, mot éphémère, néologisme ponctuel¹.

Dans le discours écrit, le néologisme est signalé par des guillemets, des italiques. A l'oral, c'est aux insertions langagières du type de *ce que l'on appelle maintenant, habituellement appelé, en novlangue. Ce que je/nous*

¹ Beaucoup de néologismes du genre, voir corpus : *jospinette, giscardien* ne serviront qu'occasionnellement

appelle/appelons, s'il n'existe pas *il faut l'inventer*, l'exprimer et laisser l'interlocuteur le recevoir en tant que tel.

Tout néologisme constitue un processus en deux temps. D'abord, produit énonciatif et langagier d'un usager-locuteur ou création volontaire d'une commission de terminologie, puis réception, admission, stabilisation, (re-) diffusion.

La dictionnarisation sépare le néologisme de parole (de discours) (nomination)¹ du néologisme de langue², elle constitue la consécration lexicale (adoption, intégration, stabilisation du sens et fixation d'une forme) d'un mot dans une langue.

Le néologisme n'est pas toujours une nouvelle création lexicale à référent nouveau ; il peut être expressif, ludique, non référentiel mais énonciatif exemples : *caillaser*, *booster*, *poucer* (PL 00).

Les néologismes sont-ils tous et toujours réfléchis ?

De par leur nature discursive, peuvent-ils ne pas être marqués, à chaque fois, par la spontanéité, caractéristique principale de l'oral ?

L'onomatopée révèle bien la sensibilité de l'oreille. Il y a également la sonorité de quelques formes ou l'intuition « irrationnelle » plus proche de la création artistique que de la réflexion objective argumentée. Il est parfois difficile de ne pas céder à la subjectivité où c'est le coup de cœur qui l'emporte. Telles les unités néologiques ou récentes empruntées : *Tchatche* (PL 89), *Hip-hop* (PL 97).

Le lexique constitue une nomenclature de paradigmes. La nouvelle unité lexicale n'élimine pas de facto les anciennes. Elle s'installe avec elles ; elle les concurrence, cohabite et alterne. Les anciennes peuvent "se raréfier" (s'emploient, se rencontrent, rarement) ou s'isoler et s'enclaver dans un domaine donné : se spécialiser, et, dans les cas extrêmes, vieillir. Toutefois, un terme pris pour vieilli ou vieilli peut réapparaître, resurgir, "résurgence néologisante", cas des mots voyageurs ; ex. : *budget* ; *bogue* (PL 88).

¹ Cf. Sablayrolles, article, nomination, dénomination et néologie.

² Cas des néologismes du corpus.

Les néologismes sont aussi tributaires des circonstances. Beaucoup de mots se voient refusés parce qu'ils sont nés à l'ombre d'un usage normatif. D'autres unités sont refusées à un moment, et, jugées fautives, sont acceptées dans un autre, l'exemple des argotismes auxquels on résiste souvent et auxquels on ne réserve pas le même accueil : *meuf* (PL 96), *keuf* (PL 97) et *teuf* (PL 03). C'est également vrai pour les mots populaires, familiers et régionalismes. Pourquoi attendre 1989, 1992 et 1995 pour récupérer et lister respectivement : *cradingue* (populaire), *cagnard* et *ensuqué* (régionalisme), et *resto* (fam). Des formes fautives peuvent-elles être admises comme néologismes ? Parfois, oui. Il y a des incorrections, des erreurs qui réussissent. Elles se répandent et l'usage finira par les adopter.

Le principe à retenir est que tout est dicible. Le reste est extralinguistique et relève du normatif, valeur aussi relative que, plus ou moins, arbitraire. La néologie entretient de multiples relations avec des facteurs d'influence historiques et sociolinguistiques.

Un usage est condamné ici et toléré ailleurs. Les canadianismes ne sont pas accueillis avec euphorie en France. Ils constituent et sont considérés quelquefois comme un écart, une inélégance par rapport au français hexagonal, *écrivaine*, *professeure*.

Enfin, l'inventivité néologique suppose un usage "hic et nunc" et les néologismes sont déterminés, créés suite à un besoin communicatoire, expressif, fonctionnel.

Le néologisme, création linguistique nouvelle ou néonyme, toutes créations confondues : endolingues, exolingues, créations isolées, est déterminé par les besoins linguistiques fonctionnels de la langue et du lexique notamment : besoin fonctionnel dénommant, stabilisateur, fixateur, expressif, communicationnel.

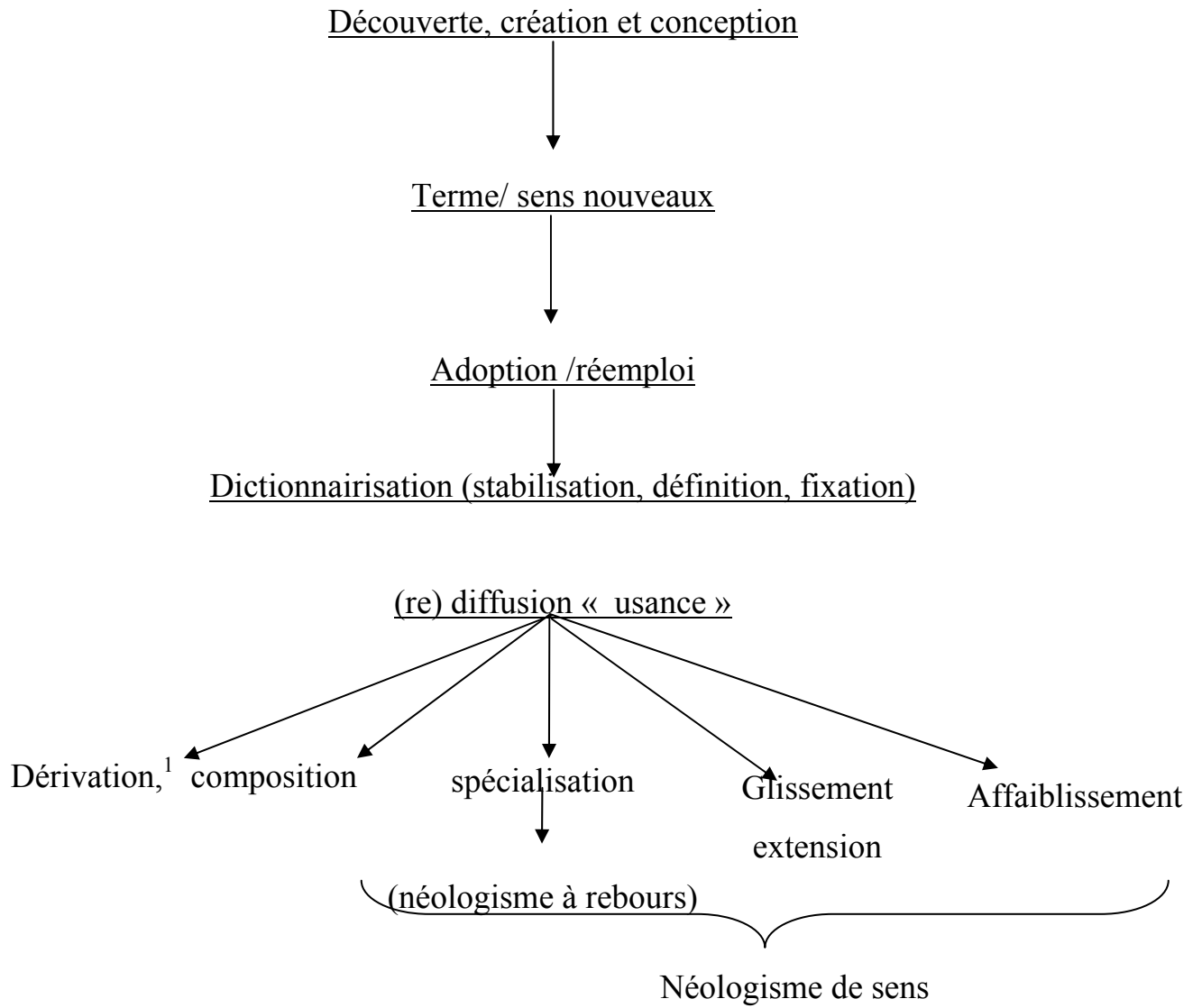
La productivité ou opulence néologique de forme et de sens (voir sous-titre 1-1 ci-après) s'explique par :

- 1- l'évolution du sentiment linguistique à l'égard de la néologie, particulièrement, les néologismes.
- 2- La néologie se prête à tous les procédés de formation pour produire des termes ou usages nouveaux. Cependant, il y a des procédés qui sont plus productifs que d'autres, à des rythmes variables et selon les domaines et les époques.

La siglaison simplifiante s'est remarquablement distinguée ces dernières décennies comme mode de formation, détachée de la composition.

La néologie, processus pluriel à l'origine de nouvelles formations ou de nouveaux sens peut suivre la représentation ou le canevas/ l'esquisse ci-après : *néologismes (création, conception)*,

**Néologie (processus) → néologisme (résultante)
(de la néologie au néologisme)**



¹ Chaque mot (néologisme de forme) est susceptible de donner, à son tour, d'autres mots et sert de base à d'autres dérivés.

1-1- Types, typologie, et caractéristiques néologiques: néologismes de forme, de sens ...

Nous convenons de la difficulté d'allier clarté, lisibilité, objectivité et exhaustivité dans un classement typologique portant sur un sujet linguistique fluide autant que délicat de par sa nature et sa conception : le lexique, la créativité lexicale dépendante de moult besoins, d'une conjoncture, d'un instant, d'un tempérament... qui ne sont pas toujours ensemble au rendez-vous avec le moment de la création.

De même, le flou dans les définitions et le flottement des typologies pourraient provenir des écarts entre le nombre des procédés de formation retenus et des divergences théoriques des linguistes qui n'élaborent pas les mêmes grilles, car ils n'ont pas les mêmes objectifs et ne ressentent pas les mêmes besoins. Toute grille obéit le plus souvent aux intérêts théoriques du chercheur et doit cadrer sa recherche, son travail et les résultats escomptés.

Nous avons déjà avancé (cf, sous-titre, tentative d'une définition) que la néologie (processus d'auto-enrichissement lexical par association de bases à affixes : affixalisation, de base à d'autres bases : composition par combinaison de bases lexicales avec d'autres éléments linguistiques dans une structure inédite (collocation) et par extension sémantique (transfert distributionnel, contextuel) se prête à tous les modes de formation susceptibles d'être ramenés à deux principaux types constituant chacun une nature néologique et lexico-sémantique distincte selon qu'elle touche le signifiant et le signifié, et l'on parle alors de néologisme de forme et de néologisme de sens.

Il est vrai que la tendance dominante dans les études de lexicologie et de linguistique générale dégage deux types¹ de néologismes, typologie dichotomique.

¹ Pour L. Guilbert, la créativité néologique est de deux types : néologie dénominative et néologie stylistique.

1. la néologie dénominative consiste à attribuer un nom à un référent nouveau, c'est le besoin de dire, de localiser un objet, de fixer un sentiment, de stabiliser une idée, etc., l'intérêt est objectif. Il n'est pas esthétique.

Clarté, motivation évocatrice, efficacités : telles sont les caractéristiques et les propriétés d'une néologie dénominative. Le souci de "référer" autorise même le recours à des composants savants, à des mots étrangers, à maintenir "la xénémie" et à recourir aussi et quelquefois aux constructions hybrides.

La typologie dichotomique oppose la néologie de forme ou formelle à la néologie de sens.

Le dictionnaire de linguistique et des sciences du langage, Larousse (1994) retient deux variétés de néologismes : « on distingue néologie de forme et néologie de sens. Dans les deux cas, il s'agit de dénoter une réalité nouvelle... ». Il est possible, selon Larousse¹ d'assimiler aux néologismes de forme, l'emprunt « on peut penser que l'emprunt aux langues étrangères est à assimiler au néologisme de forme ».

La typologie de H. Bonnard cité par Sablayrolles², également dyadique (dichotomique), se particularise aussi en présentant le néologisme formel en tant que nouveau signifiant (*Sa*) ou en tant qu'emprunt.

Quant à J.P. Goudailler³ (1957), il procède autrement, et inversement, dans une même logique typologique binaire et range l'emprunt au côté du néologisme sémantique.

Patrick Charaudeau et D. Maingueneau⁴ scindent la néologie dynamique lexicogénique, liée à la nécessité de dénommer de nouveaux concepts, de nouveaux realia, en trois (typologie trichotomique) et distinguent :

- 1- La néologie de sens : « un signifiant existant se voit pourvu d'un nouveau sens par trope ».
- 2- Dans la néologie de forme, un mot naît par le recours et l'exploitation des ressources du système et l'utilisation des possibilités qu'offre la langue, dérivation, composition, etc.
- 3- L'emprunt : transfert lexical corollaire des contacts de langues avec mise en morphologie (naturalisation) ou non, en l'occurrence francisation.

Dans la même conception trichotomique : forme, sens et emprunt, Henriette Walter, à côté du nouveau signifiant et nouveau signifié, parle du

2. L'autre forme (création néologique stylistique) essentiellement expressive, constitue une nouvelle façon de voir, qui peut être originale mais subjective, personnelle ; l'exemple des néologismes d'auteur.

¹ Idem.

² Idem.

³ Sablayrolles, idem.

⁴ *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, éd. Seuil, 2002, p.400.

verlan en tant que troisième dimension néologique que nous comprenons, interprétons, pour en épouser la logique, comme emprunt endolingue bien qu'il soit facilement -le verlan- assimilable aux néologismes de forme. L'activité verlanisante se limite essentiellement à une inversion de l'ordre syllabique du/des mot(s). Sans cela le verlan porterait mal son nom : *Ripou* (PL 91), *meuf* (PL 96), *Relou* (PL 03).

Josette Rey- Debove retient dans un classement portant sûrement plus sur le lexique, plutôt que d'être élaboré et conçu spécifiquement pour traiter de la néologie et des néologismes, classement selon lequel néologismes de forme et néologismes de sens doivent figurer ensemble face aux mots savants (*naturopathie* (PL 95), *somesthésie* (PL 95), *angiogénèse* (PL 01), *spinosaur* (PL01) et face aux emprunts, *hidjab* (PL 96), *Karaoké* (PL 96), *tchadri* (PL 03), *abrier*¹ (québécoisisme) (PL 03), *pashmina* (PL 02), *popah* (Polynésie) (PL 01).

Pour Louis Guilbert (cf. article : "la néologie", *G.L.L.F.*, p.3584) « le problème des classements typologiques consiste [...] qui puisse expliquer le plus grand nombre des formes de néologisme ». Il pose comme postulat de classement :

1- conformité au système.

2- création ou modification sémantique, d'un terme ; de même, il insiste sur la nature discursive du néologisme et son appartenance aux deux codes : oral et écrit. Il retient quatre types néologiques :

a/ néologismes phonologiques et graphiques (néographie, néophonologie, onomatopée, séquences acronymiques)

b/ néologismes syntaxiques : dérivation ; composition, siglaison (extension syntaxique avec condensation graphique) c/ néologismes sémantiques .d/

l'emprunt.

¹ Mot franco-acadien, F.D.M., N° 26.

Ainsi la quasi-totalité des références dans lesquelles nous nous sommes ressourcé sont unanimes sur la néologie de forme ou formelle et la néologie sémantique. L'emprunt est différemment apprécié et différemment "catégorisé". L'emprunt (unité lexicale empruntée) s'inscrit dans la logique du système qui le produit et peut continuer à se conformer à la norme de ce même système (modèle et analogie préexistant) parce qu'il peut facilement changer et se faire adopter dans le nouvel environnement et système de la langue cible : *qatari* (PL 88). Pour le reste, la majorité des néologismes du corpus ne déroge pas et se conforme aux modes de formation et de fonctionnement du français. L'économie (abrègement et brièveté) demeure présentement la caractéristique principale et incontestable d'innombrables nouvelles créations lexicales de forme dans le corpus ;

- Troncation : *édito* (PL 89), *resto* (PL 95), *texto* (PL 69), *perso* (PL 03);
- Siglaison : *ABS* (PL 90), *PAO*, *VIH* (PL 91), *SDF* (PL 94), *VTT* (PL 97); *OGM* (PL 99), *RTT* (PL 01); *MP3* (PL 02), *ASBL* (PL 02).
- Acronyme : *PAF* (paysage audiovisuel français) (PL 89); *URL* (PL 00); *ZEC* « zone d'exploitation contrôlée » (PL 00), *WAP* (PL 01), *CPAS* (PL 02), *Lidar* (PL 03).

De même, la technique et l'expressivité métaphorique "bariolent" les nouvelles entrées d'une partie conséquente du même corpus; exemple : *ralentisseur* (PL 92) « dos d'âne », *crasher* (se) (PL 89), *ludologue* « personne qui crée des jeux pour les médias » (PL 89), *A deux vitesses* (PL 90), *aseptisé* « langue aseptisée » (PL 91), *dinosaure politique* (PL 94); *élection triangulaire* (PL 94), *maladie orpheline* (PL 00), *poucer* « faire de l'auto-stop » (PL 00), *accouchement sous x* (PL 02), *cent pieds* (PL 02), *bonne main* « pourboire » (PL02).

2- Qui crée les néologismes ?

Le lexique n'est pas un trésor mais un capital qui ne demande qu'à être investi, qu'à être utilisé. Les néologismes accompagnent l'usage. Tant qu'il y a une activité linguistique, il y aura créativité lexicale.

La langue ne vit que par l'usage que l'on en fait. Ce sont les locuteurs-usagers qui la nourrissent, qui l'enrichissent en mots et en locutions, et qui la transforment. Ils inventent des mots et en usent, à volonté et les abandonnent, souvent, à leur insu.

Aujourd'hui, nous sommes très loin des contraintes abusives du XVII^e siècle imposées, soutenues et défendues par certains puristes qui s'aveuglaient à croire que la langue n'appartenait pas au peuple et que ce dernier n'avait pas de droit sur le langage, sur le lexique.

Le peuple qui, en principe, fait la langue, c'est aussi, et en principe, à lui qu'appartient la langue ; il ne lui appartenait pas de créer de nouveaux mots.

La néologie était en ce temps-là du seul ressort de la cour, au dessus d'un droit de noblesse, un droit « quasi-royal »¹. Le XIX^e siècle a entraîné un besoin néologique immense et le libéralisme idéologique fut suivi d'un libéralisme lexical. Les néologismes ne sont plus un objet d'aversion.

A la question : qui crée des néologismes ? Nous rejoignons L. Guilbert, pour répondre (à cette question suivie souvent de : quand, où?) et dirons tous : enfant, femme, artisan, technocrate, littéraire, publiciste, institution (de terminologie) etc., en tout lieu et en tout endroit. Celui-ci écrivait « chez tout locuteur, si inculte qu'il soit, la possession des mécanismes essentiels de la langue permet la production de nouvelles unités lexicales, de nombreux emplois comme le prouve abondamment la fécondité de la langue populaire et argotique »².

¹ Voir sous titre: *néologie/néologismes et idéologie linguistique*, p.59.

² Cité par J. Pinchon dans son article ; *La création lexicale*, F.D.M n° 124, p44.

Notons que tout néologisme peut donner lieu à une nouvelle série lexicale, à une nouvelle « colonie » néologique. De l'acronyme *sida* sont issus *sidatique* ; *sidéen*, *sidologue* (PL 89).

Et, de fait, les néologismes de la langue française sont aussi la création des usagers du français, en France et hors de France¹ notamment dans les pays francophones². Dans un article de *L'Express*³ intitulé *le français se parle au futur*, signé Odile Perrard nous lisons : « les mots, ce sont les français (eux-mêmes, et pas uniquement les auteurs de romans policiers...) qui se chargent de les inventer ».

3 - Quand et pourquoi les néologismes ?

Nous avons déjà soulevé la question des circonstances déterminant la production des néologismes : un besoin, un instant, un tempérament⁴.

Trois facultés, comme au niveau du décodage, dont dépend la créativité néologique, sont indispensables pour d'éventuelles nominations néologiques :

- 1- situation discursive (de communication) ;
- 2- compétence linguistique (aisance, difficulté), non-possession du/des mots) ;
- 3- Attitude du locuteur- créateur à l'égard du code (respect des règles gérant le code) et degré de conscience grammaticale.

Le néologisme vient éventuellement, et c'est connu de tous, au secours d'une pauvreté (ou déficit) ou d'une amnésie lexicales. Il peut être une réponse à une expressivité, aussi snob soit-elle, qui demeure telle et suscitera probablement créativité et productivité néologisantes.

L'émotion (outre les pressions émotionnelles et ratés verbaux qui en découlent) fait perdre l'assurance habituelle, déstabilise le contrôle de l'activité

¹ Nous rappelons les helvétismes : *batoiler* « bavarder » (PL 2002), *lolette* « tétine », *flurette* « pain » (PL00) ; les québécoisismes : *bleueterie* (PL89) ; du Sénégal : *essencerie* (PL92), d'Algérie : *faire la chaine* (PL02), *trabendo* (PL03).

² Le *P.L.I.* rend compte dans plusieurs de ces parutions, et séparément, des néologismes de la francophonie ou du français non hexagonal : français non de France.

³ *L'Express* du 26-05-1989.

⁴ Sablayrolles parle de 3 critères et de 8 situations possibles : cf., *La néologie en français contemporain*, p.368.

langagière et donne naissance à un substitut lexical, produit de façon spontanée, irréfléchie et loin de l'idée ou de la volonté ou de l'intention de chercher à rénover.

A une simple inadvertance, ou à des pressions émotionnelles suivent des ratés verbaux. De même, ce sont dans des moments de détente dans une situation courante habituelle où le locuteur est mis en totale confiance, s'oublie, baisse sa surveillance—ni contrôle, ni sanction—qu'il lui arrive d'en produire. Une erreur due à une errance momentanée donnerait lieu à une unité néologique.

Certains locuteurs de par leurs statuts (artistes, politiques, scientifiques, littérateurs...) ne se sentent pas obligés de se soumettre à chaque fois à l'usage commun et prennent souvent des libertés à l'égard des règles linguistiques. Ils s'affranchissent des contraintes du dictionnaire comme de celles de la norme. La volonté n'est nullement de se dérober aux règles mais de faire plus, de faire mieux, que l'expression existante. Alors, rénover devient indispensable, voire presque obligatoire. Se sentant responsables ou comme désignés en tant que tels, certains d'entre eux, ayant une responsabilité sociale, historique ou scientifique, se considèrent alors comme interpellés pour prendre part à la construction de la culture, de la civilisation. Ils n'hésitent pas à « néologiser » afin de répondre à tous les besoins qui se font nécessairement et utilement pressentir. Terminologues, journalistes, écrivains constituent cette catégorie de créateurs de néologismes.

La connaissance de plusieurs langues peut favoriser la néologie, le bilingue (ou le plurilingue) se voit, souvent, tenté comme parfois contraint à alterner les lexiques des langues qu'il connaît. C'est le cas des lettrés enclins et prédisposés à surmonter l'enfermement monolingue, qui se trouvent à même de transférer dans la langue première des mots, des concepts provenant d'un espace colingue ou tout simplement d'autres langues. Cela favorise naturellement, emprunt et calque et pourrait, le cas échéant, donner lieu à des hybridations morpho-lexicales, à des naturalisations, en l'occurrence francisations, exemples

webcamera (PL 01), *se crasher* (PL 01), *netéconomie* (PL 02), *rolleur/euse* (PL02), *trabendiste* (PL 03).

Il est vrai aussi que l'indigence lexicale de certains locuteurs¹ et la non maîtrise de la langue, aussi paradoxale que cela paraisse, les pousse à faire usage de formes non attestées, résultat, le plus généralement d'une confusion, d'une incertitude, voire d'hypocorrection : il *renda* « pour il rendit » ; il *revena*, « pour il revint », ça *va-t-être*².

En revanche, l'amnésie conjoncturelle, non entamée peut servir de catalyseur néologique devant l'empressement à remplir un vide discursif car il serait gênant de rompre la chaîne (ou l'élan) de paroles en attendant le mot recherché qui désobéit, qui se rebelle. Nous notons que, dans de pareilles situations, le recours à la néologie n'est pas automatique : l'idée, d'ailleurs, ne vient pas à tout un chacun parce qu'il ne veut pas (respect de la norme), il ne peut pas (incompétence linguistique) et plusieurs subterfuges sont imaginables. Il y a la périphrase, la synonymie, le geste, le recours aux phatèmes (maintien du contact) juste pour se donner le temps de trouver le mot, l'expression adéquate ...

Les jeux du langage et les activités ludiques linguistiques conduisent manifestement à une créativité et à des inventions néologiques.

Elles font beaucoup d'adeptes et l'on compte parmi eux des écrivains, des poètes, des journalistes et des artistes, plus exactement, des humoristes et des caricaturistes. Ils en usent. Les publicistes en abusent.

Les fortes émotions (comme signalé p.88) et les réactions violentes constituent, à leur tour elles aussi, un « vivier » pour les néologismes.

Un néologisme spontané succède, habituellement, à un coup émotionnel. Le terme vient détourner, atténuer, subtiliser, sublimer. Il peut également et éventuellement venir amplifier, alarmer, dévaloriser. L'innovation lexicale est

¹ Des supputations reposant sur une conclusion hypothétique car nous n'avons fait aucune enquête auprès de ces supposés créateurs pour une éventuelle vérification.

² Nous ne les considérons pas comme des néologismes. Ce sont des formes incorrectes, beaucoup plus scolaires, ponctuelles et indissociables de l'expression d'un apprentissage en cours, sur lesquelles agissent les interventions pédagogiques. En l'occurrence, comment expliquer *peinturer* (PL88). S'agit-il d'hypercorrection ou de facilitation ?

« susceptible » d'occulter derrière sa spontanéité apparente de nombreuses attitudes aussi diverses que « délicates ». Elle laisse traduire et surtout nuancer de multiples sentiments : répugnance, aversion, envie, haine, moquerie... dont s'offusque le locuteur- créateur, *Kleptocrate*, *mittérandolâtrie*, *mac M*¹ ...

Il y a des néologismes de jugement de valeur, *vulgate* (PL 00), *la pensée unique* (PL 01).

Les néologismes recommandés, expression d'une politique linguistique protectionniste², ne sont pas aussi rares qu'on ne le pense : *scénarimage* (PL 89) pour « story-board » *mél* (PL 99) « e-mail » *pare-feu* (PL 00) « fire wall », *jeune pousse* (PL 02) « start up ».

Nous notons spécialement la fréquence des néologismes ironiques : *taxer* (PL 90) « voler, soutirer », *paillettes* « le monde des apparences, de l'inauthenticité, les pailles du show-business » (PL 00), *Zélate* (PL 01) et narquois³ : *Ripou* (PL 91), *épingler* (PL 93) « dénoncer, signaler »... ; sarcastiques, agressifs, provocateurs tels les exemples : *bouclier humain* (PL91), *séraphin* (PL 96) « avare », *papesse* (PL 99), *nazillon* (PL 01). La provocation est quelquefois de nature linguistique (heurte et choque la sensibilité et la conscience linguistiques) : *chroniqueresse*, *professeuse*, *la chef* (PL 94).

Quant aux motifs qui poussent à recourir aux créations nouvelles ou qui alimentent la néologie, leur classement, leur mise en série ne sont pas évidents⁴.

Le néologisme en tant qu'unité lexicale (mot, synapsie, collocation...) remplit toutes les fonctions auxquelles peut s'atteler un mot. Il peut assurer

¹ Les exemples 1 et 2 sont empruntés à J.F. Sablayrolles, le 3^e appartient au parler des jeunes (français), à leur graffiti.

Kléptocratie, nous l'avons aussi rencontré dans un article : *l'autoritarisme algérien ne s'embarrasse plus des formes* de Mohamed Hachemaoui, chercheur en sociologie politique, El Watan, 30 avril 2009.

² Comme pré-signalé pp.45-46, la néologie institutionnelle (terminologie) tente de faire face à des trous lexicaux, à des carences lexicales, à l'emprunt massif et par voie de conséquence à une certaine glottophagie.

³ Nous n'avons pas retenu *narquois* uniquement dans le sens de "moqueur, ironique", mais aussi dans le sens classique : argot, « le langage narquois, le narquois, l'argot des gueux » D.L.F. Lexis 1989.

⁴ Georges Mounin, cité par J.F. Sablayrolles, explique la néologie (le recours à la néologie) par : l'évolution du monde, l'économie du langage, l'expressivité, le prestige, plaisir et fonction ludique, cf. *La néologie en français contemporain*, p.368.

une fonction émotive centrée sur soi ou se présenter comme une créativité captivante, séduisante, exemple : *mouche à feu* « luciole » (PL 00).

De même, il peut sans dénommer une réalité nouvelle se substituer à un ancien mot, jugé usé et démotivant, ou juste pour suivre l'évolution du monde et de l'histoire : *burkinais ou burkinabé* (PL 88) « haute voltaïque », *éthylotest* (PL 88) « alcotest/alcootest ».

4 - D'où viennent les néologismes ?

La néologie comment se manifeste-t-elle ?

D'où viennent mots et sens nouveaux ?

A y regarder de près, nous dirons d'emblée que les termes nouveaux proviennent ou sont construits à partir de/ou avec des bases ou des éléments préexistants¹ à l'unité néologique en question. Une création de toutes pièces et à partir de rien, création ex-nihilo, est rarissime². La néologie s'appuie sur le stock lexical et linguistique antérieur disponible qui constitue une source « inépuisable » et propose des modèles de formation, d'une part, et assure une sécurisation, en amont et en aval, (autant pour le locuteur, créateur que pour l'interlocuteur-usager) d'autre part.

L'on ne se contente pas de parler du comment les mots changent de sens mais aussi de comment le sens change le/ de mot ; c'est-à-dire comment une notion évolue et peut, en conséquence, changer le/ de mot. En l'occurrence les néologismes de forme traduisent un changement de référent ou une évolution dans les concepts. Les néologismes à rebours témoignent de la nuance établie. *Voiture*³ (concept et forme/mot et référent) a évolué, d'autres mots ont fait

¹ Certains chercheurs parlent de création conventionnelle et de création primitive. La création conventionnelle consiste à se servir des éléments qui existent dans la langue avec observation des modes lexicogéniques. La création primitive constitue une création sans attaches historiques et morphologiques avec les mots qui lui préexistent. Voir Aino Niklas – Salminen (1997), p.86.

² J. Vendryes, *Le langage : introduction linguistique à l'histoire*, éd. Albin Michel p.253. donne *gaz*, *rococo* et *kodak*, comme création absolue, sortis tout structurés de l'esprit de leur créateur. Cependant, pour certains, *gaz*, pourrait dériver du grec *chaos* et *Kodak* serait d'origine onomatopéique.

³ *Voiture* (latin *vectura* transport, de *vehere*, transporter. V.1200) ; *Véhicule*, (de *vehere*, transporter 1538) voir, D.L.F Lexis, éd. 1989.

apparition : *véhicule, automobile*, y compris, dans les parlers populaires : *bagnole*.

J. Vendryes considère les changements sous deux aspects : "sous l'aspect individuel dans la psychologie du sujet parlant, et sous l'aspect social dans l'usage que les milieux sociaux font de la langue"¹.

L'usage épuise, affaiblit le sens. Le mot s'écule. Quand l'usure a raison de lui, la communauté linguistique l'abandonne, quelquefois, à tort, et lui substitue un autre concurrent. J. Vendryes voyait dans l'usure du mot une usure au préalable phonétique. Le mot simple : sa mort est imminente. Alors, accepter l'affixation, la composition serait gage de survie. Il pense « que les mots trop courts manquent souvent d'expression : lorsque les altérations phonétiques raccourcissent les mots ; ceux-ci sont donc exposés à disparaître »².

Bien sûr, il rajoute par la suite que la phonétique, à elle seule, ne peut tout expliquer et que les raisons du rejet sont parfois autres et ailleurs.

L'usure touche le mot dans sa forme comme dans son sens, plus précisément les mots expressifs. Le mot perd vite de son expressivité et sa force « évocatrice ». Il se banalise jusqu'à ne plus rester que terne et fruste. *Hyper* est venu remplacer *super* qui s'était substitué à *très* (du latin *trans*= à travers, au delà) face à d'autres concurrents sérieux qui perdent certes du terrain notamment dans les parlers courants, familiers et celui des jeunes, mais qui n'ont rien perdu de leur force ; nous pensons, éventuellement, à *archi*, à *ultra*.

L'aspect social se manifeste dans l'évolution sémantique qui interprète le souci de bienséance et la volonté d'atténuer les brutalités des faits : *opération (chirurgicale)* s'emploie très peu au profit *d'intervention (chirurgicale)*³.

La métaphore permet de se dérober, de séduire et de se démarquer. L'emprunt, exploité comme procédé euphémique atténue la violence constituée d'association

¹ J. Vendryes, op.cit., p.237.

² J. Vendryes, ibidem.

³ Le sens du mot peut s'affaiblir, s'éculer comme il peut se spécialiser après idiomatisation, se fossiliser ; de même, il peut gagner en brutalité, exemple : *opération* dans *opération chirurgicale* n'a rien de violent pour lui préférer *intervention*. S'il y a des sentiments ou sensations désagréables que ressent ou redoute l'imaginaire collectif, ils sont exprimés par l'adjectif.

d'images déclenchées par le mot de la langue une. Nous rappelons que la langue puise, d'abord pour générer et se régénérer, dans son fonds lexical. On n'invente rien, on découvre. On ne « crée » rien, on transforme. J. Vendryes écrivait « la faculté de créer des mots nouveaux n'est probablement qu'une illusion ». Cette conclusion nous ramène au grand principe de l'évolution linguistique suivant lequel les langues procèdent par transformation d'éléments existants et non par création.

Les locuteurs-créateurs construisent des formes nouvelles à partir de formes (bases) anciennes et créent de nouveaux sens avec des mots qui existent déjà. En matière de néologie/ néologisme, toute langue peut faire usage de ses régionalismes¹ et les adopter, recourir et faire appel à ses sociolectes² et aux onomatopées et, bien sûr, comme il a été maintes fois signalé aux langues étrangères.

Le néologisme, expression d'un changement lexico-sémantique peut varier, d'après A. Lehmann et F.M. Berthet dans leur ouvrage, *Introduction à la lexicologie* (page 4) selon trois facteurs. Elles parlent de :

- 1- la variation diachronique qui concerne les mouvements lexicaux à travers l'histoire et le temps. Il y a des mots qui tombent dans l'oubli et se voient même retirés du dictionnaire : *Aoûteron* « n ; m, journalier loué pour le temps de la moisson », *basse-courier(ère)*, *cagnardise* « n. f. fam. Fainéantise, *ébaucher* « ramasser le menu bois » ; d'autres naissent : *aoûtien* « vacancier d'août », *cagnard* « soleil ardent » (PL 92).
- 2- la variation diatopique qui est le changement qui s'opère à travers l'espace. Elles citent l'exemple du québécoïsme : *magasiner* " faire les magasins, du shopping", nous citerons : *animalerie*, "magasin spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie" québécoïsme (PL 90), *essencerie* « sénégal »

¹ Régionalisme « le régionalisme est un fait linguistique particulier à une région et relevant soit de la forme, soit du sens : *drôle* au sens « de petite garçon » est un régionalisme du Midi ». Dictionnaire de linguistique, Larousse, op.cit., p.406.

² « On donne le nom de sociolecte à tout dialecte social. Par exemple un argot ou à un jargon de métier » Idem.

(PL92), *figue* « banane » Réunion (PL 02) ; *faire la chaîne* (Algérie) (PL02).

3- La variation diastratique, qui est liée à l'organisation sociale et aux retombées sociolinguistiques. Registres linguistiques ou niveaux de langue (populaire, argotique...) en sont l'illustration.

A revenir aux néologismes français, ils proviennent des "quatre coins" de la France et du monde. La langue française récupère tout ce qui se dit en France (français marginal ou dialectal)¹.

"... depuis une bonne vingtaine d'années, Marie Rose Simoni–Arembou, linguiste au C.N.R.S arpente les campagnes à la recherche de noms, d'adjectifs, de verbes ou d'expressions, comme d'autres vont aux champignons"².

Les mots du lexique du français qui s'attachent à parler de tout proviennent de partout. Le dictionnaire : gros livre (conception matérielle ou matérialisante) y compris dans son activité rénovante, néologisante se doit de répondre à toutes les attentes, à tous les besoins en proposant des définitions, des mots dans le respect, naturellement, de l'esprit du système linguistique : la norme et le respect des règles de la grammaire lexicale.

De par cette intention, de par cette nature, ainsi a-t-on fait une large place aux vocabulaires des sciences et des techniques et aussi, permis aux mots venant de différents horizons et milieux avec des origines différentes de s'y installer. A travers son activité néologique, le français confirme, si l'on ose dire, qu'il n'est pas une langue "figée" qui se limite dans la contemplation de son passé mais ouverte sur le reste des cultures et des langues du monde susceptibles d'apporter une information, une nuance, une sensibilité nouvelles.

¹ Cf. préface du *D.L.F. Lexis* éd. 89.

² *L'Express*, op.cit., p.57.

5 - Vie et destinée des néologismes

Encore une fois, s'il y a beaucoup de néologismes qui voient le jour, seule une relative et infime partie est retenue ¹; s'interroger sur le succès (survie) ou sur l'échec (éclipse, disparition) d'un mot devient légitime et demeure possible : « tous les jours, il se crée des mots nouveaux qui durent ou qui ne durent pas »². Le devenir des néologismes, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est variable : il y a ceux qui quittent leurs domaines (disciplines), il y a ceux qui continuent à coller à leur auteurs -néologismes d'auteurs- les autres, chacun selon son référent, se lexicalisent ou tombent dans l'oubli comme des mort-nés. Il faut savoir également qu'il y a des néologismes qui apparaissent puis disparaissent pour revenir plus tard dans des conditions plus propices (revitalisation)³.

Prévoir l'avenir d'un néologisme consiste à observer son admission et sa récurrence en discours. Rappelons que tous les mots du dictionnaire (aujourd'hui dictionnairisés), ont été, un jour, des néologismes.

La vocation de tout mot c'est de servir et de survivre aux aléas de l'usage et des changements. De son évolution, sa dérivation, sa troncation, son extension et même sa restriction lui viendra le salut. Sa fonctionnalité comme sa fréquence – son usance- le protègent contre le déclin et contre l'oubli.

La longévité et/ou la survie d'un néologisme est tributaire d'un besoin à satisfaire, d'une clarté à assurer, d'une justesse à garantir et d'une norme à respecter comme d'une logique -système- à laquelle il faut obéir et se soumettre.

Pour rester objectif, nous soulignerons que la néologie a un rôle éminemment social et étroitement lié aux mutations qui s'installent, auxquelles il faut trouver un/ des nom(s). Ce sont les inventions sociales qui boostent la néologie. C'est l'évolution des techniques, des pratiques sociales qui appellent la

¹ Sur les 4000 mots qui naissent chaque année, à revenir au Grevisse, p.91, il y a à peine une centaine qui se dictionnarise. Le P.L.I. en tient, en moyenne 110, tous néologismes confondus (de forme, de sens, d'orthographe, changement de genre).

² A. Hamon, *Grammaire* : guide pratique, Collection, Education, éd. Hachette, p.37.

³ Le mot *djihad*, attesté au XIX^e siècle, se répand dans les années 80. de même malbouffe (PL01), mot utilisé il y a plus de 20 ans par Stella et Joelle Rosnay comme titre d'un livre critiquant les comportements alimentaires, selon Le Monde du 17 octobre 1999. voir livret : *Les Années Petit Robert*, édition spéciale juillet 2006.

terminologie, la néologie. La néologie reste un besoin pour celui qui dénomme, lanceur ou locuteur-créateur, pour l'usager qui subit, accueille la nouvelle dénomination et peut éventuellement contribuer à sa diffusion, comme un besoin pour le référent lui-même qui demande un moyen de se faire désigner, de se faire identifier, de se faire connaître... Il est à noter que les mots (forme ou sens) s'éclipsent avec les causes qui les ont lancés.

Il en résulte que les langues ne créent que ce qui a été à un moment donné pressenti comme nécessité et utilité ; toutefois, il n'est pas exclu qu'il puisse y avoir des faits de créations linguistiques néologiques qui dérogent à cette règle, pragmatisme doublé d'utilitarisme qui dépasse cette règle dialectique : vide, manque, pauvreté, enrichissement.

Outre les créations ponctuelles, conjoncturelles, il y a naturellement des mots créés par snobisme ou par mondanité¹, alors la néologie devient un luxe, un hobby relatif et à relativiser. Les néologismes qui en découlent ne sont pas fort viables.

Bien sûr qu'un besoin (sentiment, sensation, idée ou conceptualisation) personnel, isolé, d'un instant donnerait presque à coup sûr un néologisme d'un instant bien que le devenir des néologismes puisse surprendre et dérouter et que leurs parcours ne soient pas traçables d'avance et qu'il y ait toujours des succès inattendus. Il y a des succès qui surprennent comme ils prennent à contre-pied leurs auteurs. Au départ, le 1^{er} locuteur-créateur (lanceur) sera très loin de soupçonner l'accueil que l'on réservera au mot ou expression qu'il vient de créer (ou qui vient de lui échapper) ou la pérennité, la gloire, qu'ils pourront connaître. Nous empruntons pour l'illustration, à J.F. Sablayrolles, l'exemple du terme *impressionnisme*², à propos duquel, il a écrit « la critique picturale qui créa *impressionnisme* d'après la toile de Monet, *Impression soleil levant*, pour se gausser de ce nouveau mouvement, ne pouvait pas prévoir que les peintres

¹ Quel intérêt lexicosémantique distingue-t-il *high-tech* (PL89) de « haute technologie » si ce n'est que le premier fait bonne impression (intérêt communicatif) ou fait un peu branché ?

² « Néologisme(s) et nouveauté(s) », p.38, in *Cahiers de lexicologie*, n°69.

reprendraient cette appellation à leur compte et qu'elle se chargeait ensuite de connotations positives»¹. Nous évoquons aussi *classieux* (de classe et de gracieux), néologisme créé par Serge Gainsbourg, largement diffusé et employé dans son milieu, fut repris par le *Dictionnaire du français branché* de Pierre Merle (1986) et récupéré également par le N.P.R. (1985)².

Ce n'est pas comme pour les procédures suivies par les commissions terminologiques où l'analogie est de rigueur, où le tri et le filtrage sont possibles, tant la néologie terminologique est volontaire.

Le néologisme de langue générale devra sa dictionnairisation à sa popularité et à son utilité. L'utilité du mot garantit sa popularité ; l'utilité du mot est tributaire de l'utilité du référent et de sa vulgarisation, *parapente*, *awacs* (PL 90), *cliquer* (PL91), *scanner* (PL 95), *ripou* (PL 91), *éthologie*, *rap* (PL 92), *karaoké*, *pit-bull* (PL 96), *trou d'ozone* (PL 97).

Il est d'ailleurs fort admis que les dictionnaires, dans leurs révisions périodiques, retirent certains termes ou tournures au profit d'autres nouveaux. Les premiers retirés sont les moins utilisés. Le référent recule, le mot suit.

Certains mots acceptent d'être réactivés en changeant de sens, le cas des néologismes à rebours.

La trajectoire d'une lexie nouvelle est conditionnée par de multiples facteurs : vide à combler, référent à désigner, motivations linguistiques et prédispositions socio-idéologiques.

Les néologismes constituant des actes d'enrichissement, assurant la continuité contre la léthargie et le vieillissement du lexique, ont toutes les chances de leur côté pour se voir admettre par la masse à laquelle revient le dernier mot, même si c'est difficile de montrer comment. Les mots longs ont peu de chance de se lexicaliser. L'économie du langage n'est pas un concept creux et fantaisiste.

¹ La vérification lexicographique constitue l'épreuve de filtrage à laquelle ont été soumis les néologismes du corpus. Le P.L.I. permet de suivre le mouvement lexical technique de la langue de spécialité vers la langue générale.

² *Les Années Petit Robert* (2006)

La troncation, devenue mode de formation courant, traduit nettement cet élan langagier qui veille à allier, généralement, précision et moindre effort.

La masse parlante crée beaucoup mais ne retient pas toutes ses créations lexicales. Un mot ne réussira que s'il exprime un sentiment ou un besoin ressentis et partagés par une partie de la société. Dans le cas contraire, sa chute est inévitable. Les raisons de la survie, de la dictionnairisation des nouvelles créations sont souvent objectives et pragmatiques.

Le mot créé est retenu pour sa qualité fonctionnelle, sa qualité dénomminative et ses qualités suggestives et morpho-phonographiques.

Le mot nouveau se lexicalisera s'il est l'indicateur d'un référent nouveau, s'il est porteur d'une nuance claire et d'une précision juste. Le mot est fait pour désigner et colorer ...

Enfin, nous notons que le néologisme revient, habituellement et relativement, à répondre au besoin de l'instant, d'un instant. Il est pratiquement quasi-impossible de dire de quoi seront faits les lendemains de chacun d'eux. Josette Rey Debove avait vu juste quand elle avait écrit « il en est des mots comme des grands hommes; la date de naissance d'un grand homme n'est pas repérable en tant que telle le jour de sa naissance »¹.

Gabrielle Quemada assurant à son tour et avec un ton qui tend au pessimisme, « personne n'a encore trouvé la méthode infaillible pour créer des mots qui marcheront à coup sûr »².

Alors, à défaut d'une explication qui fera l'unanimité, contentons-nous de supputations et du constat suivant : les mots changent, telle est la règle. Ils luttent pour survivre et se font souvent concurrence.

¹ J.R Debove, citée in *linguistique*, vol. 34.2/1999. Article « de l'hapax au Robert », p.111.

² *L'Express*, op.cit., p.55.

Chapitre III

Néologismes, une création ou emploi morpho-sémantique

D'une manière générale, la néologie est la mise en conformité de termes créés ou déjà « en circulation » avec de nouveaux contenus. Une étude de la néologie conduit nécessairement à s'interroger sur les règles implicites qui ont permis non seulement de créer des mots nouveaux mais aussi de les faire admettre.

L'observation et la lecture du corpus montrent que les nouvelles entrées du P.L.I. revêtent des aspects dérivationnels, compositionnels, etc., et elles semblent mettre en évidence que la néologie française est dépendante, et c'est naturel, des contraintes sociales¹ que vivent les sujets-parlants créateurs qui ne peuvent en situation de créativité se dérober aux matrices lexico-géniques acquises et tolérées.

Afin de mieux cerner, en synchronie, la formation lexicale rénovante, il faut revenir aux multiples stratégies : procédés de formation dont se sert le locuteur-créateur et dont dispose la langue en tant que système générateur et régénérable².

Toute création néologique quelle que soit sa nature est à ramener au rapport binaire *Sa/Sé* ; ce rapport peut y être ou il peut s'agir d'une innovation globale : application simultanée d'un nouveau sens et d'une nouvelle combinaison lexicale ou morphologique, et l'on parlera, en conséquence, de néologisme de forme ; ou

¹Outre les contraintes techniques (morpho-sémantiques), les enjeux commerciaux, politiques... sont presque toujours présents dans le choix des néologismes. Au terme *camping-car*, plusieurs concurrents furent proposés : *campartout*, *campartouille*, *camplaisir*, *mautonome* ; l'unanimité et le choix ne s'étant pas faits, le terme s'installait déjà. Le maintien du mot *camping-car* est inévitable.

²Tous les procédés de formations décelés et rencontrés dans notre corpus seront détaillés ultérieurement.

d'une innovation partielle qui ne touche, obligatoirement, que le sens. A un ancien signifiant, on attribue un nouveau signifié ; on parlera, alors de néologisme de sens. Dans un ancien contenant lexical on introduit, on coule un nouveau contenu sémantique.

Les néologismes, à déduire, proviennent d'un changement morphologique¹ ou d'un changement sémantique. Pour P. Guiraud, cité par H. Mitterrand, *Les mots français*, pages 100, 101 : « tout néologisme est un emploi morpho-sémantique ».

1- Création morphologique

L'essentiel de notre présentation de la néologie concerne les principaux modes de formation de nouveaux mots : sérier les différents modes pour créer de nouvelles formes² lexicales par dérivation, par composition, par troncation, par formation onomatopéique et par redoublement ...

M. Grevisse insiste plus sur la dérivation (nous entendons dérivation propre)³ et la composition, les deux sources principales de la créativité lexicale : « cette création (formation de mots nouveaux) s'est opérée selon deux procédés principaux/ la dérivation et la composition. On peut y ajouter la formation par onomatopée et l'abréviation »⁴. Le néologisme peut aussi être un mot ou une tournure empruntée. Pour M.-F. Mortureux « les mots nouveaux et récents, qui illustrent la néologie, relèvent de trois grands types : la néologie formelle, la néologie sémantique et l'emprunt »⁵.

¹ J.F. Sablayrolles soulève la difficulté d'une présentation homogène des modes de formation néologique, sujette à de nombreuses polémiques. Il évoque le cas « d'hypéronymie et d'hyponymie », celui des faux-emprunts (*camping-car*, *tennis-man* à morphologie anglo-saxonne mais de création française, créés par des locuteurs francophones ou français).

Il y a également parfois plusieurs procédés qui concourent à produire une unité lexicale neuve (concomitance, forme fautive, confusion...) exemples : *pataouet*, *trabendiste* (PL03) (Algérie) ; *zarabe* (PL01) (La Réunion).

² Nous insisterons davantage sur la néologie de forme bien que la néologie de sens, moins spectaculaire et relativement moins productive certes, n'en soit pas moins une source lexicale remarquable d'enrichissement.

³ Dérivation dans la conception de Grevisse comprend, dérivation propre (affixation), dérivation impropre (implicite chez Bally) et dérivation régressive, cf. ; *Le Bon Usage*, op.cit., pp.93-108.

⁴ Grevisse, op.cit., p.91.

⁵ Mortureux, Marie-Françoise. *La lexicologie, entre langue et discours*, éd. Sedes, p.115.

L'emprunt¹ consiste à récupérer, à aller chercher une lexie appartenant à une autre langue (langue créante ou langue prêteuse). Eventuellement, le mot, désormais nouveau, peut être admis. F. Sablayrolles signale que «sont néanmoins assimilées aux emprunts certaines lexies autochtones calquées sur une lexie étrangère »² (voir supra bas de page, *faux emprunt*).

J. Thièle évoque d'autres modes de production de la néologie formelle, en plus de la troncation et de la siglaison, il donne : la reduplication³ (simple et partielle), l'apophonie, *zigzag*, *tic-tac*, les formations rimées *tohu-bohu*, et les reduplications de formes verbales, *cache-cache*, *pousse-pousse*⁴.

Les néologismes opèrent, donc, selon plusieurs et divers procédés morphologiques et sémantiques, inégalement productifs.

Autrement dit, la langue a recours, pour ses néologies de forme, aux modes ou procédés de formation ci-après.

1-1- La dérivation

Le lexique se conçoit, généralement, comme l'ensemble des formes attestées que l'on ramène à des modèles (l'analogie) que tout un chacun met à profit pour comprendre ou construire de nouvelles unités lexicales : des mots construits.

Des mots construits, l'on dégage, d'abord, les mots dérivés, ensuite les mots composés.

La dérivation est la production ou le processus de production de mots construits par suffixation (rajout d'un suffixe) ou par préfixation (rajout d'un préfixe) et l'on parle aussi quelquefois d'infixation⁵.

Nous retenons la dérivation comme la structuration d'une base lexicale et d'un affixe. Ajout d'un affixe à gauche de la base : préfixation ; ajout d'un affixe

¹ Nous partageons la classification de F. Gaudin et L. Guespin (cf. *initiation à lexicologie française*) et nous l'adoptons. Il y aura l'emprunt et les calques : lexical et sémantique.

² *La néologie en français contemporain*, p.232.

³ Nous avons adopté l'orthographe de J. Thièle. Larousse l'écrit *réduplication* (avec accent aigu).

⁴ J. Thièle, op.cit., pp.26 et 107-108.

⁵ L'infixation qui peut toucher de nombreuses langues, tel l'arabe, à revenir à nos sources consultées, n'existe pas en français. Seul Thièle en parle dans *La formation des mots en français moderne* (1987)

à droite de la base : suffixation ; ajout de deux affixes, des deux côtés à la fois : formation parasynthétique. (Voir parties dérivation préfixale, suffixale)

1-2- La composition

La langue française connaît un autre procédé de formation aussi productif que remarquable notamment par sa matrice lexicogénique multiforme : la composition. La langue française enrichit toujours son lexique au moyen de néologismes composés. La nomenclature néologique, édition 1989, comporte une trentaine de composés sur 149 ajouts néologiques de procédés de formation divers, simple, dérivé, tronqué, etc. La composition, par sa dénomination, est à présenter comme l'alignement de deux mots au moins autonomes au départ, pour obtenir une nouvelle unité de fonctionnement lexical.

Pour la définition qui n'est pas évidente, d'abord, voyons celle que donne J. Thièle « les composés sont des combinaisons d'au moins deux morphèmes qui existent aussi comme morphèmes libres »¹.

Alors que A. Martinet, plus explicite, note et parle de : « la différence entre composition et dérivation se résume assez bien en disant que les monèmes qui forment un composé existent ailleurs que dans les composés, tandis que parmi ceux qui existent dans un dérivé, il y en a qui n'existent que dans les dérivés et qu'on appelle traditionnellement un affixe »².

Pour E. Benveniste³, le sens unitaire et, bien sûr, l'autonomie syntaxique, sur laquelle insiste F. Cheriguen⁴ sont caractéristiques et déterminants, le premier pense « qu'il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se joignent en une unité nouvelle à signifié unique et consistant »⁵, le second voit

¹ J. Thièle, op.cit., p.26.

² *Eléments de linguistique générale*, p.134.

³ *Problèmes de linguistique générale*, p.145.

⁴ F. Cheriguen, la composition « unité de fonctionnement de plusieurs parties ayant nécessairement chacune une autonomie syntaxique » *Cahiers de lexicologie* n° Article : typologie des procédés de formation du lexique.

⁵ La constance n'est pas seulement sémantique, elle est aussi morphologique : point de commutation, point d'amputation ou de substitution.

« que ce sont des mots de deux, trois ou plus, unités graphiques pour un sens unitaire, le côté sémantique est déterminant ».

M. Grevisse, va dans le même sens et fait du « sens unique » la clef de voûte de l'unité construite composée puisque l'on peut lire dans le *Bon Usage*: «un mot quoique formé d'éléments graphiquement indépendants est composé dès le moment où il évoque dans l'esprit, non les images distinctes répondant à chacun des mots composants, mais une image unique »¹.

Ainsi si nous devons récapituler², suite aux définitions sus-énumérées, nous pourrions synthétiser et retenir, pour le moment, de la composition que c'est une unité lexico-sémantique formée de deux ou plusieurs composants lexicaux libres, identifiables. Le sens du mot composé n'est pas la somme des sens des mots qui le composent. Il ne sera en aucun cas additionnel ou compositionnel. Il restera le produit de la rencontre, de l'alignement, de l'agglutination ou de la fusion des composants. Il ne s'agit pas d'une addition mais d'un produit. Toutefois, un mot composé comme *micro-onde* peut entrer à son tour, dans une autre construction composée *four micro-onde*.

Les unités composées constituent des unités morphologiquement (structurellement) figées ; elles refusent amputation, substitution, commutation, enchâssement. Sur le plan sémantique, un mot synonyme, de forme simple suffit dans une éventuelle substitution lexicale.

Un mot composé (composition simple, *dépôt-vente* (PL 89), *taille-haie* (PL 96), *moine-soldat* (PL 00), *parler-vrai* (PL 01) ; composition complexe, *va-t-en-guerre* (PL 92) ; recomposition, *foetoscopie* (PL 88), *logopède*, *ivressomètre* (PL03) ; mots valises, *alicament* (PL 00) ; *Bancassurance* (PL 03)) constitue une seule unité lexicale, renvoie à un seul référent et comporte un seul sens.

L'esprit en est : un seul référent, un seul concept, un seul mot.

¹ Op.cit., p.118.

² Sans rentrer, pour l'instant, dans les détails analytiques qu'exigent les jeux d'emboîtement, de combinaison et d'enchâssement que la notion de composition couvre à travers les diverses créations morpho-lexicales extrêmement développées. Nous nous y intéresserons davantage et en détail plus loin (partie composition).

1-3- L'abréviation

L'abréviation, constitue un processus de réduction d'(une) unité(s) lexicale(s) identifiable(s), exemples : *M.* « monsieur », *R.T.T* « réduction du temps de travail » (PL 01), *A.S.B.L* (belgicisme) « association sans but lucratif » (PL 02), *WAP* « Wireless application protocole » (PL 01), *Topoguide* (PL 89), *prof de géo.*

Le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* la définit exactement comme : « toute représentation d'une unité ou d'une suite d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités est une abréviation ».

L'abréviation, procédé par lequel on abrège un mot ou un syntagme, n'est possible que dans une unité lexicalisée et bien installée dans l'usage ; lequel usage finit par sentir la nécessité d'écourter et le besoin de trouver des artifices et des astuces abrégatifs sans risque sur/pour la compréhension.

Les mots longs dissuadent ; la langue parlée, en particulier, résiste à ce qui n'est pas bref. Ainsi, l'abrègement se manifeste comme l'expression d'une économie du langage et une tendance naturelle, donc, d'évitement des structures longues. Alors, l'abréviation en tant que procédé et dans toutes ses formes : abréviation, troncation, siglaison, acronymie, s'impose sans coup férir et s'adopte vite notamment dans les milieux et dans les vocabulaires (jargons) techniques.

Abréger et éluder la lourdeur est souvent une nécessité, c'est le cas des composés complexes par emboîtement. Les emboîtements donnent lieu à des unités de fonctionnement en plusieurs parties qui ne sont pas toujours faciles à retenir, faciles à manier.

La mutilation est heureuse et l'acronymie s'avère utile dans *awacs* (PL 90), *ZEC* (PL 00), *Sida*, *Laser*, *Lidar* (PL 03)¹. L'acronymie est, remarquablement, un excellent facilitateur mnémotechnique. L'acronyme se retient et s'intègre vite.

¹ Des cinq exemples d'acronymie, seule la mise en morphologie de *Sida* (syndrome d'immunodéficience acquise) calqué sur l'anglais *Aids* et de *ZEC* (zone d'exploitation contrôlée) est française. Les trois autres sont empruntés à l'anglo-américain *Awacs* (Airborn Warning and control system), *Laser* (light amplification by simulated emission of radiation), *Lidar* (light detection and ranging).

La réduction d'un mot est polymorphe. Quand on ne retient que le début, la lettre initiale avec un point abrégatif, on produit et on obtient une abréviation.

Elle peut s'obtenir en ne donnant que deux ou trois lettres généralement des consonnes du début et de la fin, exemples : *Me* (maître), *Pr* (professeur), *Dr* (docteur).

L'abrègement d'un mot (chute d'une ou de plusieurs syllabes) donne lieu à ce qu'il est convenu d'appeler troncation ou apocope¹, exemples : *quadra* (PL95), *resto* (PL 95), *provoc* (PL 95), *compil* (PL 96), *perso* (PL 03), *quad* (PL 03).

L'abréviation d'un multi-mot peut donner un mot-valise par troncation (apocope + aphérèse)² : on retient dans l'agglutination ou le télescopage de deux mots un ou plusieurs éléments de chacun des deux mots. Il ne s'agit pas à chaque fois de syllabes. Comparons : *rurbain* (rural+ urbain) (PL 89), *courriel* (courrier + électronique) (PL 00), *natel* « nom déposé » (national + telephone) (PL 01), *Webcam*, Web + camera (PL 01), *publiciel* (publicité + logiciel) (PL 01).

L'abréviation d'un syntagme (synapsie, conglomérés...) est favorable à la siglaison ou sigle. La présence des points d'abréviation obligatoires en sont la preuve. «Le sigle est la lettre initiale ou le groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de certains mots »³, exemples : *H.I.V.* (PL 88), *O.N.G.* (PL 90), *S.D.F.* (PL 91), *APS* (PL 00), *UMTS*⁴ (PL 02).

L'acronymie, se dit quand des sigles acquièrent une autonomie et se prononcent « syllabiquement » comme un mot courant : *C.A.C* [KAK] (PL 90), *M.O.N.E.P* (*monep*) (PL 93), *mips* «million d'instruction par second », (PL 95), *pacs* (PL01), *lidar* (PL 03).

¹ *Le Dictionnaire de Langue et sciences du langage* Larousse, op.cit., parle de troncation ou apocope, généralement opposé à aphérèse cf. p.496.

² Voir plus haut (abréviation, partie analytique)

³ *Le Dictionnaire de Langue et sciences du langage* Larousse, dictionnaire de linguistique, op.cit., p.429.

⁴ Larousse (P.L.I.) n'utilise pas le point abrégatif à tous les coups, l'épellation éventuelle ne peut justifier la présence ou l'absence du signe de ponctuation (point), la preuve, comparons APS, S.D.F.

L'acronyme « serait sans base lexicale »¹. Ne s'agit-il pas d'une revanche morphologique sur l'arbitraire du sigle ? C'est le mot (ou plutôt les mots) qui retrouve son droit de cité.

1-4- Formation onomatopéique

L'onomatopée, dans laquelle certains voient l'origine des mots et du langage, ne peut pas être très active comme procédé de formation de néologismes. Le français contemporain, qui représente un stade supérieur de l'évolution du langage, n'y a que très rarement fait recours comme dans *biper* (PL95).

L'onomatopée qui repose sur l'imitation sonore de l'objet qu'elle désigne ou le référent auquel elle est liée se rencontre dans des emplois (usages) familiers et populaires, exemples : *papiater*, dépréciatif, « bavarder » très expressif par la répétition de la labiale [p] ; *tchatche* (PL 89).

1-5- La reduplication (ou redoublement)

Cet ancien processus de formation se rencontre plus dans le langage familier, enfantin si l'on veut préciser. Il peut être une expression hypocoristique, laudative, neutre², comme il peut être une expression dépréciative, ironique... Ce processus traduit également, à chaque fois, selon sa distribution, une ironie, une délicatesse, une affection, exemple : *chienchien*, *dada*, etc., la reduplication est souvent onomatopéique. Larousse, *Dictionnaire de linguistique*³, la définit ainsi : « on appelle reduplication, le redoublement d'un mot entier, ainsi les mots latins *jamjam* et *quisquis* sont des reduplications » ; certains lexèmes relevant de la reduplication réussissent à trouver une place dans la langue et par conséquent dans le dictionnaire, tels *doudou* (PL 89) « aux Antilles, jeune fille aimée ». Le caractère (ou registre) familier du mot et la structure morpho-phonologique

¹Cf. F. Cheriguen. *Cahiers de lexicologie*, " typologie des procédés de formation du lexique", n° 55, 1989, p.57.

² Exemples : *foufou*, *bobo*, *toutou*, *zinzin*, *blabla*, *coucou*, *couscous*, *gnognote* (*gnognotte*).

³ Op.cit., p.433.

(doublure syllabique et répétition consonantique et vocalique) encourage l'emploi et aide à la mémorisation.

Le mot redoublé est susceptible de s'agglutiner à un autre mot pour en faire une nouvelle unité composée, comme dans *joujouthèque*, *canadianisme*, (PL 90).

J. Thièle divise la reduplication en deux et distingue la reduplication simple de la reduplication partielle.

- 1- Il y a reduplication simple quand les deux segments (il ne parle pas de syllabes...) ou trois (segments) sont identiques. Exemple : *doudou* (PL 89) « objet fétiche », et *neuneu*, dépréciatif « niais, naïf » (PL 99).
- 2- Il y a reduplication partielle quand on ajoute à la fin d'une unité de reduplication une consonne prononcée (reduplication simple + consonne) exemple : *nenette* (PL 91) « n.f. fam 1 *se casser la nénette* : se fatiguer, notamment à réfléchir, tête ; 2 jeune fille, jeune femme »¹.

1-6- Formations apophoniques

Elles sont à rapprocher des formes de redoublement et se distinguent par le changement des voyelles (syllabèmes) des segments alternés. « Elle sont marquées par une variation de la voyelle » note J. Thièle², *tchatche* (PL 89) emprunté de l'espagnol et *hip-hop* (PL 97).

2- L'emprunt (Le transfert lexical)

Pour compléter, enrichir et rénover leurs lexiques, les langues, plutôt les usagers, n'hésitent pas à introduire des mots ou expressions exogènes et à s'ouvrir aux vocabulaires des autres langues, en d'autres termes : recourir à l'emprunt.

L'Encyclopédie du Savoir Moderne (E.S.M.) définit l'emprunt comme « un procédé par lequel une langue incorpore un élément d'une autre langue »³.

¹ *Nénette* constitue une entrée nouvelle, récente, avec deux sens à la fois.

² Op.cit., p.108.

³ Op.cit., p.119.

C'est un procédé très ancien. Les langues ont toujours échangé des mots¹, des tournures, des concepts entre elles.

Ce procédé constitue le phénomène sociolinguistique le plus important dans les contacts de langues. Il n'est pas étranger aux échanges commerciaux et culturels. Il touche toutes les langues. L'autarcie des langues, si l'on en parle, relève plus de l'épilinguistique. Toute langue survit en cohabitation avec ses langues « voisines »² et avec lesquelles elle entretient des relations et a des contacts variables autant que différents : adstrat, substrat, superstrat, qui favorisent et nourrissent continuellement échanges et emprunts³.

Ceci nous donne licence pour retenir que toute langue est la résultante des contacts et fusions de plusieurs langues à des degrés divers. Maintenir et soutenir le contraire, idée mécaniste fort répandue qu'une langue donne naissance à une ou plusieurs autres langues, et ainsi de suite 108 top simpliste. Elle séduit de moins en moins, et ne convainc plus.

Chaque langue est prédisposée à accueillir, à adopter et à adapter des mots d'autres langues (intégration, modification morpho-sémantique, naturalisation...); la langue ne boude pas et ne repousse pas les termes qui émergent dans les diverses aires linguistiques ou appartenant à d'autres registres de langue dans et de la même communauté linguistique. Les technoclectes, les sociolectes, les régionalismes porteurs de nuances, d'expressivité auraient une place dans le dictionnaire général de la langue et feraient l'objet d'éventuels transferts lexicaux internes.

Nous sommes de l'avis de L. Guilbert pour qui les emprunts relèvent du sociolinguistique parce que l'emprunt consiste à introduire dans un système des unités à structure phonologique et morphosyntaxique propres à une autre. Quant

¹ En l'occurrence, il serait utile de distinguer (pour le cas du français) emprunt et héritage, exemple, *civil* et *intelligence* sont emprunté au latin selon H. Béchade, op.cit., p.159. *Cheval* provient de l'héritage lexical latin, *caballus*.

² La relatinisation du XV^e siècle, la grécisation dans le domaine scientifique du XVII^e au XVIII^e et qui n'a pas disparu, les italianismes du XVI^e, l'anglomanie du XVIII^e et XIX^e siècle et la méfiance de l'anglo-américanisme du XX^e en sont à coup sûr une confirmation.

³ Le français aurait emprunté à plus d'une soixantaine de langues, lire F. Chériguen, *Les mots des uns, les mots des autres*, p.262.

aux unités d'emprunt, endolingues, la différence ne se situe pas au niveau des traits phonogrammiques et morphologiques mais au niveau du référent, au niveau de la conception forgés par l'expérience et l'environnement différents.

L'emprunt est donc une forme lexicale nouvelle qui n'est pas issue de l'évolution ou de l'exploitation propre de la langue mais provient d'une autre langue ou d'un registre de langue dans la même langue (emprunt endolingue). Il ne constitue pas une créativité lexicale¹, mais une translation lexico-sémantique. Cette translation s'effectue entre deux langues distinctes ou entre deux registres ou jargons au sein du même système linguistique.

Foudil Cheriguen² nuance l'emprunt lexical, forme exolingue passée déjà dans la langue emprunteuse ou réceptrice, du xénisme, dont l'exogénéité continue à être visible. Il conserve sa consonance comme il continue à référer à une réalité étrangère par rapport au locuteur et au milieu de la langue réceptrice, exemple *fatwa* (PL 95), *hidjab* (PL 96), *tchadri* (PL 03),... L'auteur distingue le calque, emprunt déguisé- «de structure composée»- de l'emprunt sémantique qui «ne peut comporter qu'une (unité simple), exemple : *réaliser* pour «se rendre compte».

Le calque sémantique (ou emprunt sémantique) consiste à emprunter un sens nouveau et l'attribuer à un mot préexistant, tel l'exemple précité *réaliser*.

Le verbe est français, il a gagné, en polysémie, le sens qu'exprime «son voisin» anglais, *to realize*. *Animalerie* (PL 90) «magasin spécialisé dans la vente des animaux de compagnie», *décharge* (PL 96) «cours d'eau issu d'un lac» (québécois), *figue* (PL 02) pour «banane» (français de la Réunion), peuvent être admis et retenus comme emprunt sémantique endolingue.

Le calque se présente comme une simple traduction littérale du vocabulaire étranger. Ce procédé actif dote la langue d'une matrice nouvelle «stimulative» et, en conséquence, enrichissante.

¹ A ce titre, n'y a-t-il pas lieu de différencier la créativité lexicale, du néologisme. La créativité lexicale ne comporte pas d'emprunt. L'emprunt constitue un procédé de néologie.

² *Cahiers de lexicologie* N° 55, 1989

Le parcours de l'emprunt n'est pas régulier et ses motivations sont diverses. A insister sur le cheminement ou l'évolution de l'emprunt comme procédé, le pérégrinisme serait la phase intermédiaire entre l'emprunt, étape ultime, preuve de lexicalisation et d'intégration, et le xénisme, phase initiale.

L'emprunt admis, naturalisé, lexicalisé perd souvent son exogénéité ; il s'implante et devient à son tour productif. La dictionnarisation entérine une acceptation et une intégration qui suppose quelquefois et en même temps une évolution plurielle qui touchera la forme (modification, morphophonétique et même graphique) et le sens (changement de sens).

Au départ, l'emprunt est monosémique ; il comporte une remarquable restriction sémantique par rapport à la langue d'accueil. Le mot d'emprunt passe de la langue 1 (donatrice) avec un seul sens à la langue 2 (réceptrice) : *zapping* (PL 89) de l'anglais *to zap* a donné *zappeur* (PL 89) « pratiquant du zapping » lequel a donné la nouvelle unité qui ne peut être que française *zap(p)ette* « télécommande » et le nouveau sens à partir du mot *zapper* (PL 95)¹ « passer d'une chose à une autre ».

En outre, il faut signaler la présence, parfois de certaines créations endogènes d'apparence étrangère pressenties comme empruntées parce que souvent copiées sur une morphologie ou à partir de base(s) étrangères. Alain Rey les appelle « *Pseudo-emprunt* »² ; J.F. Sablayrolles parle de « *faux emprunt* ». Il écrit : « sont néanmoins assimilées aux emprunts certaines lexies autochtones calquées sur une lexie étrangère »³ ; exemples : *caravanning*, *camping*⁴, *taxieur*⁵. A contrario, les emprunts lexicaux directs passent de la langue-source à la langue cible sans aucune modification graphique ou phonique. Ils reçoivent juste l'adjonction du genre (masc/fém.).

¹ Il y a des créations autochtones d'apparence étrangère accueillies comme empruntées alors qu'il n'en est rien parce que calquées sur une morphologie ou à partir d'une base étrangère, faux-emprunt/pseudo-emprunt.

² A. Rey ; Néologismes : un pseudo concept ? *Cahiers de lexicologie* N° 28, 1976.

³ J.F. Sablayrolles, *La néologie en français contemporain*, p.232.

⁴ Caravanning, camping, sont mentionnés par le P.L.I. comme anglais.

⁵ Français d'Algérie : *Taxieur* « chauffeur de Taxi » n'est pas, bien sûr, copié sur une morphologie étrangère, s'emploie couramment alors qu'il n'a aucune occurrence dans le français hexagonal.

Quant aux motivations, l'emprunt, étant une unité linguistique de fonctionnement, continue comme dans la langue-source, à référer et à signifier mais, peut être avec plus de précision (vu sa nature monosémique) qui peut consister en une nuance supplémentaire, mais à tous les coups pertinente, désignative dans la langue-cible.

Ainsi L. Guilbert parle de deux emprunts :

- 1- l'emprunt dénotatif, qui réfère à des produits, à des concepts. Le mot suit la chose. On importe la chose et on emprunte le mot.
- 2- L'emprunt connotatif exprime et/ou s'exprime comme un effet de mode, mimétisme, doublure lexicale, nourris et encouragés par l'hégémonie d'une société dans un ou plusieurs domaines à une époque donnée. C'est le cas des anglicismes, notamment, dans le monde du spectacle après la 2^e guerre mondiale et aujourd'hui dans l'univers de l'informatique et des télécommunications ; ou encore le cas des langues d'Asie dans les domaines des arts martiaux.

Nous rappelons, peut-être à contrario, que l'admission et l'adoption du mot étranger sont déterminées par la récurrence et l'usage intensifié que motivent :

- 1- l'absence de son équivalent dans la langue d'accueil (réceptrice),
- 2- une morpho-phonologie frappante ou caressante.

3- Création sémantique

Le changement, et c'est notoire, n'est pas seulement polymorphe, mais aussi pluridimensionnel. Il ne touche pas seulement le signifiant : forme phonétique, morphologique et même orthographique¹, il touche également, le signifié et le référent extralinguistique.

Les changements extralinguistiques entraînent et exigent des renouvellements lexico-sémantiques dont l'expression subséquente, immédiate et manifeste est indubitablement la néologie de forme et la néologie de sens. Cette

¹ Voir néologie, orthographe nouvelle, exemple : *évènementiel...*(PL96), *oligoélément* (attachés) *Rwandais w* au lieu de *u* (PL94).

dernière se présente d'emblée non comme une création, mais plutôt comme une adaptation, un « acclimatement » dépendants de multiples et divers facteurs : historiques, économiques, socio-culturels, psychologiques et linguistiques. Le changement linguistique (ou l'évolution sémantique)¹ cristallise une transition sémantique d'un état monosémique à un deuxième état ou un troisième état et ainsi de suite. La polysémie², produit des changements sémantiques, peut toucher tous les mots ; et tous les mots sont susceptibles de porter plus d'un sens. Le changement de sens est le passage d'une acception à une autre d'une unité lexicale. Il n'y a de polysémie que parce que le mot a changé de sens.

De nature brusque, l'évolution sémantique apparaît sans phase(s) intermédiaire(s). Heureusement, la similarité et la contiguïté, camarades du changement sémantique néologisant, facilitent la transition. La contiguïté et la similarité aident la compréhension et encouragent le réemploi. Le passage au sens 2- nouveau- relève de ce qui est habituellement appelé sens figuré. Le sens figuré s'oppose au sens propre, il faut entendre sens 1; cependant, le sens figuré laisse supposer un sens non figuré, normal. Un langage idéal serait dépourvu de sens figuré.

Le sens figuré est l'expression d'une néologicit  plus au moins « vivace » par opposition au sens premier,  tymologique,   concevoir, par convention, comme authentique. Car ce sentiment traduit, tout bonnement, un conservatisme et un protectionnisme qui ne tardent pas   c der et   s' teindre³.

Il n'aurait pas de langues avec assez de mots particuliers pour d signer ou dire chaque chose ou chaque id e ; Dumarsais admettait : «les langues les plus riches n'ont pas assez grand nombre de mots pour exprimer chaque id e particuli re par un terme qui ne soit que le signe propre de cette id e »⁴.

¹ Sous l'influence du darwinisme dominant la pens e au 19^e et d but du 20^e si cle, le concept «*changement de sens*» a c d  la place au concept d' volution, d    Herbert Spencer et   Charles Darwin. Son application en biologie s'est en effet montr e si f conde qu'il ne tarda pas    tre emprunt  par les autres sciences ». Baylon, *s mantique du langage* : initiation, p.212.

² Le mot, le concept : *polys mie* a  t  forg  par Br al, cit  in Ledent, op.cit., p.79.

³ M. Yaguello parle des figures " teintes". C. Baylon et P. Fabre en parlent, voir *La S mantique*, p.201.

⁴ Cit  in *Comprendre la s mantique*, R. Ledent, p.99.

C'est ce qui explique et justifie la polysémie¹ (sous-jacente au processus de renouvellement sémantique, et l'expression manifeste d'une relative économie du langage), phénomène lexical aussi courant, naturel qu'universel. La monosémie ne saurait être la règle, mais, plus au moins, l'exception présentant une unité lexicale, épuisée, orpheline², évanescence...mais, rien ne l'empêche d'être ou de rester en période de latence qui peut redémarrer, se remotiver et s'activer de nouveau.

Il n'y a rien de si naturel et de si commun que de constater la multitude des diverses figures dans les conversations quotidiennes des hommes, dans tous les domaines et dans toutes les langues. Il se fait plus de figures dans un lieu de marché ou de la pègre... que dans un milieu de littérateurs.

Le technicien de la langue, l'intellectuel, l'homme de lettres n'ont pas à eux seuls l'apanage des figures. En effet, les figures suppléent au mot qui fait défaut (impropre, ou oublié). Elles attirent, elles séduisent.

Mais, la figure de l'écrivain est-elle semblable à celle du peuple ? Obéit-elle aux mêmes principes ?

La figure populaire (du peuple) est anonyme. Il n'est pas facile de lui attribuer une paternité. Elle est sans ascendant identifiable. Si l'on en juge ainsi, on est dans une logique d'état-civil. La figure du peuple est naturelle (dans le sens juridique et commun), vraie, authentique. C'est pourquoi elle s'érige vite en modèle de figure linguistique et en conséquence elle s'accepte facilement et s'adopte vite. Faite par tout le monde, elle est accueillie par tout le monde.

Les deux tropes (trope d'écrivain, trope du peuple) ont, sur le plan discursif, une stratégie expressive. Sauf que l'expression rhétorique populaire appartient à l'oral, à « l'orature », spontanée et quasiment incontrôlable d'où la difficulté de repérer les mots qu'elle utilise, qu'elle crée. Bien sûr le problème de repérage constitue un autre débat plus lexicographique que lexicologique. Le seul

¹ La polysémie est quelquefois mal appréciée et se voit jugée comme un signe de disette, Voltaire écrivait « ce n'est qu'une faute d'imagination qu'un peuple adopte la même expression à cent idées différentes [...] c'est une disette insupportable de manquer d'expression pour le cri d'un oiseau ... », cité in Ledent, op.cit., p.79.

² Orpheline : sans ramifications morphologiques.

trait pertinent différentiel est que la figure de l'écrivain se prête, peut-être mieux, à un écart intentionnel et hardi. Toutefois, rien ne permet de dire que la seconde en est dépourvue.

Il reste à comprendre ce changement de sens (avec tout ce qu'il implique comme mécanismes) du processus néologique et de la mobilité sémantique, sans oublier de « passer en revue » les causes de son émergence. S'agit-il d'un écart, ou d'une impropriété ? Se conçoit-il comme une transgression, un éclatement du mot dans une situation discursive, un débordement de sens : rayonnement ou enchaînement¹ ? Il reste aussi que tout le problème est de savoir à quel moment commence le sens nouveau et quand s'installe la polysémie. Pour Gaudin et Guespin², le recours à l'analyse componentielle capable d'en rendre compte et de dégager le trait sémantique nouveau et distinctif ne serait qu'utile. Ainsi, serions-nous en face d'un phénomène intelligible non difficile à circonscrire et à analyser, l'évolution du sens concernant, à chaque fois, le contenu sémantique d'un mot qui se voit modifié plus précisément, ou qui voit un ou plusieurs de ses sèmes se modifier. Sauf que l'évolution du sens comme signalé ci-dessus est tributaire aussi de l'évolution qui touche le référent et la société. Le référent évolue, pas le mot ; et on continue à voir le même sens à partir du vieux mot qui, bien sûr, réfère à un objet/une chose qui a changé, exemple : *voiture*, *verre*³, *agora* (PL 88). De même, le changement de sens peut être situé au niveau des transgressions, des habitudes discursives ou dû à celles-ci et constitue un écart par rapport à la norme, une *noria* (de voitures), *salon funéraire* (PL 00), *creuser son sillon* (PL 02), *accouchement sous X* (PL02).

La création sémantique s'inscrit, bien sûr, dans un processus de mutations sémantiques. Toute mutation sémantique, nous le signalons, se manifeste, inéluctablement, et d'abord, comme un néologisme de sens.

¹ Enchaînement/ rayonnement : cf. M. Grevisse, *Le Bon Usage*, op.cit., p.139 et C. Baylon, P. Fabre, *La Sémantique*, op.cit., p.205.

² Op.cit., p.303.

³ La métonymie du départ n'est plus justifiée car la matière peut être : *porcelaine*, *plastique*, *terre* ou autre alliage.

Le néologisme sémantique ne constitue pas un changement de forme qui touche un segment (une unité minimale) ou un trait phonologique et graphique, mais plutôt un changement de contexte (une nouvelle distribution) et de contenu. Ce n'est pas un mot nouveau mais un nouvel usage. Le changement de sens comprend tous les phénomènes de mutations sémantiques qui traduisent l'émergence d'une signification nouvelle inédite, et sans l'apparition d'une substance signifiante nouvelle (*Sa*).

Le renouvellement sémantique exprime et nourrit l'élan polysémique, phénomène lexical qui toucherait tous les mots et toutes les langues. Chaque mot est susceptible de cumuler plusieurs sens sans toutefois perdre *de facto* le sens primitif : *bagagiste* « industriel fabriquant les bagages » (PL 91), *parabole* « antenne parabolique » (PL 92), *agenda* « emploi du temps » (PL 96), *volatil* (l'électorat) « instable » (PL 96), etc.

Le sens premier (1) peut se dissiper, comme il peut trouver refuge et se maintenir dans certaines locutions figées, exemple :

- 1- *danger* du lat. pop. *dominarium* signifiait « pouvoir » avant qu'il ne signifie *péril* « être au pouvoir de la mort »,
- 2- *calcul*, du latin *calculus* « caillou », méd. « concrétion pierreuse qui se forme dans un canal (par exemple l'urètre) ou un organe (par exemple la vésicule biliaire), au cours d'une lithiase »¹.
- 3- *demeure* « retard » se rencontre toujours dans *il n'y a pas péril en la demeure*, « rien ne presse »².

Seul le sens étymologique de départ à un moment donné de l'histoire et du parcours du mot serait vrai et motivé ; le reste est imagé.

La récurrence qui rend familier le mot, le relâchement étymologique, et en conséquence sa démotivation sous-jacents à l'idiomatization participent tous, en même temps, à l'instabilité des significations des mots.

¹ Le P.L.I. 2005 remarque que même *lithiase* provient du grec *lithiasis* de *lithose* « pierre ».

² Exemple emprunté à P. Guiraud, *Les locutions françaises*, p.77 et R. Ledent, *op.cit.*, p.95.

Comment et par quel effet magique ou objectif on passe d'un sens à un autre ? Et quelquefois de manière ahurissante¹ ?

Quand on revient à l'histoire du lexique, il y a la contiguïté, la similitude, l'antiphrase, la contagion, qui servent de relais à la transition sémantique : le passage des mots d'un sens à un autre. De même, elles nourrissent ou favorisent et expliquent ou justifient la néologie de sens ; expression primaire comme signalé ci-dessus du changement du sens et par conséquent de l'évolution sémantique réfractaire, à bien des égards, à une analyse incontestable.

Le lien unissant l'idée du départ (sens1) et l'idée exprimée par extension (sens 2 ou sens récent) peut bien être une similarité, une inclusion, une cause, une conséquence (lien de cause à effet), etc.

Exemple : *chaudron* « lieu clos où règnent des agissements menaçants » (PL 00), *va-t-en-guerre* « belliqueux » (PL 02), pour la similarité ; *huard(t)*, « pièce d'un dollar à l'emblème du huard, monnaie, « canadienne » inclusion/métonymie ; *taxer* « soutirer, voler » (PL 00) ; *gêné* « timide » (PL 00), atténuation euphémisme.

Le sens nouveau émerge d'abord dans un milieu favorable à son admission. Ensuite, il s'affranchit du contexte, se répand, se diffuse et se lexicalise, c'est-à-dire se constitue en tant que sens admis par tous².

Toute création lexico-sémantique constitue un événement historico-linguistique, événement à suspendre et à situer dans le temps (datation) et dans l'espace (registres, domaines sociolinguistiques). Le mot, mutatis mutandis, n'est pas le contenant d'un seul sens ; ambitieux, conquérant et concurrent tel qu'il est, il refuse un seul usage et un seul domaine: il est disposé à changer de place, de distribution (collocation et expression métaphorique) et de *facto* de sens.

¹ Nous restons stupéfaits quand nous découvrons que *tuer*, signifierait *protéger de*, du lat. pop. *tutare*, en lat. class. *tutari*, *protégé*, cf. *Larousse étymologique*, d'autres sont drôles et amusants de par leurs sens étymologiques : *orchidée*, *muscle*, *myosotis*, *porcelaine*.

² Pour les figures tropologiques, la particularité, ou la qualité stylistique et rhétorique tombe et disparaît, reste le dénotatif dont s'emparent langue et dictionnaire et que l'on retient comme figure linguistique.

Dauzat écrivait : « le mot est trop large ou trop étroit ; d'où les restrictions et les extensions de sens »¹.

La tendance des mouvements sémantiques est à l'extension. En matière de changement de sens, l'effet boule de neige est quasi-inépuisable. A travers leurs aventures lexico-sémantiques, les mots se chargent de sens et de valeur sémantique.

L'évolution sémantique prend des orientations et des dimensions diverses. Quand un terme perd du terrain et finit, après avoir été générique et polysémique, par s'astreindre à une seule occurrence, on parlera, en conséquence, de restriction. La restriction relève, bien entendu, de l'observation chronologique. Les exemples que l'on donne habituellement : *traire*, *pondre*, respectivement du latin *trahere* et *ponere* illustrent parfaitement l'aspect rarissime de ce mode de production. En revanche, l'extension constitue la caractéristique majeure du changement sémantique. L'extension se manifeste quand un terme élargit son champ sémantique en multipliant ses distributions. Elle s'exprime quand le sens s'étend par comparaison, par métaphorisation (figure de ressemblance) ou par métonymie (figure de voisinage)².

Pour comprendre le phénomène des mutations sémantiques néologisantes, nous avons d'abord été tentés par des approches tropologiques. De nombreux³ auteurs voient en la rhétorique un outil approprié qui permet de comprendre le phénomène de l'évolution du sens et qui aide à le percevoir. Ils trouvent dans les figures de style, notamment les figures: les tropes, une application directe dans le domaine des rénovations sémantiques.

¹ A. Dauzat, op.cit., p.112.

² L'on parle de :

1- rayonnement, "un objet donne son nom à certains autres, grâce à un caractère commun : *dent* (de scie), *dent* (de peigne), *dent* (de roue) ...".

2- enchaînement, " un mot passe d'un objet *A* à un second objet *B*, grâce à un caractère commun... *toilette*, petite toile, l'action, la pièce, etc. Grevisse, op.cit., p.138. Voir également, Ledent, op.cit., p.139 et A. Dauzat, op.cit., p.113.

³ A. Darmester, S. Ullmann, V. Nyckees, C. Baylon, P. Guiraud, F. Gaudin et L. Guespin.

Pour V. Nyckees, le trope¹ « consiste à exprimer une idée à l'aide d'un mot ou d'une expression convenant normalement à une autre idée »² ; en l'occurrence, les théories psychologiques insistent sur l'association d'idées et jugent que c'est elle qui est à l'origine des changements tropologiques par implication de changements sémantiques innovateurs.

La nature du procès sémantique qui repose, d'un côté, sur la relation binaire et ternaire de la composante du mot et, de l'autre, sur le caractère psycho-associatif du procès qui révèle ou dégage, précisément, les deux principaux types d'association : similarité et contiguïté, doit être mis en évidence.

Le sens, l'évolution sémantique sont à appréhender à partir d'une tentative pour comprendre l'aspect psychologique censé être derrière ou à l'origine de tout changement de sens qui, au départ, est néologique.

Le changement, bien qu'il puisse relever au départ de la psychologie individuelle du locuteur, l'usager-créateur, est en relation directe avec l'autre dimension: l'expérience collective, partie prenante du processus évolutif et gage de son accomplissement. C'est un facteur décisif dans l'adoption, la lexicalisation et la diffusion du sens comme du mot nouveau.

Le discours n'obéit pas à une nécessité de linéarité, il évolue selon le besoin, le tempérament, les circonstances de l'instant. Le mot, unité délocutive, suit et change au gré de l'intention de communiquer et les circonstances de la communication. Le changement principal que nous retenons est, évidemment, celui qui touche au sens, changement mémorisable et lexicalisable.

De par sa fonction communicative (informer, s'exprimer, persuader, défendre, ..) le mot expression multiple, traduit une volonté, un besoin, etc. et emprunte de temps à autre des chemins inhabituels, impropres : l'on parle de manières figurées et l'on s'écarte par là de l'usage de tous les jours. Ainsi, nous recourons à la rhétorique, nous le répétons, pour comprendre la dynamique du

¹ Trope : « figure de mot. Par extension tout procédé déterminant un mot ou une expression ». M. Pougeoise op.cit., p.214.

² V. Nyckees, *La sémantique*, op.cit., p.95.

sens et son évolution ainsi que dans l'intention de comprendre les figures rhétoriques, notamment les figures de contenu pour les mettre à profit dans l'appréhension des tropes néologisants.

3-1- Les tropes néologisants

Pour dégager les différents tropes susceptibles d'être à l'origine du glissement sémantique, nous avons consulté les travaux de V. Nyckees, R. Ledent, C. Baylon et P. Fabre, Ulmann, A. Dautzat, M. Bréal, J.F. Sablayrolles, A. Lehman, et F.M. Berthet, J. Vendryes.

Nous insistons sur les figures ci-après qui peuvent être parallèles aux changements de sens et servir, en même temps, de procédés de formation aux mêmes changements : « les premiers sémanticiens, comme A. Darmesteter et M. Bréal, voient dans la synecdoque, la métonymie et la métaphore, les types de base des changements » lit-on dans *la sémantique* de P. Guiraud¹. Leurs analyses s'inscrivent dans un cadre logique ramenant le plus souvent le changement de sens à une expression oscillatoire : extension/ restriction ou à un transfert de sens.

Les changements de sens des dictionnaires comme ceux de notre corpus peuvent être rapportés essentiellement aux trois tropes suivants : métaphore, métonymie et synecdoque².

Encore faut-il rappeler que, pour les cas de figures rhétoriques du corpus que nous retenons maintenant comme figures linguistiques (ou de langue) parce que synchroniques, aucun effet de style n'est en fait recherché.

L'expression stylistique a cessé, l'écart n'est plus ressenti comme tel. La tournure est entièrement lexicalisée et dictionnarisée. C'est un procédé qui sert davantage la langue et constitue son lexique. Le mieux serait, peut être, de ne parler que de catachrèse³.

¹ P. Guiraud, op.cit., p.42.

² A. Lehmann et F. Martin-Berthet op.cit., p.85.

³ Nous n'insistons pas sur les figures qui ne sont pas très productives et, aussi dont la classification est flottante et variable d'un auteur à un autre. Elles sont rangées quelquefois aux côtés de l'une des trois premières figures, ce sont : la litote (sorte de métalepse : variété de métonymie selon Pougeoise), l'euphémisme qui (selon P. Bacry,

3-1-1- La métaphore

Quand on consulte les dictionnaires, il n'y a pas d'unanimité sur le nombre exact des tropes fondamentaux : cela va de 2 à 4¹. Il y a le système dyadique qui retient la métaphore et la métonymie. Parfois l'on parle de systèmes ternaires.

A. Lehmann, et F. Martin-Berthet maintiennent trois tropes² (métaphore, métonymie et synecdoque) bien qu'elles doutent fort du statut de la synecdoque et de sa capacité à être une figure autonome à part entière : « la définition de la synecdoque est délicate car il n'existe pas de frontières précises entre la métonymie et la synecdoque »³.

Dans le domaine des tropes, la métaphore occupe les devants. Elle constitue un procédé courant dans les milieux populaires. Le peuple y a toujours eu recours et en use volontiers pour désigner tout ce dont il a besoin, pour exprimer ou dire ce qu'il ressent. Bien sûr et souvent la comparaison (comme procédé) s'incruste dans l'usage, se laisse vite oublier en tant que telle pour finir comme expression usuelle constituant une unité lexicale incontestable. La métaphore est propre à toutes les langues. L'imaginaire est tout le temps frappé par les ressemblances d'ordre multiple : formel, sonore, olfactif, etc., entre deux ou plusieurs référents. Ces associations d'idées, ces similitudes facilitent l'organisation de l'entourage immédiat, la désignation des choses et l'identification du non connu par le connu. Le monde se conçoit bien grâce à nos sens et à partir de nos sensations, « les mots, dans toutes les langues possibles, sont nécessairement l'image des sensations. Les hommes n'ont jamais exprimé que ce qu'ils sentaient »⁴.

La métaphore, trope par similitude, présente pour le D.L.F. *Lexis*, un terme linguistique et rhétorique désignant le « procédé par lequel on transporte la

repose sur de véritables métonymies), l'antonomase, également figure de voisinage ; l'allégorie, la personnification : sorte de métaphore.

¹ C. Dumarsais retient 4 tropes –système quaternaire- métaphore, synecdoque, métonymie et l'on parle aussi de catachrèse. En revanche, A. Darmesteter retient 2 tropes et ne sépare pas les synecdoques de la métonymie.

² J.F. Sablayrolles parle des réserves de A. Lehmann, à propos du statut de la synecdoque, il écrit « et la seconde (Lehmann) fait état de contestations sur le statut indépendant de la synecdoque » voir articles, *Métaphores et évolution du sens des lexies, Les cahiers du CIEL, 2002-2003*

³ A. Lehmann et Martin Berthet F., op.cit., p.85.

⁴ Voltaire. Dictionnaire philosophie. langue, section3 cité in *Comprendre la sémantique*, R. Ledent, p.105.

signification propre d'un mot à une autre signification qui ne lui convient qu'en vertu d'une comparaison sous-entendue »¹.

A défaut de désigner une chose par son nom, on l'indique par le nom d'une autre chose ; on détourne un mot de son sens habituel en exploitant un rapport d'analogie qui se limite parfois à un sème qui polarisera tout le sens et justifiera le procédé.

La métaphore naît et se nourrit de la fougue, de l'enthousiasme, et dans le cheminement des usagers ; elle révèle ou trahit un moment d'émotion, un éclair de malice et d'espièglerie.

De même, les métaphores des rhétoriciens qui sont au nombre de trois, nous retenons pour notre corpus la métaphore figée² et la métaphore heurtée qui se singularise ou attire par son aspect contradictoire, antithétique, rappelant l'antinomie des oxymores (oxymorons). Elle est capable d'un grand nombre de tournures et autorise le passage du concret à l'abstrait (épaississement) : *lézard* « difficulté » (PL 97), *banane* (fruit), « coiffure, sac ceinture ... ».

La figure métaphorique se distingue ou plutôt se caractérise par la déperdition et la subduction ou le désagrègement sémique : passage d'une acception riche en sèmes (saisie plénière) à une acception moins riche (saisie subducte) ; mécanisme d'abstraction et d'appauvrissement. L'appauvrissement-manque/ carence- n'est pas à imputer au processus. Il est lié au référent nouveau comparé à celui du sens¹. Le comparé ne partage pas avec le comparant tous les sèmes. La comparaison n'est pas identification mais rapprochement dans (avec) la distinction. S'il y a assimilation et fusion, on parlera alors d'hyperbole, que seul le conventionnel fera admettre et accepter. La similitude qui fait la métaphore repose ou peut reposer à son tour sur :

- 1- la forme : *dent* de scie, *col* d'une bouteille ;
- 2- la situation : *piéd* d'une montagne, *lit* d'une rivière ;
- 3- fonction : *allumer* la télévision ;

¹ Larousse, D.L.F *Lexis* 89.

² Métaphore figée, métaphore filée et métaphore brisée (heurtée), voir M. Pougeoise, p.165.

- 4- qualité/défaut que soutiennent les connotations relatives au référent, etc. ; exemple : *porc, renard, ours, loup* peuvent qualifier un humain, conceptions anthropomorphiques.

Le transfert métaphorique de l'humain au non humain et du non humain à l'homme est intelligible, constant mais imprévisible. La métaphore autorise des « acrobaties » inhabituelles et inacceptables dans un discours ordinaire : *éclat de voix, mouche à feu* « luciole » *québécoisisme* (PL 00), *vrai faux*¹(PL 92), *dans les tuyaux* « en projet » (PL 03).

3-1-2- La métonymie

La métonymie, du grec *metonumia*, « changement de nom »² (par transfert de sens), de même que de multiples termes de la lexicologie (synonymie, antonymie, hypéronymie, etc.), le mot métonymie se construit à partir du substantif grec *onuma* variante de *onoma* et de l'afixe « *méta* » signifiant, déplacement³. La métonymie constitue une figure remarquablement courante dans le parler courant et le domaine littéraire. Elle consiste à désigner une chose (un référent) par le nom d'une autre avec laquelle elle entretient un rapport de contact et de contiguïté. Figure majeure, figure provignieuse, la métonymie présente le modèle typique de la variation et de la mobilité du sens. Notamment tropologique (en vertu du lien de voisinage et au moyen du procédé elliptique) en exploitant la proximité et en usant de l'ellipse, ex. *la rue* « le peuple » (PL 93), *la cité* « H.L.M. » (PL 96).

A lire P. Bacry, la métonymie « de par son extension considérable, son usage très répandu [...] son rôle dans les évolutions lexicales, constitue une figure fondamentale du discours »⁴.

A l'instar de la métaphore et de ses variantes, elle peut prendre plusieurs formes logiques. Elle est prédisposée à de nombreux rapports logiques et est en mesure

¹ Néologisme double : de forme et de sens

² M. Pougeoise, op.cit., p.166.

³ Cf. P. Bacry, *Les Figures de styles*, p.84.

⁴ Idem.

de les exprimer. Elle associe dans la même expression lexicale (lexie) des termes relevant du même champ lexical/notionnel : *verre, eau, bouteille, vin, boisson, liquide*, d'où *prendre un verre, une bouteille*, pour prendre *une bouteille de vin* ou prendre *un verre de vin, ...*).

Le rapport qu'il y a entre le terme propre et le terme retenu par métonymie varie. La liste des relations métonymiques est ouverte. Il n'est pas facile de l'arrêter. Le processus métonymique peut être actionné à tout moment. Le mécanisme métonymique est simplifiable comme suit : passer de l'élément désigné par A à un autre élément désigné par B, à condition que B s'élide et n'apparaisse pas en même temps que A.

B terme propre est déplacé, remplacé et doit céder sa place au vocable métonymique nouveau. Pour P. Bacry : « seule est pertinente une définition générale permettant de reconnaître la figure »¹.

Nous rencontrons habituellement les métonymies ci-après :

- le contenant pour le contenu : exemple *prendre un verre*², le liquide est remplacé par le récipient. *La rue est en colère*, la *rue* (PL 93) remplace le peuple qui descend manifester dans la rue.
- l'instrument désignant celui qui s'en sert (l'agent) : ainsi *tambour* désigne (l'agent) le musicien qui bat du tambour.
- le lieu pour désigner l'institution, l'établissement ou le (ou les) représentant(s) du pouvoir : c'est pourquoi on dit *l'Élysée* (palais), *Matignon* (Hôtel) et *Mouradia* pour parler respectivement du président ou de la présidence (France) et des services du premier ministre (France) et de la présidence (Algérie).
- la localité d'origine pour désigner son produit : *camembert, cognac, Kronembourg, gaze* (textile), *mousseline, fez*, etc.

¹ Ibidem.

² *Verre* peut passer pour une métonymie double : contenant/contenu et matière (verre)/objet (coupe, récipient) l'exemple illustre le cas des changements (ou figures) composites : vu la nature complexe du sens (face aux mécanismes de transfert qui ne sont pas simples, se rencontrent des combinaisons mixtes où se trouvent associés deux procédés, exemple : *Beaujolais, Champagne, Camembert*, résultent d'une métonymie et d'une ellipse.

3-1-3- La Synecdoque

Certains mots voient leur espace sémantique se rétrécir jusqu'à ne couvrir qu'un seul sens et ne se dire que pour un seul référent ou dans une seule situation. Ils désignent une seule chose, une seule notion..., le cas de *viande*, *animal*, *traire*¹. D'autres au contraire, enregistrent une extension, et une extension remarquable, exemple : *dinosaure* (PL 94), *zapper*, « passer d'une chose à une autre » (PL 95) (extension métaphorique), *Bled* « pays » village, localité (PL 01), *enseigne* « magasin » (PL 94), (extension métonymique). Beaucoup d'entre eux, particulièrement les mots qui relèvent du vocabulaire technique, naissent suite à une extension sémantique mais s'enclavent et s'enferment dans un champ lexical donné²(le vocabulaire d'une discipline), ex : *vendeur* «qui fait vendre » adjectif (PL 92), *vert* «qui respecte l'environnement » (PL 95).

Chaque discipline ou domaine emploie le mot dans un sens, restreint comme précisé ci-dessus, que l'usage commun et général lexicalise et fige comme tels : *visage*, *poulain*³.

Pour V. Nyckees, l'élargissement et la restriction de sens sont généralement rassemblés depuis les travaux d'Arsène Darmesteter sous l'appellation de synecdoque. Parallèlement, la rhétorique classique propose encore la synecdoque comme une figure de contenu consistant à substituer un terme à un autre sur la base d'un rapport d'inclusion (partie pour le tout, le genre pour l'espèce). Elle se confond souvent avec la métonymie. Larousse⁴ la présente comme une variante métonymique : «elle est une variété de la métonymie qui consiste à assigner à un mot un contenu plus étendu que son contenu ordinaire ». La distinction synecdoque/métonymie n'est pas aisée et s'avère parfois, au bout du compte, inutile et vaine. R. Ledent et M. Pougeoise la retiennent comme trope

¹ Cette monosémie restrictive ne constitue qu'une étape, qu'un moment dans la dynamique sémantique du mot. Si *animal* est retenu comme monosémique, rien n'empêche que ses connotations réussissent et se lexicalisent aux côtés du troisième sens : « personne grossière et brutale »...

² Champ lexical, ensemble de mots désignant les aspects divers d'une technique d'une réalité, d'une idée, Larousse, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* p.277.

³ Exemple emprunté à V. Nyckees, op.cit., p.99 et R. Ledent op.cit., p.125. étymo. « Petit d'un animal » a fini par ne désigner que « le petit du cheval », le mot a connu par la suite d'autres extensions « protégé » puis par métonymie, « la fourrure » de l'animal même.

⁴ Larousse, *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*.

métonymique qui ne doit pas en être séparée. Tous deux citent C. Dumarsais, « espèce de métonymie, par laquelle on donne une signification particulière à un mot qui, dans le sens propre, n'a qu'une signification particulière »¹. Quant à P. Bacry, il l'assimile et la définit comme une métonymie et écrit : « la synecdoque est une métonymie qui remplace le nom d'une réalité, non pas par celui de l'une quelconque de ses caractéristiques, mais par celui d'une de ses parties »².

La restriction (notamment celle qui emploie la partie par le tout) a souvent comme corollaire, sur le plan linguistique, au niveau du processus sémique, un accroissement de l'attention sur une partie, un aspect componentiel, sur un sème. Ce dernier sème ou aspect focalise l'attention et la cristallise. Tout processus métonymique restrictif repose sur la valorisation d'un sème ; le sème (spécifique, dominant, attractif...) qui rappelle et illustre l'impact du social sur le changement sémantique et son caractère sociolinguistique. Le sociolinguistique est décisif dans l'émergence d'emploi d'une nouvelle synecdoque : exemple : *barbu* « militant islamiste » (PL 96) ; valorisation de la partie : *barbe*, dénominateur commun entre islamistes et trait distinctif de l'islamisme dans les pays musulmans. De même, sur le plan ou dans le domaine onomastique, la synecdoque fonctionne comme nom, comme sobriquet. Il n'est pas rare de trouver des antonomases qui sont à l'origine synecdoque ou métonymie³.

L'histoire et la littérature ont, d'ailleurs, retenu de nombreux exemples : *Eve* « mère des vivants », *Adam* « terre »⁴, *Oedipe* « pied enflé », *Pépin le Bref* (à cause de sa taille) père de Charlemagne, *Blanche de Castille* (originaire de Castille) mère de Saint-Louis, *Saint Thomas d'Aquin*, *Blanche-Neige*, *Barbe-bleu*, *le Bossu* (de Notre Dame), etc.

La synecdoque peut être de deux types, selon A. Darmesteter⁵.

¹ R. Ledent, op.cit., p.107 ; M. Pougeoise, op.cit., p.211.

² P. Bacry(1998), p.89.

³ R. Ledent voit dans toutes les antonomases, un résultat métonymique. cf. *Comprendre la sémantique*, op.cit., p.112.

⁴ *Histoire Sainte Encyclopédie par l'image*. Hachette 1928.

⁵ Cité par Nyckees, op.cit., p. 99.

- Le premier type, le déterminant absorbe le déterminé, exemple : *la capitale* pour *la ville capitale, créole* (PL 93) pour *les boucles créoles*.

Le second type, le déterminé occulte le déterminant, exemple : *un verre d'eau*, donne *un verre* ; *dossier d'affaires* donne un dossier « sujet à traiter, la question » (PL 92).

Il reste que c'est le contexte, la situation qui fixent le sens potentiellement récurrent et lexicalisable et que c'est le trait spécifique de la collocation qui l'emporte et se maintient. Dans le premier exemple, la spécificité, la caractéristique est dans les déterminants : *capitale, créole* « boucle ».

Quant au second exemple, la particularité et la pertinence sont dans le déterminé, *verre, dossier*. La pertinence sémique dépend de l'attention particularisante portée sur tel sème et l'intérêt accordé à tel ou tel segment de la structure, exemple : *Medine* « ville Sainte de l'Islam » aujourd'hui en Arabie Saoudite. Le mot signifie : *ville*, en arabe *El Medina* « article+nom). Au départ, ville illuminée "*El médina el mounaoura*", bientôt le déterminé se fige avec une valeur spécifiante, localisante et de manière à exprimer une valeur notoire. Les trois traits (spécificité, localisation, notoriété) contribuent conjointement à la conservation du seul déterminant et sont à l'origine de cette « conversion onomastique ».

3-2- Autres figures de la proximité

A la question : l'évolution du sens est-elle tributaire des mécanismes tropologiques ? Le changement ne relève-t-il que des tropes ? A. Lehmann et F.M. Berthet, M. Bréal,... signalent que le changement peut dépendre d'autres figures.

On rencontre parmi les figures de la proximité (qui se fondent sur la proximité) dont la métonymie est le trope majeur, d'autres moyens d'étendre le

sens du mot et lui concéder de nouvelles acceptions, tels que l'antonomase, la litote, l'euphémisme, l'antiphrase¹, etc.

3-2-1- L'antonomase

En effet, c'est vrai qu'au départ rien ne laisse prévoir de manière sûre que tel mot va réussir à s'imposer. Nombreuses sont les expressions et les tournures (métaphoriques, métonymiques...) qui sont restées mort-nées ou n'ont été que feu de paille.

L'antonomase illustre correctement les caprices, parfois curieux, du changement du sens et constitue un bel exemple du hasard qui préside à l'évolution sémantique et à l'admission des nouvelles acceptions : *silhouette, poubelle, massicot, sandwich...*

L'antonomase (du lat. *antonomasia*, mot grec., de *anti*, «à la place de» et *onoma* «nom»), cas particulier de la métonymie d'après Pougeoise,² elle «utilise le nom commun à la place du nom propre, ou inversement un nom propre à la place d'un nom commun»³, un *Marcel* «débardeur, maillot» (PL 97), *nicotine, dahlia...*

L'antonomase est fréquente, elle constitue un phénomène d'évolution lexicosémantique non négligeable qui préside à de nombreuses créations sémantiques de types divers. Le nom de lieu peut être employé pour désigner le produit de ce même lieu : *bougie* (ancien nom de Béjaia, Algérie), *cachemire, mousseline, gaze...*

Certaines expressions courantes contemporaines fonctionnent comme des antonomases, *l'Elysée* pour "le président de la république".

La forme géométrique d'une zone géographique s'emploie comme antonomase : *l'hexagone, le pentagone, etc.*

¹ Nous ne prenons pas en charge, dans notre travail, la litote et l'antiphrase.

² M. Pougeoise, op.cit., p.46.

³ *Dictionnaire de linguistique, Larousse, op.cit., p.40.*

3-2-2- L'euphémisme

L'euphémisme veut dire « bien parler », "du grec *euphémismos*, de *eu* « bien » et *phêmê* « parole »¹. C'est le procédé d'atténuation par excellence, il allège, améliore, adoucit et modère l'expression crue, jugée désagréable, choquante, indécente...

Bien sûr que l'euphémisme remplace un mot ou une expression par un(e) autre. Mais on doute fort qu'il puisse constituer une figure véritable à l'image de la métaphore ou de la métonymie. La raison de ce doute se situe au niveau du procédé et des moyens dont il dispose. J. Vendryes y voit « une forme polie et cultivée de l'interdiction du vocabulaire »².

L'euphémisme repose souvent sur des figures diverses pour opérer particulièrement sur la métonymie, la litote (à l'opposé de l'hyperbole qui amplifie, exagère) jusqu'à l'antiphrase.

Tout sert à réaliser un euphémisme, y compris le recours à l'emprunt pour son opacité³ qui cache le poids du culturel et du social qui pèse habituellement sur les mots de la langue maternelle.

Parmi les procédés euphémiques par lesquels on évite les tabous, les interdits qui ont pour effet de substituer un mot/une expression à un(e) autre, nous retenons :

- A propos de La déformation conventionnelle que subissent certains mots interdits ou perçus comme tels, les jurons et blasphèmes en sont une belle illustration : *parbleu* pour « par Dieu »⁴.
- Les charmes et flatteries propitiatoires supplantent l'innommable ou l'interdit de superstition, exemple *malade*⁵ « qui se trouve en mauvaise état » en latin *male*

¹ T.L.F. (atiff)

² J. Vendryes, op.cit., p.244.

³ Le mot exogène phagocyte les associations indécentes, brutales etc., on se sent plus libre pour s'exprimer sur des sujets, des termes interdits, des tabous, dans une langue étrangère.

⁴ L'arabe (algérien) use du même procédé, exemple : l'interjection-juron *Rab*, « Dieu » devient *rak*, de même *zeh*, *zek*, où la dernière lettre dans les deux mots remplace *b*, du mot initial qui signifie « sexe ».

⁵ En Algérie, dans le sétifois, la rougeole, associée ou identifiée à une force maléfique, terrifiait les mères. Pour bénéficier de ses faveurs et lui plaire, plusieurs subterfuges sont employés y compris le compliment et la flatterie. Elles ne prononçaient jamais devant un enfant malade, le nom *rougeole* mais: *sultan*.

habitus ; *belette*¹, nom attribué par l'effet d'une crainte superstitieuse au petit mammifère, dénommé en ancien français, *mosteile*, *monstoile*, *mutoille*, latin *mustella*.

- Le pseudonyme et les périphrases euphémiques servent également à masquer, à maquiller les interdits de bienséance et de délicatesse. On préfère parler de *bonne-main* (PL 02) au lieu de *pourboire*. On n'insiste pas sur l'exclusion, l'abandon ou l'échec scolaire, on parle de *décrocher* (PL 00), "quitter l'école avant la fin de la scolarité obligatoire ». L'atténuation est quelque fois doublée d'un sens mélioratif donnant, à la fin, un sens heureux. On dit *seigneurie* pour *séniorie* « résidence pour personnes âgées », *bel-étage* à la place de *rez-de-chaussée* (surélevé), belgicisms (PL 03).

L'euphémisme, procédé psycho-associatif, révèle une civilité, dévoile un refoulement, trahit une hantise, une angoisse collective sur le plan social et forge un cryptage quelquefois éphémère qui ne résiste pas et ne tarde pas à être décodé sur le plan linguistique (*pourboire*, lui même euphémisme est remplacé ou concurrencé par *bonne-main*). Il est temporaire. Les convenances s'épuisent vite et laissent entrevoir ce qu'elles supposent cacher. Le mot ou tournure finissent par coller aux référents et toute opacité « prophylactique » sera levée ; exemple : *garce*, w.c (*water- closet*) *call- girls*.

Ainsi s'imposent, se créent et se renouvellent les euphémismes, réponse aux préjugés sociaux qui résultent bien des liens entre *Sa* et chose (référent) et de l'assimilation qui s'ensuit et qui donne libre cours à plusieurs « circonlocutions ».

Ainsi, les euphémismes constituent-ils un sujet d'usure précipitée et de renouvellement hâtif, et ainsi change, en partie, le sens.

¹ Euphémisme qui subsiste dans plusieurs langues européennes : *donnola*, « la petite dame » en italien, *nevasta* « la fiancée » en roumain, cf. *La sémantique*, P. Guiraud, op.cit., p.62. M. Grevisse, *Le bon usage*, p.221.

3-3- La conversion

Parmi les modes de formation néologique ; il y a la conversion¹ ou hypostase. Charles Bally parle de dérivation implicite parce que, sans rien changer à l'apparence, les mots se voient attribuer de nouvelles fonctions grammaticales ; nous la retenons comme phénomène lexico-sémantique. La grammaire traditionnelle y voit un glissement² de sens, on peut lire dans *le Bon Usage* « par un phénomène tout à fait banal, le glissement de sens fait passer un mot dans une autre catégorie grammaticale, sans en changer la forme »³.

F. Gaudin et L. Guespin la retiennent et la classifient comme une évolution sémantique. Pour eux, la conversion c'est : « le changement de catégorie grammaticale d'une unité, sa morphologie restant inchangée. Il s'agit là d'un changement relatif à la partie la plus abstraite de la signification celle que lui confère une fonction grammaticale et qui dépend du système grammatical tout entier »⁴.

La dérivation impropre, comme l'appelle la grammaire, se prête donc mieux à une évolution sémantique. M. Grevisse écrit «la dérivation impropre [...] ressortit en réalité à l'évolution de la signification des mots ou sémantique »⁵. Elle peut être définie comme un mode de formation qui préside à une opération transcatégorielle qui a comme fonction principale de changer la catégorie grammaticale de base, par exemple : l'adj. en nom.

Il est question, comme signalé ci-dessus, de transposer un mot d'une catégorie grammaticale à une autre sans toucher à sa forme : recatégorisation grammaticale, par exemple : *la frappe (aérienne)* (PL 95), *l'intermittent* (PL 94) un verbe /un adjectif devenu nom.

De par sa structure et sa nature morphologiques (l'absence d'indice affixal susceptible d'aider à expliquer la nature et le sens de la dérivation « affixation

¹ Selon A. Lehmann et M.F. Berthet, terme emprunté à la grammaire anglaise, c.f *Introduction à la lexicologie*, p.104.

² « En grammaire normative, on appelle glissement de sens une extension de sens rejetée par les puristes », voir *Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage* (1994), p.222.

³ *Le bon usage*, op.cit., p.139.

⁴ F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.314.

⁵ M. Grevisse, op.cit., p.93.

zéro »¹ d'où l'appellation « dérivation non affixale »²). Il est difficile d'identifier le dérivé, par exemple : *orange* (nom), *orange* (adjectif) et de savoir néanmoins synchroniquement, lequel a donné l'autre.

*Larousse*³ admet la néologie par conversion où, bien sûr, la catégorie du mot change et sa morphologie reste intacte : l'unité lexicale apparaît dans une nouvelle distribution sans aucune adjonction morphématique. La grammaire traditionnelle parle de dérivation impropre pour désigner les changements de catégorie des mots sans aucun autre changement formel, un infinitif qui se substantivise : *le paraître* (PL 95), *le devoir*, des syntagmes ou des propositions qui se figent comme une forme nominale : *chez-soi*; *va-t-en guerre* (PL 92).

La dérivation offre la possibilité d'observer un double modèle dérivationnel. On peut facilement admettre que dans (la) *paire* (la) *frappé*⁴ (nom)/ (il) *frappe*, il y a, bien sûr, la possibilité de dériver soit un nom déverbal (ou post verbal) soit un verbe dénominal (*frapper*).

Denis Apothéloz⁵ pense qu'à partir de certains éléments formels grammaticaux et d'autres plus délicats : des facteurs empiriques et pragmatiques, il est possible de diviser la conversion en deux.

3-3-1- Conversions orientées

Il est bien connu que le suffixe modifie le sens et change la catégorie. Ainsi *-able* fournit des adjectifs déverbaux (v→adj.) et *-u* des dénominaux (nom →adj) et ces deux suffixes fixent en même temps la nouvelle nature grammaticale du dérivé par conversion transcatégorielle. Toutefois, la nouvelle catégorie acquise n'occulte pas la nature grammaticale véritable première, par exemple⁶ : *barbu* (PL 76), malgré sa conversion nominale post-adjectivale reconnue continue à être ressenti comme un adjectif qualificatif. Il en est de même pour les conversions

¹ Larousse, *Le Dictionnaire de Linguistique*, parle de conversion suffixale, le cas d'une adjectivation dénominale, "crainte, craintif" op.cit., p.120.

² Cf. D. Apothéloz, op.cit., p.95.

³ Ibidem.

⁴ *Frappe (aérienne)* (PL 95). Le P.L.I. la retient comme extension, néologisme de sens.

⁵ Denis Apothéloz (2002), op.cit., p.95.

⁶ D'autres exemples de la langue et non du corpus : *aimable, charitable, portable, véritable, ému, bossu*.

délocutives¹ « impliquant un changement de rang » le cas des propositions *va-t-en-guerre* (PL 92) et *cessez-le-feu* (cessez le feu) ; du syntagme prédicatif *malengueulé* (PL 69), devenus des noms. En plus de la distribution, il y a aussi l'orthographe. L'emploi du trait d'union pour les mots-propositions et l'agglutination pour le dernier exemple déadjectival qui distingue la phrase et le syntagme du dérivé.

Les autres conversions font appel à l'intuition du locuteur, et l'aspect sociolinguistique, bien qu'arbitraire, voire aléatoire, s'avère décisif et déterminant. (*La*) *frappe* (affixation zéro, la grammaire traditionnelle parle de dérivation régressive) : tout locuteur y perçoit le passage verbe/nom (à cause du déterminant qui en français est l'unique marque syntaxique et propriété spécifique du substantif) et ne reconnaît plus dans *frappe*² un verbe mais un nom.

Nous signalons que ce mode est productif et que quelquefois, c'est le statut du locuteur et sa situation sociolinguistique qui déterminent la nature et l'appartenance morphologique du mot, la conversion ou la troncation.

(*La*) *triche*, synonyme ou doublet de *tricherie*, sera accueilli, reçu comme tronqué s'il est employé par un locuteur habitué à parler familièrement et de façon populaire ; par contre si le locuteur n'employait qu'un niveau de français standard, *triche* se verrait plutôt analysé et interprété comme le résultat d'une conversion.

La conversion résulte également d'un usage ou d'un emploi imagé, par exemple : *barbu* (PL 96), terme fréquent dans la presse écrite algérienne de langue française, issu d'un transfert métonymique (synecdoque), partie pour le tout.

Quant aux conversions usuelles, nom → adj. Elles sont fréquentes, plus précisément, dans le vocabulaire des couleurs : *rose*, *émeraude*, *rubis*, *orange*, *turquoise*.

¹ Délocutive : cas particulier de dérivation transcatégorielle, dérivation syntagmatique, le sens ne dépend pas de la base des mots mais de l'énonciation.

² L'attention des locuteurs est neutre face à des exemples tels que *nage*, *arnaque*, *bouffe*, *agrafe*, que l'usage a admis et a entérinés.

L'orientation de la conversion est manifeste- ne passe pas inaperçue- quand le mot est invariable. Le dérivé obtenu ne subit nul changement, même orthographique :

- un pantalon marron, une veste marron¹,
- un cafetan (caftan) turquoise, une robe turquoise

Ce qui suppose que ces formes ne sont adjectivales que par ellipse, *pantalon marron* pour *pantalon de couleur marron*.

Les adjectifs de couleur *rose* et *violette* font exception :

-*Rose* prend et accepte la marque du pluriel, des *roses roses*.

-*Violette* de l'adjectif *violet* a fini par recevoir une morphologie adjectivale du féminin (suffixe *-ette*) et c'est pour désigner la fleur.

Quant à la conversion générique, la féminisation des noms essentiellement masculins, avec ou sans changement de la forme² (+*e* féminin) traduit une tendance sociopolitique et révèle un changement social. Beaucoup de métiers ou de postes de travail et de responsabilité n'étaient confiés et ne revenaient qu'au personnel masculin. Ce n'est plus le cas, aujourd'hui, exemple *la chef, la juge, la député* (+*e*) *la ministre* (PL 95), *une cadre*³, *une maire*⁴(PL 02).

Parmi les conversions néologisantes où les mots s'offrent de nouvelles attributions catégorielles, nous enregistrons quelques antonomases retenus par le P.L.I. (nom propre → N. commun). Pris dans la littérature ou dans l'onomastique locale (prénom, sobriquet, toponyme, nom déposé...), le nom propre peut réussir. Il s'introduit dans l'usage et fonctionne comme nom commun et comme terme générique : la langue générale en retient suffisamment et en use à volonté : *klaxon*, « avertisseur sonore », *frigidaire* « réfrigérateur »...

¹ *Marron, onne* (PL01) adj. (des Antilles, de l'esp, cimarron) « clandestin, illégal » ne serait qu'un homonyme de l'adjectif de couleur.

² Les féminisations ou féminins obtenus suite à une affixalisation (*-ère*) sont retenus comme dérivés suffixaux exemple : *menuisière* (PL02), *bâtonnière* (PL02).

³ *Cadre* (PL02) n'accepte que *un, une, des* et *les* ; refuse, *la, les* on ne dit pas *la cadre* mais *le cadre*.

⁴ Son concurrent, *mairesse* n'a pas réussi à s'imposer.

Le secret est surtout quand il rencontre des trous lexicaux¹. Le nom déposé s'accroche au produit ; faute de nom usuel, il n'y a pas de synonyme, le nom propre se greffe au référent et la « conversion-antonomase » est entérinée exemple : *pédalo*; *airbag* (PL 94) « coussin de protection », *caméscope* (PL 88), *César* (PL89) « récompense cinématographique », *déchetterie* (PL 90).

Voici donc, les principales conversions relevées dans le corpus et généralement retenues par les grammairiens et les lexicologues :

3-3-1-1- Conversion adjectif → nom²

Ce mode de formation, actif et toujours productif, opère par ellipse, (*immigré*, *passager*) *clandestin* (PL 94), le genre et le nombre attribués et lexicalisés peuvent s'obtenir à partir du genre et du nombre du thème éliminé du syntagme initial :

numérique (PL 96), n. m. (dispositif, système, appareil, numérique),

clandestin (PL 94) (*immigré*, *passager clandestin*),

tenant(e) (PL 96), (*tenant(e) du titre*),

présidentielle (PL 96) n. f. sing. (élection présidentielle). Le pluriel constitue un tort selon le P.L.I. 2005.

Dans la langue, au niveau sémantique, le substantif dérivé peut avoir une valeur spécifiante, *le rapide*, (train rapide -appellation euphémique/antiphrastrique- par rapport, à titre d'exemple, au T.G.V. en France) ; *le numérique* (par opposition à l'analogique télévision) ; *les législatives* (élections législatives, non présidentielles...),

¹ Trou lexical ; contenu sémantique non encore lexicalisé.

² Des néologismes de conversion font leur apparition avec les deux valeurs catégorielles nom/adj., en même temps (même article, même parution) *antidouleur* (PL96), adj. n., *séraphin* (PL96) adj. n., *antimondialiste* (PL03) adj. n., *gore*, *timorais(e)*, *tomien (nne)* (PL01), synchroniquement, il n'est pas facile de dégager le dérivé bien que l'on puisse supposer qu'il y a d'abord l'adjectif (épithète qui prédicte) qui finit par se substituer au thème ; c'est la substantivation, l'adjectif devient nom, exemple *les élections législatives* → *les législatives*.

3-3-1-2- Conversion adjectif → adverbe¹

Cette conversion se prête à une troncation et expression d'une économie du langage. Elle concurrence la dérivation adverbiale en *-(e)ment*, par exemple : parler *clair*... En revanche, les exemples reconnus comme adverbes entre autres, *sentir bon*, *consommez frais* ne le sont que par la fonction qu'ils assurent² et la forme figée qu'ils adoptent. Ils accompagnent et déterminent le verbe, et ils sont invariables, ce qui les distingue de l'adj. souvent accompagnateur du nom et variable.

3-3-1-3- Conversion nom → adjectif

Procédé lexical de formation très courant. Il est à distinguer du composé (composition). Dans l'exemple, un *objet nomade* (PL 96), le nom converti en adjectif détermine, qualifie le thème et commute avec un autre paradigme, tel que *mobile*. Alors qu'un composé, *taille-haie* (PL 96) refuse la substitution, *taille-clôture*. Ce procédé n'est plus cantonné dans un seul domaine, comme la langue de la publicité réputée pour ses hardiesses langagières. Il ne se limite pas au seul secteur des adjectifs de couleur.

Il reste productif et a fini par avoir les faveurs de presque tous les locuteurs de tous les milieux : *culte* (film) (PL 91), *classe* (PL 92); *beur*, *fondateur*, *demandeur* (PL 96).

3-3-1-4- Conversion verbe → nom

La conversion orientée (sentiment d'orientation, verbe → nom) est doublée du sentiment néologique.

Le dérivé de l'infinitif est systématiquement au masculin ; *le paraître* (PL 95)³. Par contre, le dérivé d'une forme verbale actualisée (conjuguée) est constamment

¹ Nous n'avons enregistré dans le corpus aucun adverbe par conversion.

² Emploi adverbial de l'adjectif.

³ La langue enregistre beaucoup de ses conversions, *le devoir*, *le manger*, *le boire*, *le repentir*, *le devenir*...

au féminin, *la frappe* (PL 95) ; dans la langue : *L'arnaque, la bouffe, la casse, la grogne ...*

L'avantage de ce type de conversion est l'économie de l'affixalisation et l'épargne de la troncation. Elle constitue une dérivation régressive selon la conception et la terminologie de la grammaire traditionnelle¹.

Elle peut également, ponctuellement constituer une échappatoire quand il y a hésitation sur le suffixe, *glissade, glissement, glissage*², on opte pour *la glisse*. Au niveau sémantique, le dérivé nominal déverbal:

- 1- stabilise une valeur de procès, *la frappe, la casse, la bouffe* (action de *frapper, de casser, de bouffer...*)
- 2- réfère et désigne l'objet, le résultat : *la bouffe* elle même, l'impact de la frappe

3-3-1-5- Conversion particule (grammaticale) → nom

La langue, pour répondre aux besoins de communiquer, emprunte plusieurs voies et adapte tout à sa volonté fonctionnaliste et désignative. Même la particule est bonne pour devenir nom et vice-versa.

La préposition se substantivise : le *pour*, le *contre* ... ; le nom devient particule, exemple : *attention, ciel*, « merde ! » (interjections).

3-3-1-6- Conversion impératif → nom

un *tiens*, un *rendez-vous*

3-3-1-7- Conversion impératif → interjection ...

allez ! suffit !.

3-3-1-8- Conversion Adjectif → interjection

bravo ! bon !

3-3-1-9- Conversion adverbe → interjection

non ! bien !

¹ M. Grevisse op.cit., p.108, dérivation régressive ou rétrograde.

² Les trois termes existent et sont chacun polysémique.



DEUXIEME PARTIE

Néologismes de forme : analyse morphologique

Préliminaires

Le lexique s'enrichit par de nombreux procédés de formation. Pour comprendre et analyser, en synchronie, la création néologique dans le dictionnaire français, il est nécessaire de dégager les moyens dont dispose le système linguistique français pour former des mots nouveaux : forme nouvelle, facile à repérer et innovation ou évolution sémantique, relativement plus discrète, mais qui reste néanmoins source d'enrichissement considérable.

La morphologie se préoccupe de la forme des mots. En l'occurrence, s'intéresser aux néologismes du point de vue morphologique conduit à s'interroger sur les règles implicites qui autorisent la néologie ou qu'elle s'autorise. C'est donc dans cette perspective morphologique où il s'agirait beaucoup plus de la formation des mots et des règles qui les régissent que le travail (l'analyse) est envisagé. Les mots s'érigent en système qui a sa mécanique et ses « lois ». L'analogie en est un principe fondamental, fondateur et régulateur sans pour autant négliger les cas résiduels et hapaxépiques¹ que l'on ne peut, le cas échéant, occulter.

Au commencement, il y a l'idée que le mot -unité lexicale- constitué de succession de sons ou de lettres sécables ou insécables dont la prédisposition, le sectionnement déterminent et fixent la classe et la structure (formelle).

L'analyse morphologique porte, comme son nom l'indique, sur la forme (*Sa*) et emprunte une procédure de segmentation qui se veut rationnelle et explicite. Elle consiste à comprendre et à dégager la structure du mot monomorphématique (non-construit : un seul morphème), ou construit (plusieurs morphèmes) susceptible de donner un dérivé, un composé, etc. La détermination d'une base autonome et son identification peut également poser des problèmes : problèmes d'allomorphie, de base autonome et base non autonome...

La dérivation, la composition (production et création lexicales soumises au système linguistique gérées par des règles morphophonologiques et

¹ L'hapax constitue un témoignage d'une possibilité que donne le système mais dont la communauté ne s'en est pas servi.

morphosyntaxiques) et l'emprunt (forme exogène résultante d'un transfert) avec la troncation constituent les sources principales de la néologie.

Des mots comme *rolleur-se* (PL 02), *aiguise-crayon* (PL 00) récemment créés, de par leur transparence livrent facilement leurs significations sans consulter le dictionnaire : le pourquoi en est que les formes sont construites à partir d'éléments lexicaux pris dans la langue et selon des modèles propres à la langue.

La dérivation et la composition manifestent une disponibilité extraordinaire et une adaptabilité extrême. La dérivation n'est pas toujours morphémique (à partir d'un morphème, base autonome). Elle peut être aussi délocutive. Le syntagme est prédisposé à accepter la dérivation, exemple : un *je-m'en-foutiste*, un *jusqu'aboutiste*... la dérivation s'effectue à partir d'un nom, d'un adjectif et même d'un adverbe ou d'une interjection : *vitement*, *bigrement*.

La composition par son caractère pratique fait des dérivés de tout mot y compris les bases non autonomes et étrangères, *joujouthèque* (PL 90).

Les mots construits se divisent en mot dérivés et en mots composés et se caractérisent, dans la majorité des cas, par leur transparence qui fait défaut aux mots monomorphiques, mots simples.

La création par analogie, produite selon un modèle (mot existant), un mode de formation et des règles morpho-syntaxiques, génère des mots qui seront immédiatement compris. Tandis que d'autres, de même structure, bien que, finalement, motivés ne dévoilent pas leur sens. Ils ont un sens différent de celui qui est attendu, *poucer* (PL 00) n'est pas *pousser* avec le pouce, mais faire de l'auto-stop ; *flurette* (PL 00) n'est pas une petite flûte ; *minon* (PL 00) n'est pas une petite mine (visage à titre d'exemple), mais un « amas de poussière » synonyme de *mouton*, de *chaton*.

Le mot est alors opaque et son sens demande consultation du dictionnaire ou apprentissage parce que le sens n'est pas dans le mot en tant que forme décodable, mais une valeur conventionnelle sociolinguistique qu'il faut apprendre

pour connaître, « le sens attesté relève de la norme des significations socialisées et utilisées dans le discours »¹.

Le sens régulier véhiculé et déterminé par les formants exposés à diverses influences : la spécialisation du mot (ou la désignation) occulte le sens morphologique : *pied-d'alouette* « delphinium » *dent de lion* « pissenlit »². *Protestant*, n'est plus protestataire, l'on y voit peu le sens historique, qu'il signifie. Il y a parfois concurrence entre différents morphèmes avec la même valeur sémantique sauf que la préférence ou la tendance en décident en dernier ressort. On a privilégié *sidéen* (PL 89) à *sidatique* (PL 89) *sidaique* et à d'autres formes virtuelles *sidien*, *sidéiste*.

Le mot non construit n'a pas à tout coup une base autonome, et l'on cite parfois l'exemple de *royaume* et de *roi*. Relèvent-ils de la même famille dérivationnelle ?

La difficulté n'est pas dans la base allomorphique pressentie *roi/* et *Roy* de *royal*, *royaume* (à rapprocher de *amiral*³, *amirauté*) mais se situe au niveau de l'affixoïde-*aume*, difficile à paraphraser et de sens non reproductible. *Royaume* n'est pas un mot composé (autant que peuvent l'être *cafétéria* de l'espagnol et *pizzeria* de l'Italien) bien que le sentiment et l'intuition linguistique le conduisent directement à *roi*. Gaudin et Guespin écrivent « un mot non construit n'est pas pour autant coupé des mots construits : simplement, il ne résulte pas de l'application d'une règle et n'est pas explicable par une grammaire lexicale »⁴.

L'absence d'explication se justifie par l'absence d'appui morphologique qui atteste l'affixation et l'affixe-suffixe *-aume*.⁵ La justification du morphème *-aume* (*royaume*) ne se trouve nulle part ailleurs dans la langue en tant que tel⁶.

De même, parmi les difficultés d'analyse morphologique, en plus des variations libres, tolérées par le système linguistique, non dépendantes de l'entourage

¹ Gaudin et Guespin, op.cit., p.260.

² Le terme « pissenlit » est à son tour non transparent, il ne signifie pas ce que les mots qui le composent veulent dire « pisse en lit », motivé pas transparent.

³ De l'arabe, *amir el bahr* littéralement « prince de la mer » adapté et ramené aux : *maréchal*, *général*.

⁴ Op.cit., p.267.

⁵ Et si l'on rapproche *royaume* des mots latins *auditorium*, *aquarium* ?

⁶ S'agit-il d'un syncrétisme allomorphique. La coalescence d'affixes montre que la variation allomorphique quand elle touche 2 ou plusieurs unités, menace le statut où l'identité et l'intégrité morphémiques de ces mêmes unités.

morpho-phonologique, *exact*, *exact(e)*, *but*, *but(e)* et les variations combinatoires délocutives [kiapɛl] [kjapɛl] [kapɛl]. Il y a des variations conditionnées avec « distribution complémentaire »¹ qui donnent naissance à des allomorphes où alternent² le morphème : *in-* avec ses deux allomorphes : [in] *inemploi* (PL 89), *inabouti* (PL 88), *inhomogène* (PL 89) et [ɛ̃] *infécond* (PL 95), *ingérable*, *injoignable* (PL 89). Bien sûr le morphème *in-* varie en fonction de la lettre initiale, voyelle, *H.* muet, ou consonne, à laquelle il est lié ; il y a sonorisation dans les trois premiers exemples et nasalisation dans les trois derniers.

On rencontre aussi un autre type d'allomorphie supplétive qui se définit par le recours à une séquence, à une base totalement différente (alternance lexicale) et que seul le sens réunit à la base de départ exemple : base autonome 1(*jeu*)→ base dérivée (supplétive) *ludique*. Alternance lexicale du morphe *jeu*/morphe *lud(o)* (+suffixe *-ique*).

Ces bases non autonomes, comme *lud(o)*, supplétives sont susceptibles de construire à leur tour des formes légitimes à la manière des bases autonomes. Ex. *ludothèque*, *vidéothèque* (PL 88), *ludologue* (PL 89), *vidéolecteur* (PL 89), *vidéaste* (PL 89), *ludo-éducatif* (PL 00).

L'allomorphie n'est pas toujours facile à prévoir et à établir. C'est principalement le sens qui aide à trouver le lien entre *humble* et *humilité* (du lat. *humilias*) de *humus*, terre « lat. *humilis*, près de la terre, de *humis* terre, 1080 »³. C'est seulement l'étymologie qui nous aiderait à concevoir la structure ci-après : *humilis* → *humilité* avec chute de l's.

humil(i) + *-ité*, allomorphe de *-té*, (suffixe exprimant souvent la qualité : la *fermeté*, *habileté*, *facilité*, *dignité* (à revoir ci-dessus).

Quant à l'adjectif *humble*, l'élision (de la voyelle *i*), l'épenthèse (insertion de *b*) et la nasalisation suffiront-elles à expliquer l'évolution, l'allomorphie ? En ce qui concerne l'autre variante : *-icité*, dans *duplicité*, *multiplicité*, *simplicité*, elle traîne

¹Voir D. Apothéloz, op.cit., p.28 «deux variantes sont dites en distributions complémentaires si elles n'apparaissent jamais dans le même environnement ».

² L'allomorphie relève de l'alternance morpho-phonologique. La supplétion relève de l'alternance lexicale.

³ D.L.F. Lexis.

un segment parasite *-ic-*, selon F. Gaudin et L. Guespin¹, parce que non doté de sens et ne peut être reçu ou admis comme infixé, toutefois, nous y voyons, suite et après vérification étymologique des trois exemples précités, l'évolution phonétique de *-ex* à partir de la forme latine, *duplex, multiplex, simplex*.

Critères sur lesquels repose l'analyse morphologique

1- Il est indispensable de s'assurer, d'abord de la classe du mot s'il est mot-radical (insécable) ou mot construit (sécable en morphèmes) et puis vérifier si l'élément ou l'additif du mot retenu comme dérivé ou composé à titre d'exemple est un morphème (segment morphologique). Est-ce qu'il n'apparaît pas dans d'autres distributions, dans d'autres mots de la langue avec plus ou moins la même signification nuancée?

2- Le sens qui en découle (pour le mot néologique construit) doit bien venir de la somme des signifiés des morphèmes qui constituent le dérivé ; exemple : *parapente* (PL 89) est à définir littéralement et approximativement comme « qui protège de la pente ». Côté forme, le mot est à rapprocher de *paratonnerre, pare-chocs, para-soleil* (parasoleil), *pare-balles*...

Le mot accepte d'être segmenté en *para-* (+pente), qui se rencontre dans *parasol, parapluie, etc.*, *para-* élément latin et sa variante *pare-*, qu'il ne faut pas assimiler à son homonyme grec *para-* « à côté de, voisin de », constitue un affixe qui permet de construire de nouveaux mots à partir d'autres mots : *pare-feu, parachute, parasismique*. Par ailleurs, l'apparence induit en erreur. Bien que certaines unités lexicales aient une forme susceptible d'être décomposée, le sens nous en détourne et nous laisse conclure que ce n'est pas un composé : *déambuler*, « se promener, aller çà et là » base verbale virtuelle (implicite) *ambuler* ; *déambulatoire* ; de par la forme, quand on ne connaît pas le mot et l'on se fie à la forme, on y verra l'antonyme de *ambulatoire* « qui n'est pas fixe,

¹ F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.268.

mobile ». Il n'en est rien, *déambulatoire* est retenu comme « nom, du lat. se promener -par métonymie- archit. galerie de circulation »¹, promenoir...

Remarques

Nous avons retenu jusque-là que les néologismes sont de 02 types :

1- néologisme de forme (création lexicale, nouvelle forme, nouveau signifiant, sur laquelle nous insistons et dont nous tenterons d'analyser tous les modes de formations : dérivation, composition, abrégements, etc.).

2- néologie de sens (création sémantique, nouvel usage, nouveau contenu sémantique).

Au départ, il y a l'analyse² morphologique des unités ; nous leur avons réservé une place où elles figurent en tant que structures indécomposables (mots simples) ; distinctives et facilitatrices, elles contribuent à délimiter et à dégager les formations dérivées et composées.

C'est l'aspect matériel de l'unité lexicale, image acoustique et graphique, qui prime. Toutefois, nous passerons quelquefois au sens pour dissiper l'opacité qui "enveloppe" certaines unités, en conséquence, comprendre la forme pour laquelle le sens serait un vérificateur sémantique. L'intérêt est de décrire la structure formelle des néologismes tout en signalant la possibilité de rencontrer de nombreux mots qui sont, sur les deux plans : morphologique et sémantique, plus ou moins difficiles à segmenter et à interpréter. Nous insistons sur le malaise que génèrent certaines unités néologiques quand on a du mal à les classer. Certaines unités nous restent sur les bras. Nous ne voyons pas bien comment les intégrer et de quel mode elles peuvent relever. Il y a des moments où nous ne savons pas où ranger les néologismes qui ne correspondent pas aux matrices habituelles. D'autres résultent de plusieurs possibilités en concurrence. *Malbouffe sera* retenu comme résultat d'un détournement lexico-morphologique ou

¹ D.L.F. Lexis.

² Notre analyse insistera sur les néologismes, produits du discours, retenus par l'usage et agréés par les dictionnaires, en l'occurrence, le Petit Larousse Illustré. Les mots retenus et admis par le P.L.I. seront pris en charge en tant que tels, c'est-à-dire comme des unités de dictionnaire, des items.

comme celui d'une redistribution, *mal-être*, *mal-vie*, ou comme un simple composé, *adv.* + *N.*? Le canadianisme *professeure* en serait un exemple d'embarras de classification, formation hybride mi-morpho-lexicale (professeur+e), mi-grammaticale (genre), conversion qui pourrait donc relever du sens. Au niveau des unités de composition, la difficulté s'accroît plus encore. Cependant, le reste des mots nouveaux - la quasi totalité- trouvera une place dans la série des types ou modes de formation connus¹.

Les mots de notre inventaire néologique retenus pour l'analyse seront décrits et du point de vue des procédés de formation, et du point de vue des classes grammaticales (nom, adjectif, verbe...) et du point de vue du modèle de formation².

Pour l'illustration, nous prenons :

- *augette* (PL 88) : le mot est retenu comme création lexicale dérivée. Il rentre dans la classe des noms et, sous le même titre, comme diminutif : *auge* + *-ette* « petite auge » modèle : B2³ (dérivé *augette*) = base 1 (*auge*) + suf. *-ette*.

Un commentaire portant sur la morphologie, sur les séries d'affixes et sur leur productivité, suivra à chaque fois à la fin de l'exposé du procédé de formation analysé.

L'innovation lexicale (ou néologie de forme) continue à opérer d'abord et de façon manifeste selon la dérivation et la composition auxquelles viennent se greffer l'emprunt, l'onomatopée, la reduplication et l'abréviation (troncation, siglaison, acronymie).

Peu importe l'étymologie des unités lexicales néologiques figurant comme rajouts ou mots nouveaux dans le corpus, ces unités accepteraient de se répartir et d'être classées au niveau morphologique en mots morphématiques, non construits, non décomposables et en mots construits, décomposables.

¹ F. Cheriguen, *Cahiers de lexicologie*, « Topologie des procédés de formation du lexique » n° 55, 1989, parle de neuf types.

² Nous souscrivons à l'approche et démarche de J. Thièle que nous adoptons pour les qualités de sa clarté, de sa synthèse... Voir en annexes « modèles fondamentaux des bases lexicologiques en Français moderne », cf. J.Thièle, op.cit., pp. 32, 33.

³ B2: base 2, base ou lexie néologique.

Chapitre IV

Le mot non construit (à structure non décomposable)

Le terme *mot non-construit* sert habituellement et couramment à regrouper et à désigner les structures qui résistent à la segmentation que la grammaire traditionnelle et scolaire appelle: mot simple.

Le mot simple, enjeu des mouvements lexicaux et d'une dynamique sociolinguistique, est enclin à s'étendre et à se donner des expansions continues. Son expansionnisme le pousse à construire toujours et en permanence (en s'associant à d'autres mots) à gagner de l'espace, à instaurer ou à prendre de nouvelles formes pour de nouvelles nuances et acceptions.

Il faut considérer la formation des mots comme le principal moyen d'enrichissement lexical et le mot radical comme l'élément essentiel dans la formation.

Le mot radical n'est pas une création ex nihilo ; il n'est pas une arrivée en soi dans le processus de l'évolution. Il n'est qu'une étape, un moment dans la révolution (au sens double : rotation/bouleversement) linguistique. La tendance (ou l'élan créateur) n'est pas machinal, le procédé n'est pas mécaniste¹ mais obéissent à plus d'une logique. Le mot simple accepte la troncation comme il accepte la composition. Combien de mots syntagmes se réduisent-ils à de simples sigles, qui après "acronymie" et idiomatisation passeront pour indécomposables

¹ Exemple, le préfixe *re-* accompagne les bases verbales « *refaire, rejoindre* » s'il y a des noms comme *refonte, réimplantation, reformulation* ils seront des dérivés nominaux déverbaux (post-verbaux).

et synchroniquement et intuitivement pour simple : *awacs* (PL 90), *lidar* (PL 03), même *sida* ne présente rien d'un acronyme, particulièrement, dans ses dérivés tel *sidéen*.

Le mot simple est l'unité lexicale qui refuse toute forme d'ablation. On ne peut toucher à sa forme, à un des éléments qui le structurent sans le perdre.

« Nous retenons comme mot simple toute forme qui ne peut être amputée d'aucun élément phonique sans que la forme restante soit ou bien totalement inexistante dans la langue... » écrivait H. Mitterrand¹.

Les unités lexicales (formées seulement d'un radical, autrement dit, d'un seul morphème et sans amoncellement affixal, que J. Thièle qualifie de monomorphématiques²) sont retenues comme mots simples qui peuvent également comprendre, selon H. Mitterrand, en plus des mots intégraux (intégralité morphologique), des abréviations, notamment les noms tronqués, apocopés et aphérésés : les seules formes réduites que nous retenons dans la série des formes abrégées parmi les mots radicaux.

Quant aux verbes à base monomorphique, ils figureront parmi les mots construits. Notons qu'ils sont adoptés par J.F. Sablayrolles qui rejoint A. Darmesteter et D. Corbin, comme unités simples où l'appendice morphologique – *er*, par exemple, n'est pas considéré comme un suffixe dérivationnel, il écrit « J'adopte l'analyse de D. Corbin avec un schéma du type [(en) af(tarte) n] v, en considérant que *-er* suffixe est une marque flexionnelle et non un suffixe dérivationnel. *Entarter* est alors un préfixé et non un parasynthétique, selon l'analyse traditionnelle depuis Darmesteter»³. En revanche, A. Niklas-Salminen ne retient pas *-er* ; *-ir* comme suffixes verbaux. Mais, quand il aborde la dérivation parasynthétique, il donne comme exemple, *em-bourgeois-er*, *en-rager-er*. On peut même lire: "ce mode de formation (dérivation parasynthétique) constitue un cas particulier d'affixation où le mot dérivé est obtenu par l'ajonction

¹ H. Mitterrand, «*Les mots français* », éd. P.U.F. Paris, 1972, p.25.

² J. Thièle parle de monomorphématique et de monomorphique pour désigner le mot-radical. cf. *La formation des mots en français moderne*, pp. 09-19.

³ J. F. Sablayrolles, *La néologie en français contemporain*, p.209.

simultannée à un radical d'un préfixe et d'un suffixe. Ainsi le verbe *embourgeoiser* est formé par l'antéposition du préfixe *-en* et la postposition du suffixe *-er*".¹

De même, M. Riegel n'en parle pas ouvertement. Toutefois, il l'accepte, peut-être par inadvertance. A la page 71 en parlant des lettres muettes (latentes) qui peuvent être prononcées, il écrit "les lettres muettes peuvent être prononcées [...] devant une terminaison grammaticale [...] ou un suffixe lexical (ex. *tard* /*tarder*:radical/dérivé)." ²

Les flexifs (terminaisons de l'infinif, finales des participes constituent, certes, une liste fermée. Cependant, ils fonctionnent comme modificateurs de sens et de catégorie grammaticale (classe). Quand un flexif s'associe à une base, elle change, ex : *galère* n'est plus *galérer* (PL 89) et, sur plus d'un plan ; morphophonétique et sémantique. Le sentiment et la conscience linguistiques ne peuvent ignorer –comme pour les dérivations régressives ou inverses- le processus dérivationnel que subissent verbe et participe. Seules l'idiomatization et l'usage occultent l'affixalisation marquante (plan formel) et déterminante (nature et sens).

Les verbes de tous les modèles de formation seront admis comme des dérivés. Nous adopterons comme suffixes les terminaisons infinitives : *-er*, *-ir*, ...et les finales participiales : *-é*, *-u*, ..., nous les adopterons comme suffixes « on regroupe les dérivatives et désinences dans la catégorie des affixes. »³

Jacqueline Picoche nous conforte à son tour, parce qu'elle adopte le même classement et range : flexion, marque (du genre et du nombre) préfixes et suffixes, comme affixes : « nous adopterons [...] la terminologie la plus usuelle, [...]. Morphèmes grammaticaux ou affixes, comprenant flexions, marques, préfixes et suffixes. »⁴

¹ A. Nikolas-salminen, op.cit., p.63.

² M. Riegel et alii, *Grammaire méthodique du français*, Paris, 199, p.71.

³ J. Thièle op.cit., p.19.

⁴ J. Picoche, *Précis de lexicologie française*, p.23.



La classification qui suit obéit aux critères morphologiques et au principe de non-ségmentabilité. Ne seront admis comme mots simples que les morphèmes-racines par opposition aux composés et aux dérivés.

1- Structures monosyllabiques

1-1- Substantifs

bogue (PL 88) n.m, équivalent de l'anglicisme *bug*, construction analogique par rapprochement avec la forme lexicale (mot breton), *bogue* : peau de marron.

blaff (PL 89), cuisine antillaise : Sonne comme une onomatopée.

quiz (PL 89), américain [KWIZ], xénisme le mot a gardé sa morphologie d'origine sur les plans phonique et orthographique.

raï (PL 90), « musique arabe/algérienne . » de l'algérien [raj].

Issu à son tour de l'arabe classique [raʔj]. Rupture, ellipse du son glottal [hamza].

nem (PL 91), cuisine vietnamienne [nem]. Mot vietnamien, « petite crêpe fourrée : soja, viande, vermicelle...roulée et frite ».

rap (PL 92), anglo-saxon du verbe *to rap* (bavarder) ; conversion = verbe → nom. « Genre musical des ghettos noirs américains années 70 ».

tag (PL 92), mot anglo-américain. Sur le plan sémantique à ne pas confondre avec graffiti (italien).

brick (PL 93), mot arabe. « Galette très fine à base de blé dur (cuisine tunisienne) » selon le (PL 98).

burle (PL 94), vent du nord. Origine provinciale. (Massif central) ; onomatopéique. (cf. PL 98)

narse (PL 94), Massif Central, « Tourbière ». L'opacité sémantique et dérivationnelle de ce néologisme peut être justifiée par sa provenance (origine).

Ola (PL 94), ovation. Le mot n'est-il pas à rapprocher de l'interjection espagnole -olé/ollé ou du français holà ?

*beur*¹ (PL 96), n.m du verlan *rebeu/ arabe*.

Mot invariable/ reverlanisation selon J. Calvet.

¹ Selon J. Calvet. in *Le Français Dans le Monde* (désormais F.D.M) N°261. Néologisme argotique (Verlan) qui le donne au pluriel (*beurs*), il s'agit du résultat d'une succession de transformations de, *arabeu*----*beuara* puis *beur*, lui même reverlanisé en *rebeu*.

hidjab (PL 96), « voile que porte la femme musulmane. »[idz ab] chute de la consonne uvulaire [h] avec vocalisation complète et entière de la première syllabe. Adaptation au système phonique de la langue cible.

meuf (PL 96), provient du verlan : *meu/fa* = *meuf*, (mot femme inversé) peut signifier : « femme/nana ».

keuf (PL 97), du verlan, flic, agent de police : *Keu/fli* = *Keuf* (C.[k] remplacé par l'autre graphème K. Argotisme et verlanisation.

brof « désordre », *kriek* [Krik] « gueuze », (PL 00) belgicisms.

zec (PL 00), acronyme, potentiellement idiomatisable. La tentation est grande de l'accepter (au même titre que *paif* (PL 89), *mél* (PL 95)) et l'entériner comme mot simple, mais cette tentation s'arrête net face à l'opacité qui exige paraphrase définitoire qui révèle, inévitablement, la structure syntagmatique : *zone d'exploitation contrôlée*.

creek (PL 01), Polynésie, «rivière » ; *chum* [tšom], « ami » québécois, « amoureux, petit ami » (PL 01), *chat* [tšat] anglicisme, concurrent du québécois *clavardage* et de la recommandation officielle *causette*; *têt* [tət] m.m. *Acadie* (PL 02), « porcherie, bergerie », *truck* n.m. Polynésie « bus » (PL02)

quad (PL 03), anglicisme, mot tronqué, *quadricycle*.

teuf (PL 03), du verlan «fête».

1-2- Adjectifs

bige (PL 90) invariable. Nom déposé. *Le Petit Larousse 1998* donne l'exemple de : « billet bige ».

fluo (PL 94), la nature morphologique simple du mot résulte de la troncation de l'adjectif *fluorescent*.

beur (PL 96), susceptible de conversion.

Nom → Adjectif

Adjectif → Nom

gore mot anglais invariable (PL 00)

œuvre (film, récit) *gore*

2- Structures dissyllabiques

2-1- Substantifs

mastère (PL 88) n.m. de l'anglais *master* (Maître) « diplôme ».

husky (PL 89) [oeski] peut-être d'origine Inuit (eskimo), provient de la forme anglaise *husky*.

marlin (PL 90) « poisson ; pêche en gros ».

machon (PL 91), récupération lexicale régionale (Lyon). Peut constituer une dérivation régressive, à partir du verbe *machonner*.

pica (PL 91), unité de « mesure typographique anglo-saxonne ».

sushi (PL 91), mot japonais. Vocabulaire culinaire.

cookie (PL 92), « gâteau » de l'anglo-américain, du néerlandais (Koekjes), selon *le Petit Larousse 98*. Xénisme « orthographique ».

futon (PL 92), mot japonais, « matelas japonais ».

matos (PL 92) peut avoir une place parmi les dérivés (-os, suffixe de troncation)¹; du vocabulaire du français branché et argotique : *matériel*. Pour *le Petit Larousse*, il est familier.

nubuck (PL 92) d'après *le Petit Larousse 98*. Probablement de l'anglais *new-buck*, « nouveau daim ».

raviole (PL 92), n.f. cuisine française (dauphinois).

varroa (PL 92), terme scientifique acarien parasite des ruches d'abeilles.

supion (PL 93), latin *sepia*. Terme culinaire. « petite seiche ».

L'idiomatization peut occulter la structure diminutive et peut empêcher de dégager le suffixe-*on*.

¹ Parlez- vous branché ? Patrick Charrière, *Le Bureau des études linguistiques et culturelles* (Le Belc) 1993.

Musicos = musicien ;

Calmos = calme

Brutos = brute

Chicos = chic

Craignos, nullos, santiagos, sordos, débilos...

Portos pour portugais. F.D.M N°261. Article/ J.L. Calvet

*diester*¹ (PL 94) [diester] - n. déposé. « Biocarburant ».

couac (PL 95), origine onomatopéique, « problème, gêne, difficulté ».

taco (PL 95), « cuisine mexicaine ».

arol (ou *arolle*), "espèce de pin" ; *chédail*, "matériel de ferme" ; *lolette* « tétine », *helvétismes* (PL 00).

lolette (comme pour *mogette* (PL 03)) le référent et la forme du mot poussent à l'accueillir comme dérivé et diminutif (base + *-ette*). L'absence d'étayage paradigmatique infirme la segmentation donne une base (implicite, possible) orpheline *lol(e)* non actualisée et n'est combinée avec aucun autre morphème dans la langue. La non décomposabilité confirme le caractère simple du néologisme et ouvre, en même temps, plusieurs hypothèses : origine onomatopéique ; hypocoristique ; onomastique, (nom déposé) etc.

Sarin "gaz toxique" (PL 01) ; *popah*² « blanc, européen, étranger » ; *tapa* n. " sorte de tissu d'origine végétale", *tiki* n. m. « statue représentant un dieu polynésien », mots de Polynésie (Nouvelle Calédonie) (PL 01).

malbar « indien non musulman », Réunion (PL 01).

gollée « gorgée » (PL 01) ; *mogette* (PL 03), régionalisme « haricot blanc sec »

zarabe (PL 01), mot de la Réunion provient d'une mauvaise coupure du syntagme *des* ou *les arabes*. Le caractère néologique provient paradoxalement d'une erreur : liaison reconduite au singulier et attestant d'une mauvaise coupure morphologique ; ainsi que d'un problème de délimitation du mot. C'est un phénomène répandu dans les parlers créoles, exemple : *zuti* pour *outil*, *zyeuter* pour *regarder*. Dans les deux exemples, on constate la survivance de la liaison.

2-2- Adjectifs :

Relou, verlan de *lourd* (PL 03)

Perso, adjectif invariable, forme tronqué de *personnel*.

¹ *Diester* → n'est-il pas un mot composé (mot valise) et forgé de : Diesel et ester ?

² Refigurera parmi les formations apophoniques.

En plus de l'économie par rapport à la base initiale intégrale, elle reste invariable en genre et en nombre.

3- Structures polysyllabiques (plus de deux syllabes)

3-1- Substantifs

qatari (PL 88), de l'arabe, dérivé dans la langue d'origine.

Intégration francisante du mot sur le plan phonique, conservation du suffixe arabe [jun] avec élimination de la nunation [un], phénomène courant en arabe même, où les mots perdent leur marque de nunation [tɪflun] → [tɪfl] ; [radzulun] → *radzul* coïncide avec le suffixe français *-ie* : *pharmacie, Algérie,...*

athanée (PL 91) *funérarium*.

Inquilin (PL 91), du latin *inquilinus*. Troncation et chute de la dernière syllabe. Chute habituelle : les mots latins se débarrassent de *-us/-um* lors de leur passage en français, exemples : *granum, manum/caballum*.

karaoké (PL 96), mot japonais (composé dans le japonais : kara=vide et oke = orchestre). La lexie conserve une consonance non française consolidée par l'orthographe : *K* qui se rencontre habituellement dans les graphies des mots étrangers : *karaté, kabyle, koala, képi,...*

panini (PL 97), mot provenant directement de l'italien « pain italien ».

artémia (du grec ; « bonne santé »), n.f. « crustacé », *bonobo* « chimpanzé », *popinée* n.f. « femme kanak » Polynésie (PL 01). Le mot *popinée* serait facilement construit dans sa langue d'origine, le polynésien, à le comparer avec l'autre mot de même origine *popah* (PL 01), « étranger ». Ils partagent le segment *pop-*,

guétali : le dictionnaire le donne comme venant de *guetter* « terrasse parfois couverte indépendante de la maison et au bord de la rue » à la Réunion. Toutefois, le mot résiste à l'analyse morphologique. Par segmentation, on obtient *guet* (+ *-ali*) mais le deuxième segment ne se trouve dans aucune autre combinaison par ailleurs dans la langue. Il ne peut être classé comme affixe,

c'est-à-dire comme suffixe. Raison qui nous astreint et nous oblige à le maintenir comme insécable, c'est-à-dire non construit.

3-2- Adjectifs

qatari (PL 88) paraît dans *le Petit Larousse* comme adjectif et comme nom.

cradingue (PL 89), mot opaque qui résiste à l'analyse morphologique. Seul l'aspect diachronique peut le motiver. Familier, « crasseux ».

Les modèles ci-dessus relèvent et sont du type ou modèle¹, radical ou base (mot) + morphème zéro.

Commentaires

L'examen de la liste des mots simples permet de constater et de révéler que la structure mono-morphémique n'est pas très productive. Elle vient très loin derrière la forme dérivée et après la forme composée. En guise d'illustration, nous citons l'exemple des trois parutions du *Petit Larousse* suivantes :

Dans *Le Petit Larousse* 88 sur 77 mots nouveaux, les mots simples ou radicaux ne dépassent pas huit (08) entrées, y compris les unités lexicales d'origine étrangère. Pour l'année (parution) 91, sur 61 nouvelles entrées lexicales (néologie de forme), on arrive à dix (10) structures simples. Les rajouts de 1996 ne comportent que six (06) entrées simples sur un total de 91 nouvelles adresses. Nous relevons encore que sur une quarantaine de mots nouveaux de formation simple (mono-morphémique) retenus par la classification (voir le corpus) ne figurent que onze (11) mots identifiés ou identifiables comme pouvant faire partie du lexique d'origine française ou gréco-latine.

Deux unités lexicales simples, *burle* et *narse*, sont d'origine régionale¹ : Massif Central. Deux autres peuvent provenir du vocabulaire des marins-pêcheurs

¹ Désormais nous parlerons de type structurel, de modèle de formation ou de structure fondamentale. Voir « Modèles fondamentaux des bases lexicologiques du français moderne » Stépanowa. M.D cité In *la formation des mots en français moderne* de J. Thièle, pp.32 et 33.

marlin et *supion*. *Panini* vient, selon *Le Petit Larousse 98* de l'italien. *Athanée* est d'origine grecque. Quant aux autres items familiers agréés, ils viennent manifestement et directement du verlan² et de l'argot : *meuf*, *keuf*, *keum*, *pote*.

Il est vrai aussi pour les dernières éditions où le mot simple se fait rare quant au peu de mots admis en tant que structures monomorphiques, il comporte en grande partie des mots empruntés³. Sur sept mots retenus comme simples dans les rajouts du P.L.I. parution 2000, six ne sont pas du français hexagonal (de France) partagés entre belgicisms (2), helvétismes (3) et anglicisme (1).

La parution 2001 enregistre dix mots simples dont huit sont des emprunts. C'est également valable pour l'édition 2003 : sur six mots non construits, on compte un provenant de l'anglais, deux du verlan, un d'origine argotique et deux régionalismes.

La nomenclature restante des mots simples, nettement dominante, est d'origine étrangère : arabe, anglaise, antillaise, vietnamienne, etc. L'explication possible à tenter peut être considérée de deux points de vue distincts. Le premier est fonctionnel et le second est sémantique.

Au niveau fonctionnel, les mots servent surtout à désigner des référents auxquels ils sont liés par l'usage et renforcés par l'usage. Pour la masse parlante⁴ et pour le commun des locuteurs, on n'importe pas que la chose, on importe aussi le mot. Bien qu'il y ait souvent résistance au mot d'emprunt, quelquefois, il finit par être accepté, et les raisons sont diverses. Avec le pain italien est passé le mot (*Sa.*) *panini* ; de même avec le mets (repas) vietnamien, le mot *nem* s'est glissé dans l'usage et dans le vocabulaire culinaire des français. *Le*

¹ Le français continue de s'émailler de nombreux mots appartenant d'abord aux dialectes régionaux de France. Bon nombre de chercheurs du C.N.R.S arpentent la campagne française en quête de trouvailles nouvelles. Nom, adjectif, verbe, ... « Après la dernière guerre, le C.N.R.S décide de reprendre ce travail en lui donnant plus d'ampleur et de précision. Bottes aux pieds, magnétophone en bandoulière, calepin et crayon en main, 25 équipes du C.N.R.S se mettent à traquer le vocable rustique », op.cit., *L'Express* 26/05/1989.

² Verlan n.m. « vieux procédé de formation de mots codés dans lequel les syllabes sont inversées et le mot prononcé à l'envers (Lanver= verlan). Productif chez les jeunes de tous milieux depuis les années 1950 ». *Dictionnaire du français non conventionnel*. Hachette Paris 1980. Cité in *Parlez-vous branché ?* Patrick Charrière, Belc Paris 93.

³ Nous distinguons: 1- emprunt intralangue, régionalisme et mot de la francophonie
2- emprunt interlangue.

⁴ Terminologie de C. Hagège. F.D.M. Janvier 88.N° 214, p.27.

Petit Larousse ne fait, par son agrément, que témoigner d'un usage répandu et devenu fréquent.

Au niveau sémantique, tout néologisme est souvent l'expression d'un besoin de dénommer¹ une réalité nouvelle. Habituellement, l'on procède à nommer l'inconnu par le connu, le nouveau référent par un ancien ou à partir d'un ancien mot (Sa). Cela débouche et donne lieu à des dérivations implicites (impropres) et des dérivations explicites² (propres) pour modifier le sens de l'unité primitive (base) et par conséquent désigner une autre chose : nouveau référent. Les mots en possession du locuteur, lui permettent d'organiser le monde mais aussi de l'étendre. Il se sert de mots pour créer d'autres mots. La suite logique est l'apparition, à chaque fois, non de mots radicaux et entiers mais de morphologies (mots) dérivées ou construites. Le mot simple, nous pensons, ne peut venir du néant. Comme signalé préalablement, le mot, de structure mono-morphique, est une résultante historique³ (diachronique). L'ignorance (quand on ne connaît pas l'histoire du mot) de son aventure lexicale à travers le temps occulte sa forme (morphologie) antérieure. L'unité mono-morphique *pli* qui semble bien acquise et admise comme mot simple ne nous provient que d'une dérivation régressive⁴ à partir de *plier* ; c'est valable aussi pour *nage* qui est issu de *nager* ou d'acronymes tel *zec* (PL 00).

De même l'origine étrangère du mot emprunté ou l'ignorance de son étymologie, et la négligence ou l'indifférence que l'on manifeste à l'égard des structures de la langue prêteuse, dissimulent la nature et la morphologie du mot emprunté. Exemple, la lexie *qatari* (adj. et nom, année 88) nonobstant sa francisation⁵ graphique : [q] devient [k] + addition du morphème/catégorème (e)

¹ « La nomination sémantique ou stylistique est un acte créateur et constant ». P. Guiraud. *-La Sémantique, Que sais-je ?* éd. P.U.F Paris 1972, p.39.

² La grammaire traditionnelle (voir Grevisse. *Le Bon usage*. pp.93-97) parle de dérivation impropre et dérivation propre.

Dérivation impropre (implicite, recatégorisation, hypostase). Changement de catégorie grammaticale. Glissement sémantique (métasémique).

³ Le résultat d'une évolution à concevoir dans une perspective diachronique.

⁴ Les exemples : *pli* et *nager* sont empruntés à Grevisse. « La dérivation régressive (ou rétrograde) crée des mots nouveaux par élimination d'une syllabe finale. Tandis que la dérivation propre allonge... ». Op.cit., p108.

⁵ Mise en morphologie (voir *Cahiers de lexicologie* N°55/89/2. Article de F.Chériquen, p.54.

pour marquer le féminin comme à l'accoutumée en français, on « passe sur » son statut de dérivé (base *Qatar* + suffixe -i)¹ dans sa langue d'origine.

Le recours à l'emprunt, ne gagne-t-il pas en précision dans la communication et en richesse sur le plan cognitif (connaissance) qu'une possible traduction peut éventuellement dénaturer ? Un mot étranger arrive toujours avec son contingent de valeurs et surcharges culturelles et idéologiques. Après tout, le mot signifie et renseigne sur les référents et sur l'appartenance et le statut du locuteur/usager (valeurs et marques sociolinguistiques); le cas des xénismes *hidjab*, *fetwa* (monde arabo-musulman), *popinée* (réalité kanak) et *teuf* (parler des jeunes et des cités des banlieues).

La prédominance des mots étrangers dans notre corpus, liste des mots radicaux, est inhérente à la « nature » des mots bases qui ne peuvent provenir que d'une série de changements que d'autres mots ont subis. Le mot de base est peut-être un allongement (affixation) oublié ou une troncation vieillie.

¹ En arabe, on le donne [qatarijun], dans l'usage oral et courant, on supprime la nunation [un].

Chapitre V

Les mots construits (à structure décomposable/sécable)

1-Dérivation

1-1- Dérivation par préfixation

L'antériorité du néologisme considéré et admis comme unité de formation préfixale ne sera pas prise en considération. Seule la forme avec laquelle se présente le mot néologique retenu, seule la distribution interne et synchronique des composants nous intéressent. Autrement dit, un mot tel *démotivant* dont la préfixation a fait un néologisme¹ ne figurera pas et ne sera pas étudié comme déverbal préfixé (adj.), parce que la base une (1) à laquelle s'est agglutiné le préfixe *dé-* est suffixée : radical *motiv* + suffixe (du P.P) *-ant*. Le préfixe, modificateur sémantique, en a simplement fait un néologisme à structure « préfixée suffixée ».

En plus des préfixes proprement dits, et qui sont ordinairement inséparables des mots auxquels ils sont liés, tel : *me-* avec ses variantes *mes-*, *mé-*, *dis-* et ses allomorphes *des-*, *dé-* nous avons admis, après consultation et vérification dans les sources mentionnées en bas de page², comme préfixe des adverbes et des prépositions françaises qui peuvent s'employer isolément *non*, *hors*, *sur* et des

¹ Nous avons vérifié que le mot *motiv* figure dans les dictionnaires : P.L.I. 1982, dans Lexis 89.

² Sources consultées pour vérification du préfixe susceptible d'être autonome ou à l'origine radical ou base du grec, du latin. Lexis P.L.I. 98, Larousse étymologique, Larousse Universel : La formation des mots en français moderne. J.Thièle.

éléments grecs ou latins entrant dans la construction (préfixation/composition) de mots de la langue française.

Pour le classement des dérivés préfixaux ci-après, le recours aux critères sémantiques et morphologiques, comme aux constituants immédiats s'est révélé nécessaire et conséquent.

Notons que les verbes ne trouveront pas place dans la liste qui va suivre parce que tous constituent des dérivés préexistants.

Exemples :

1- *dé / fiscal iser*

préfixe + base suffixée → dérivé par suffixation.

1-1-1- Les préfixes authentiques/inséparables

Des préfixes, qualifiés parfois d'authentiques et d'inséparables, nous avons enregistré dans notre corpus, liste des dérivés par préfixation, les affixes suivants : *anti-*, *auto-*, ¹ *des-*, *hyper-*, *in -*, *mé-*, *mono-*, *multi-*, *para-*, *post-*, *pré-*.

Les mots préfixés qui suivent sont classés selon le sens qu'exprime le préfixe qu'ils portent et son origine étymologique.

1-1-1-1- Préfixes d'origine latine

1-1-1-1-1- *Substantifs*

a) préfixes exprimant la position et le temps.

post- sur le plan sémantique, élément de postériorité. Il peut-être concurrencé par *arrière-* (dans les formations non techniques)² comme dans *arrière-garde*, *arrière boutique*, *arrière goût*.

post-moderne (PL 92), catégorie double : nom et adjectif.

pré- exprime l'antériorité souvent remplacé par *avant*-³ et *anté-* exemple : *avant-garde*, *antédiluvien*

¹ *Auto*, sens véhicule, n'est pas à considérer comme préfixe libre ou libérable, mais produit d'une troncation, telle : *automobile/ auto*.

² Forme des composés selon le D.L.F., J. Thièle le retient comme préfixe, op.cit., p.167.

³ Pour J. Thièle, il constitue un préfixe ; op.cit., p.151.

préadolescent (PL 89)

préaccord (PL 96)

prépresse (PL 97)

prérequis (PL 02).

b) préfixe exprimant la protection / l'hostilité

*para*¹ « qui protège de / contre » a comme allomorphe *pare*.

parapente (PL 89) « parachute ».

parachimie (PL 92).

pare-feu (PL 00) invariable calqué de l'anglais fire-wall

c) préfixes exprimant la négation (privatifs)

dés- peut avoir comme allomorphe ; *des-*, *dé-*.

désamour (PL 91) « cessation de l'amour ». La liaison suggère le calembour Créé, peut-être, par analogie morpho-sémantique à partir de *désunion*.

in-

inemploi (PL 89) « chômage », par euphémisme.

d) préfixe indiquant le mal, la négation, la péjoration

més- (origine franque) comme variante peut avoir *mes-*, *mé-*.

*mésusage*² (PL 93) origine latine selon J. Thièle, *Lexis* et A. Hamon le donnent comme latin tiré du «*francique missi* ». Le morphe *mes-* devance une base dont la lettre initiale est une voyelle et se lie à celle-ci.

¹ *Para* : J. Thièle le mentionne comme ayant une origine grecque. P.169, « contre ». nominal, ex. *parafoudre*. (PL 98), le situe parmi les préfixes d'origine grecque : « *Par(a)*, voisin de, protection contre » p.19. *Larousse étymologique* donne *para*, dans le sens de contre/protection, comme latin, de *parare* *Lexis*. *Para/pare*, du latin *parare*; « protéger ».

² L'idiomatisme peut occulter la structure parasyntétique. Préfixe *més-* + racine *us* + suffixe *-age*.

e) préfixe indiquant le nombre / la quantité

multi- Le Nouveau Larousse Universel le donne comme préfixe; peut avoir comme synonyme *pluri-*.

multiposte (n.m) (PL 88),

multimédia (PL 93) “ ensemble des techniques et produits qui permettent l’utilisation simultanée et interactive de plusieurs commandes de représentation de l’information. (textes, sons, images fixes ou animées) »¹.

Bien que le préfixe *multi-* exprime le pluriel, le mot construit avec le préfixe *multi-* ne prend pas “ s ” et se présente comme un singulier.

multisoupape (PL 97)

multisport, multisupport (PL 02) adj.et n.m. inv.

L’orthographe des dérivés préfixés portant *multi-* est instable. Comparons *multimédia* et *multisoupapes*.

f) préfixe exprimant l’intensité

super-(du lat.super, au dessus) rivalise avec *hyper, ultra, archi, sur*
superprivilège (PL 01).

g) préfixe exprimant une position, un espace

Le préfixe *hors-* peut signifier dehors, à l’extérieur, débordement, au delà.
hors-média (PL 99) n.m. invariable, son adjectivation est potentiellement possible. Le préfixe latin *extra-* est en lice avec *hors-*, *extra-muros, extraordinaire...*

1-1-1-1-2- Adjectifs

a) préfixe privatif

in- le préfixe *in-* a plusieurs allomorphes : *il-, im-, ir-*. Il s’assimile avec les initiales des bases sur lesquelles il opère.

¹ Le Petit Larousse 1998.

in -a de sérieux concurrents *mal-* : *malpropre*, *mal-foutu*, et *non-* : *non-conformiste*, *non-violent*

infécond, stérile, « couple infécond ».

b) préfixe exprimant la pluralité et la quantité

*multi-*¹

multiposte (PL 88), adj. ayant et partageant le même sens avec le substantif, même forme : *multiposté*².

Multifenêtre (PL 90) « informatique : se dit d'un logiciel permettant l'utilisation simultanée de plusieurs fenêtres sur un écran »³.

multifonction /*multifonctions* (PL 93) se dit d'un appareil remplissant à lui seul plus d'une fonction.

Le Petit Larousse 98 donne les deux formes orthographiques avec et sans la marque du pluriel : « s ».

multimédia (PL 93) « adjectif qui utilise ou concerne plusieurs médias. (Groupe industriel multimédia) » (PL 98)⁴.

Le sens de l'adjectif est différent de celui du nom comme nous l'avons déjà signalé dans les préfixes d'origine latine.

1-1-1-2- Préfixes d'origine grecque

1-1-1-2-1- Substantifs

a) préfixe indiquant la défense/ la protection

anti-, préfixe transcatégoriel, la base sur laquelle il opère peut changer de genre et de nature. *Antichar*, nom, est également adjectif *missile antichar*. *Anti-poussière*, adj. *Produit anti-poussière*, nom un *anti-poussière*. M.-F. Mortureux le cite aussi comme préfixe exprimant l'antériorité «avant» : *antichambre*

¹ T.O.P et *Nouveau Larousse Universel* l'identifient comme préfixe. *Le Petit Larousse* l'insère dans la liste des préfixes latins ou mots latins entrant dans la composition des mots français.

² *multiposte* : « Se dit d'un micro-ordinateur auquel peuvent être reliés directement plusieurs postes ».

³ *Le Petit Larousse 1998*.

⁴ Le corpus, sur lequel nous avons travaillé, ne comporte pas souvent des informations définitionnelles concernant l'item ou les items. Dans la majorité des cas, seule la nature du mot est mentionnée. Le recours au P.L.I. 98 et 2005 plus disponibles, s'était imposé comme nécessaire et judicieux.

Antidouleur (PL 96), “antalgique”, fait son entrée avec une nature grammaticale double : n. + adj. invariables. Nous nous limitons à *douleur* en l'acceptant comme base modifiée, morphème autonome français qui a donné des dérivés *douloureux*, *-euses*, *-ment* sans remonter à la base primitive *dolor* qui émerge dans *endolorir*, *endolorissement*, *indolore*

Antivirus (PL 00).S.F: B= préf. +b

b) préfixe exprimant “l'immanence” l'action, l'acte accompli sans agent extérieur ; dans le sens de : “soi-même”

*auto-*¹

auto-reverse (PL 93) n.m bien que le mot s'accepte et passe facilement de par son orthographe pour mot de construction française, construction qui se rencontre habituellement en français, le néologisme est d'origine anglaise et conserve sa prononciation anglo-saxonne [otorivɛrs].Adjectivable à volonté, d'ailleurs le P.L.I. 05 sous la même adresse le cite comme adjectif invariable. Alors que comme nom, il prend s au pluriel.

c) préfixe exprimant l'intensité (superlatif, intensif, contraire de *hypo-*)

hyper- marque un degré supérieur à celui exprimé par *super-* apparaît soudé à la base à l'instar de *hypo-*, *mini-*, *macro-*, *super*. Appliqué à un nom propre, il accepte le trait d'union, ex. : un mini-Etat²

hypertexte (PL 93) (n.m).

hypermédia (PL 95) (n.m).

d) préfixe signifiant seul

¹ N'est pas toujours présenté comme préfixe, comme dans J. Thièle (op.cit.) ou par Cheol-Hoon-Hong.In *La linguistique. Revue de la Société. Internationale de la linguistique fonctionnelle*. PUF 1997 :2 vol 33.Article : « tendances de la néologie par dérivation et par formation au moyen d'éléments gréco-latins.. ». Le D.L.F, *Lexis* l'admet comme très productif. De même le D.L.F est rejoint par M. Grevisse, *Le Bon usage* et H. Mitterrand, *Les mots français*, op.cit., p.34.

² Exemple emprunté à A. Jouette,*T.O.P*, op.cit., p.533.

mono- à insister sur l'orthographe, nous remarquons que devant un *i*, selon André Jouette¹, on fait usage du tréma ou du trait d'union. Devant *o*, il perd sa dernière voyelle ; suivi d'un *u*, le trait d'union est nécessaire pour éviter *ou*.

monocorps (PL 94).

monospace (PL 94) la voyelle *e* du mot espace est-elle tombée pour éviter l'hiatus?

e) préfixe indiquant la similarité, la ressemblance, le voisinage...

para – "du grec *para*, à côté de"² à distinguer de son homographe latin *para*, de *parere* «*parer*» signifiant l'idée de protéger, contre³; se soude au mot qui suit sauf si ce même mot commence par une voyelle, *para-uvéite*⁴.

parachimie (PL 92)

1-1-1-2-2- Adjectifs

a) préfixe indiquant la défense, la protection

anti-

antidouleur (PL 96) «*antalgique*».

b) préfixe indiquant la similarité, la ressemblance, le voisinage...

para –

parapublic (PL 88)

1-1-2- Préfixes séparables (libérables ou libres¹) dissociables

¹ Idem op.cit., p.425.

² Cf. D.L.F., *Lexis* (1989).

³ Cf Larousse étymologique (1971).

⁴ Exemple emprunté à A. Jouette T.O.P., op.cit., p.476.

1-1-2-1- Substantifs

a) préfixes indiquant la position, le rang (la hiérarchie)/ l'espace/ le temps

après- comme élément morphème², libre, est préposition ; du bas latin, selon *Lexis*, *ad pressum*, *de pressus*, "serré". Il peut remplacer sur le plan sémantique *post*. Il est lié avec un trait d'union au niveau de l'écrit.

après-soleil (PL 91) n.m variable : *après-soleils*.

sous- se lie à des bases françaises avec un trait d'union et exprime le rang inférieur ou l'insuffisance. Les scientifiques lui préfèrent *infra-*, *hypo-*, *sub-*.

Il forme avec *hypo* des antonymes, des mots construits avec *hyper-*, *sur-*
sous-comité, *sous-effectif* et *sous-marque* (PL 89).

hors- préfixe qui peut signifier : dehors, à l'extérieur, débordement. Du latin *de foris*³.

hors-sol (PL 93) : adjectif et nom invariables.

hors-media (PL 99) n.m invariable peut se rencontrer libre et seul comme préposition.

b) préfixe exprimant l'opposition, l'hostilité

contre- selon J. Thièle « est sémantiquement plus nuancé qu'*anti-* ». Il s'écrit avec un trait d'union, comme il peut être agglutiné. *Contre-* est une préposition du latin *contra*⁴.

contre-emploi (PL 89) : rôle ne correspondant pas au physique, au tempérament d'un comédien.

c) préfixe privatif indiquant la négation, l'absence (privatif)

non- : du latin *non* en position accentuée⁵.

¹ A.Martinet. *Syntaxe générale*. A.Colin. Col U., pp.34-35.

² Morphème : "... les monèmes comme *pour* ou *avec*, qui figurent aussi bien dans le lexique que dans la grammaire, sont à classer parmi les morphèmes". A.Martinet *E.L.G* 1/9.

³ Selon le dictionnaire, *Nouveau Larousse Universelle*, *hors-* provient du latin *de foris*.

⁴ Le préfixe latin existe et se rencontre souvent dans des formes telles, *contravention*, *contraception*.

⁵ *Petit Robert*. Dictionnaire de la langue française. éd. 1990.

non- : adverbe, devient concurrent redoutable pour des préfixes multiples du français : *a-* (an) : *anormal*, *aphone*, *asémantique*...; *in-* et ses allomorphes : *im-*, *i(l)-*, *ir-* Les dictionnaires ne le retiennent pas souvent.

C'est le plus productif. Il peut rentrer en formation avec tout substantif et adjectif en position antéposée.

non-droit (PL 90)

non-événement, ou *non-évènement* (PL 96). *Le Petit Larousse 98* retient les deux orthographe. L'aperture de la deuxième syllabe de la base, voyelle[e], est instable ou a tendance à s'ouvrir. Forme écrite, l'accent grave sur le deuxième (e) est ^{admis}

166

d) préfixe exprimant l'intensité (intensif)

*sur-*¹ se combine, à l'instar des préfixes libres précités : *contre-*, *non-*, *après-*, et se lie à une base française. De par sa nature grammaticale *sur-* est une préposition du latin *super-*, *supra-*. Il indique une intensité perçue comme excessive, *surpeuplé*, une évolution inhabituelle, exagérée. Il traduit également une position hiérarchiquement supérieure : *surintendant*, *surmoi*.

On le compte parmi les superlatifs : *extra-*, *hyper-*, *ultra-*²

Il accepte d'entrer dans une structure nominale, verbale, adjectivale.

surpêche (PL 90) n.f, "pêche irrationnelle, excessive".

surpoids (PL 96) "surcharge pondérale".

sur-mesure (PL 99) n.m invariable. A la différence de *surpêche* et de *surpoids*, le néologisme porte un trait d'union. *Sur-mesure* ne peut être retenu ou admis comme préfixé :

¹ Selon : *Petit Robert*, dictionnaire de la langue française. éd. 1990 : « Préposition (1080 ; sovre X^e S ; *Sore*, 980 la forme *sur* vient d'un croisement avec *Sus*. Lat., *super/supra*) ».

Larousse étymologique : « *Sur* X^{ème} S.; Eulalie (*sovre*, *soure*); 980, Valenciennes (*sore*); 1080, Roland (*sur*, d'après *sus*).

« Préposition (1080 ; sovre X^e S ; *Sore*, 980 la forme *sur* vient d'un croisement avec *Sus*. Lat., *super/supra*) ».

Larousse étymologique : « *Sur* X^e S.; Eulalie (*sovre*, *soure*); 980, Valenciennes (*sore*); 1080, Roland (*sur*, d'après *sus*).

² Exemple : *hyperactif*, *ultrasensible*, *extra-fin*.

1. *sur-mesure* n'est pas paraphrasable à l'instar des préfixés habituels (*sur-* + base) « mesure excessive, exagérée ».
2. Le néologisme résiste éminemment à une analyse affixale lexicalisée puis dictionnarisée, « confection d'après les mesures prises sur quelqu'un ».
3. L'absence d'étayage morphologique et *l'orphelinisation* qui caractérisent l'unité *sur-mesure*, cas isolé, font de *sur-* un affixoïde (pseudo- préfixe). C'est ce qui justifie notre réticence et c'est pourquoi nous contestons sa "préfixité" « état ou nature préfixale ». Tout laisse croire qu'il ne s'agit que d'un simple alignement sur le préfixe *sur-* qui semble avoir négligé le sens du préfixoïde, aspect et éléments vérificateurs déterminants. Il s'agit d'une banale analogie qui a donné une composition simple : préposition + nom.

1-1-2-2- *Adjectifs*

a) préfixe indiquant l'ordre, le temps

après-

après-soleil (forme invariable quand elle est adjectivale). Le préfixe est toujours lié par un trait d'union.

Commentaires

La productivité préfixale est visiblement et nettement inférieure à l'activité suffixale. Le premier « constat » à faire au sujet des préfixes est de signaler l'économie des formations préfixales dans la liste des structures des nouveautés lexicales retenues et du type : préfixe + base.

En comparant seulement les huit parutions respectives du *Petit Larousse* (88, 90, 92, 96, 00, 01, 02 et 03) : le choix des années et des éditions (parutions) n'est pas fourni comme critère, n'est pas voulu, mais le constat est généralisable et à généraliser à d'autres éditions. Dans les parutions : 00, 01, 02, 03, seules trois nouvelles entrées préfixées à structures fondamentales : préf.+b sont enregistrées: *multisupport*, *pré-requis* (PL 02) et *hyperlien* « lien associé à un élément d'un

document hyper-texte, qui pointe vers un autre élément textuel ou multimédia », P.L.I.05. La productivité des trois procédés de formation préfixale, suffixale et parasythétique note un déséquilibre net entre la production préfixale et les deux autres formations précitées (voir tableau récapitulatif). 15 préfixes / dans 8 parutions, 88, 90, 92, 96, 00, 01, 02, 03, contre 189 suffixes.

Année	Préfixation	Suffixation	Préfixé-suffixé (parasythétique)
88	01	20	15
90	03	14	12
92	03	24	21
96	03	36	07
00	01	31	05
01	01	33	11
02	02	20	04
03	01	13	05
Total	15	189	80

Pour commencer, nous estimons qu'il y a en moyenne deux préfixes dans chaque parution.

La confusion inhérente à la définition du préfixe et à sa nature morphologique ainsi que son origine, souvent savante, ne doivent pas encourager le locuteur moyen, usager habituel, à y recourir pour en faire usage dans une forme nouvelle. Quant au préfixe, installé depuis longtemps dans l'usage, lexicalisé, il peut être présenté comme fossilisé et désuet, *ad-*, *ob-*, *sub-*(grecs), *ec-* (latin).

L'usure soupçonnée est susceptible de détourner l'utilisateur-créateur du préfixe auquel la suggestivité, l'expressivité font défaut. Si la valeur stylistique, expressive, vient surcharger le préfixe et se greffer à sa sémantique, et en conséquence le redynamiser, la lexicalisation pourra en revanche affaiblir et ôter tout regain d'intérêt et d'activité.

Les formations préfixales¹ sont plus nombreuses parmi les noms. Sur vingt-quatre ajouts néologiques retenus, se rencontrent vingt et un substantifs contre six adjectifs. Notons que trois unités sont mentionnées et figurent à la fois comme substantifs et comme adjectifs : *multiposte*, *multimédia*, *après-soleil*, *multisupport*.

La prolifération moyenne des préfixes relève d'une réalité psycholinguistique, d'une prédisposition difficile à démontrer mais que l'on peut aisément constater à partir des chiffres et des productions enregistrées, comme dans le tableau cité ci-dessus. Cette indigence préfixale doit obéir à une logique, encore une fois, psycholinguistique opérant au niveau du processus désignatif (onomasiologique) : action, état, notion, agent... ont tendance à s'adopter et à se fixer dans les dérivés suffixés : *blanchâtre*, *palôt*, *mignon*, *minot*, *labour*, *labourage*, *laboureur*, *grincement*, *grillade*...

La difficulté de dénommer comme celle de trouver une définition « unanime » déstabilisent. Le doute s'installe ; l'assurance est quasi absente. Les avis divergent et freinent l'analyse comme la progression. Des éléments tels que : *multi*, *mono* et même *télé*² sont diversement signalés comme préfixes ou comme bases grecques ou latines.

La suffixation semble manifester une prédisposition fort saillante à opérer à tout bout de champ et sur toutes les bases des différentes catégories.

Toute dénomination (nomination) est au départ un concept que fixe souvent un radical ou un mot radical, pour continuer et aller vers une nouvelle forme : le suffixe est là. Il s'impose et impose ses services ; *blanc*, (du germanique *blank*) : *blancheur*, *blanchir*, *blanchisseur*, *-isseuse*, *blanchette*, *blanchoyer*, *blanchiment*, *blanchissement*...

¹ S'il est vrai que les formes préfixales sont relatives, la préfixalisation restera une source active de création néologique.

² *Télé* : si Martinet comme les dictionnaires Larousse le retiennent comme base savante grecque, A. Jouette (dans *T.O.P*) et Peytard in *syntagmes 3. Annales littéraires de l'université de Besançon, les belles lettres*, Paris 1980 l'affichent et le décrivent comme préfixe.



Ce n'est que pour traduire une nuance, une antonymie, une récurrence, une hiérarchie, une gradation spatio-temporelle que l'on use du préfixe.

Le sens (ou l'idée) exprimé au moyen du préfixe semble complémentaire et subsidiaire. La préfixalisation (ou le préfixe) nuance, complète et appuie l'idée essentielle que stabilise le mot généralement suffixé. Cf. les préfixés- suffixés.

Dérivés par ajout de préfixe latin

Préfixes	Noms	Adjectifs	Observations
Post-	Post-moderne	Post-moderne	Conversion nom/adj., adj./nom.
Pré-	Préadolescent Préaccord Prépresse		l’hiatus, né de la rencontre des voyelles, est surmonté par l’enchaînement vocalique.
Para-	Parapente		Sens : <i>contre-</i> . Construit par analogie sur le modèle, <i>parachute</i>
Dés-	Désamour		l’s, pour parer l’hiatus, a le sens de : absence. Polysémie préfixale.
In ¹ -	Inemploi	Infécond	Sonorisation dans le nom du <i>n</i> , premier exemple. + nasalisation de la voyelle dans l’adjectif, 2 ^{ème} exemple.
Més- origine franque	Mésusage		Variante du préfixe <i>mé-</i> , <i>mes-</i> , allomorphe variable selon l’environnement. <i>S</i> pour éviter la rencontre <i>é/u</i> .
Multi-	Multiposte Multimédia Multisoupapes	Multimédia multiposte multifenêtre multifonction	Provignement adjectival sensible par rapport aux formations nominales. Seul <i>multisoupapes</i> porte l’s du pluriel.
Trans-		Transcutané	
Super	Super-privilège	a de multiples concurrents :	<i>Supra-</i> , <i>sur-</i> , <i>ultra-</i> , <i>archi-</i> et <i>hyper-</i>

¹ *In-* (voyelle nasale) change selon son environnement vocalisée dans *infécond* et dénasalisée avec prononciation séparée du *i* et *n*.

Dérivés par ajout de préfixe grec.

Préfixes	Noms	Adjectifs	Observations
Anti-	Antidouleur	Antidouleur	Formation hybride : grec + français. Calque du mot savant <i>antalgique</i> .
Hyper-	Hypertexte Hypermédia		Hybridation- grec (préf.)+ français grec + base « américaine » <i>média</i>
Mono-	Monocorps Monospace		S'agit-il de formation hybride (préfixe grec + base latine (space)? ou il s'agit d'une hybridation : greco-française: mono + base française, avec chute de la voyelle initiale (<i>e</i>). Aphérèse ¹ , création encouragée par l'adjectif spacieux.
Para ² -	Parachimie « secteur d'activité regroupant la production et la commercialisation des spécialités de l'industrie chimique » (PL98).	Parapublic (que).	Préfixe ayant le sens de: semblable, voisin de ...

¹ Aphérèse : « ...phonétique, suppression d'une syllabe ou d'un son à l'initiale d'un mot (ex : *lors* pour *alors*) ». *Lexis* 1989.

² Préfixe grec. Polysémique : voisin, à côté de, semblable/contre : « préfixe d'origine grecque peut avoir des sens différents : para = à côté de, contre : *para-typhoïde*, voisin de la typhoïde, *paradoxal* = contraire à l'opinion commune ». A. Hamon. *Les Mots du Français*. Hachette 92. p.143.

Dérivés par ajout de préfixe libre/séparable.

Préfixes	Noms	Adjectifs	Observations
Après-	Après-soleil	Après-soleil	
Hors ¹ -	Hors-média		La structure hors+base n'est-elle pas un calque de l'anglais comme dans <i>hors-bord</i> (<i>out board</i>)/ <i>hors-la-loi</i> ² ? (<i>out law</i>)
Contre- Mal-	Contre-emploi	Mal-être	Ne s'est pas agglutiné vu la présence de la voyelle initiale de la base. Son allomorphe <i>mau-</i> ne se rencontre que dans des exemples anciens : <i>maussade</i> , <i>maugréer</i> .
Non-	Non-événement Non-droit		L'accent grave est maintenant admis et l'on peut écrire <i>évènement</i> .
Sous-	Sous-comité Sous-effectif Sous-marque		Le trait d'union est normatif (relève de la norme).
Sur-	Surpêche Surpoids Sur-mesure		
N.B	Tous les préfixes du tableau ci-dessus sont d'origine latine. Ils se rencontrent dans des formations récurrentes, dans des discours courants, standards, du peuple.		

Tableau récapitulatif des préfixes et entrées préfixales retenus dans le corpus

Origine ou nature de la formation	Préfixe	Entrée préfixale	
		Noms	Adjectifs
latine inséparable	9	12	8
grecque inséparable	4	7	3
française séparable	7	13	2
Totaux	20	32	13

¹ Du latin « variante de *fors*, avec *h* sans doute pour mieux marquer l'hiatus dans *dehors*. Horsain XIII^{ème} siècle « étranger ... ». *Larousse. Etymologique*, op.cit., p.374.

² Voir le Lexis

La préfixalisation¹(préfixation) constitue encore une potentialité novatrice et modificatrice du lexique et de la langue. La préfixation, où s'articulent morpho-syntaxe et lexique, continue à être un facteur d'enrichissement lexico-sémantique. Elle contribue à la vitalité et à la modification de la langue. Signe de vitalité, elle est motivée et suscitée par des besoins discursifs et servie par différents préfixes de nature et d'origine différentes : grecque, latine, franque et française (voir tableaux pages 172, 173 et 174).

Les préfixes sont des particules autonomes ou non autonomes. Ils jouent le rôle de préposition et d'adverbe.

Si le préfixe est un modificateur de sens, il restera neutre comme un catégorème. Les préfixés (les mots) gardent un lien morphologique /morpholexical avec la base initiale. Le préfixe est sans effet sur la catégorie grammaticale à laquelle il s'agglutine et qu'il précède. Il ne modifie pas la classe morphologique des dérivés par préfixation, sauf qu'il accepte la conversion et s'emploie comme adjectif, pour les cas des noms : *antichar*, *multimédia*, *multifenêtre*, *antidouleur*.²

La préfixation n'est-elle pas un raccourci paraphrastique, un équivalent ou substitut lexico-sémantique d'une unité relativement plus vaste telle la proposition relative ?

La dérivation préfixale (dérivé préfixé) n'est-elle pas à considérer comme l'expression d'une économie lexicale et morpho-syntaxique, tendance linguistique naturelle du langage humain ?

Le dérivatif, en l'occurrence le préfixe, assure une fonction définitoire et prédicative. La structure préfixée, paraphrase explicative, illustre une

¹ Terminologie de M^{me} Bader : Thèse sur « la formation des mots nominaux du latin ». Cité in *Syntagmes 3. J. Peytard. Annales littéraires de l'université de Besançon*. Paris 86. Préfixalisation est employée comme substitut lexical de préfixation. Toutefois, nous tenons à distinguer préfixation ou préfixalisation en tant que ou comme opération créatrice où le préfixe intervient sur le monème et s'y soude et répond en même temps à un besoin qui tient plus du langage/discours, de la forme préfixale (préfixée) (type : préfixe +base) avec laquelle se présente les nouvelles lexies de notre corpus et du P.L.I. retenues.

² Antidouleur récupéré comme transcatégoriel, non comme substantif (*anti* + *douleur*, n.f) mais comme adj. Sa substantivation est potentiellement prédictible mais au masculin.

construction densifiée qui se prête correctement à une analyse générative et transformationnelle.

La nouvelle entrée *antidouleur* construite sur le modèle savant de *antalgique* couvre bien les étapes de transformations possibles :

Un remède / une douleur.

Un remède qui soulage la douleur.

Un remède anti-douleur (notons que le P.L.I. 98 ne le retient que comme adjectif).

Substantivation → un antidouleur (nominalisation obtenue à la suite de l'ellipse du thème et l'intervention supposée du déterminant/article).

Les formations dérivées préfixées ne sont pas toutes de composition (constitution) monolingue (appartenant à la même langue). Nous avons rencontré des formations hybrides : grec/français, latin/français, latin/américain, latin/grec... (Voir tableau ci-dessous).

français/français	après-soleil, non événement, contre emploi, surpêche...
latin/français	pré-accord, parapente, prépresse
grec/français	Antidouleur, hypertexte, monocorps...
français/américain	hors-média ¹
latin/américain	multimédia
grec/américain	hyper média ²
grec/latin	Monospace (si l'on remonte jusqu'à l'origine latine du mot français espace).

Si le latin et plus particulièrement le grec ont toujours servi aux formations savantes et ont toujours été une source de prédilection du vocabulaire technique

¹ Le mot *média*, de l'anglais américain *masse media*, a été naturalisé par l'usage. Il prend *s* dans *medias/médias* « masse media » et produit des dérivés.

² *Hyper-*, d'origine grecque et que l'usage a francisé.



et scientifique ; l’américain domine depuis plusieurs décennies le jargon de la technologie contemporaine et révèle l’influence de l’anglais.

Si la préfixation peut bien illustrer l’aspect que peut revêtir le principe de l’économie du langage, les structures phonétiques des préfixes analysés ne pourront pas justifier l’activité et la diffusion, souvent inséparables et interdépendantes, des divers préfixes des entrées préfixales retenues (voir tableau ci-après des structures phonétiques des dix-huit préfixes étudiés).

Structures phonétiques des préfixes analysés

V	VC	CV	CVC	VCV	CCV	CCVC	CVCC	CVCV	VCVC	VCCV	CVCCV
In	In ¹ Hors	Des més non sous	Sur	auto anti	Pre	Trans	Post	mono para	Hyper	après	multi

Paradoxalement, nous notons que la structure la moins simple *multi*-² est celle qui est la plus productive.

Bien que le français soit plutôt enclin aux mots courts et les préfère aux mots longs³, *multi*- semble ne pas confirmer cela.

La motivation qui explique souvent la diffusion et le provignement n’est pas phonétique mais peut être lexicale ou extralinguistique. Les choses se compliquent surtout quand il s’agit de préfixes hautement dominés par des technèmes – néologismes techniques-, volontairement créés et savamment conçus

¹ *In*- : change et s’adapte selon son entourage phonétique : [in] [ɛ̃].

² En matière de diffusion et d’activité, *multi*- domine et devance de loin avec six entrées, le reste des préfixes *hyper*- avec deux, *pré*- avec deux, *mono*- avec deux. Même quand on regarde un dictionnaire, citons pour l’illustration, le P.L.I. 98, le préfixe *multi*- domine, presque indétrônable, avec 73 entrées, et *hyper*- avec 68 alors que la base préfixale *me*-(s) francique, de laquelle J. Pinchon disait dans *F.D.M* N°80/année 71 qu’elle « n’est plus productive » n’enregistrait qu’à peine six items disparates : (*mésaise/ mésalliance, mésallien, mésestime, mésuser + mésusage*).

³ « Notre langue préfère les mots courts aux mots longs » : Galichet Georges, *La langue française*, que sais-je ? p.18.

et mûrement réfléchis où la spontanéité est quasi absente, où il sera difficile de deviner la tendance.

L'activité préfixale est variable et relative. Elle s'explique par "la polysémie"/homonymie du morphème même (le privatif *in-*, en plus de la négation, il entre dans « la composition de nombreux mots où il exprime le mouvement vers : *incarcérer, infuser* »¹ et exprime l'admission, l'insertion « mettre, introduire dans ». Sa vertu est de s'adapter à de maintes bases ainsi que d'adopter maintes formes: - formes de dérivés dénominaux, déadjectivaux - (allomorphes en fonction de la base qui le précède : *inemploi, infécond, infichu, infoutu*²).

La préfixation semble plus active et plus productive parmi la classe des substantifs. Sur les 44 entrées préfixales retenues et répertoriées, 32 sont des substantifs et 13 des adjectifs.

Le vocabulaire technique domine les formations préfixales avec 24 items dont 19 d'origine latine et neuf d'origine grecque.

Le langage courant semble préférer le vocabulaire français, puiser surtout dedans et user de préfixes français. Les huit formations préfixées (préfixes grecs) relèvent du jargon technique. Sur 16 mots préfixés (préfixes latins) 14 appartiennent au vocabulaire technique et scientifique. En revanche, les préfixations appartenant au vocabulaire courant³ et usuel sont toutes construites avec un préfixe séparable, français.

Les 20 préfixes inventoriés pour l'analyse des unités dérivées par préfixation se répartissent comme suit : neuf latins, quatre grecs, sept français (francisés : un francique et cinq latins)⁴. Nous pouvons peut-être dire qu'au niveau de cette zone néologique (la dérivation préfixale), le "français" reste en sa majeure partie

¹ Cf, le Lexis.

² Leur nature participiale nous a contraint à les admettre comme préfixés – suffixés.

³ Les frontières ne sont pas toujours faciles à tracer entre vocabulaire technique et vocabulaire commun et usuel. Il y a des mots techniques que le succès soustrait au vocabulaire technique.

⁴ Les cinq préfixes ont comme étymologie des bases latines.

français, si l'on comptabilise ensemble préfixes français et latins. Les préfixes grecs sont habituels et ne perturbent en rien le lexique du français.

Pour conclure, nous pensons, à voir la genèse et l'étymologie de chacun des préfixés étudiés, le préfixe ne serait qu'une base grammaticalisée (en préposition ou adverbe) et lexicalisée (en préfixe). Le préfixe dans son intervention préfixative se présente comme une procédure de relance ouverte de néologisation. Il répond toujours à un souci de précision et de justesse, deux critères sur lesquels veille le P.L.I. avant de porter et de fixer son choix, puis pour retenir finalement une nouvelle lexie. Par la préfixation, la connotation recule, la dénotation se renforce, le lexique se précise et le sens se densifie et s'améliore c'est pourquoi Jean Peytard écrit : « De surcroît, lexie préfixée (vocabulaire technique) met souvent un terme à une période de recherches visant la dénomination d'une notion ou d'un objet nouveaux. Quand le néologisme préfixé est trouvé, la dénotation gagne en justesse et en précision. Le discours scientifique améliore son fonctionnement ¹».

1-2- Dérivation par suffixation

Dans la dérivation explicite on compte d'abord la suffixation, processus de formation de création (néologique) courant. La suffixation est le mode le plus souple, le plus simple et le plus provigneux non seulement dans la formation dérivationnelle mais aussi parmi les modes de formation dont dispose le français. Il y a d'abord l'idée que prend en charge le nom ou le verbe ; il suffit par la suite de continuer sur sa lancée et dans l'élan du discours pour nuancer l'idée de base afin d'exprimer l'idée nouvelle : *fil* → *fillette* ; *crin* → *crinière* ; *terre* → (*se*) *terr*, *enterrer*, *déterr* ; *identité* → *identifier*, *identifiable*.

¹ J. Peytard *Syntagmes didactique. Sémiotique, linguistique. Annales littéraires de l'Université de Besançon*. Paris 1986.

Autre vertu affixale et atout du suffixe, c'est qu'il accepte toute forme de base : base simple, *livresque* ; base composée et recomposée, *auto-stoppeur*, *biologiste* ; base acronyme, *onusien* ; base siglée, *Rmiste*.

Le dérivé suffixal est obtenu à l'aide d'un suffixe qui n'existe qu'en relation avec une base lexicale ; c'est-à-dire lié (le suffixe) à un radical. *Le Lexis* (édition 89) définit la suffixation comme :

“n.f. (1876), moyen morphologique employé pour former avec des suffixes, de nouvelles unités lexicales à partir de mots de base (ou racines)”.

Rappelons que le suffixe constitue une particule lexicale qui s'agglutine à la fin d'un mot ou d'un radical et en modifie en conséquence le sens et parfois la classe grammaticale. A la différence de certains monèmes qui entrent dans des compositions, et à la différence de certains préfixes tels, *non*, *contre* ..., le suffixe n'a pas d'autonomie et n'existe pas indépendamment de la base.

A. Dauzat¹ écrivait, au début du siècle passé, au sujet du suffixe : “Par définition, il n'a jamais une vie indépendante, il s'ajoute, non plus, au mot générateur tel quel, mais à son radical, ou, plus exactement, il se substitue à sa terminaison”.

Si la localisation du suffixe, de par son agglutination post-posée, repère “spatio-formel”, est facile, sa délimitation sera parfois délicate.

La récurrence suffixale comme la pluralité allomorphique de certains suffixes, toujours féconds, n'aide pas à tracer les limites, à circonscrire le suffixe, et en conséquence à l'identifier et à le distinguer de la base à laquelle il est lié. Les exemples toponymiques ci-après en sont l'illustration : *algérien*, *tunisien*, *chilien*, *italien*.

Le suffixe serait-il *-ien* ou *-en*² (prononcer [$\tilde{\epsilon}$]) ?

Faut-il y voir synchroniquement des structures du type :

base suffixée + suffixe (bm¹ + suf+suf)

¹ A. Dauzat, *La vie du langage*, p.109.

² [$\tilde{\epsilon}$] et *ain* de *marocain*, *américain* que l'orthographe sépare et que l'étymologie réunit “ *ien* / *ne*, du latin *anus*, *ana* a donné normalement - *ain*, *aine*. ” Grevisse – op.cit., p.113.

Alge (r) + ie + en² (e muet)

Tunis +ie+en / *Tunisi(e)* + -en,

Itali + -en,

Chili +- en,

Ou structure du type base + suffixe (b+suf)

Alger + - ien,

Chil + - ien ,

Ital + - ien,³

de même faut-il voir dans *émulsifier*⁴ : b+suf élargie (if), *émuls*+*-i-*+*ifier*, *émuls*⁵+*-if-*+*ier* ; *fructifier* = bm(savante) *fruc*+*-ti-*+*-(i)fier* (ou *-i-*+*fier*, ou *-if-*+*-(i)er*).

Le *Nouveau Dictionnaire Etymologique et Historique* (A. Dauzat et J. Dubois, 1981) distingue les suffixes primitifs qui proviennent du latin populaire et cite l'exemple de - *aison*, - *atre*, -*eau* des suffixes d'emprunt issus du latin - *teur*, - *tion* , du grec - *isme*, - *ose*... et d'autres qui viennent d'origines multiples, provençal - *ade* , de l'italien - *esque* et de l'Allemand - *ard*, - *and*.

On peut enregistrer des suffixes doublets, ayant une même origine, toutefois, ils se rencontrent aujourd'hui avec deux phonies et deux graphies différentes comme c'est le cas de, -*ain*, -*ien* (populaire) et -*an* (origine savante), tous les trois proviennent de suffixe latin -*anus*...

Le suffixe peut se souder au nom, à l'adjectif et au verbe. La suffixation peut donner un substantif, un adjectif, un verbe selon le besoin discursif.

Le suffixe ne modifie pas seulement le sens du mot de base auquel il est lié *organiser* → *organiseur* = organisateur mais peut toucher aussi le genre, la catégorie.

¹ Bm = base modifiée.

² Notons que le suffixe- *ie* du latin- *iam* se fixe aux noms et aux adj. comme dans, *Normandie*, *Jalousie* est allomorphe *de - erie*. Voir *Le Bon usage*, Grevisse, pp.102-104.

³ Italien vient de l'italien *italiano*. Voir *Lexis*.

⁴ Pour H. Huot, « une terminaison issue du V. latin de la famille de « faire » et qui autorise à penser que ces verbes (mis à part quelques-uns) sont en réalité des composés synthétiques, reliés par un joncteur -i-» op.cit.,p.80.

⁵ Nous retenons comme base : *émuls*, du lat. *emuls* (um), que l'on retrouve dans *émulseur*.

Exemples :

animal: n.m → *animalerie*¹ : dénominal, féminin, *animalier*, (adj.), *animaliser* (verbe).

bleu (adj./n.) → *bleuet* - n.m → *bleuetterie*, n.f. (canadianisme), *bleuter*, *bleuir*.

De même qu'il peut opérer sur des catégories différentes, à partir d'un nom, d'un adjectif, d'un verbe,

Exemples :

nom → adjectif : *concouriste*, (PL 91)

adjectif → nom : *ruralité*, (PL 94)

noms → verbes : *zapper* (PL 89), *galérer* (PL 89), *zoner* (PL 90), *zoomer* (PL95)

verbe → adjectif : *gérable* (PL 91)

adjectif → verbe : *respectabiliser* (PL 92), *ringardiser* (PL 94)²

La suffixation ne peut pas être réduite à un simple collage de suffixes aux mots radicaux, elle obéit à des critères formels, structurels qui assurent la substitution (sur le plan paradigmatique) et la combinaison (au niveau syntagmatique), et répond ainsi à un besoin d'économie de langage.

« Tout dérivé, quel qu'il soit, traduit un besoin d'économie puisqu'il épargne de recourir à une périphrase ³ ».

La création néologique suffixale est la mise en action d'une analogie stabilisable en structure fondamentale ou comme modèle de formation initiale : b+suf. qui accepte d'être élargie à d'autres suffixes : b+suf+suf+suf. ex. : *constitu/tion/(n)ell(e)+-ment*. Il indique et modalise également des suffixes tels que *-aille*, *-asse*, *-on*, *-âtre*, *-el*, *-ot(t)*, ... qui sont en mesure de traduire plus de nuances.

Le suffixe *-ard*¹, exprime l'agent avec valeur neutre dans *motard*. Il devient augmentatif superlatif dans *richard* ; il bascule dans le dépréciatif avec *faiblard*,

¹ *Animalerie* figure dans le corpus comme néologisme de sens. Sens nouveau, édition 90, « magasin spécialisé dans la vente d'animaux de compagnie ».

² Les chiffres entre parenthèses indiquent les dates de parution du néologisme dans *le Petit Larousse*.

³ Cf. R.L. Wagner, op.cit., p.105.

mouchard, qu'il ne faut pas confondre peut être avec son homonyme locatif *savoyard*, « *montagnard* »,...

-aille peut exprimer à chaque fois une nuance de sens : sens collectif *pierraille*, quelquefois nuancé d'une touche péjorative *mangeaille*, etc.

La dérivation est certes disponible, mais n'est pas automatique. Beaucoup de mots sont possibles par suffixation ne furent pas créés ou retenus, ex. : *misère*, *misérable*, *miséreux*, mais pas *misérer*² qui ne fut introduit que plus tard et comme régionalisme (mot de la francophonie, Sénégal).

Deux suffixes peuvent être utilisés concurremment comme synonymes *-age/-ement soulignement /soulignage* ; ou avec une nuance de taille dans certains suffixes *-ien/-iste*, ex. : *marxien*, *marxiste* ; *gaullien*, *gaulliste*.

Pour mieux cerner les règles de créativité lexicale par suffixation (combinaison de morphèmes de bases et suffixes agglutinés), en vue d'identifier les formes suffixales (suffixes) et de dégager leurs contenus sémantiques, l'analyse en constituants immédiats (segmentation et découpage en unités plus petites) s'avère aussi nécessaire qu'adéquate.

Les néologismes, dérivés suffixaux, tous d'ordre typologique, structure fondamentale base + suffixe, ou base + suffixe 1 + suffixe 2 (concaténation suffixale), retenus pour l'analyse et la description sont regroupés selon leur catégorie (classe grammaticale) et rangés par signification (critère sémantique)³.

Il y aura d'abord la catégorie des noms, puis des adjectifs, des verbes et des adverbes. Les unités dérivées par suffixation de la série de chaque classe seront organisées et répertoriées à leur tour selon le sens des suffixes auxquels elles sont liées.

¹ Pour le D.L.F *-ard*, est familier et péjoratif. Synchroniquement, *motard* devient courant et n'a plus rien de péjoratif. *Motocycliste* (synonyme) n'a aucune chance de le supplanter même dans l'usage administratif (administration judiciaire – police-). *Richard* s'oppose à *riche* et a également perdu tout caractère dépréciatif.

² L'A.D.A. (arabe dialectal algérien) utilise le verbe *misérer* avec mise en forme et phonologisation arabe depuis longtemps, à partir du nom français *misère*.

³ Nous ne reproduirons pas tous les exemples du corpus, vu leur nombre, nous nous limitons à présenter à chaque fois quelques exemples selon la catégorie et le suffixe.

1-2-1- Dérivation nominale

Suffixation explicite (substantivante).

Substantifs suffixaux séries selon des rapports morpho-sémantiques.

1-2-1-1- Verbe → substantif (nominal - déverbal)

a) action, effet, résultat d'une action

Le suffixe *-age*, du latin populaire *-aticum* polysémique. Il indique une action, un état. (Il désigne un collectif lorsqu'il s'adjoit à une base nominale : *outillage*, *grillage*, *branchage*, et produit des noms masculins. D'après H. Huot, il s'adjoit plus à des radicaux de types populaires, alors que son concurrent *-tion* suit des radicaux de types savants.¹

-age indique une action quand il est lié à un verbe, exemple : *forage*, *traçage*...

Très productif avec ses deux concurrents sérieux *-ment* et *-ion* et exprimant quelquefois le même sens, *agréage* (PL 90) = *agrération*, mais souvent avec une certaine spécialisation lorsqu'ils existent sous forme de doublets. On dit bien : *règlement* d'un conflit, d'une facture ; mais *réglage* d'un mécanisme (une montre). La nuance s'avère parfois d'ordre aspectuel. *-age* traduirait une action en cours (effectuation) ex. : *agréage*, *agrération* (belgicisme) ; *-ement* exprime plutôt un résultat (perfectif), ex. : *agrément*. Le suffixe *-age* peut être polysémique : *réglage* (d'une machine), *réglage* « traçage ». Il peut être terminal dans une structure déverbale et ouvert sur d'autres éventuels dérivés ; comparons : *mariage* (déverbal), *esclav(e)age* → *esclavagiste* (dénominal) et *garer* → *garage* « action de garer » déverbal, et *garage* « lieu », *garagiste*.

assurance (PL 88) « n.m. Alpinisme: action d'assurer; dispositif (corde, baudrier) servant à assurer. » (PL 98).

Type de formation² : base + suffixe (*-age*).

¹ H. Huot, op.cit., p.62.

² Le suffixe *-age* servait à former des adjectifs comme *volage* et des collectifs comme *branchage*, et s'agglutinait à des noms tels : *plumage*, *grillage* ; aujourd'hui « il ne sert qu'à former des noms d'action qui dérivent de bases verbales *recyclage* » cf. J. Thièle op.cit., p.13.

Déverbal : base verbale + suffixe (-age).

Au même modèle appartiennent les verbes (néologismes) suivants : *formatage* (PL 89), *agréage* « *agrération* », *flashage* (PL 93), *plantage* (PL 95), *inertage*, *portage* (PL 96) et *caillassage* (PL 00).

Le suffixe -(a)tion du latin *-tionem* forme des noms féminins ; il peut avoir comme variantes allomorphiques *-ion*, *-ation*, *-cation*, *-faction*, *-ition*, *-(s) sion*, *-xion*, *-fication*, *-isation*¹. Les dérivés suffixés en *-ion* se paraphrasent à peu près comme « action et /ou résultat/conséquence ». Il s'agglutine aux verbes du 1^{er} groupe avec introduction parfois des « infixes »² :- *is* et *-ifi* -, ainsi se sont formés :

Initialisation (PL 88) « n.f. informatique. Etape préliminaire de la mise en service d'un ordinateur³ ». Base verbale *initialiser* + suffixe *-ation*. Substitution *-er* / *-ation* ; ou base+suffixe + suffixe (*initial*+*-is*+*ation*).

fluidisation (PL 89) « n.f. technique. Mise en suspension dense des particules dans un courant fluide ascendant » (PL 98). Déverbal, alternance *-ifier* / *-isation*.

colorisation (PL 90) « mise en couleurs par un procédé électronique des images en noir et blanc » (PL 98). Déverbal *coloris* (*er*) + suf. *-ation* ou base (savante) +infixe (introduit entre base et suffixe infinitif *-er*) +*-er*. L'emboîtement de *-is* entraîne une différenciation sémantique : *colorer/coloriser*, *coloriage/colorisation*.

Titrisation (PL 90) « n.f. banque. Opération par laquelle les établissements bancaires cèdent leur créances qui mettent des titres négociables sur le marché ». (PL 98).

ghettoïsation (PL 93) « Action d'enfermer réellement ou symboliquement une minorité dans un ghetto, de la tenir à l'écart de la société ». Déverbal (base verbale *ghetto*, italien, « au début du XVI^e s. désigne un quartier juif de Venise », *-iser*, virtuelle/possible + *-ation*), sur le modèle de *scolarisation*, *actualisation*.

¹ C.f. J. Thièle, op.cit., p.37 et *G.L.L.F* – p.XII (Préface).

² S'il y a rejet de l'infixe, les suffixes seraient *-isation* et *-iser*

³ Informations lexico-sémantiques tirées du P.L.I. 98.

Hybridation : base nominale d'origine italienne (voir PL 98) + affixe français. L'origine est italienne et la forme est française.

dollarisation (PL 95), *judiciarisation* (PL 02), *marchandisation* (PL 03) même formation que les néologismes pré-cités.

N.B. Les cinq substantifs précités: *titrisation*, *ghettoïsation*, *dollarisation*, *judiciarisation*, *marchandisation* sont de la structure fondamentale : base = b+suf+suf, ils sont formés par analogie et construits à partir de verbes virtuels¹ (ou que les dictionnaires n'ont pas encore retenus) : *titriser* - *ghettoïser* *dollariser*.

libanisation (PL 92) formé par suffixation à partir du verbe dénominal (nom propre), implicite: *libaniser* sur le modèle lexical technolecte, géopolitique, *balkanisation*. Paradoxalement, le mot évoque l'histoire sanglante du Liban².

Le suffixe *-ment* vient du latin *-mentu(m)*. Ce suffixe est à distinguer de celui formant des adverbes. Il marque le résultat d'une action traduite par le verbe. Il s'ajoute au radical du verbe en intercalant un (*e*) euphonique ainsi, de *hurler* – *hurlement*, *vêtir* – *vêtement*. Les verbes de la 2^{ème} conjugaison intercalent *-iss(e)*, exemple : *rugissement*, *barrissement*. H. Huot³ note sa rentabilité et le classe deuxième après *-ion* bien qu'il semble montrer un peu d'essoufflement quand on revient à notre corpus où nous trouvons un seul néologisme dérivé suffixé.

abondement (PL 93) n.m, nominal / déverbal ; construit à partir du verbe *abonder* sur le modèle (par analogie) de *manquement*, *étouffement*, *flottement*.

Le suffixe *-ing*, suffixe anglais, retenu pour l'analyse à cause de sa récurrence et qui s'annonce comme fécond, nonobstant l'hostilité et la méfiance affichées des institutions et officiels français contre l'emprunt à l'anglo-américain

¹ Le *G.L.L.F* parle de verbe implicite (virtuel) et donne l'exemple de *caravaner* à partir de *caravane*.

² Guerre civile et fratricide entre fractions politico-religieuses et ethniques rivales du Liban.

³ H. Huot, op.cit., p.54.

jugé menaçant. Aucune hybridation n'a été enregistrée, selon J. Thièle,¹ dans le lexique français.

Toutefois, Jean Dubois dans un article « L'évolution du lexique dans le français contemporain » écrit²: « Enfin le français a développé d'une manière originale la sémantique du terme - *ing*. Ces mots ne désignent plus seulement l'action *doping*, *forcing*, mais aussi le lieu où se font l'action *dancing*, ainsi le terme *pressing*. Si J. Dubois notifie l'extension sémantique (néologie de sens) des mots anglais en - *ing* empruntés et cités ci dessus, le dictionnaire *G.L.L.F*³ mentionne *camping* comme résultat de l'addition du suffixe anglais - *ing*, au verbe *camper*, de même le nom *caravanning*⁴ est obtenu à partir du verbe implicite *caravaner*.

Le suffixe -*ing* donne des substantifs au masculin. Jonathan Guilford dans son article « L'attribution du genre aux emprunts à l'anglais⁵ » note : « la terminaison -*ing* est assez fréquente et typiquement anglaise ». Il est donc intéressant de l'analyser pour voir si le même genre est attribué régulièrement. Nous avons relevé 22 exemples dans le corpus. Tous, sans exception, sont au masculin. On pourrait donc conclure que généralement si un emprunt se termine par -*ing*, le genre masculin lui est attribué. Le suffixe -*ing*, supposé concurrent des suffixes -*age*, -*ion* et -*ement* ne doit pas être confondu avec -*ingue*, suffixe diastratique qui serait un morphème explicable par l'argot ou l'usage populaire comme dans : *cradingue* « *crad* » (sal) (PL 99), *sourdingue* « sourd », *foldingue* « fou ».

Dans notre corpus, nous avons rencontré la série de substantifs en -*ing* qui suit : *lobbying* (PL 91), *casting*, *feeling* et *zapping* (PL 93), *canyoning* (PL 96) et

¹ J. Thièle. idem p.38. Il voit dans la similarité des morphèmes de base tels : (*camper/camping*, *presser/pressing*, *forcer/forcing*) l'origine de leur succès et de leur acceptation ainsi que l'admission facile des structures dérivées suffixées en : - *ing*.

² *Le français dans le monde* N° : 6, janvier 1962.

³ Idem.

⁴ *Caravanning*, *dancing*, *camping*, etc. sont mentionnés par le P.L.I. 1998 comme mots anglais.

⁵ Article paru dans la revue : *La linguistique* (Revue de la société internationale de linguistique fonctionnelle), Vol.33.1997.

morphing (PL 97), *piercing* (PL 01), tous de formation autochtone (anglo-américaine).

b) agent de l'action, professionnel (agentif)

Le suffixe *-eur(se)* ne s'adjoint presque qu'à des formes populaires¹ et d'une productivité non négligeable, ce suffixe provient du latin (*-orem* ou *-atorem*²). Il s'ajoute essentiellement et presque toujours au verbe et à l'adjectif, exemple : *moteur*, *minceur* ; et, cas *rarissime*, à un nom comme dans *baroudeur* où le verbe ne peut être qu'implicite. Il s'emploie dans des formations substantivales mais connaît aussi des emplois adjectivaux (dérivés). Il donne des noms agentifs, nom de moyens, d'instruments ex. : *effaceur* (PL 91) « feutre pour effacer l'encre ». Sa forme féminine est *-euse*³ et a comme variantes allomorphiques :

-ateur / -atrice

-iteur / -itrice

-teur / -trice .

Il faut distinguer ce (suffixe *-eur*) de son homonyme *-eur* (du latin *orem*, autrefois *-our*) qui se rencontre dans les noms déadjectivaux féminins : *moiteur*, *maigreur*, *chaleur*, *blancheur*.

tagueur (PL 92) « Personne qui trace des tags » (PL 98), forme hybride. *Tag* (*u*)-forme anglaise *+eur* ; forme admissible comme résultat d'une francisation de *tagger* mais la forme féminine *tageuse* éloigne la thèse de naturalisation.

tageuse (PL 92) modèle de formation : SF. : Base= b. + suf.

(base verbale du verbe *taguer*⁴) + suffixe (*-eur/ se*).

¹ Voir H. Huot, op.cit., p.53.

² Grevisse, *Le Bon usage* Idem. p.104.

³ Se rencontre dans des formes féminines avec rajout du *-e* à *-eur* comme dans les canadianismes : *professeure*, *docteure*... certaines sont admises par le dictionnaire tels le P.L.I. mais abhorrés par beaucoup, on leur préfère la forme classique *-euse*.

⁴ Le P.L.I. donne le verbe *taguer*, dénominal de l'anglo-américain *tag*. (nous trouverons les trois formes : *to tag*, *tagger* en anglais) que les verlanisants ont façonné en : *gueta*. D'après Philippe Vandel dans son *Dico. français / français* op.cit., p.237. *tagueur* comme *rappeur* peuvent être dénominaux et paraître parmi les dérivés nom / nom

rappeur (PL 94) nominal / déverbal. Base verbale de l'anglo-américain : *to rap* « bavarder ». Formation hybride : anglais / français. La lettre *p* est doublée quand on passe de la base primaire nominale originelle au dérivé suffixal nominal.

Des néologismes comme *coteur* (PL 89), *routeur* (PL 92), *graffeur* (PL 93), *flasheuse* (PL 93) et *baroudeuse* (PL 95) (base d'origine arabe : poudre explosive/combat), *raveur* (PL 00), *crocheur* « tenace » (helvétisme), *harceleur*, *tchatcheur* (se) (PL 01), *chambreur* (PL 02), *hébergeur*, *roleuse*, *profileur* (PL 02) sont construits comme *rappeur* et *tagueur*.

contributeur (PL 96). S.F. : B=b.+suff., base verbale : *contribu* (er)+ suffixe (*eur*) .

La variante suffixale : *-teur* : (t)+ *-eur*, n'est que le résultat d'une adaptation à l'environnement phonique, changement graphémique. Le *t* intervocalique est inséré pour empêcher l'hiatus.

organiseur (PL 97) « Agenda à feuillets mobiles, ordinateur de poche. Agenda » (PL 98). modèle : base + suffixe, nominal/déverbal, calque sémantique (anglo-américain *organizer*), construit à partir du verbe *organiser*.

Instructrice (PL 02), féminisation évidente *instructeur* (qui peut faire *-eure* au Québec) comme *auteure*, *professeure*. La forme *instructrice* semble avoir toujours existé certainement confondue ou occultée par *institutrice*. Le préfixe féminin n'est probablement pas obtenu du latin *-trix* → *-trice* comme l'a proposé K. Nyrop mais de *-truc-* (allongement thématique, *instruct*+*-r*, « fossile » du suffixe masculin *-eur* auquel s'est agglutiné le suffixe féminin¹. La segmentation éventuelle serait : b.+suf.+suffixoïde *instruct*+*-t*+*-r*+*-ice*. Ainsi, *instruct-* pose problème parce que c'est un radical savant non justifié en synchronie et se distingue des autres formations naturellement créées : *fondatrice*, *créatrice*.

¹ Voir H. Huot, op.cit., pp.66-67.

1-2-1-2- *Adjectif* → *substantif* (nominal - déadjectival)

a) *qualité / état*

Le **suffixe** *-ance* intra-catégoriel du latin *-antiam*, indique l'action, la qualité, l'état ou le résultat de l'action¹. Ce suffixe *-ance* donne des noms au féminin. Il est parallèle aux formes terminées par *-ent / -ant* (adjectif, participe présent), d'où les deux allomorphes : *-ence / -ance*, comme dans : *déficiência, adolescence, patience, alcaescence*. On pourrait proposer de réduire ce suffixe à *-ce* à cause de son lien avec les bases adjectivales et participiales précitées et la structure est alors comme suit :

base suffixée + suffixe.

flamboyance (PL 99) S.F: B=b.+suf+suf.

base suffixée + suffixe (*-ance*) .

flamboyance présente une concaténation suffixale.

flamb /-oy²/ -an (t) / -ce.

ou *flamb* (base primaire nominale) + *-oy* + *-ance*.

Militance (PL 00), base verbale *militan(t)* + (*an*) + *-ce*, ou + *-ance*

Le dérivé, *flamboyance*, est construit à partir de la base verbale (verbe) suffixée (suffixe augmentatif *-oy* ou *-oy (er)* de la forme originelle latine attestée *-izare*+ infixe du participe présent *-ant*). Ce dérivé comprend des constituants immédiats (base verbale+ suffixe + suffixe) et la structure syntagmatique est comme suit : (base lexicale, dénotative, +modificateur sémantique + catégorèmes *-an(t)* ; il est question d'une transformation verbale, participe présent puis *-(an)ce* + nominalisation).

Le suffixe *-(ic)ien/-ien(ne)*: suffixe d'origine latine, de forme populaire³ (doublet de *-ain*, et de *an* forme savante), forme des adjectifs et des noms.

¹ Cf. - le *GLLF* . op.cit., p.X et *Le Bon usage* -op.cit., p.101.

² *-oy (er)* suffixe verbal du latin *-izare*, devenu *-idiare* ,puis *-ierer*, *-oier* , *-oyer* *Le Bon usage* idem, p.107.

³ M.F. Mortureux, op.cit., p.53.

Ce suffixe s'adjoint à des adjectifs qualificatifs comme à des noms pour former des nominaux. Il est transcatégoriel quand il opère sur un nom, mais demeure intracatégoriel quand il se soude à un adjectif.

cogniticien (PL 88) nominal/déadjectival (cognitif). Alternance *-if/ -icien*.

Le suffixe *-ité* : du latin *-itas*; suffixe populaire (*-été*)¹. Ce suffixe savant², désigne la nature spécifique, l'état, la qualité, donne aussi des substantifs déadjectivaux (formés à partir d'adjectifs). Ce suffixe est productif, il produit des noms au féminin et a comme allomorphe : *-té /-eté*, exemple : *oisiveté, saleté, sûreté*. Selon J. Thièle³ "Si la base n'est pas un mot simple, le suffixe substantival *-ité*, en liaison avec le suffixe de base, a la distribution suivante : *-al / -alité,-eur / -orité, -able/ -abilité, -ible / -ibilité*, il se lie souvent à une base dérivée suffixée. S.F : B=b.(m) +suf.

frilosité (PL 88) structure : base adjectivale modifiée (alternance *-euse, -eux / -os* + suffixe *-ité*). *Frileux (se) → frilosité*. S.F : = B=b.(m.)+suf.

portabilité (PL 91) base adjectivale (*port* + *-able*) + (*-ité*). Suppression du schva (e) du suffixe *-able* et insertion de la voyelle (i), conséquence distribution allomorphique : *-alité*.

profitabilité (PL 90) même formation que *portabilité*.

ruralité (PL 94) base adjectivale, (du latin *ruralis* de *rus, ruris*, campagne⁴) lexème où l'adjectif et le nom peuvent se manifester synchroniquement. L'adjectif provient directement du latin.

Sinistralité (PL 94), *radicalité* (PL 96), *conjugalité* (PL 99) sont des adjectivaux formés comme *ruralité*.

subsidiarité (PL 95) alternance des voyelles [ɛ] de la base adjectivale et la voyelle [a] du nom dérivé suffixé *subsidaire, subsidiarité*.

typicité (PL 95) typique + *-ité* alternance [k] et [s], assibilation. S.F :B=b(m)+suf

parentalité, praticité, employabilité, (PL 00).

¹ M. Grevisse. *Le Bon usage* op.cit., p.114.

² M. Grevisse. *Le Bon usage* op.cit., p.114.

³ J. Thièle, op.cit., p.46.

⁴ Larousse *Etymologique*.

Le suffixe –ité est sélectif. Il sélectionne la base à laquelle il s'agglutine et forme généralement des noms déadjectivaux. Il est voisin de par le sens du suffixe *-isme*. Ces deux suffixes (*-ité, +-isme*) sont tantôt synonymes (on dit *misérabilisme, misérabilité* -potentiellement possible-), tantôt concurrents (*mutisme, mutité*¹) et différents de par leurs sens : *arabité, islamité* où *-ité* exprime l'appartenance, le fait d'être, l'identité, par contre *-isme*, dans *arabisme, islamisme* indique une idéologie, une doctrine ; dans *misérabilisme*, un état et/ou une tendance littéraire encline à décrire, à représenter la misère humaine.

N.B. Dans notre corpus, excepté, *typicité*, toutes les bases primaires adjectivales se terminent par une liquide + (L/R) y compris dans *frileux* alors que la voyelle [ɸ] ne s'y fait pas beaucoup remarquer.

Le suffixe –isme, suffixe savant du latin *-ismus*², est polysémique et désigne un état, un caractère, un système, un organisme, une notion, une doctrine, sa vivacité et sa productivité sont remarquables. Il sert à former des mots masculins.

Selon Thièle³, le suffixe *-isme* qui s'est répandu depuis la révolution française (1789) demeure prolifique dans des secteurs où des zones socio-politiques, culturels, intellectuels qui désignent une organisation et une conception de système de pensée ; il se combine avec des noms et des adjectifs.

maximalisme, minimalisme (PL93) et *souverainisme* (PL03), nominaux/déadjectivaux.

Modèle de formation : base nominale + suffixe *-al* + suffixe *-isme* (S.F :B=b+suf+suf) .

¹ Selon le P.L.I. 2005 *mutisme* «attitude de celui qui ne veut pas exprimer sa pensée, qui garde le silence. Domaine Méd. absence d'expression verbale en particulier, d'origine psychiatrique ».

Mutité : « (du lat. mututas) méd. impossibilité de parler à la suite de lésions des centres nerveux ou des organes de la phonation, de troubles psychanalytiques ou d'une surdité dans l'enfance ».

² *Le Bon usage*, op.cit., p.114.

³ J. Thièle. op.cit., p.48.

communautarisme (PL 97)¹ (base dérivée modifiée + *-isme*)

*communauté*² + *-aire* + *-isme*. Altération phonique et alternance. [ɛ]
communautaire et [a] *communautarisme*.

Le Suffixe *-ueux*, du latin *-uosus* selon J. Thièle³ ; variante allomorphique de *-eux*. du latin *-uosum, -asam* ; de *-uosus* selon M. Grevisse⁴, se joint en qualité de suffixe pour former habituellement des adjectifs.

*Baroqueux*⁵ figure comme substantif dans *le Petit Larousse 1997* et y apparaît comme tel bien que sa morphologie suggère une nature adjectivale. Le suffixe (adjectival) – *(u)eux* est additionné dans cet exemple au mot base à nature grammaticale double (nom et adjectif).

La structure du dérivé (*baroqueux*) est du modèle où S.F :B=b+suf .

Il s'agit d'un nominal /déadjectival (pris pour adjectif) construit à partir d'une base (nominale/adjectivale) *baroque* (n/adj.) plus suf. *(u) –eux*.

1-2-1-3- Nom → Nom (nominal/ dénominal)

a) conception, organisation, système de pensée

Le suffixe – *isme*, suffixe savant d'origine latine (passé du grec au latin selon M. Grevisse) se combine avec un nom ou un adjectif (voir suffixes déadjectivaux). Il porte et modère le sens de la base qu'il conceptualise. Il remplace ou se greffe à un dérivé suffixé en *-ique*, ex : *argotisme, romantisme, classicisme* ; il apparaît en parallèle également aux adjectifs se terminant par *-aïque/-oïque* tels : *judaïsme, stoïcisme*. Le suffixe exprime la résultante, l'effet du processus que la base a pris en charge : *néologisme, dirigisme*.

¹ « Toute conception faisant prévaloir l'organisation de la société en communauté sur l'exigence d'assimilation des individus selon des règles et un modèle équivalent pour tous » P.L.I. 1998.

² Communauté, dérivé communal (nominal / déadjectival) *Dictionnaire en un volume* .Larousse 1987.

³ Op.cit., p. 175.

⁴ Op.cit., p.117.

⁵ *Baroqueux* : musicien prônant, à l'origine dans l'interprétation d'une œuvre de la période baroque, le respect des conditions d'exécution de l'époque de composition. (le mouvement est né dans les années 60). (PL98)

négationnisme (PL 93) « doctrine niant le génocide des juifs par les nazis » P.L.I. 98, modèle de formation : (base dérivée et phonétiquement modifiée + *-isme*) *négation* (du latin *negatio*, de *negare*) + (*n*)-*isme* où de : *nég*+*-ation*+*-isme*, formation savante à partir du lat. *neg-are* « nier ». Dénasalisation de la voyelle (*i*)*on* de la dernière syllabe entrée en contact avec *n* de (*n*)-*isme* et dont le rôle est euphonique. Sur le plan sémantique, on enregistre une nuance par rapport à *négativisme* « Attitude caractérisée par le refus de tout, érigée en système », P.L.I.98.

hooliganisme (PL 95) nominal / dénominal, structure (mot), hybride : base anglaise¹ + suffixe (français).

cladisme (PL 93), base savante du grec *klados*, rameau, « en sciences nat. groupe d'animaux ou de plantes ».

panurgisme (PL 01), base: nom propre (Panurge de Rabelais) « conformisme » + *isme* ; s'emploie péjorativement.

glaciérisme (PL 02) « sport ».

b) profession / occupation / spécialité / origine / rapport.

Le suffixe *-éen, -éenne* d'origine latine (*-eum/-aeum*)² indique le lieu, le lien et la qualité. Il se soude au nom propre avec valeur : habitant de, propre à ex. : *coréen, vendéen, européen, guadeloupéen*.

Sidéen (PL 89) base nominale siglée + *-éen*. Chute de la dernière voyelle de la dernière syllabe de la base *sida* au profit de *é* + en [jĕ]. Sur le plan graphique (*a*) collée à (*e*) aurait donné (æ) + en = [jĕ].

Le suffixe *-icien/-ien(ne)* du latin *-ianum*, selon M. Grevisse³ « le suffixe lat. *-anus,-ana* a donné normalement *-ain, -aine* ; mais sous l'influence d'un *yod* ou d'un *c* ou *g* précédents, il évolue en *-ien, -ienne*, exemple : *paganus* → *païen, decanus* → *doyen*. Ce suffixe est synonyme et concurrent de *-éen* il donne

¹ Base d'origine russe fut anglicisée avant de passer au français.

² Voir G.L.L.F., p.XIII, vol. 1.

³ Le Bon usage, p.113.

des noms comme des adjectifs dénominaux. Il indique : appartenance, qualité, métier.

Voir la liste des nominaux / déadjectivaux. Il désigne une spécialité ou une profession. Ses allomorphes sont *-ien / -ienne*.

mercaticien (PL 89) est construit à partir de *mercatique* (recommandation officielle de marketing). Nominal/dénominal. Alternance phono-graphémique [k] , [s] et (qu) / (c) .

qualiticien (PL 93) type structurel : base nominale + suffixe *-ien*

trinidadien (PL 92) nom (propre) + *-ien* ; *tomien(ne)* (PL 01) ont comme S.F. :B=b+suf.

Oulipien (PL 03), S.F :B=b(m) (*Oulipo* : acronyme = ouvroir de littérature potentielle), élision du *-o*+suffixe.

Le suffixe *-ier (-ière)* : du latin *-arium, -ariam* selon M.Grevisse¹ ; H. Huot le présente comme un suffixe populaire, doublet d'un suffixe savant *-aire*. Il se combine principalement avec des noms mais aussi avec des adjectifs, et des verbes ; il indique "une personne agissante", une qualité, un récipient, une plante ... d'où la polysémie et la double nature grammaticale qui ne facilite pas la catégorisation et la détermination de processus de formation, quelquefois gênantes et embarrassantes, ex. : *céréaliier, -ère* adj. Une région *céréalière*, culture *céréalière*. Comme nom : 1- groupe producteur de céréales. 2- navire pour le transport, en vrac des céréales.

Les mots en *-ier* sont prédisposés à appartenir à plusieurs catégories : le mot peut être adjectif et nom, adjectif et nom masculin ; adj. fém. et n. fém. ; n. masc., n. fém.

Par contre, certains n'ont qu'un seul genre, masc.ou fém. : *tabatière, ornière* sont féminins ; et *plumier, encrier* sont masculins.

Cigaretteier (PL 00) S.F. : B=b. (cigare)+suf. diminutif+*-ier*,

¹ Op.cit., p.104.

Bâtonnière, menuisière, (PL 02) féminisation systématique sur le plan morphologique et passage de *-ier* à *-ière* par addition du *e* féminin et sonorisation de la lettre *r*.

*cachetier*¹ (PL 92) “ personne payée au cachet ” (PL 98). A ne pas confondre avec l’adjectif déverbal paronyme, *cachottier*. Prononciation de la dernière lettre (*t*) et alternance [e]/ [ə] dans *cahet*.

Le suffixe *-iste*, du lat. *-ista* pour M.Grevisse, constitue une variante de *-isme*. Le *G.L.L.F.* le donne comme greco-latin, *-istame*. Il se “ colle ” au nom et à l’adjectif (voir nominaux et déadjectivaux). Il forme des épïcènes, indique un caractère, un état, ou désigne un nom d’agent/actant, un adepte : partisan d’un système qui érige une action en système. Ce suffixe est polysémique ; mais neutre comme catégorème, il ne modifie pas la classe de la base à laquelle il s’agglutine. Ce suffixe a beaucoup de concurrents *-eur, -ier, -ien, -aire, -atre*² : *dentiste, chirurgien, vétérinaire, pédiatre, boulanger, chauffeur, menuisier*.

Dans des formes comme *analyste, psychanalyste* il y a superposition de *y/i*. le suffixe cède son (*i*) devant le (*y*) prépondérant : *y=i+i*, la base + syllabe supposées fortes, accentuées. Cependant, le suffixe *-iste* (courant, récurrent) est générateur et prolifique de dérivés nominaux et adjectivaux, précisément, dans les secteurs socio-politiques et économiques ; il vire quelquefois vers le dépréciatif, ex. : *scientiste, historiciste, psychologue*.

antenniste (PL 89) et *concouriste* (PL 91) sont de formation :

base nominale + suffixe *-iste*.

kiosquiste (PL 89) le suffixe indique la profession, le type de structure est comme suit : base nominale d’origine persane + suffixe *-iste*.

juilletiste (PL 90) base nominale (non propre pour certaines sources) + suffixe.

Sonorisation de la dernière lettre muette : *t*.

¹ Ne figure pas dans le P.L.I. 2005.

² *-atre* n’est pas péjoratif dans *pédiatre, psychiatre, ...*

éremiste (PL 95) nom épïcène construit à partir d'une base nominale siglée (R.M.I). Selon *le Petit Larousse 1998* peut s'écrire *Rmiste/ RMIste*, voir *vététiste* et *vépéciste*.

mondialiste (PL 95) catégorie double (il est nom et adjectif).

claviériste (PL 93) nominal / dénominal.

vépéciste (PL 96) : dérivé du sigle ou de l'acronyme *V.P.C./VPC*.

vététiste (PL 97) dérivé suffixal obtenu à partir de la siglaison (sigle) *VTT* où *V.T.T.* modifié par enchaînement consonantique. Acronyme + suffixe - *iste*.

frontiste (PL 99) nominal/dénominal. Sonorisation de la dentale (*t*) inaudible dans la base primaire.

Lucaniste (PL 02) « cerf-voliste/ lucanophile » dérivé dénominal : base (*lucan+iste*)

Diététiste (PL 00) S.F : B (*diététiste*) =b+suf. Le mot se prête facilement à une analyse qui peut tromper : base (*diète*)+-t+-*ique*. Le -t- intervocalique aide à éluder l'hiatus (*e*, voyelle finale de la base et *i*, voyelle initiale de suffixe -*ique* allomorphe de -*aique* greco-latin -*cum* ex. : *géologique, algébrique, bouddhique, judaïque*, puis substitution, troncation -*ique, -iste*. Mais, quand on vérifie, *diététique* n'est pas un dérivé français *diète*+*-t*+*-ique*. Il provient de l'adjectif grec (*diatêtikos*, 1752) et comme nom féminin de la même langue (*diatêtikê*, 1560). Nous retenons par conséquent la S.F : base *diétét(ique)* +suffixe -*iste*. Une coalescence (ci-*iste*) serait possible, la vélaire sourde [k] pourrait devenir sifflante [s] et c'est courant, alternance [s] [k]. Les exemples ci-après en attestent : *historique, historiciste, électrique, électricité, authentique, authenticité* ; (ci) s'efface au profit de *iste*, *diététi(ci)iste* → *diététiste*.

c) espace, lieu (activité et métier).

Le suffixe -*erie* est d'origine latine d'après Thièle ; le G.L.L.F. le présente comme français, XII^e s. Selon Grevisse, il peut s'ajouter à des adjectifs, à des noms et à des verbes. Il indique : une action, un résultat de l'action, un lieu de

l'action, une activité socio-économique, sportive où artistique, une collection, un état, une relation, une qualité ou un défaut (*poltronnerie, fumisterie*, «manque de sérieux » *niaiserie*).

Le suffixe *-erie* donne des noms au féminin.

Métallerie (PL 88) « menuiserie métallique ». Base nominale + suffixe.

Gémination (potentielle), consonne (*l*) doublée.

bleueterie (PL 89) canadianisme, « lieu de conditionnement de la myrtille ».

Le mot est motivé : association expressive et transfert par contiguïté, partie (couleur bleue des baies) pour le tout (fruit des myrtilles¹) synecdoque, avec une petite note affective que véhicule ou suggère le diminutif (suffixe) de la base primaire *-et*, puis dérivation *bleueterie*. Dérivé nominale dénominale : *bleuet* « myrtille » (au Canada) + suf-*erie*, sécable en base (*bleu*) +suf(-*et*)+suf (*erie*)

essencerie (PL 92) base nominale + suffixe «sénégalisme». « Station d'essence au Sénégal », travail de récupération (récupérer y compris les mots créés en dehors de la métropole).

d) diminutifs

Par diminutif, nous entendons les désignations ou dénominations qui traduisent une petitesse ou comportent une idée de petitesse nuancée d'affection et de familiarité (hypocoristique).

Les suffixes exprimant ou susceptibles d'exprimer une diminution, «une miniature» ne sont pas à concevoir dans le sens littéral ; ils peuvent être expressifs et traduire plus d'une nuance (sens) : emploi appréciatif, affectif, péjoratif, augmentatif.

Les suffixes diminutifs s'ajoutent à une base lexicale de nom commun comme de nom propre français (Jeannette, Annette, Arnaud/ Charlot, Brisquet ...), à un adjectif (doucet, vieillot), à des verbes en qualité d'infixe ou suffixe

¹ P.L.I. 1998 « ... 2. Canada. Petite baie bleue, comestible, proche de la myrtille. »

élargi pour certain comme signalé ci-dessus, exemple : *grattouiller*, *claqueter*, *sautiller*, *mâchonner*.

Les suffixes diminutifs sont relativement nombreux, nous en énumérons certains entre ceux qui se rencontrent « régulièrement » dans la langue française : -*et* / -*ette*, -*elet* / -*elette*, -(a)*illon* (*poétaillon*), -*eau* (*el* / *elle*), -*in* / -*ine* (*oursin*), (*er*) -*on* / (*er*) -*onne*, -*ot*, -(i)*ole*, -*ule*, -*icule*.¹ Nous ajoutons -*och* (*bavoche*), -*ass* (*trainasser*), etc.

Le suffixe -*et*/-*ette* du lat. (respectivement (-*itum*, -*ittam*). Le suffixe -*et* (masculin) s'additionne à des bases masculines, la variante -*ette* (féminin) s'ajoute à des bases féminines² et donne bien entendu, des noms féminins. Selon M. Grevisse³, -*et* est devenu dans certaines formes élargies: « -*etel*, -*eteau*, -*eton*, -*elet*, -*iculet*, -*iquet*, -*onnet*⁴ », aujourd'hui non productives.

Le suffixe diminutif, sur le plan sens, est égal à un déterminant nominal ou verbal (adjectif qualificatif ou adverbe) : *une fillette* = une *petite* fille ; *pâlot* = peu pâle ; *jaunasse* = un peu jaune ; *vieillot* = plutôt vieux ; *mâchonner* = mâcher, triturer, lentement.

D'après Brachet et Dussouchet -*et* marque la diminution, mais sans y ajouter aucune idée de dépréciation ou de mépris (neutre).

Quand il s'agit de marquer « un degré encore plus faible que celui exprimé par -*et*, on fait précéder -*et* du diminutif, -*el* » dont la variante moderne est -*eau*⁵, exemple : *bandelette* = *band-* + -*el-* + *ette* ; *tartelette* = *tart-* + -*el-* + *ette*.

auge (PL 88) diminutif (petite auge) base nominale + suffixe.

bronzette (PL 88) familier « fait de se faire bronzer » la structure de formation est du modèle : b+suf. Le suffixe diminutif fait acquérir, à la base primaire une

¹ Cf. a / M. Grevisse, op.cit., p.p 102 et 103 .
b / J. Thièle –op.cit., pp.58 et 59.

² M. Grevisse, idem.

³ . Idem.

⁴ -*onnet* : *ballonnet*, *bergeronnette* ; -*iquet* : *Tourniquet* .

⁵ Brachet et Dussouchet op.cit., p.71.

signification spéciale (plutôt ironique) et porte une nuance par rapport au substantif construit déverbal avec la même base *bronzage*¹.

Bronzette constitue une forme diminutive non autonome, n'existe pas isolément, n'apparaît pas comme unité unique, libre. Le lexème se rencontre seulement dans l'emploi ou la tournure, la collocation "faire une bronzette" où dans : « alors, tu as terminé ta bronzette ? »

facturette (PL 89) *factur(e)* + *-ette*.

Le sens s'est légèrement modifié (glissement de sens). Ce n'est pas une facture de forme petite (petit format) mais nuance et désigne "un reçu remis par le commerçant au client qui paie avec une carte de crédit" (PL 98).

nénette (PL 91) "jeune fille, jeune femme". Lexie donnée comme familière. La base supposée (*né né*) est une reduplication [ne ne] et peut signifier "sein" (familier) et il s'agira alors d'une synecdoque (partie pour le tout). Le néologisme peut être issu de *nana* auquel on ajoute (*-ette*). Harmonisation et expressivité + assimilation donnent *néné*.

saumonette (PL 93) base + suffixe. Dénasalisation de la dernière voyelle de la base nominale saumon et glissement sémantique : « nom commercial de l'aiguillat et de la roussette » (PL 98).

beurette (PL 96) mot familier. Base d'origine verlane *beur* + *-ette*.

lingette (PL 96). La lexie est construite à partir de la base nominale *linge* + le suffixe *-ette*. Le sens ne sera pas évident (manifeste) même si la formation est motivée et suggère la petitesse. *Lingette*² est le résultat d'une jonction d'un helvétisme de sens + suffixe (diminutif) *-ette*.

mesurette (PL 99) nominal/dénominal, polysémique sens1 "petite cuillère pour mesurer" nomination par métonymie, relation de contiguïté après assimilation outil/unité de mesure et de dosage. Sens2 « réformette, décision sans véritable portée » : néologie de sens, suite à une ellipse ou troncation du syntagme/

¹ *Bronzage* : "action de bronzer. Résultat" (PL82). (PL98) "action, fait de bronzer ; un résultat. Fait de s'exposer au soleil pour bronzer ; coloration brune qui en résulte".

² *Linge* : "n.m (Latin. Lineus de Lin). *Lingette* : "Petite serviette en cellulose imprégnée d'une lotion destinée à l'hygiène ou aux soins du corps" (PL 98).

expression lexicalisée « prendre les mesures » ; seule la dernière récurrence est retenue avec suffixe diminutif constituant par là une formation par emboîtement doublée d'ironie.

Gariguette (PL 00), *mogette/mojette* (PL 03), (régionalisme) " haricot blanc sec" comme *bronzette* (PL 88) forment de diminutifs dont les bases sont : *moge*, *garrigue*.

*Garrigue*¹ est orpheline sans étayage morphologique aucun. C'est un mot provençal emprunté tel quel : (la) *garrigo*² ou *o* est muet. *Gariguette* « variété de fraise oblongue et parfumées » (du midi) s'accepterait volontier avec *s* comme mot simple. De même, *moge* n'est pas attestée.

Bordurette (PL 02), malgré l'apparence qui laisse supposer un dérivé fort transparent, paraphrasable en « petite bordure », il s'agit, sur le plan sémantique, d'un « dispositif de séparation placé entre deux voies de circulation, généralement pour protéger un couloir d'autobus ».

Le suffixe -on (ne), du latin *-onem*, n'avait pas en latin un sens diminutif et formait des noms d'agents d'animaux et de choses³. Il peut en français correspondre soit à une valeur diminutive comme il peut former des augmentatifs⁴.

supion (PL 93) du latin *sepia* "seiche". Vu sa nature : régionalisme (Provence), vu son étymologie, vu la définition que le P.L.I. nous donne : « petite seiche », « petit calmar » nous le retenons comme diminutif, base + suffixe.

Le suffixe -ot (-te) provient du latin vulgaire *-ottum*, *-ottam*, pour *-ittum* et *-itam*⁵) qui ont donné *-et*, *-ette*. Le suffixe *-ot* forme des diminutifs.

minot (PL 99). Régionalisme. «gamin» base *min(e)*+ *-ot*. Emploi synecdotique : partie pour le tout. Il pourrait s'agir d'un emploi provençal où le graphème *o* n'est pas prononcé.

¹ Garrigue existe « sorte de maquis » mais n'a aucun lien sémantique transparent avec la fraise (fruit)

² Le *Lexis* propose *garriga*.

³ Brachet et Dussouchet op.cit., p.74.

⁴ *Augmentatif* : "ive adjectif et n.m. *Ling.* se dit d'un préfixe (*archi-*, *super-*) ou d'un suffixe servant à renforcer le sens d'un mot." cf. *Lexis*.

⁵ M. Grevisse op.cit., p.105.

Le suffixe *-at*

Aujourd'hui admis comme suffixe. *Larousse* (le P.L.I.), J.Thièle, H. Huot semblent favorables à sa «suffixalité». Le suffixe *-at*¹ est polysémique, exprime un état, une action (*attentat*, du lat. *attentatum*), un lieu, une dignité (*rectorat*, *décanat*), un ensemble (*agrégat*), une profession (*mannequinat*).

Il se soude à des bases (verbales) d'origine savante et forme des masculins (pour H. Huot, ne peut constituer qu'un allongement thématique, *agrégation*, *habitation* (thème=racine+ allongement affixal) qui serviront de base à leur tour comme base à d'autres dérivés.)², sauf qu'on le rencontre lié à d'autre radicaux nominaux : *protectorat*, *mécénat*, *patronat*, *mannequinat* (PL 03).

Mannequinat (PL 03) S.F. : Base=b.+suf (-at).

Le Suffixe *-oïde*, *-oïdale*, suffixe du grec, *eidês*, *-edas* « aspect qui signifie en forme de, semblable à » pour le *D.L.F.* (1989), *Encyclopédies Bordas*, Paris 1998. élément du grec.

Le Petit Robert (1992) le mentionne comme élément du grec *-eidês*, qui servait à former des adjectifs composés sur un radical avec *o* finale avec le sens de « semblable à ».

Exemple : *molossoïde* (PL 00) « chien », *scorpioïde* (PL 01), *hominoïde* adj./n.(PL 01).

1-2-2- Dérivation adjectivale

Le français tire ses adjectifs dérivés à l'aide des suffixes. Les suffixes adjectivaux habituellement actifs du français sont, et nous nous référons à A.Brachet et J. Dussouchet³: « -able , -ain , -ais (e), -ard (e), -aud (e) , -é , -er, -et , -eux(se), -ible, -if (ve), -in (e), -ique, -ois (e), -ot , -u . *Larousse*⁴ ajoute : « -uble,

¹ A ne pas confondre avec *-ate* « sel », *carbonate*, *phosphate*.

² Cf. H. Huot, op.cit., p.24.

³ A.Brachet et J. Dussouchet (1901), p.77.

⁴ *Larousse dictionnaire en 1 volume*. Dictionnaire Encyclopédique, Paris 1987.

-al, -ane, -asse, -el, -esque, -et, -elet. » D'autres suffixes peuvent se greffer à la liste de A. Brachet et J. Dussouchet : *-on (ne)*, *-atre*, *-eur*.

Comme toujours, les adjectifs marquent confusément et à la fois l'appartenance et la qualité ; ils ne seront classés que selon le type de dérivation et le modèle de formation : adjectifs dénominaux, puis adjectifs déverbaux.

nom → adjectif (dénominal), verbe → adjectif par suffixe (adjectif déverbal ou postverbal).

1-2- 2-1- *Nom* → *Adjectif* (adjectival/ dénominal)

Les néologismes ci-après résultent d'une adjectivation par suffixation et appartiennent aux modèles de formation. S.F. : B=b+suf ; S.F. : B=bm+suf

Le suffixe -ais (-se). Le suffixe *-ais* a, selon M. Grevisse, comme collatéral (*-ois*) du latin *-ensem*¹; le *G.L.L.F.* le donne comme dérivé du latin *-esem* (*-ensem*) « habitant de ». J. Thièle le mentionne comme provenant du germanique et opérant sur des bases nominales (toponymes), *Sénégalais*. Il peut passer pour la forme moderne de *-ois*² *françois/français* et *anglois/anglais*). Ce suffixe *-ais* forme des gentilés (nom de peuple et nom géographique). La forme collatérale *-ois* du suffixe *-ais* que l'on rencontre dans *lillois*, *berlinois*, *bonnois* (Bonn – Allemagne-), *bônois* (de Bône, aujourd'hui Annaba), *constantinois* demeure actif ex. : *bénois* de *Bénin* ancien Dahomey. On oppose (*-ois*) à *-ien* pour nuancer, distinguer 2 noms, 2 adjectifs partageant la même base :

algérois (Alger), *algérien* (Alger/ie),

sétifois (région de Sétif), *sétifien* (ville de Sétif).

Burkinais (PL 88) base autochtone *Burkina* (ex Haute-volta) + suffixe *-ais*. Autre forme autochtone *burkinabé*. Radical modifié, alternance vocalique [a] et [e].

¹ M. Grevisse, *Le Bon usage*, op.cit., p.100 ; *Larousse Etymologique* donne *-iscum*.

² A. Brachet et J. Dussouchet - op.cit., p.77 - « le suffixe latin *-ense(m)* devient en latin populaire *-ese(m)* a donné le français *-ois* puis *-ais* : *suédois*, *anglais* ».

Timorais (PL 01) base (Timor, île de l'Indonésie) + suf. *-ais*.

Le suffixe *-aire* : du latin *-aris, -arius*¹ doublet de *-ier*, le *G.L.L.F.* le donne comme venu de *-arium* ; il peut avoir le sens de : qui tient de, qui se rapporte à, qui est relatif à. Il implique des relations, une propriété, avec le radical.

sécuritaire (PL 88) S.F. : B=b (radical *sécurité* du latin *sécuritas*)+suf (*-aire* après élision de *é*). Au même modèle de formation appartient *identitaire* (PL 91), *satellitaire* (PL 96), *sectaire* (PL 96).

Décisionnaire (PL 94) adjectival/dénominal. Base suffixée modifiée (dénasalisation suite à la gémation de *-ne* + introduction de *-aire*) + suffixe.

plaquettaire (PL 96) S.F. :B= b+suf+suf. (*plaqu(e) + ett(e) + -aire*).

Génocidaire (PL 99) est d'une structure adjectivale / dénominale. Ellision de la voyelle (*e*) de la base, *satellite*. Base composée (savante) + suf. Avec élision du (*e*).

Les suffixes *-al (e)/ -el(le)* (du latin *-alem*²). Comme variantes, on a aussi *-ial* et *-iel* que J. Thièle explique par « une mauvaise segmentation dans des mots comme : latin. *fili - um+-alem* ↔ *fili /+- al/* ↔ *fil/-ial*³ ». *Larousse Etymologique* cite le suffixe *-el(le)* comme dérivé de *-alem*⁴.

partenarial (PL 90) « relatif au partenariat », structure de formation = base nominale + suffixe.

Base autochtone (anglais) *partner* altérée en *part(e)ner* après insertion du suffixe et modifiée (alternance [ε]/[a] *partener* → *partenar* +suffixe *-(i)at*).

Puis *partenaria(t)* +suffixe *-al*. S.F. :B=bm+suf+suf.

sociétal (PL 97) « qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus » (PL 98). Modèle de formation : base nominale *sociét(é)* + suffixe *-al*. Suppression (élision) de la voyelle graphème *é*.

¹ *Le Bon usage* - idem p.110.

² *Larousse Etymologique* op.cit., donne *-alem*, M. Grevisse donne *-alis*.

³ J. Thièle - op.cit., p.114.

⁴ Idem.

générationnel(le) (PL 97) (du latin *generatio* ¹).

compassionnel(le) (PL 97) et *générationnel* « relèvent du modèle : base nominale d'origine latine (*generatio, compassio*²) modifiée (dénasalisation de la voyelle *on* après l'ajout de la consonne nasale *n*).

Le suffixe -é du latin *-atus*. Selon M. Grevisse³, se joint à des radicaux de mots latins, *fortuné, salarié* a pour doublet le suffixe *-ié* (du latin *-iatus*).

Le suffixe *-é* (du lat. pop. *-atum, -iatium*), indique une dignité, une juridiction, un emploi : *évêché, duché*. Le suffixe lat. est devenu régulièrement terminaison adjectivale/déverbale (verbe implicite) *-é (e)*, ex. : *azuré, imagé* (exemples tirés de la langue générale), *cérusé* (PL 92), *scotché* (PL 01).

Il n'est pas, synchroniquement, aisé de le distinguer de son homonyme *-é (e)* du lat. *-atam* qui marque le participe passé d'un côté et se joint à des noms, de l'autre, pour signifier un contenu (quantité) : *bouchée, nichée* ; une abondance : *ondée* ; un laps de temps, *matinée, soirée, durée*.

Ce suffixe *-é (e)* a été joint au substantif par imitation du suffixe *-é(e)* (participiale) qui forme, évidemment, des noms déverbaux (participes) comme : *arrivée* (de *arriver*), *veillée* (de *veiller*), formation par conversion, au même titre que son collatéral *-u* qui se lie parfois aux noms *barbu, velu*, et qui traduit une certaine nuance par rapport à *-é(e)*, ex. : *feuillé(e)* « orne de feuilles sculptées », *feuillu(e)* « qui a beaucoup de feuilles ».

aquarellé(e) (PL 88) « rehaussé à l'aquarelle. Dessin aquarellé » (PL 98).

S.F : Base nominale *aquarelle* d'origine italienne *aquarello*⁴.

cerusé(e) (PL 92) dérivé du mot *céruse*

siglé(e) (PL 97) dénominal, *sigle* + *-e*.

¹ Cf. *Larousse étymologique et dictionnaire Larousse, Lexis*.

² Idem.

³ M. Grevisse cf. *Le Bon usage*, p.112.

⁴ *Le Petit Larousse 98* donne *aquarello* ; en revanche *Larousse Etymologique* mentionne *aquarella*.

Les néologismes : *aquarellé*, *cérusé*, *scotché* (base : n. propre, déposé)¹ sont retenus comme des nominaux dénominaux car le verbe n'est pas attesté, n'est pas disponible même s'il reste potentiel.

Le Suffixe *-u*, *-ue*. (du latin *-itum* marquant la possession, *cornitu(m)* « cornu ») il signifie : qui possède, est pourvu de, ex. : *chevelu*, *pointu*, *ventru*. Il opère sur des noms, *bossu*, *joufflu* (produit d'une coalescence : *joue/gifle*)², *barbu*. Le français créé par conversion des adjectifs dénominaux. Quelquefois le verbe disparaît et son participe passé (voire présent) continue d'exister mais comme adjectif, ex. : *vermoulu* ; *béant* (*béer*)³. Le suffixe persiste à donner des adjectifs :

Couillu (PL 01), familier, pris au sens figuré de « courageux » paraphrasable en « qui à des c... », signe de virilité. Le centre de la bravoure n'est plus le cœur (courageux, « avoir du cœur ») mais les c...

Le Suffixe *-eux* (*-euse*) suffixe adjectival du latin *-osum* « qui à la qualité, qui contient la qualité » propre à faire l'action ou à la subir : ex. : *heureux*, *courageux*, *giboyeux*, *boiteux*, etc.

Le suffixe *-eux* marque profondément le vocabulaire du français notamment les adjectifs. La raison en est certainement dans l'alternance distinctive *-eux* (masc.)/*-euse*(fém.) bien que l'on n'enregistre qu'une seule occurrence adjectivale de ce suffixe dans le corpus :

Patenteux, familier, québécoisisme « bricoleur ingénieux », base *patent(e)*. L'adjectif *patenteux* avec *-eux* s'oppose à *patenté* « avéré, attitré, confirmé ».

Le suffixe *-ien*: (populaire avec *-ain*) du latin *-anus/-ana* marque l'origine géographique, sert à donner aussi des noms de personnes. Il marque l'appartenance, la spécialité, la propriété caractéristique.

¹ *Scotcher* v. est couramment employé en Algérie.

² Le *Lexis*, le donne comme provenant de *giflu* ancien français, "joue".

³ Le verbe existe toujours mais dans/avec un emploi rarissime.

salvadorien (PL 88) base nominale (nom propre) + suffixe *-ien*.

trinidadien (PL92) double nature grammaticale (nom et adjectif) adjectival/dénominal. Construit à partir du nom propre comme *salvadorien*.

fellinien (P L95) base nominale (anthroponymique) + *-ien* + élision de la voyelle finale *i* de la base. *Oulipien* (PL 03) base : nom propre (*ouliipo* « ouvroir de littérature potentiel »).

Toutes les entrées constituent des dérivés formés à partir d'un nom propre, du modèle : base+suffixe.

Le Suffixe *-in* du latin *-inum* ; se rencontre dans des mots où il forme des noms diminutifs : *féminin*, *enfantin* ; des adjectifs de sens, « relatif à », des gentilés ex. : *ivoirien*, *argentin*. Il exprime parfois une valeur dépréciative, *plaisantin*, *coquin*, *rouquin*. Il accepte d'être élargi, ex. : *blondinet* (*blond* +*-in*+*et*), il persiste encore comme dans *chalin*¹ (PL 02), Acadie.

Le suffixe *-ique* : du latin *-icus* selon M. Grevisse et *-icum* d'après *Larousse étymologique*². Pour M. Grevisse, il « est le suffixe le plus employé pour former des adjectifs et notamment des adjectifs de la terminologie scientifique »³.

De même, Thièle le reconnaît, comme tous, productif⁴. Il désigne l'appartenance, « ce qui est relatif à » ...Comme variante de *-ique* on rencontre *-atique*.

dictionnairique (PL 89) base nominale idiomatisée suffixée + *-ique*, ou base suffixée + *-ique* adjectival /dénominal ; alternance vocalique [ɛ]/[e] si l'on ferme la voyelle graphiquement composée *ai*. La tendance est à la fermeture par harmonisation avec *-i-* de *-ique*. S.F. :B=b+suf (alternance) +suf.

jazzique (PL 89) adjectival / dénominal. Base nominale (anglo-américaine) + suffixe *-ique* autre forme de *jazzique*, *jazzistique* .

¹ Provient du lat. *calina*, selon le P.L.I. 08.

² M. Grevisse – op.cit., p.114 et *Larousse Etymologique* p.XX.

³ Idem (Grevisse).

⁴ J. Thièle op.cit., p.115.

*thrombotique*¹ (PL 91) (vocabulaire médical) formé à partir de la base nominale *thrombose* (grec *thrombo*), “caillot” + suffixe *-ique*. Alternance des consonnes [z] et [t] bm(alternance) [s][t] +suf².

limbique (PL 92), *génique* (PL 93). Appartiennent au vocabulaire scientifique et morphologiquement au modèle du type base+suffixe.

sidatique (PL 89) construit à partir de la base acronymique *sida*. Insertion du phonème [t] ou agglutination de la variante du suffixe *-ique*, *-atique*.

Le suffixe *-iste* (voir même suffixe dans la liste des nominaux).

frontiste (PL 99) adjectival/dénominal peut faire l’objet d’une conversion adjectif → nom.

Le suffixe *-oire*, du latin *-torius*, s’associe avec des bases verbales populaires comme avec des bases savantes, exprime ce qui est propre à un objet, à une personne ; il indique : soit un instrument : *grattoir*, *arrosoir* ; soit un lieu : *baignoire*, *fumoir*, *parloir*. Il s’ajoute à la base après échange suffixal *-ion/-oire* (*opération/opératoire*, *discrimination/ discriminatoire*). Les formes *-oir/-oire* ne sont pas déterminantes du genre. Il est vrai que l’on écrit un *grattoir*, un *trottoir* (masculin) /une *balançoire*, une *baignoire* (féminin) ; mais on rencontre bien par ailleurs : un *conservatoire*, un *laboratoire* (masculin avec *e* à la fin)³.

confiscatoire (PL 92) “qui a toutes les caractéristiques d’une confiscation” (PL 98). Adjectival/dénominal, base nominale d’origine latine *confiscatio*.

conjuratoire (PL 93) même formation que *confiscatoire*.

Le suffixe *-ier* : *Le Larousse Etymologique* dans son introduction page (XX) l’indique et le donne comme un suffixe (*-arium*) liable à des noms d’origine latine. Le suffixe exprime l’appartenance et partage les mêmes sens que son

¹ Le suffixe *-ique* ne doit être confondu avec le suffixoïde *-tique* qui rentre dans le vocabulaire composé comme seconde base tronquée de *informatique* ex. : *terminotique*, *animatique*, qui est en train de monter en puissance soutenu par le vocabulaire imposant et à la mode de l’informatique, comme dans: *bureautique*, *connectique*, *domotique*, *robotique*, *télématique*...

² J. Thièle, Idem, p.32.

³ Nous constatons que les noms avec base savante font *-oire*.

doublet, *-aire*, selon Grevisse. Il s'ajoute à la base nominale. Après une chuintante, il peut laisser tomber la première voyelle *i* et se réduit à *-er(e)*. Comparons : *carnassier*, *hospitalier*, *boulangier* et *gaucher(e)*.

féculier (PL 91) relatif à *la féculerie*. Base nominale + *-ier*

Le suffixe *-if(-ive)* du latin *-ivum*¹, peut signifier qui a la qualité de... ; donne habituellement des adjectifs à partir de ou à l'aide de bases verbales, mais peut s'agglutiner à un adjectif (*maladif*). J. Thièle lui réserve, à (*-if*), une place parmi les dénominaux et parle d'un échange entre les suffixes² : *-(a)tion / -(a)tif*, *-ition / -itif*, *-té / -atif*, *-ion / -if* : *Administration -if*, *description -if*, *explosion -if*, *qualité -atif*

participatif (ive) (PL 89) « qui correspond à une participation financière, prêt participatif » (PL 98). L'exemple de *Larousse* : *prêts participatifs* peut correspondre à la transformation suivante : *prêt de participation*.

addictif(ive) (PL 96) « relatif à l'addiction "toxicomanie" ; conduite addictive. Répétitif, nocif ». Terme médical, de morphologie : base + suffixe. Construction hybride : base (angliciste) + affixe français.

1-2- 2-2- Verbe → Adjectif (adjectival/ déverbal) ou postverbal

Nous pouvons d'emblée remarquer le nombre peu élevé des suffixes verbaux -
ant / -é / -able ...

Le suffixe *-able* : vient du latin *-abilem*³ ; il marque la possibilité/qualité. comme variante allomorphique il peut avoir : *-ible*, *-uble*⁴.

Les néologismes ci-après résultent d'une adjectivation par suffixation et appartiennent au modèle : b+suf+suf, du point de vue sémantique, les dérivés avec *-able* sont équivalents à la construction syntaxique « susceptible d'être » + participe passé.

¹ *Larousse Etymologique*, « Introduction », p.XX.

² J. Thièle op.cit., p.114.

³ M. Grevisse, op.cit., p.99.

⁴ J. Thièle, op.cit., p.113.

interrogeable (PL 88) « inform. télécom. que l'on peut interroger » (PL 98) répondeur interrogeable à distance. base participiale + *-able*.

cotable (PL 89) adjectival/déverbal, l'équivalent d'une transformation passive avec le modal (pouvoir) .

finançable (PL 89) même formation que *cotable*.

gérable (PL 91) même formation que *cotable* et *interrogeable*.

opéable (PL 91) dérivation suffixale adjectivale à partir d'une base déverbale dérivée de l'acronyme (*OPE* : « offre publique d'échange /ou d'achat » :*OPA*)¹.

De même, les néologismes adjectivaux/ déverbaux : *licenciable* (PL 92) et *mémorisable* (PL 91) sont formés et construits comme *gérable* et *interrogeable*.

joignable (PL 92) base participiale (participe présent *joignant*) + *-able* après élision du suffixe/ désinence *-ant*.

Le suffixe *-ant* du latin *-antem*² (qui fait l'action du verbe) exprime un résultat, un processus. Il forme comme l'autre suffixe du participe présent latin *-ent* des adjectifs potentiellement « substantivables ». On les rencontre dans : *fatigant, fabricant, vacant, mécréant, patient, président, résident, croyant, pratiquant*. Parfois l'orthographe vient aider à distinguer l'adjectif verbal du participe présent qui garde intacte ses possibilités : être suivi d'un complément, d'un adverbe ; avoir un sujet ; bref, garde sa nature verbale.

Adjectifs	Participes présents
Adhérent	Adhérant
Affluent	Affluent
Différent	Différant
Excellent	Excellent
Fabricant	Fabriquant
Fatigant	Fatiguant

¹ *Offre publique d'échange / d'achat.*

² M. Grevisse, *Le Bon usage* op.cit., p.101.

Ce suffixe permet de former des gérondifs, des adjectifs et des noms¹. La conversion des participes présents en adjectifs est fréquente. Un participe présent change de catégorie sans changement de forme. Le genre, trait morphosyntaxique, aide à bien distinguer les adjectifs variables contrairement au participe présent. Cette conversion relève de la dérivation implicite ou populaire. L'adjectif verbal exprime un état durable, une particularité permanente.

La structure de formation des dérivés adjectivaux/ déverbaux par suffixe *-ant* adopte la S.F. : B= b+suf/b+suf+suf. La phrase relative présente l'équivalent ou le correspondant syntactico-sémantique pour ce type de formations adjectivales issues d'une adjectivation à base verbale, comme pour tous les adjectifs prédicatifs.

apprenant (PL 88) dérivé du verbe *apprendre*. Il peut se lire comme la transformation relative ci-après : qui *appren(d)*, *-ant* s'est substitué à *-(d)re*. L'idiomatisme occulte la base construite : *a-+ pren(dre)*.

perlant (PL 90) adjectival / déverbal, dérive du verbe *perler*. *Le Petit Larousse 98* le présente aussi comme nom.

Sur le plan sémantique, il constitue une métaphore. *Perlant* se dit pour le vin « se dit d'un vin dans lequel se forment quelques bulles de gaz carbonique lorsqu'on le verse dans un verre » (PL 98). Formation qui relève du modèle : b+suf comme les adjectifs *appelant* (PL 95) et *craquant* (PL 97).

favorisant (PL 91) cet adjectif est formé à partir d'un radical modifié (base verbale - radical + *-is (er)*) + suffixe *-ant*.

S.F. :B = bm (*favor*) + suf +suf ou du radical lat. *favor*.

Handicapant, infantilisant, sclérosant (PL 89), *ralant* (familier), *dynamisant* (PL 91) et *suicidant*² (PL 93) sont déverbaux : alternance suffixale *-er/-ant*.

¹ L'adjectif et le nom font souvent l'objet d'une conversion adj. → nom, nom → adj. Quand au participe, il porte bien son nom. Il tient des deux natures : adjectivale et verbale, bien que l'orthographe tente quelquefois la distinction, exemple : *fabriquant/ fabricant ; résidant/résident*.

² Paru et donné comme adjectif et nom « victime d'une tentation de suicide ».

Le suffixe *-é* provient du latin *-atum/-atus*¹. Le français continue à former des adjectifs à partir des participes des verbes de la 1^{ère} conjugaison, seule forme encore productive. Ce suffixe *-é* donne après conversion, à l'instar du suffixe-désinence *-ant*, des adjectifs. Dans les discours, il est provigneux et variable (genre/nombre) de par sa nature participiale (passé).

additivé(e) (PL 92) adjectival /déverbal verbe implicite. « carburant additivé » (PL98).

coincé (PL 92) adjectival/déverbal. Mot familier dérivé d'une base verbale. Sur le plan sémantique, il résulte d'une métaphorisation.

médicalisé (PL 92) le suffixe « adjectival » *-é* se combine avec la base verbale suffixée *médicalise(r)*.

bonifié (PL 93) « se dit pour un prix au tarif inférieur aux taux existants sur le marché. Par extension, devenu meilleur ». Adjectival/déverbal du verbe *bonifie(r)*.

1-2-3- Dérivation verbale

La créativité lexicale verbale (de la classe des verbes) ne peut se produire sans morphème flexionnel, (tels : *-er, -eler, -eter, -ifier, -iser, -ir, -onner, -oter, -oyer ...*)².

Le verbe est toujours construit, c'est à dire formé, à partir d'un radical noyau plus (+) une flexion. La morphologie simple ou simplifiée est nulle pour la formation verbale. Le verbe (comme lexie, entrée dictionnaire) se forme toujours avec un morphème grammatical lié à un mot - radical. La terminaison *-er*, peut être retenue soit comme morphème flexionnel dans un système logique de conjugaison, soit comme affixe, en l'occurrence un suffixe dans une perspective morfo-lexicale. Il est élément fondamental et actif dans la création des formes verbales. J. Thièle écrit « les terminaisons verbales sont, d'une part des morphèmes flexionnels quand on les considère dans le système des formes flexionnelles verbales et, d'autre part, des suffixes car on ne peut pas ne pas les

¹ A. Brachet et J. Dussouchet, op.cit., p.78 donnent *-atu(m)* ; par contre M. Grevisse, op.cit., p.112 donne *-atus*.

² Larousse Dictionnaire en 1 volume. Dictionnaire encyclopédique 1987, Larousse, Paris.

considérer ainsi dans la formation de mots puisqu'ils servent à créer des formes verbales ». ¹ Le verbe reste toujours un morphème avant tout lexical ² et dont la fonction (finalité) est de stabiliser une idée et de servir dans une communication. Il est difficile d'admettre facilement que les terminaisons verbales (notamment *-er*, *-ir*) ne constituent pas des suffixes alors que l'on accepte par ailleurs *-u* et *-é*. Tous les verbes rencontrés dans le corpus, ajouts des parutions du P.L.I. précitées, comportent la flexion *-er* avec ses variantes : suffixes élargis ou additionnés *-is*, *on* (n) se sont enchâssés entre la base et le suffixe *-er*. Ils appartiennent tous au 1^{er} groupe.

1-2-3-1- *Nom* → *Verbe* (verbal/ dénominal)

Les verbes qui suivent et sont porteurs du suffixe *-er* se répartissent en verbes à base nominale non modifiée plus (+) suffixe, en verbe à base nominale modifiée, verbes de formation hybride, et enfin en verbes construits à partir d'une base onomatopéique.

Base nominale modifiée + suffixe *-er* : La dérivation verbale ou d'unités admises comme verbe est selon Huot ³ « présentée comme évidente et peu problématique ».

a) base nominale non modifiée

Le suffixe *-er* et ses variantes: *-iser*, *-ifier*, sont spécialisés dans la formation des dérivés techniques; ces suffixes servent à former des verbes à partir de substantifs et d'adjectifs, *béton*, *bétonner*, *électrique*, *électrifier*, *rentable*, *rentabiliser*.

Le suffixe *-er* ⁴ s'associe souvent avec des affixes modaux de sens divers ; il forme en conséquence, des suffixes élargis /complexes : *-ailler*, *-iller*, *-asser*, *-eller*, *-eter*, *-oter*, *-oyer*, ...

¹ J. Thièle, op.cit., p.139.

² Voir supra, p.144.

³ H. Huot, op.cit., p.74.

⁴ L. Guilbert retient *-er* comme suffixe du latin *-are*. G.L.L.F.XIV

L'adjonction d'un suffixe associé à son sens éloigne tout doute et confusion. Bien que cette terminaison d'infinitif semble être sujette à des réticences, la double nature flexion et fonction n'est pas évidente.

Le suffixe (désinence) -er est très productif; et il est entièrement prédisposé à opérer sur, si nous ne nous abusons, toute base nominale, même si cela exige parfois le recours à une forme préfixée (parasythétique) ex. : *encourager*, *emmagasiner*.

Plusieurs formes verbales demeurent implicites et possibles. S'il y a un trou lexical, le problème sera de conceptualisation, de sémantisation, et non de morphologie. D'autres formes furent éphémères; nous empruntons à Huot¹ pour l'illustration : *victimiser*², *compagnonner*, *émuler* (PL 88), verbe transitif, calque de l'anglais *to emulate*, vocabulaire de l'informatique. Structure morphologique : base nominale + suffixe *-er*, élision du graphème *e* muet.

peinturer (PL 88) « couvrir de peinture » base nominale. Cette création marque une nuance remarquable par rapport au verbe *peindre* ; elle peut nuancer une péjoration : *peinturlurer*, *barbouiller*.

galérer (PL 89) base attestée depuis longtemps (1402 selon le *Lexis*³). Le verbe, entrée et création nouvelle, renvoie au sens familier « une situation désagréable et travail dur et pénible » qui rappelle « la bi-sémie » initiale : navire et bague.

métastaser (PL 89) base nominale savante d'origine grecque *métastasis*⁴ +*-er*.

rubriquer (PL 89) verbe transitif. Base nominale+ suffixe *-er* bisémique:

1 - « mettre en rubrique » 2 - « donner une rubrique à un article ».

buller (PL 90) nom + suffixe. Verbe intransitif, polysémique (deux sens) :

1-« se dit pour le papier peint qui gonfle ».2 - sens familier, « paresser⁵ ».

¹ Huot, op.cit., p.76.

² Par contre, on enregistre aujourd'hui *victimiser*. Quant à *compagnonner* le dictionnaire (du PC) le retient et l'accepte (parcequ'il le porte dans son dictionnaire).

³ *Dictionnaire de la langue française Lexis*, idem.

⁴ P.L.I. 98.

⁵ P.L.I. 98.

zoner (PL 90), modèle 4, polysémique dans un emploi transitif, il signifie :

1- en informatique, “ effectuer un zonage ”.2- familial, “ mener la vie d’un zonard ”

faxer (PL 91). Nous notons que la base est le résultat d’une troncation : aphérèse.

téléfaxer → *fax* . base nominale + suffixe *-er*.

orbiter (PL 96) dénominal.

poucer (PL 00) québécoisme « faire de l’auto-stop », motivé et plus au moins transparent.

Caillasser (PL 00) caillass(e)+*-er* (base suffixée +suf) ; S.F : B=b+suf+suf.

Escagasser (PL 01) régionalisme : base provençale *escagassa* ; il peut s’analyser comme déverbal allogène.

Booster (formation hybride, calquée), base anglaise : boost (to) +*-er* (élément de naturalisation- francisation). Au même modèle de formation (calque et hybridation) appartiennent *rappe* (PL 99) [rape] (to rap) « play rap music », *clipper* (PL 00) (to clip)¹ "fixer avec un clip, une pince à ressort".

Le suffixe de terminaison est ici davantage une marque de francisation, une phonologisation qu’une marque de dérivation suffixale verbale

N.B : En plus des verbes ci-dessus énumérés il y a les verbes *auditer*², *scanner* (PL 93), *rapper*, *chouiner* (PL 99), *abrier* (PL 00), *batoiller* (PL 02), *achaler* (PL 03) « gêner, contrarier, importuner » qui relèvent avec les premiers verbes (ou premiers néologismes) du modèle base+suffixe, motivés et transparents en majorité.

b) base nominale modifiée

Le Suffixe *-er* :

budgeter (PL 89) “ inscrire une dépense dans un budget ”³ base nominale (d’origine anglaise) + *-er*.

¹ *Booster*, *clipper*, *rapper* peuvent être admis et classés comme déverbaux.

² *Le lexis*, édition 89, le transcrit [odi] ; le P.L.I. 98 réalise le [t] / [odit].

³ P.L.I. 98.

Prononciation de la consonne finale *t* après la suffixation verbale. Notons que *budget* illustre bien la notion du mot voyageur : « Signifiait sac de trésorier, technolecte des finances, provient de l'ancien français bougette (petit sac), diminutif de bouge, sac de cuir du latin bulga, du gaulois, la bogue »¹.

Investiguer (PL 89), suppression du suffixe substantivant *-ation*, *investigation* (d'origine latine, *investigatio*). Sur le plan graphique, l'insertion de la lettre *u* pour réaliser [g].

auditer (PL 90) « soumettre à un audit ».

Comme *budgéter*, ils sont tous deux du modèle S.F :B=b m+suff. Réalisation de la consonne (lettre) *t*, muette dans la base nominale primaire.

coloriser (PL 90) *coloris* (de l'italien *colorito*)+*-er* sur le plan sémantique se distingue des verbes voisins et de même famille que *colorer*, *colorier*, et se dit pour la *colorisation* d'un film .

incrémenter (PL 91) nom : *incrément*+ *-er* sonorisation de la lettre finale *t* (phonétiquement phonème zéro) après agglutination du suffixe *-er*.

Le suffixe *-iser*, du latin *-isare* selon *Larousse étymologique*. A. Brachet et J. Dussouchet² le représentent comme suffixe qui s'ajoute aux noms et aux adjectifs emprunté au latin (*-izare*, *-issare*) et provenant du grec qui indique l'action. Grevisse ne le retient pas. Thièle le conçoit comme une expression suffixale verbale³.

diéséliser (PL 88) base nominale + *-iser*. Nom déposé *Diesel* + *-iser*.

scénariser (PL 91) peut se former à partir de la base *scénario*, avec chute de la voyelle finale *o*, réapparition de la base italienne, au pluriel *scenari*⁴ ou *scenarii*.

Placardiser (PL 99) base nominale *placard*+*-iser* avec sonorisation de la dentale initialement muette.

¹ *Les mots du français*. A. Hamon, éd. Hachette (1993), pp.423-424.

² A. Brachet et J. Dussouchet, op.cit., p.81.

³ Cf. J. Thièle, idem, p.139.

⁴ Cf. *Larousse des difficultés*. Larousse, 1971.

Le Suffixe *-ailler*, vient du latin *-acula*, contracté en *-acla*, exprime souvent l'idée de collectivité et de mépris à la fois (collectif/péjoratif).

Colletailler (se)(PL 02) base+suf+suf+suf (infinitif). Nous admettons le dérivé comme dénominal concaténatif suffixé dont le deuxième suffixe est dépréciatif. La formation serait comme :

Base+suffixe (diminutif) *-et* = *collet*

Base+suffixe (*-et*)+suffixe(péjoratif) *-aille* = *colletaille*

Base+suffixe (*-et*)+suffixe(*-aille*)+suffixe(terminaison)*-er* = *colletailler*.

Le Suffixe *-ouiller*, fréquentatif, péjoratif

Pigouiller (PL 02) « tisonner, pigouiller le feu ; harceler, taquiner ».

D'emblée, nous avons *pigouill(e)+-er*. Sauf que l'on constate que cette base est sans autre attache morphologique aucun ; base isolée orpheline, et est susceptible d'être découpée en *pig-* *+ouille*.

-ouille se retient facilement, en l'occurrence, comme affixe péjoratif, fréquentatif, diminutif¹ : *pendouiller* "être suspendu sans grâce, mollement²", *chatouiller*, *mâchouiller*, *gratouiller*. Il apparaît de même comme suffixe *-ouille* dans : *andouille*, *fripouille*. En conséquence, *-ouiller* peut être admis comme suffixe élargi ou concaténatif :

Suff. *-ouill(e)+suff* (infinitif) *-er* = *ouiller*.

En ce qui concerne le dérivé *pigouille* à revenir au sens, nous l'interprétons comme *piquer* (le feu) à petits coups répétés (itératif), en conséquence nous retenons, éventuellement, *pi(qu)* [pik] *+ouill(-er)* avec voisement de la vélaire.

c) base onomatopéique

Les verbes dérivés à partir d'une base onomatopéique attestent que le français fait feu de tout bois y compris les onomatopées qui ont donné souvent des verbes qui

¹ Voir J. Thièle, op.cit., p.176.

² Voir le Lexis.

ont donné à leur tour d'autres dérivés nominaux ou adverbiaux ex : *claque*, *claquer*, *claquage*, *miauler*, *miaulement*, etc.

biper (PL 95) radical (onomatopéique¹) + *-er*.

cliquer (PL 91) base nominale, *clic*+*-er* changement au niveau de l'orthographe, le *c* devient *qu*.

Chouiner (PL 99) « pleurnicher en parlant d'un enfant ». Ne s'agit-il pas d'une assibilation [k]/[j] +extension sémantique *couiner*(sens2) *chouiner*?

1-2-3- 2- Adjectif → Verbe (verbal / déadjectival)

Les verbes dérivés obtenus à partir d'une base adjectivale sont formés avec les suffixes: *-er*, *-ier*, *-iser*, *-ifier*

Pour J. Thièle², comme sus-mentionné, des infixes (ou suffixes à expansion/élargis) viennent s'y greffer, élargir le suffixe *-er* et constituer en conséquence les expansions verbales telles : *-ifier*, *-iser*, *-onner*.

Le suffixe *-ier*³ traduit lien, rapport et relation.

émulsifier (PL 89). Base suffixée (adjectivale) + suffixe *-ier* *émuls(i)*+*-if*+*-ier*. Suffixation verbale obtenue à partir de l'adjectif masculin.

Le suffixe *-onner/-er*

doublonner (PL 89) « faire double emploi avec quelque chose » P.L.I.98.

Au niveau sémantique, ne se conçoit pas à partir de *doublon* « erreur typographique, répétition d'un mot ou d'une partie de la copie ».

Ce type de formation respecte le schéma : base verbale + infixe + *-er*, ou suffixe élargi. Alternance au niveau graphémique *n /nn* et dénasalisation de la voyelle de l'infixe [ɔ̃] (on) après agglutination du suffixe *-er*.

¹ P.L.I. 98 « Bip n.m (onomatopée) signal sonore bref. Parfois répété, émis par certains appareils ».

² J. Thièle. op.cit., pp.139-140.

³ Idem . p.175.

Le suffixe *-iser*. Pierre Gilbert dans un article intitulé "le français de demain"¹ (titre éloquent), cite Kr. Nyrop " le suffixe *-iser* empiète notablement sur le terrain de *-er*. Non seulement on le préfère à beaucoup de créations modernes [...] mais on l'introduit aussi dans les vieux dérivés en *-er* ainsi *déchristianer*, *harmoner*, [...] ont été remplacés par *déchristianiser*, *harmoniser*".

Jean Dubois² signale, à son tour, l'extension continue du couple *-iser/ -isation* hors de son domaine primitif et la progression rapide des verbes en *-iser*.

diaboliser (PL 88) construit à partir de l'adjectif *diabolique*³. Alternance des suffixes *-ique* (adjectival) et *-iser* (verbal).

chroniciser (PL 88) de même formation que *diaboliser* à partir de l'adjectif *chronique* avec maintien du suffixe adjectival *-ique* qui subit l'assibilation, le [k] transformé en [s] sur le plan phonique. En revanche, l'on peut remarquer l'alternance graphémique *qu/c*.

flexibiliser (PL 89) modèle : S.F :B=b+suff+suff. Base dérivée adjectivale *flex/ible*+ *-iser*. Insertion de la voyelle *i* pour euphonie et harmonisation.

fiabiliser (PL 91) formation verbale/déadjectivale. Base adjectivale + suffixe verbal. Base adjectivale dérivée du verbe *fier*+ *-able* + suffixe *-iser*. Insertion de la voyelle [i] *fiable/ fiab - i + liser* pour harmonisation.

respectabiliser (PL 92) modèle fondamental de base lexicologique base adjectivale dénominale nom, *respect* + suffixe *-able* + *-iser*.

Respect -ab(i)l + -iser. Harmonisation.

ringardiser (PL 94) base adjectivale *ringard* + *-iser*. Sonorisation de la consonne (graphème) finale de la base *d*.

judiciariser (PL 02) base, d'origine latine, modifiée (alternance [ɛ]/[a]) *judiciaire* → *judiciar*+*iser*.

¹ Cf. *Le français dans le monde* n° 96, "le français de demain", Avril / Mai 1973.

² Idem.

³ *Diabolique* du latin *diabolicus* : *Larousse Etymologique*.

1-2-3- 3- Dérivation (suffixation verbale) hybride

Quand un suffixe verbal français, en l'occurrence *-er*, s'agglutine à une base lexicale étrangère, il ne reste pas sans influence et y entraîne, souvent, des modifications, expression d'une adaptation linguistique (phonétique et graphique) et garant d'une insertion (francisisation). La liste de verbes retenus comme hybrides comporte des verbes dénominaux et d'autres déverbaux voir *rapper, booster, clipper, scanner*.

1-2-3- 3-1- *Nom* → *Verbe* (verbal/ dénominal)

franchiser (PL 89) «v.t .comm. lier par un contrat de franchisage » P.L.I. 98.

verbal/dénominal, ne dérive pas de *franc(che)* qui donne le parasynthétique *affranchir*. Le suffixe *-iser*, alterne avec *-isage*. Le suffixe *-isage* variante de *-age*, se lie habituellement au verbe. Dans cette nouvelle unité, il est emprunté à l'anglais *franchising* puis francisé avec le rajout suffixal *-isage*.

scrabbliser (PL 89) verbal/dénominal. *Scrabble*+*-er* base nominale (n.déposé) à deux réalisations phonétiques [skrabl] et [skrabəl]. La transformation (au niveau graphique) verbale a-t-elle récupéré et confirmé le chva de la seconde prononciation? S.F :B=bm+suf, (radical modifié, introduction de la lettre *e* + flexion .

zoomer (PL 95) modèle de formation : radical + flexion, provient de l'anglais, du verbe *to zoom*¹. Seule l'apparition dans les dictionnaires² du nom puis du verbe peut nous laisser croire que *zoomer* est dénominal.

speeder (PL 96) de l'anglais, le dictionnaire *Oxford Hachette 97* le donne « II vtr prêt, pp sped ou speeded » hâter. Etait mot figé dans la langue cible. L'anglais n'avait pas de verbe *to speed*. L'idée exprimée dans/par le verbe nouveau se rencontrait dans des « phrasal verb » telle la locution *speed-up* « accélérer »³.

¹ Le dictionnaire *Oxford Hachette, French/English-English/ French*. Oxford University Press, 1997.

² *Zoom* figure dans le P.L.I. 82.

³ Cf. PL 98 et le dictionnaire *Oxford Hachette, French/English-English/ French*. Oxford University Press, 1997.

1-2-3- 3-2- Verbe → Verbe (verbal/ déverbal)

zapper (PL 89) verbal / déverbal, modèle : base+suffixe, de l'anglais *to zap*¹ .

Alternance graphémique *p /pp*.

crasher (PL 89) verbe pronominal *se crasher*, technème de l'aviation et de la navigation aérienne. De l'anglais *to crash*.

rapper (PL 99) de l'anglais *to rap*.

Toutes les constructions verbales citées (dénominales/déverbales) appartiennent à la première conjugaison. Les unités néologiques déverbales suscitées de par leurs bases étrangères (toutes anglaises) relèvent du procédé de formation lexicale : emprunt lexical avec mise en morphologie (francisation).

1-2-4- Dérivation adverbiale

La nomenclature des adverbes demeure ouverte. La dérivation suffixale continue à produire des adverbes, et à revenir à notre corpus, elle reste le seul procédé ou la source principale de création des adverbes. Le français forme encore des adverbes en ajoutant aux adjectifs le suffixe *-ment*. Un autre suffixe *-o* pourrait avoir de beaux jours devant lui et une postérité sûre. Le dérivé adverbial peut avoir le schéma de la transformation ci-après :

Les conifères ont une croissance lente.

Les conifères croissent lentement.

Le suffixe *-ment* (*-ement*) du latin *-mente* selon le *G.L.L.F.*, à comme allomorphe :

-(é)ment opère sur des participes passés avec élision du (*e*);

-(am)ent opère sur des adjectifs avec (*ant*) et chute du (*e*);

-(em)ent suit des adjectifs ou des participes présents en (*ent*) avec dénasalisation de suffixe adjectival (*ant*) ex. : *prudemment* .

-(u)ment se lie à des adjectifs en (*u*) ex. : *crûment* .

¹ Pour l'étymon (base) anglais, cf. *Oxford Hachette*. Idem.

Le suffixe adverbialisateur *-ment* peut provenir, selon A. Brachet et J. Dussouchet¹, de l'adoption de l'adjectif *-mente* du latin *-mens*, qui signifie esprit. Les écrivains, quant à eux, l'employaient avec le sens de "manière", de "façon". "Ce mot *-mente*, joint à un adjectif au féminin, donna l'adverbe français en *-ment* : *bon-a-mente*, *cara-mente*, *dévota-mente* ; bonnement, chèrement, dévotement".² Nous notons l'évolution du *-a* de la deuxième syllabe de la base latine en *-e*.

informatiquement (PL 88);

électroniquement (PL 89).

Les deux néologismes dérivent d'une base adjectivale à laquelle s'agglutine le suffixe *-ment*.

Le Suffixe -o habituellement, est un suffixe nominal.

Le suffixe *-o*, *-ot* d'origine populaire selon le *G.L.L.F.* (p.XII), le français l'a récupéré depuis fort longtemps comme élément de troncation et aussi comme élément diminutif.

Il indique une profession, ex. : *cheminot*, *traminot*, une situation sociale ex., *prolo*. Il peut être dépréciatif ex., *collabo*, *socialo*, *jeunot*, comme il s'emploie, comme un hypocoristique, *Frérot*.

Il se confond avec le suffixe *-o*, *-ot* de latin *ettum*, *ottum*, diminutif : *îlot*, *cakeot*, il est à distinguer du suffixe adjectivisateur et nominalisateur *-os*, dont on suppose l'origine argotique : *crados*, *nullos*, *calmos*, (adjectifs) *musicos*, *matos* (noms).

texto (PL 99) mot familier "textuellement". Suppression de *-uellement* auquel s'est substitué le suffixe *-o*.

Le suffixe *-o*, élément de troncation et d'abrègement peut glisser et s'installer comme nouveau suffixe adverbialisateur à côté de *-ment* et *-ons*, non productif qui se rencontre encore dans les locutions adverbiales à *reculons*, à *tâtons*.

¹ A. Brachet et J. Dussouchet, op.cit., p.85.

² Idem.

-O, un suffixe qui s'ajoute à la liste suffixale du français et qui gagne du terrain dans les milieux, surtout verlanisants et argotiers.

J. Thièle (cf. *La formation des mots en français moderne* page 104) cite P. Guiraud, *L'argot*. Paris, 1958, et L. Guilbert, *La créativité lexicale*, Paris, 1975, et retient qu'il est intéressant de noter que le français a développé une sorte de suffixe d'abréviation qui s'est croisé avec le suffixe argotique -o(t) et ajoute, qu'en plus des mots porteurs du suffixe diminutif -o(t) tels : *pierrot*, *cageot*¹, il y a des lexèmes tronqués *photo*, *dactylo*² qui peuvent être rejoints par d'autres formations où le suffixe -o(t) s'est substitué au suffixe initial comme pour l'entrée *textuellement* réduite ou ramenée à *texto*.

Henri Mitterrand y voit (dans le suffixe -ot) un suffixe de troncation; déformateur et substitutif. Nous pouvons lire dans *Les mots français*³ :

« La multiplication des abréviations en -o au XIX^e siècle (*aristo*, *mélo*, *chrono*, *expo*, *photo*), et l'existence d'un suffixe déformateur en -o avec élargissement en -go, -do, -lo, -to, etc., dans l'argot et la langue vulgaire (*camaro*, *prusco*, *mendigot*...) ont ajouté au système des suffixes modernes un suffixe d'abréviation en -o, qui sert soit pour la troncation des mots dérivés comportant en leur milieu une syllabe terminée par -o (*promo* sur *promotion*, *collabo* sur *collaboration* ...), soit pour se substituer, à la finale d'une abréviation, à une autre syllabe : *apéro* (sur *apéritif*), *métallo* (sur *métallurgiste*)... ».

Les formations abrégées en -o sont donc de deux (02) types :

- Le 1^{er} type concerne les mots comportant un -o, la voyelle est dans le mot exemple : *Labo* (*laboratoire*) ou *resto* (PL 95) avec substitution graphie/phonie.
- Le 2^e type est un suffixe qui rivalise avec le suffixe de dérivation initiale, comme dans : *socialiste* → *socialo*⁴.

¹ Exemples empruntés à J. Thièle (1987).

² Idem.

³ H. Mitterrand, op.cit., p.64.

⁴ Exemple emprunté à K.E.M George « l'apocope et l'aphérèse en français familier populaire et argotique » *Le français moderne / revue de linguistique française*, janvier 1980, n° 48.

I – TABLEAU DES FORMATIONS SUBSTANTIVALES PAR SUFFIXATION

Suffixes	Nombre de formations	Bases primaires			Observations
		Noms	Adjectifs	Verbes	
-age	08			08	Formation déverbale. Le suffixe s'agglutine aux verbes, forme des masculins.
-aire	01	01	01		Seul, <i>sectaire</i> est donné par le P.L.I 98 comme nom et adjectif.
-ance	01		01		
-ant	02			02	La nominalisation résulte d'une conversion adjectif/nom. cf. <i>suicidant</i> se conçoit plus comme nom que comme adjectif.
- at	01	01			
-ation	13	05		08	Marchandisation ≠ marchandage . Marchandisation, ghettoïsation, dollarisation, titrisation (titriser) libanisation noms aux verbes possibles, potentiels mais non attestés.
-éen	01	01			Base siglée <i>S.I.D.A</i> + suffixe
-al-el	02	02			
-ment	01			01	
-erie	03	03			
-et (te)	10	10			Suffixe nominalisateur et diminutif. Le néologisme dérivé diminutif <i>mogette</i> , formation orpheline constitue un faux dérivé et peut être retenue comme mot simple (non construit).
-eur	18	03		15	Accompagne bases nominales et bases verbales. <i>Graffeur</i> "celui qui réalise des graffs" et <i>baroudeuse</i> sont dénominaux.
-eux	02	01	01		
-icien/-ien	06	05	01		
-ier	06	04	01		
-ing	07	05		02	Formation empruntée. La base verbale peut être implicite telle <i>canyoning</i> .
-ique	04	04			Suffixe grec savant dans les formations retenues.
-isme	09	05	04		
-iste	13	12	01		Suffixes qui se collent plus aux noms.
-ite	17		17		Se lie constamment à des adjectifs de par leurs sens : état de qualité.
- ioïde	02	02			
-ot	01	01			
-on	03 ¹	03			
Totaux	122	58	28	36	

¹ On dénombre deux si l'on comptabilise prion : mot anglais, particule infectieuse qui serait l'agent du S.P.E « maladie de la vache folle »

TABLEAU DES FORMATIONS ADJECTIVALES PAR SUFFIXATION

Suffixes	Nombre de formations	Base primaire			Observations
		Noms	Adjectifs	Verbes	
-able	08			08	Le suffixe <i>-able</i> , alterne avec <i>-é/-u</i> adjectivisateur qui se lie au verbe. Paraphrasable en : qui peut être (transformation passive avec verbe modal « pouvoir »).
-aire	08	08			
-ais	02	02			Les dérivés adjectivaux en <i>-ais</i> sont "convertibles" à volonté.
-al / -el (le)	04	04			
-ant	11			11	Sa nature participale (participe du verbe et de l'adjectif ; exprime procès et état en cours) explique en partie son hégémonie dans la dérivation adjectivale.
-é	06	03		03	
-eux					
-ien	05	05			
-ier	01	01			
-if	02	02			
-ique (at) ique	07	07			Le suffixe <i>-ique</i> accepte même les acronymes : <i>SIDA/Sidatique</i> . Insertion d'une consonne intercalaire euphonique.
-iste	03	03			Forme plus les noms (17 noms) que les adjectifs produits de conversion.
-oire	02	02			
-u	01	01			
Totaux	61	39		22	

TABLEAU DES FORMATIONS VERBALES PAR SUFFIXATION

Suffixes	Nombre de formations	Bases primaires			Observations
		Noms	Adjectifs	verbes	
-er	32	26		06	Ce suffixe actif est le plus productif, se lie et souvent à une base nominale y compris base siglée ou onomatopéique. - élément d'intégration (francisation) se joint à des bases empruntées. Les verbes (hybrides) obtenus ont toutes les caractéristiques des verbes français. Les créations déverbaux sont fournies par des bases empruntées (anglaises).
-ailler	01	01			
-ier	01		01		
-(onn) er	01		01		Suffixes <i>-onner/-ier</i> à considérer comme extension suffixale, verbale (verbe à infixé).
-ouiller	01	01			
-iser	10	03	07		<i>-iser</i> , alterne avec les suffixes adjectivisateur <i>-able, -aire, -in</i> et <i>-ique</i> et suit quelque fois des bases en (<i>d</i>) ex. : <i>ringardiser</i> , ce qui explique la dominance des bases adjectivales.
Totaux	46	31	09	06	

TABLEAU DES FORMATIONS ADVERBIALES PAR SUFFIXATION

Suffixes	Nombre de formations	Bases primaires		Observations
		Noms	adjectifs	
- ment	02		02	<p>Bien que les adjectifs <i>informatique</i> et <i>électronique</i> aient une double catégorie (par conversion) adjectif et nom, nous admettons l'adjectif comme base qui a permis la formation des deux constructions adverbiales, sur le plan sémantique, les deux adverbes sont l'équivalent des formations suivantes : nom et adjectif.</p> <p><i>Informatiquement</i> par des moyens informatiques.</p> <p><i>Electroniquement</i> par des moyens électroniques.¹</p>
- o	01	01		
Totaux	03	01	02	

¹ Cf. (PL98) : « électroniquement : adj. Par des moyens électroniques ». « Informatiquement par des moyens informatiques ».

TABLEAU RECAPITULATIF DES DERIVES SUFFIXAUX

Catégorie	nombre d'entrées	dénominal	déadjectival	déverbal
Nom	122	58	28	36
Adjectif	61	39		22
Verbe	46	31	09	06
Adverbe	03	01	02	
Totaux	232	129	39	64

Commentaires

La suffixation alimente, toujours et de façon remarquable, le lexique du français. Elle demeure la source principale des créations lexicales. Sur les 1158 néologismes de forme du corpus 232 proviennent et sont issus d'une¹ dérivation suffixale. Le français continue, de manière régulière, à faire appel aux suffixes, notamment latins. De tous les suffixes que nous avons étudiés ou passés en revue, un peu plus de trente (30) suffixes sont latins ; seuls *-ing* (anglais) et *-o* (abréviatif, d'origine encore obscure) font exception.

De par sa nature affixale, le suffixe fonctionne comme définitoire et prédicatif. Il (suffixe) complète la base à laquelle il est soudé, fixe le sens et détermine la nature morphologique de la formation obtenue. Autrement dit, le suffixe peut être modificateur de sens, de genre et de structure. Il est susceptible de toucher le sens et la classe (nature grammaticale) simultanément. Il fonctionne et souvent comme un sème et comme un catégorème. Son agglutination à une base, entraîne un changement de sens et modifie la nature grammaticale comme

¹ Les expressions et locutions du corpus ne sont pas comptabilisées.

dans l'exemple ci-après : *fécule* (base primaire, nom féminin) + *-ier* comme *féculier* (adjectif masculin). Le suffixe indique et renseigne aussi sur l'origine du mot, savante ou populaire, familière ou verlane..., exemple : *texto* (fam.).

La variante allomorphique renseigne sur l'appartenance du suffixe à la formation populaire ou savante tels les suffixes ci-après : *-ale*, *-aire*, *-ité* se rencontrent dans des formations savantes ; leurs variantes, respectivement, *-age*, *-eur*, *-euse* *-el*, *-ier* / *-ière* et *-té* relèvent des formations populaires¹.

Notons que n'ont pas été analysées et prises en charge toutes les formations suffixales comptabilisées² dans le corpus qui peuvent relever de la néologie du sens ou figurer dans la liste d'un autre procédé de formation telles : la conversion, la troncation. Pour l'illustration nous citons : *remettant* (PL 88) et *râlant* (PL 89) pour la conversion, *matos* (PL 98) pour la troncation, *fonctionnel* (PL 89) pour le néologisme de sens, *cagnard* (PL 89), base isolée synchroniquement qui résiste à l'analyse et que, peut-être, seule la diachronie est en mesure de motiver.

Le suffixe peut être polysémique et renvoyer à des référents (dans le sens saussurien) différents :

-eur, renvoie à une personne comme à un objet. *Contributeur* « agentif, (personne) » ; *organiseur* « agenda (objet) ».

-ien, indique la provenance, l'origine, *trinidadien* et le rapport, *fellinien*.

Les dérivations suffixales (mots) sont motivées et l'opacité qui enveloppe certaines formations de constructions arbitraires est quasi absente. La motivation est presque intrinsèque à tout néologisme. « ... tout mot est toujours motivé à l'origine... »³.

¹ Il y a des suffixes qui peuvent suivre un radical savant comme un radical populaire *-oir/-oire*, *conjuratoire discriminatoire*, *grattoir*; *-age* : *inertage*, *caillassage*... notons que les dérivés à base populaire sont nominaux.

² Les formations suffixales comptabilisées furent regroupées selon des rapports morpho-sémantiques et classées par ordre chronologique.

³ Cf. P. Guiraud, *La Sémantique* Que – sais-je ? P.U.F. éd.1972, p.24.

Un même sens peut être exprimé au moyen de plusieurs suffixes. Autrement dit, l'on peut rencontrer, et nous avons relevé des suffixes synonymes. Exemple : *kiosquiste* (PL 89), *-iste* concurrence *-ier* (*kiosquier*, *-ère*) et *-aire* *kiosquaire*¹.

Si *-iste*, dans *kiosquiste* entre en concurrence avec *-ier* et *-aire* et accepte, notamment, la substitution. Cela ne sera pas le cas de tous les suffixes synonymes qui se concurrencent mais ne se substituent pas et n'opèrent pas sur la même base : *-ing*, non latin, qui s'avère concurrent redoutable avec sept (07) entrées suffixales néologiques malgré toutes les recommandations protectionnistes officielles face à *-age*, *-ment* (une seule occurrence) qui enregistrent respectivement huit (08) et un (01) dérivés suffixés.

Les suffixes dérivatifs adjectivaux dénominatifs : *-al*, *-ien*, *-iste*, *-oire* qui désignent, tous, le rapport et le lien sont synonymes, mais ils ne peuvent se substituer. Le caractère conventionnel du langage peut en être l'explication comme dans les exemples ci-après : *sectaire* et *génocidaire*, *partenarial* et *sociétal*, *fellinien*, *salvadorien*, et *confiscatoire* et *conjuratoire*.

L'homonymie (isomorphisme) peut toucher, à son tour, les suffixes et semer la confusion comme pour le suffixe *-euse*, féminin de *-eux*, du latin *-osam* qui donne des adjectifs dénominaux et déverbaux qui se confond avec le féminin du suffixe *-eur* : *-euse* du latin *-atorem* qui produit des agentifs ou des noms d'outils et de machines sur des bases verbales².

S'il y a des suffixes dont nous n'avons enregistré aucune occurrence comme *-ard*, (aucune formation dans notre corpus) ou de faible rendement comme *-al*, avec deux (02) formations nominales et quatre (04) adjectivales, d'autres seront prospères comme le dérivatif verbal : *-er*, trente deux (32) formations et *-iser* avec dix (10) occurrences. De même, des suffixes d'emprunt, *-ing* (anglais) et *-aste* (italien, à considérer et à concevoir plus comme confixe que suffixe) pourraient réussir et s'installer dans le système suffixal du français. Notons qu'il

¹Le P.L.I. 98, donne *kiosquier*, *ère*, *Hachette* ne retient que la forme masculine. Seul le *G.L.L.F* en 7 volumes 1975, donne *kiosquaire*.

² Cf. Hervé Bechade, *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*,. PUF 1^{ère} édition 1992.

y a des suffixes que l'on peut retenir, selon leur rentabilité comme adjectivaux ou comme nominaux. Le suffixe *-aire* et plus adjectivisateur, avec sept (07) nouvelles entrées, que nominalisateur.

Parmi les dérivés suffixés, la catégorie grammaticale « substantif » arrive en tête avec 122 noms dont 58 dénominatifs, 36 bases verbales et 28 bases adjectivales. Les adjectifs viennent en deuxième position avec 61 formations, 39 adjectifs proviennent d'une base nominale et les 22 autres sont déverbaux.

Le nom fournit plus de dérivés avec 129 néologismes suffixaux, sur 232, devant le verbe qui se rencontre dans 64 formations et l'adjectif dans 39.

Dans les créations nominales, les suffixes : *-eur*, *-ité*, *-ation* sont les plus productifs. Le dérivatif *-eur* (18 entrées), *-ité* (17 entrées), *-ation*¹ (12 entrées). Les diminutifs, modificateurs de sens, quelquefois de genre et non de catégorie sont provigneux. Le suffixe : *-et* (*te*) fournit 11 formations toutes au féminin et dont certaines formes sont orphelines. Le suffixe *-on* en donne 02 (*supion* et *machon*)² et *-ot* ne se rencontre que dans *minot* (PL 99). Les suffixes diminutifs³, à l'instar d'autres suffixes : *-aire*, *-al*, *-el*, *-ique*, *-oire*, ... ne s'agglutinent qu'aux bases nominales.

La série suffixale *-ance*, *-ité* se soude aux adjectifs. En revanche, d'autres suffixes se joignent aux noms comme aux adjectifs tels *-eur*, *-isme* (cf. tableaux des formations substantivales et adjectivales par suffixation). Le suffixe verbal, *-iser* se combine avec des noms et avec des adjectifs.

Les formations verbales, comme nous l'avons déjà noté, appartiennent toutes à la première conjugaison. Le but recherché est la brièveté et la facilité. «...des difficultés d'ordre morphologique tendent à faire créer des verbes comme *solutionner*, *émotionner* plus facile à conjuguer qui remplacent résoudre

¹ L'activité des suffixes est instable, elle varie au gré des usages et du/des temps. Si l'on compare, *-eur* était en tête entre 1988/1999 avec 10 nominaux dont 08 déverbaux, *-ation* avec le même nombre de dérivés nominaux déverbaux, *-ité* avec 13 nominaux déadjectivaux. Quand on remonte jusqu'à 2003, l'ordre se brouille, *-eur* deviendra en tête avec 18 entrées nominales suivi de *-ité* 17 nominalisations et *-ation* n'enregistre finalement que de 02 entrées (nom) et comptabilise 12 dérivés nominaux.

² Voir supra, p.199.

³ Les diminutifs se joignent au nom dont le référent est matériel ou matérialisé, quantifié et en conséquence estimable et appréciable, et objet d'usage hypocoristique.

et émouvoir»¹. La tendance est à la régularité. Les formes irrégulières de la conjugaison ne sont plus productives.

Entre les dérivatifs adjectivisateurs, les suffixes verbaux² sont en tête ; *-ant* avec onze (11) formations et *-é* sept (07). L'explication est dans la conversion. Le français, et cela n'est pas nouveau, passe facilement de la forme verbale participiale (participe présent et participe passé) à l'adjectif.

Les suffixes *-aire* huit (08) adjectifs plus un (01) nom, *-al (-el)* (deux (02) noms et quatre (04) adjectifs), *-et* (sept (07) adjectifs et *-ique* cinq (05) adjectifs plus quatre (04) noms) ne sont pas très loin derrière le suffixe *-ant* (onze (11) adjectivaux) actif et produisent beaucoup plus dans le vocabulaire scientifique et technique. Le suffixe *-ien* n'est apparu que lié à une base -nom propre : cinq (05) dérivés et les cinq (05) ont comme base un nom propre.

Le nombre élevé des agentifs *-eur* nominal, 18 entrées ; *-ant* ; *-é* adjectivaux qui enregistrent une trentaine de dérivés aident à saisir la tendance lexicale du français qui s'oriente ou traduit une dynamique sociale. Le vocabulaire est centré sur les noms d'agent et d'instrument. Il suit une activité socio-économique remarquable. Ces agentifs témoignent d'une société qui travaille, qui crée, qui invente d'une part et révèle d'autre part un vocabulaire qui touche des zones bien précises que couvre la science et qu'investit la technologie.

La lecture phonétique des suffixes rencontrés dans notre corpus et analysés donne la majorité aux structures monosyllabiques. (cf. tableau ci-dessous).

¹ Article : « *La créativité lexicale* ». Jacqueline Pinchon *Le français dans le monde*, N° 126. Janv.77 p.45.

² Les formations adjectivales en *-ant* et *-é*, figurent parmi les combinaisons suffixales parce qu'elles paraissent comme telles, adjectifs dans les parutions du P.L.I.

Structures phoniques des suffixes

(N.B. Les variantes féminines ne sont pas retenues ni comptabilisées.)

Monosyllabiques			Polysyllabiques (dissyllabiques)		
V.	C. ou sem-c. +V.	V.C.	V.C.V.	V.C.C.V.	V.V.C
-ant	-éen	-able	-ement	-atien	-oide
-at	-ien	-al (e)	-erie	-acien	
-é	-ier [je]	-el	-iser		
-er	-ment (adv)	-ance	-onner		
		-age			
-ais		-ette			
-eux		-eur			
-on		-if			
-ot		-ique			
-o		-ing			
-u					

Sur 31 suffixes, l'on enregistre 24 monosyllabiques dont 9 ne se composent, phonétiquement, que d'une seule voyelle ; plus le suffixe de troncation *-o* monophono-graphémique (une lettre, un phonème).

La dominance est donc aux monosyllabiques et la tendance est à l'économie et au moindre effort. A. Martinet écrit : " A chaque étude de l'évolution, se réalise un équilibre entre les besoins de la communication qui demandent des unités plus nombreuses, plus spécifiques, dont chacune apparaît moins fréquemment dans les énoncés, et l'inertie de l'homme qui pousse à l'emploi d'un nombre restreint d'unités de valeur plus générale et d'emploi plus fréquent »¹.

Le suffixe peut accepter d'autres suffixes, (concaténation) il peut s'étendre et faire des suffixes élargis ou accepter d'autres suffixes.

Exemple :

- ien.....-icien

¹ A. Martinet, (1969), 6-5, p.176.



- *if*-*ivité*

-*on*- *onner*

-*er*.....-*iser*

La suffixation témoigne bien de la vitalité d’une langue (444 suffixations), constitue un procédé sûr et fécond de ressourcement et d’enrichissement et s’avère fiable comme facteur (élément) de mise en morphologie (francisation) des mots empruntés.

Une suffixation opérant sur une base allogène consacre l’adoption et l’admission des mots empruntés,

Néologisme	Classe			Origine
	Nom	Verbe	Adjectif	
Addictif			x	Anglo-américaine
Coloriser		x		Italienne
Zapper		x		Anglo-américaine
Crasher		x		Anglo-américaine
Rapper		x		Américaine
Trabendiste	x			Algérien (ibéro-algérien)

Les verbes *rapper*, *zapper* et (*se*) *crasher* (en plus de la forme pronominale) prennent une forme suffixale et française avec l’introduction de: *-er* sur la base d’origine anglo-américaine. Le dérivatif verbal *-iser* atténue le pérégrinisme qui colle à la base *coloris*. Quand on ne connaît pas bien la langue, il est difficile d’y voir des mots étrangers d’autant plus qu’il se trouve des paronymes et des homophones qui les soutiennent et éloignent le sentiment de pérégrinisme et d’exogénéité.

1-3- Dérivation parasynthétique

Aux dérivations préfixales et suffixales s'ajoute la dérivation parasynthétique.

La dérivation parasynthétique, du grec, selon *le Lexis*, *parasynthetos*¹, naît quand on ajoute, à la fois, au mot primaire (base) un préfixe et un suffixe. Larousse *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage* y voit « une addition combinée d'un préfixe et d'un suffixe »². La parasynthèse est un procédé de néologie qui consiste à créer un mot par une affixation simultanée : rajout d'un préfixe et d'un suffixe, les deux à la fois, exemple : *apeuré*, *encouragé* ; il n'y a pas *peuré*, *apeur*, ni *couragé* mais, *encouragé(e)(er)*, *apeuré(e)(er)*.

Pour M. Grevisse, la formation parasynthétique « crée des mots nouveaux en ajoutant à un mot primitif, simultanément un préfixe et un suffixe »³. Les formations parasynthétiques donnent lieu à des noms, à des adjectifs et à des verbes. Hervé Béchade dans *Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain*, la présente comme un procédé qui « forme des mots selon le processus de la préfixation et de la suffixation. A une base s'adjoignent simultanément un préfixe et un suffixe permettant la création de substantifs, d'adjectifs ou de verbes »⁴.

Alise Lehmann et Françoise Martin-Berthet insistent sur la concomitance (coalescence) des deux affixes (préfixe et suffixe) qui accompagnent la base et en font (de la simultanéité) un critère principal de la dérivation parasynthétique « le critère est que l'on ne peut enlever ni le préfixe seul, ni le suffixe sans obtenir une forme non attestée : on ne trouve ni *encâble* ou *encabler*, ni *cablure* »⁵.

¹ Grevisse le donne dérivé du grec (dérivé d'un composé), (à côté, composé).

² Op.cit., p.344.

³ Op.cit., p.132.

⁴ H. Béchade, éd. PUF 192, p.134.

⁵ Alise Lehmann et F.Martin-Berthet: *Introduction à la lexicologie sémantique et morphologie*, éd. Dunod pp.114-115.

Conscientes de la confusion inhérente à la notion de parasyntèse¹, elles insistent et mettent en garde contre la confusion, parasyntèse et dérivation affixée : « il faut prendre garde qu'un mot peut comporter un préfixe et un suffixe, sans pour autant être un parasyntétique : la préfixation et la suffixation ne sont pas simultanées, mais successives (quel que soit l'ordre). Ainsi décomposable résulte d'une préfixation (composer < décomposer) puis d'une suffixation (décomposer < décomposable) : ce n'est donc pas un parasyntétique »².

Hervé Béchade, dans une définition restrictive, allait dans le même sens quand il écrivit : « en revanche, les formations suffixées qui deviennent préfixées par la suite ne relèvent pas de la parasyntétique, mais de la seule préfixation d'un suffixé, par exemple paquet, paquet-age, em-paquetage »³.

En revanche, J. Thièle nuance davantage et tente de lever l'équivoque qui accompagne la formation parasyntétique qu'il appelle aussi « formation par encadrement ». Il distingue, différencie et parle de parasyntétique authentique et de fausse parasyntétique : « Dans les formations parasyntétiques (ou formation par encadrement), le suffixe et le préfixe s'ajoutent en même temps à la base comme constituants discontinus : *en-*+ *col*+ *-ure*. La forme préfixale seule (*encol*) ou la forme suffixale (*colure*) n'existe pas. De tels parasyntétiques authentiques sont à différencier des préfixés où la suffixation précède la préfixation :

scolaire → *préscolaire*, *révolutionnaire* → *contre révolutionnaire*, *organisation* → *réorganisation*. On a ici des formations préfixées des (fausses) formations parasyntétiques, côte à côte dans le système de la langue »⁴.

Conformément aux définitions sus-revues, nous considérons comme parasyntétiques authentiques les formations où la base n'apparaît jamais avec un seul affixe (préfixe/ suffixe). La nomenclature des néologismes intitulés fausses

¹ Notons que D. Corbin se démarque de l'analyse parasyntétique. Elle est partante pour le réexamen et la reconsidération de cette analyse concaténatoire appartenant au passé grammatical traditionnel. Cf. D. Corbin (1987), pp.121-138.

² Idem p.119.

³ Hervé Béchade op.cit., p.134.

⁴ J. Thièle op.cit., p.25.

formations parasythétiques comportera les suffixés préfixés et les préfixés suffixés.

Notons que pour s'assurer de chacune des parasythétiques authentiques, nous avons vérifié toute entrée nouvelle (néologisme) retenue comme parasythétique si elle ne figure pas déjà dans une précédente édition du *le Petit Larousse*, comme préfixée ou suffixée.

Exemple:

covoiturage (PL 96) est construit à partir du dérivé par suffixation *voiturage*¹, il ne peut, donc, constituer un mot parasythétique et ne se conçoit que comme dérivé suffixé préfixé du type structurel : préfixe+ base+ suffixe.

1-3-1- Formations parasythétiques authentiques

Le classement des néologismes parasythétiques ci-après est établi selon la nature (classe) grammaticale de chacune des nouvelles entrées et selon son année de parution comme telle.

1-3-1-1- Substantifs

Imprédictibilité (PL 88) base suffixée (adjectif) avec succession préfixale *im-* + *pré-* et suffixe *-ité*. Modèle de formation : préfixe + préfixe + base modifiée + *-ité*

débroussailleuse (PL 89) « machine ». Préfixe + base + double suffixe *-aille* + *-euse*. S.F : B= préf+b(*brousse*)+suf(*aille*)+ suf(*euse*). Nous rappelons qu'avant 1989, où *débroussailleuse* fut admis et attesté, se rencontrait *broussailleuse*, du masculin *broussailleux* (adjectif) qui n'est pas assimilable à *dé- broussailleuse*, du masculin *broussailleur* avec le suffixe *-eur*, du latin *-orem* et non *-osum* qui a donné l'adjectivisateur *-eux* (*-euse*).

Prétensionneur (PL 97), « dispositif, accessoire de la ceinture de sécurité » à ne pas confondre avec prétentieux. Modèle : préf+b+suf ; base modifiée,

¹*Voiturage* figure, déjà, comme entrée dans les éditions du P.L.I. avant 1996, pour l'illustration nous citons le P.L.I. 1982 et le *Lexis* édition 1989.

dénasalisation. Alternance sur le plan phonétique [ɔ̃] devient [on]. Au plan graphique, on double la consonne (n).

Déperlance (PL 99) type structurel préfixe *dé-* + base *perl(e)* + suffixe *-ance*.

S.F : B= préf+b+suf. Voir adjectif *déperlant*

désamiantage (PL 99) « opération mesure sécuritaire consistant à retirer l'amiante cancérogène » formation et structure identique à celle de *déperlance*.

1-3-1- 2- Adjectifs

Hyposodé (PL 88) terme technique (médecine). Structuré comme il suit : préfixe grec *hypo-* +base savante, *sod*, latine "sel" +suffixe/désinence d'origine latine *-é*.

Construction hybride : préfixe grec, base et préfixe latins.

inabouti(e)(PL 88) mot familier, type structurel, double préfixe + base suffixée, succession préfixale *in-* + *a-* + base modifiée ; prononciation de la dernière lettre *t* de la base *bout* + suffixe flexion *-i*.

Le préfixe *in-* [ɛ̃] s'est dénasalisé quand il s'est collé au déverbal porteur (ou construit avec le) du préfixe factitif *a-*.

Indéboulonnable (PL 89) double préfixe *in-* + *dé-* + base modifiée ; dénasalisation et doublement de la consonne nasale *n* + suffixe *-able*.

injoignable (PL 89) préfixe + base modifiée + suffixe. SF: B=préf+b+suf.

Surdimensionné (PL 96), comme pour *injoignable*. Préfixe autonome *sur-* + base suffixée *-e* et modifiée (dénasalisation de la dernière syllabe).

Antiagréant(PL 97) préfixe grec + base *agréat* + suffixe *-ant*. SF : B=préf+bm+suf.

Déperlant (PL 99) modèle : préf(privatif-*dé*)+b(adjectivale *perlant(e)*) « surface imperméable sur laquelle l'eau glisse, du verbe intransitif *perler* : se former en gouttelettes » +suf. Même formation que *antiagréant*. Provient d'une métaphore "négative" ; se dit pour un cuir imperméable et sur lequel les gouttelettes de pluie glissent et ne collent pas.

1-3-1- 3- Verbes

Décrédibiliser (PL 88) verbal/déadjectival. Unité parasythétique verbale construite à partir de l'adjectif dérivé suffixé *crédible*.

S.F :B (*décrédibiliser*) =Préf+b+suf(*ible*). Cette modification et insertion du phonème/lettre *i* dans la base suffixée adjectivale « *crédible* » pour harmonisation après agglutination du suffixe *-iser*.

démédicaliser (PL 89) S.F. : B=préf+b+suf.

Déboguer (PL 87) verbal/ dénominal. Les deux affixes se sont agglutinés, à la fois et en même temps, à la base *bogue*.

La base *bogue* constitue-t-elle un emprunt sémantique ? (*bogue* serait-il une imitation de « l'anglais bug, défaut, avec l'influence de bogue »¹. Du breton *bolc'h* « enveloppe du marron ou châtaigne »).

Désamianter (PL 99) verbal/dénominal. SF :B= préf+b+suf.

Désamianter, comme son « co-dérivé » *désamiantage*, tous deux parus en 1999, font partie des créations nouvelles qui réussissent remarquablement et vite comme *zapper*. Ils sont passés en peu de temps du statut d'hapax (unité fortuite de discours) à celui de lexie.

L'économie (brièveté du mot) ne peut expliquer la récurrence du mot. La réussite est extralinguistique. Le néologisme s'est imposé par la notion (nouvelle) qu'il recouvre ; notion et référent que les statistiques ont hypertrophiés et les médias ont largement diffusés². Le « pourquoi » s'explique après coup et à fortiori, par la prise en compte linguistique d'un besoin réel.

1-3-2- Fausses formations parasythétiques

Nous classerons les « dérivés par encadrement » que nous avons retenus sous l'appellation empruntée à J.Thièle comme signalés ci-dessus : une fausse

¹Voir p.150.

² Les statistiques donnent plus de 200 000 décès /an (en France) dont la cause est l'exposition et le contact avec l'amiante. (Télévisions françaises J.T 20.00h Mai 2001).

parasynthétique¹ selon des critères: morphologique, étymologique (origine affixale) et lexico-sémantique.

Autrement dit, nous regrouperons les nouvelles entrées, de formation fausse parasynthétique en bases dérivées suffixées et en bases dérivées préfixées. Les néologismes de chacune des deux séries respectives (bases dérivées préfixées et bases dérivées suffixées) seront classés d'après leurs significations, leur nature grammaticale (classe), et leur étymologie.

1-3-2-1- Bases dérivées (suffixées) préfixées

Sous ce sous-titre, figureront les bases dérivées par suffixation auxquelles est venu s'ajouter un préfixe.

1-3-2-1- 1- Préfixes latins

1-3-2-1-1-1- *Substantifs*

a) Préfixes indiquant le contraire, la négation, la séparation

Le préfixe *dés-*, *dé-*

dérégulation (PL 88) nominal/dénominal type structurel préfixe *dé-* + base + suffixe. SF :B=préf+bm+suf.

Désindexation (PL 88)² nominal/dénominal–*dés*+indexation concurrent de l'autre dérivé avec *-age*, désindexage). SF :B= préf+b déverbal+suf. L's du préfixe *dés-* est prononcé et sonorisé après sa liaison à la base dont la syllabe initiale commence par une voyelle (nasale).

Désectorisation (PL 89) nominal/dénominal. Préfixe *dé-* + base modifiée, alternance *-eur/or* + variante du suffixe *-tion (-isation)* ou (préfixe + base modifiée + suffixe (infixe) + suffixe)³.

¹La fausse parasynthétique comprend des dérivés par suffixation + préfixe ; les dérivés par préfixation + suffixe; les dérivés par concaténation affixale tels que : *dé-* + *r-* + *-em* + *bours* + *-er* (PL 93) ; *anti+mond+iale+is(e)+ation*(PL 03)

² Ne figure pas dans le P.L.I.2005.

³ Bien que l's de la base se trouve coincé entre deux voyelles (intervocalique), il conserve la prononciation première de la base *secteur*.

désindustrialisation (PL 89) modèle de formation : préfixe *dés-* + base modifiée (*el* → *al*) suffixée (concaténation suffixale, *-al* + *-is* (verbal) + *-ation*) déverbale (du verbe *industrialiser*). Au niveau phonétique, l'*s* du préfixe se prononce et est voisé comme dans les liaisons [z].

délocalisation (PL 90) nominal/dénominal. Structure : préfixe *dé-* + base suffixée déverbale (du verbe *localiser*). SF : B= préf+b+(-is-)+ *ation* .

décolleuse (PL 92) "machine à décoller". Structure : préfixe *dé-*+ base modifiée (sur le plan orthographe) + suffixe *-euse* ; féminin de *-eur*, agentif d'origine latine (*-orem, -atorem*).

dénitration (PL 92) modèle de formation : préfixe *dé-* + base suffixée modifiée (assibilation) [t] [s]. Au niveau lexico-sémantique, il vient concurrencer *dénitrification*.

Déspécialisation (PL90), *désocialisation* (PL 96) sont formés comme *délocalisation*, préfixe + base (implicitement verbal)¹+suf+ation.

Déremboursement (PL 93) préfixe *dé-* s'est collé à une base avec double préfixe *r-* et *em-* + *bours* (*e*) + suffixe *-(e)ment*.

Déstockage (PL 94) nominal/dénominal (stockage → déstockage), (base préfixée suffixée) préfixe + base (exprimant une idée verbal) + suffixe *-age*.

Le préfixe *in-*

inconvertibilité (PL 88) S.F : B=préf+b. suffixée modifiée, concaténation suffixale *-ible* (avec modification, insertion de *-i-* dans *ib(i)l*) + *-ité*. Le préfixe *in-* s'est soudé à une base modifiée suffixée (suffixe substantival), *-ibilité* variante allomorphique de *-ité* qui change en liaison à des bases non simples). Bien que la base *conversion* soit étymologiquement et sémantiquement liée à *version*², on ne peut voir *convertir* (de par la présence du préfixe *co-(n)*) un dérivé préfixé, puis qu'il provient, directement, du latin *convertere*.

¹ Nous retenons comme base *spécial*, susceptible d'être ramené à la racine *spéci* (du lat. de *species*, "espèce" selon le D.L.F., *Lexis*) + suffixe adjectivisateur *-al*

² *Conversion*, du latin *convertere* ; et *version*, *vertere* cf. *Lexis*.

incivilité (PL 89) nominal/dénominal le préfixe *-in/-im* indiquant et exprimant : " la négation " de même, il peut avoir le sens de: "mettre dans/en " comme dans *immigration, immersion, incarcérer, infusion* ; modèle de formation préfixe+base déverbale+suffixe.

incubateur (PL 02) S.F : B= préf+b *incubat(ion)*+suf+suf.

b) Préfixes exprimant l'espace, la position, l'ordre (hiérarchie), le temps

Le préfixe *super-* (supériorité)

super-calculateur (PL 95) nominal/dénominal. Modèle de formation préf+b. déverbale +suf ; ou suffixe élargi, variante allomorphique (*-at-*) + *-ique* de – *ique*.

Le préfixe *pré-* (antériorité) avant

Prébiotique (PL 89) nominal/déadjectival. Notons que le néologisme *prébiotique*, de par sa structure est susceptible de correspondre à une double classe nom/ adjectif. Type structurel, préfixe *pré-* + base modifiée (+*t* euphonique) (*bio(t)*) + suffixe (*-ique*).

Le préfixe *post-* (postériorité) après

postcommunisme (PL 92) nominal / dénominal.

postproduction (PL 96) nominal / dénominal même catégorie de formation (dénominaux) et même modèle de base (formation)= préf+b+suf.

c) Préfixes exprimant la répétition, la rétroaction (retour en arrière, renforcement)

Le préfixe *r-* du latin *re*, exprime la répétition le retour en arrière, a comme allomorphe : *ré-*, *r-* avant une voyelle.

Remettant (PL 88) nominal / déadjectival; participial (conversion). Modèle de formation (préfixe + base + suffixe / désinence *-ant*).

Redéfinition (PL 93) formé comme *postproduction* (PL 96).

Recombinant (PL 95) formation analogue à celle de *remettant*.

Recomposé (PL 97) formation identique à celle de *remettant* (PL 88) ; résulte d'une conversion verbale adjectivale. Modèle de base (de formation) (préfixe + base + suffixe / désinence -é).

*Rattachiste*¹ (PL 97) belgicisme, nominal/dénominal. Type structurel préfixe (*r-* + base + suffixe).

d) Préfixe indiquant la simultanéité, l'association, la participation

Le préfixe *co-*

covoiturage (PL 89) nominal/dénominal modèle de formation : préfixe + base + suffixe.

co-processeur (PL 01), *co-génération*(PL 03) mêmes modèles que :

covoiturage

co-entreprise (PL 01).

co-parentalité (PL 03) modèle de base = préf+b. adjectivale (parental)+suf(-ité) ou préfixe + base+suffixe+suffixe.

e) Préfixe exprimant le nombre, la multitude (pluriel), l'intensité

Le préfixe *multi-* (pluriel)

multiculturalisme (PL 97) nominal/dénominal structure : préfixe +base suffixée adjectivale (suffixe adjectivisateur *-al*) + *-isme*. « Coexistence de plusieurs cultures dans une société, un pays ».

f) Préfixe indiquant une mise en relation, une réciprocité, ce qui est en commun

Le préfixe *inter-*

interactivité (PL 88) modèle de formation préfixe + base modifiée *act(e)* + suffixe élargi *-ivité*² ou préfixe+base+suffixe: *inter+actif+ité*.

¹ « n. et adj. Belgique. Partisan du rattachement à la France de tout ou partie des régions francophones de la Belgique » P.L.I. 98.

² Cf. J. Thièle, idem p.46.

1-3-2-1-1-2- Adjectifs

a) Préfixes exprimant la négation, le contraire, l'absence

Le préfixe *dé-*

défavorisé (PL 95) modèle de base adjectival/ déverbal ou déadjectival. Préfixe *dé-* + base modifiée *favori* (alternance [œ], [ɔ]) avec forme longue de *favori* + suffixe désinence –é. –Is- nous l'admettons comme infixes parce qu'il n'apparaît que suivi d'un autre suffixe -désinence.

démuni(PL 95) adjectival / déadjectival. Modèle de base : préf+base+suf

déperlant (PL 95) préfixe *dé-* + base dérivée suffixée *perlant* (paru comme néologisme en 90). Même modèle de base que *démuni*.

Le préfixe *in-*

244

infichu (PL 89) mot familier. Modèle de base : préf+b (*fich*, de *ficher* « faire », s'emploie par décence –euphémisme- à la place de *foutre*)+ suf (-u) , le sens : « incapable de ».

infoutu (PL 89) mot familier, de même formation que l'adjectif précédent, son concurrent lexical, *infichu*.

ingérable(PL 89) : adjectival/déadjectival. Modèle de base : préf+b.

verbale+suf(-able), structure : préfixe + base dérivée suffixée (base adjectivale déverbale).

insituable (PL 03) même modèle que *ingérable*.

invasif (PL 92) fait au féminin -ive . l'adjectif opaque S.F :B=préf+b+suf.

b) Préfixes exprimant le lieu, la position, l'espace

Le préfixe *extra-* (du latin *extra-*¹) hors, à l'extérieur

extra-oculaire(PL 90) base dérivée suffixée (adjectival/déadjectival). Base savante latine *oculus* + -aire (du latin –*aris*, –*arus* doublet de –*ier* et –*er*, selon M. Grevisse)¹.

¹ M. Grevisse, *Le Bon usage*, p.126.

extra-véhiculaire(PL 90) modèle de la structure : préfixe *extra-* + base dérivée suffixée adjectivale *véhiculaire*.

Le préfixe *post-*, postériorité (après)

postcommuniste (PL 92) adjectival/déadjectival² du point de vue structurel : le préfixe se joint à une base dérivée suffixée *communiste*. SF : B=préf+b+suf.

Le préfixe *sub-*, infériorité (infra / sous), selon Guilbert, “ Dans sa valeur spatiale, le préfixe *sub-*, correspond à la préposition *sous* se trouve dans des adjectifs *subalpin, subtropical* »³.

subsaharien(ne)(PL 92) structure morphologique : préfixe *sub-*(il indique une position, une position hiérarchique. Il ne se rencontre pas dans les formations verbales) + base nominale *sahara* (mot arabe, nom propre au départ ; la deuxième syllabe est plus graphique, phonétiquement, elle se traduit seulement, par un prolongement (allongement)ou un semi prolongement de la syllabe (voyelle) initiale) [sɑħra:ʔ] + suffixe (latin) *-ien*.

Le préfixe *trans-* (au delà de, à travers)

transfrontalier (PL 90) : relève des structures du modèle de base: préfixe + base adjectivale dérivée (avec sonorisation du *t muet* dans la base nominale) à deux suffixes *-al* + *-ier*.

Transgénique (PL 91) préfixe lié à une base (technique) suffixée. Structure morphologique : préfixe *trans-* + base *gen* (*e*) + *-ique*.

Transdermique (PL 92) même formation et structure que *transgénique*.

c) Préfixe exprimant l'association, la simultanéité

cohabitationniste : adj/n (PL 00) sécable en *co-* + base concaténée : *-ation* + *iste*. S.F : B=préf+b+suf+suf (double suffixes), *co-*+*habit-*+*ation*+(n)+*-iste*.

¹ Idem.

² Peut être dénominal de par sa nature qui peut être sujette à de fréquentes conversions adjectivales /déadjectivales

³ Le *G.L.L.F*, op.cit., p.XLIX.

d) Préfixe du nombre, de la quantité

multiracial (PL 91) modèle de formation : préf+b+suf. Préfixe *multi-* se soude à une base suffixée modifiée. Pour J. Thièle¹, base savante (insertion de [i], alternance graphique *é*, *i*. Le français a-t-il mouillé *e* pour avoir le yod que prend en charge le graphème *i* ?).

multiconfessionnel (*le*) (PL 92) type structurel: préfixe + base (nom d'origine latine *confession*) + *-el*.

e) Préfixe exprimant la répétition, la redondance

Le Préfixe *re-* (du latin *re-*) a comme allomorphes *ré-*, *r-* (devant une voyelle).

repositionnable (PL 90) opacité relative « se dit d'un adhésif pouvant être décollé et recollé ». Adjectival/déadjectival, paraphrasable en : qui peut être repositionné. S.F : B= préf+b(pose)+ition+able. L'avant dernière syllabe se dénasalise et la consonne nasale *n* redouble graphiquement, comme d'habitude, comme dans *confessionnel* (PL 92), *cohabitationniste* (PL 00).

1-3-2-1- 1-3- Les verbes

a) Préfixe exprimant la négation, l'absence, le contraire

Le préfixe *dé(s)-*

décadenasser (PL 89) le préfixe est collé à une base verbale dénominale *cadennassé*. Prononciation de la consonne sifflante *-s-* avec doublement au niveau graphique pour maintien de la consonne sourde [s]. Sur le plan sémantique contraire de *cadennasser*.

Désinformer (PL 89) S.F : B=préf+b+suf (infinitif). L's du préfixe se réalise et se sonorise (se prononce [z]). L'on fait appel à l's pour éviter l'hiatus (*dé-* devient *dés-*) devant une base qui commence par une voyelle ou *h* muet.

¹ Idem, p.114.

Désindustrialiser (PL 89) le préfixe privatif *dés-*: (base longue devant voyelle) après s'être soudé au dérivé suffixé "modifié". Le passage de [ɛ] à [a] quand [ɛ] n'est plus à la finale accentuée *industrialiser* (alternance de [ɛ] de l'adjectif *industriel* et de [a] du verbe).

Désincarner (PL 90) est formé comme *désinformer* (PL 89) et *désencrer* (PL95). Le préfixe *dés-* allomorphe de *dé-* s'agglutine au dérivé verbal (dénominal). Ségmentable en préf+b+suf, *dés-(incarn)¹+er*

déphosphater (PL 91) modèle de formation (de base), préfixe + base + suffixe de désinence (flexion) : *dé-* + *phosphat(e)* + *-er*.

désidéologiser (PL 95) modèle de formation : préf+b+suf(*-iser*)², prononciation et sonorisation de l's du préfixe *dés-*. L'idiomatisme ne doit pas cacher la nature composée (composition savante/ou recomposée) de la base *idéologie*.

Désectoriser (PL 92) type structurel, préfixe+base dérivée verbale/ dénominale modifiée par alternance [œ], [o], S.F :B= préf+bm+suf(*-iser*).

Dérembourser (PL 93), la diachronie peut révéler implicitement une concaténation (série) de préfixes, le dernier " en date " est *dé-*, agglutiné à une base dérivée par suffixation (suffixe désinence) : *dé-* + *r-* + *em-* + *bours* + *-er*³.

Délégitimer (PL 94), *délocaliser* (PL 95), *désennuyer* (PL 01), même formation modèle de base : préf+b+suf.

Déclassifier (PL 03) paraphrasable en « qui peut être déclassifié ou déclassifiable » ; verbal/déverbal à base dérivée verbale (*classifier*). Le suffixe *-ifier* opère sur une base ici nominale ou adjectivale (*codifier*, *amplifier*). Sur le plan sémantique, l'allomorphie *-ifier* / *-er* n'est pas gratuite mais porte une nuance quelquefois de taille.

¹ *Incarner* vient du latin *incarnare* (voir *Larousse étymologique*). Le participe *désincarné* « séparé de son enveloppe de chair » est attesté depuis 1991 selon *Larousse étymologique*, p.386.

² *-iser* nous le retenons comme suffixe élargi et non comme infixe parce qu'il n'enregistre pas d'expansions allomorphiques où il donne d'autres formes à l'instar de *-aill(er)*, *-ass(er)*, *-ill(er)*, *-onn(er)*, *-ouill(er)*, *in(er)*, dans : *toussailler*, *sautiller*, *mordiller*, *chantonner*, *tatonner*, *rêvasser*, *machouiller*...

³ *Dérembourser* et *délégitimer* ne sont pas retenus dans le P.L.I. 98.

b) Préfixe exprimant l'association, la simultanéité

Le préfixe *co-*

coéditer (PL 88) type structurel, préfixe *co-* + base *édit* (du latin *éditus*, participe passé de *edere*) selon *Larousse étymologique*¹ + suffixe (ou flexion).

c) Préfixe exprimant l'ordre, la position (la hiérarchie)

Le préfixe *pré-* (avant)

prérégler (PL 89) de la même formation que *coéditer*. L'(e) fermé du préfixe vient consolider l'harmonisation vocalique de la base après s'être collé au suffixe désinence verbal *-er* alternance [ε], [e] (*règle* / *régler*).

d) Préfixe de répétition (valeur réitérative)

Le préfixe *ré-* (répétition). Préfixe à valeur aspectuelle et modale

reprogrammer (PL 88) S.F : B=préf+b+suf. Le verbe *reprogrammer*, comme tous les verbes préfixés avec *re-*, résulte d'une transformation négative passive: (programmer à nouveau) Le verbe *reprogrammer* passe nécessairement et implicitement par *programmer*, *déprogrammer*, *reprogrammer*.

Les verbes : *revisiter* (PL 92); *recadrer* (PL 94), *recapitaliser* (PL 96), *refonder* (PL 96); *retoquer* (PL 99) "rejeter, repousser"; *restituer* (PL 01) sont formés comme *reprogrammer*.

1-3-2-1-2- Préfixes grecs

1-3-2-1- 2-1- Substantifs

a) Préfixe intensif

Le préfixe *hyper-*

¹ Idem.

hyper-correction (PL 89) formation hybride, préfixe grec + base latine *correctio* (base déverbale suffixée *-tion* ou relatinisation d'une base primaire latine provenant du fonds latin ?)¹.

b) préfixe indiquant la protection (contre)

Le préfixe *anti-*

antisalissure (PL 90) formation hybride. Structure morphologique : préfixe + base suffixée déverbale *saliss+ure* ou racine *sal*, du haut allemand, selon *Larousse étymologique*², + *-issure*³.

Antiadhésif (PL 91) formation hybride, préfixe grec + base latine *adhésion* et le suffixe *-if* (du latin *-ivum*) qui se lie au verbe comme au nom.

Antiulcéreux (PL 91) comme *antiadhésif*, formation hybride avec base suffixée préfixée.

antibiorésistance (PL 00) se distingue par la nature composée de la base. Composition hybride: (b. grecque *antibio*+base fr. d'origine latine): résistance =base verbale +suffixe (*-ance*).

antidémarrage (PL 00) ce dérivé préfixé suffixé peut enregistrer une réitération préfixable qu'occultent la récurrence et l'idiomatisme du verbal et du nominal : démarrer, *démarrage* ; sécable diachroniquement/implicitement en *dé/marr(er)*= « amarrer : détacher les amarres ».

antimondialisation (PL 03) concaténation affixale notamment suffixale remarquable. Dérivé segmentable comme suit : préf+b+suf+suf (*-is*)+suf(*-ation*).

c) Préfixe exprimant la similarité, la ressemblance

Le préfixe *para-*

¹ Cf. *Lexis-Larousse* 1989.

² Idem.

³ Voir J. Thièle, op.cit., p.37.

parapétrolier (PL 91) le préfixe stabilise et fixe le sens du suffixe *-ier* ; *ce dernier* ne renvoie pas en l'occurrence, à un animé ; modèle : (base préfixée suffixée, radical graphiquement modifié) ellipse du graphème *e + -ier*.

d) Préfixe ayant le sens de: favorable à

Le préfixe *pro-* se joint à des noms et à des adjectifs, a le sens de : «à la place de», « pour »¹, favorable à.

procréatique (PL 88), le P.L.I. 98 le donne comme adjectif et comme nom. Nominal/dénominal. Structure morphologique : préfixe + *cré* + *-(at)ique*.

1-3-2-1- 2-2-Adjectifs

a) Préfixe exprimant la protection (adversatif)

Le préfixe *anti-*

antiblocage (PL 88) base verbale *bloquer* suffixée modifiée *bloc+ -age* puis préfixée *anti-*. Il figure comme adjectif après avoir fait l'objet d'une conversion syntaxique.

antifiscal (PL 88)² : type structurel, base suffixée à partir de *fisc*: *fiscal* + préfixe *anti-*.

anti-infectieux (PL 91) (usage et maintien du trait d'union) modèle de base : préfixe +base suffixée modifiée (assibilation *t/s*).

antiulcéreux (PL 91) dérivé suffixé *ulcèr(e) + -eux* hybridé par l'ajout de *anti-antiacarien (ne)*(PL 00), adj./nom. Structure dérivée (anti-+acari/(i)en³-base (du lat. *acarus*) +suffixe), adjectival/dénominal prédisposé à la substantivation. Le P.L.I. 05 le présente avec sa catégorie double adjectif/nom.

Antimondialiste (PL 03) nom d'agent, accepte facilement la nominalisation et partage la même structure que le substantif *antimondialisation* « processus ». voir page précédente.

¹ *Lexis-Larousse*.

² Non retenu par le P.L.I. 98.

³ Peut passer pour un faux dérivé. L'idiomatisme comme l'origine savante du mot ne facilite pas l'admission des mots comme termes dérivés : *acari+ -(i)en*. Du latin *acarus* emprunté au grec *akari* selon *Larousse étymologique*.

b) Préfixe privatif

Le préfixe *a-* (allomorphe de *an-*). Pour L. Guilbert, «la préfixation en *a-* (*an-*) sert aussi bien à la transformation négative des substantifs qu'à celle des adjectifs. Les adjectifs formés appartiennent à des vocabulaires de spécialité »¹.

Asymptomatique (PL 99), affixes grecs: (préfixe *a-* et suffixe *-atique*).

1-3-2-1- 2-3-Verbes

a) Préfixe exprimant la similarité, la ressemblance, le voisinage (voisin de)

Le préfixe *para-*

paramétriser (PL 91) type structurel : préfixe + base (phonétiquement harmonisée, alternance [ε][e]) +suffixe flexion. Formation hybride : préf. grec+ b. française+suf.

1-3-2-1- 3- Préfixes libres séparables (ou préfixoïdes) français

Dans la liste des néologismes dérivés préfixés (préfixes libres français), nous notons que nous n'avons rencontré que le préfixe (préposition) *sur-*.

1-3-2-1- 3-1- Substantifs

a) Préfixe exprimant l'intensité (intensif), le haut degré ou le dépassement (au dessus (de)).

Le préfixe *sur-*

surinformation (PL 94), *surréservation* (PL 94) et *surfacturation* (PL 97) en structure morphologique qui suit : préfixe *sur-* (avec gémation dans *surréservation*) + base (déverbale) + suffixe *-ation* allomorphe du suffixe.

¹ G.L.L.F, op.cit., p.LIII.

1-3-2-1- 3-2- *Adjectifs*

Surdimensionné (PL 94): cette fausse parasynthétique résulte de l'agglutination du préfixe libre *sur-* à la base dérivée suffixée adjectivale / déadjectivale (*dimensionner* → *dimensionné* (e)). L'adjectivation et la suffixation verbale modifient la base nominale *dimension* en dénasalisant la dernière voyelle et en redoublant graphiquement la lettre *n*.

1-3-2-1- 3-3- *Verbes*

<i>surligner</i> (PL 93)	}	Formations dérivées suffixées, verbales /déverbales. S.F : B=préf+base nominale+suf
<i>surtitrer</i> (PL 94)		

Le préfixe *sur-* paraît toujours soudé, sur le plan graphique, aux bases des dérivées dans lesquelles il figure. Thièle y voit une obligation « L'écriture soudée est obligatoire »¹.

1-3-2-2- Bases dérivées (préfixées) suffixées²

Les faux parasynthétiques ne résultent pas toujours d'une agglutination d'un préfixe à une base dérivée comme nous l'avons vu. Ils peuvent provenir aussi de l'introduction (la soudure) d'un suffixe à droite d'une base préfixée et même préfixée suffixée.

La liste ci-après des dérivés (par préfixation) suffixés sera répartie selon l'origine étymologique et le sens du suffixe « parasynthétisant ».

1-3-2-2- 1- Suffixes latins

1-3-2-2- 1-1- *Substantifs*

¹ J. Thièle, *la formation des mots en français moderne*. Idem.

² Pour déterminer le mode de formation dérivé (préfixé) suffixé ou dérivé (suffixé) préfixé, nous ne l'avons pas fait empiriquement et en exploitant notre vocabulaire, mais nous avons plutôt, à chaque fois, vérifié dans ou à partir de dictionnaires, quel est le dérivé qui précède la date de parution. Ex : *décrochage* (PL95), nous vérifions dans l'édition du P.L.I. avant 95, nous retrouvons le verbe *décrocher*, mais pas le nom *crochage*. Nous déduisons que décrochage a évolué comme suit : base préfixée *décroch-* puis suffixée : *déroch(er)* → *décrochage*.

a) Suffixes exprimant l'action, le processus, résultat de l'action (état) et l'agent de l'action.

Le suffixe -age

décrochage (PL 95) nominal / déverbal, base verbale préfixée (préfixe *dé-* + *croch(er)* + *-age*, *écroch(er)* → *décrochage*.

Le suffixe -ance (gréco-latin *-antiam*¹)

maltraitance (PL 92) « mauvais traitement ». Le suffixe *-ance* corrélatif de *-ant* (suffixe adjectivisateur) est lié à la base verbale (participiale) préfixée *maltrait(-ant)*.

Le suffixe -eur

effaceur (PL 91) nominal / déverbal. Le suffixe *-eur*, du latin *-orem*, agentif se rattache diachroniquement au verbe *effac(-er)*, base dérivée préfixée : préfixe latin *ef*²(hors de) + base *fac(e)*. La préfixation empêche la pose de l'accent aigu (au niveau orthographique) sur la voyelle initiale du mot et du préfixe *ef*. Le dernier préfixe (*é-*) double (fait doubler) souvent les consonnes qui le suivent telles *f*, *s*, *t*³. S.F : B=préf+b+suf.

Rehausseur (PL 97) mot construit comme *effaceur*.

1-3-2-2- 1-2- Adjectifs

a) Suffixes exprimant l'action et le processus

Le suffixe -ant

Dérangeant, *déshydratant* et *dépoussiérant* (PL 89). Chacune de ces formations, toutes déverbales, portent un suffixe adjectival différent du suffixe nominalisateur qui peut leur être soudé. Exemple :

¹ Larousse étymologique, op.cit., p.X.

² Cf. H. Béchade op.cit., p.109; le Lexis, p.587.

³ *Edenter*, *écosser*, *émigrer* ne doublent pas les consonnes. Bien sûr *-e* n'est plus considéré ou senti comme préfixe en français contemporain.

Suffixe adjectivant (adjectivisateur)	Suffixe substantivant (nominalisateur)
Dérange -ant	- (e) ment
Déshydrat –ant	- ation
Dépoussièr -ant	-age

1-3-2-2- 2- Suffixe grec

Le suffixe *-(a)tique*¹ exprime le rapport, la relation *procréatique*² (PL 96) double catégorie grammaticale. Peut s'employer comme adjectif et comme nom. Le P.L.I. 96 le mentionne avec cette nature double, adjectif et nom.

Commentaires

Outre le flottement terminologique afférent au concept de parasynthèse, sa fluidité gêne beaucoup dans l'application (classification, analyse des néologismes rencontrés et retenus en tant que tels, formations parasynthétiques). Aussi y a-t-il suspicion au moment de tirer les conclusions, de les mettre au clair. De même l'absence d'une unanimité autour de la notion rend l'application presque incertaine et l'affirmation aventureuse.

La dérivation parasynthétique, à l'instar des deux précédents procédés de créations lexicales (dérivation préfixale et dérivation suffixale), demeure active et créative. Ni les mots simples ni les simplifications de la siglaison n'en arrivent à bout. La vitalité de la dérivation parasynthétique est intacte et ses qualités (précision et motivation) sont le secret de son activité et constituent un

¹ M. Grevisse, *Larousse étymologique* et H. Béchade l'admettent comme gréco-latin.

² *Procréatique* peut figurer parmi les dérivés suffixés. La base dénominale/déverbale vient du latin *procreatio*, *procreare*.

avantage indéniable qui la font ressentir comme indispensable et quelquefois irremplaçable. Elle se présente et opère comme une suite synthétisante et logique de la préfixation et de la suffixation. Elle a l'atout de garder pour elle intact l'avantage et les qualités de chacune des dérivations que cela soit par préfixation ou suffixation. La dérivation parasynthétique se présente comme le mot juste, le mot transparent et surtout concis par rapport à la périphrase ou mot syntagme qu'elle est supposée remplacer.

Et pour évoquer la vitalité et la productivité parasynthétique, la comparaison des chiffres est incontestablement éloquente: "Les formations « parasynthétiques » se situent avec 130 lexies entre les formations dérivées par préfixation qui avoisinent ou dépassent de peu 44 unités et les formations dérivées par suffixation qui comptent 232 unités lexicales et plus.

Dans les 130 parasynthèses retenues comme formation par encadrement, nous n'enregistrons que 16 parasynthétiques authentiques, le nombre des unités restantes relèvent des fausses parasynthétiques. Les adjectifs parasynthétiques authentiques au nombre de sept arrivent en tête, puis les noms au nombre de cinq et enfin les verbes au nombre de quatre.

La prédominance des adjectifs face aux substantifs peut s'expliquer par la nature et la fonction de chaque classe. Si la tendance des substantifs comme leur vocation est de dénommer tout référent perçu ou conçu et désigné, au moindre coût (principe de l'économie oblige) ; ce n'est pas le cas des adjectifs à vocation prédicative, déterminative, où l'expansion régulée et relative ne doit pas surprendre.

Quant aux verbes, ils ne sont qu'une suite logique dénomminative et se présentent donc comme des concurrents des substantifs (voir dérivation par suffixation).

L'appartenance des formations parasynthétiques aux vocabulaires techniques¹ (médecine, informatique,...) peut être saisie ou retenue comme

¹ Tels déboguer, hyposodé, désamianter...

facteur facilitateur qui fera la lumière et aidera à comprendre la dynamique dans cette aire de formation (parasyntèse authentique) et justifiera le nombre relatif (limité) des créations parasyntétiques.

Si sur le plan expression sémantique, il y a précision et détail, en revanche du point de vue du phénotype, il y aura une morphologie complexe avec au moins trois morphèmes (base + deux affixes). Le résultat est une structure décourageante ; elle détourne, souvent, le plus hardi des locuteurs-créateurs.

Bien que la masse parlante se laisse séduire et captiver par des constructions complexes, longues et lexicalisées telles que: *je-m'en-foutiste*, *je-ne-sais-quoi*, *m'as-tu-vu* où le figement et l'abus pour les deux premiers exemples et l'inversion pour le 3^e, montrent peut-être bien le génie des créateurs de néologismes et de la langue et s'avèrent parfois une expression rebelle, un défi, un rejet... Cependant y recourir est, implicitement et inconsciemment, presque interdit. En un mot, la parasyntèse n'est pas attractive.

Les formations par encadrement ou fausses parasyntétiques sont plus nombreuses avec 106 entrées nouvelles sur 139. Les formations dérivées suffixées préfixées sont au premier rang avec 106 lexies. La préfixation domine. Il ne suffit que d'ajouter un préfixe et le sens est stabilisé, la motivation comme l'économie d'une nouvelle base sont assurées.

Les préfixes d'origine latine dominent nettement avec 90 occurrences, une dominance logique dans une dynamique logique. Le constat est réconfortant pour la langue française et ses défenseurs qui la voient s'hypertrophier inutilement par le recours à l'emprunt tel l'anglo-américain envahissant et menaçant. Le français (l'idiome) continue à produire et à se reproduire en français (ou en latin, langue mère).

Dans les formations dérivé ²⁵⁶ffixées, les préfixes d'origine grecque au nombre de 17, sont très loin derrière les préfixes latins, seul *anti-* peut attirer l'attention et continue à être actif: il figure dans 13 entrées de

formations par encadrement et dans trois formations authentiques savantes en seconde position sur les deux listes des préfixes d'origine latine et grecque derrière le préfixe *dés-* qui arrive à la hauteur de 31 apparitions et devant le préfixe *re-* qui avoisine 12 entrées. Le préfixe *in-*, 12 occurrences, est d'origine latine, monosémique (privatif); il est loin d'être un concurrent sérieux du préfixe *dés-* polysémique : capable d'exprimer l'éloignement, le contraire, l'absence.

A côté des préfixes latins et grecs, il y a un préfixe libre (ou préfixoïde) français: *sur-* avec six formations et devant lequel le préfixe grec *hyper-* recule et n'enregistre qu'une seule formation. Le préfixe *sub-* (latin) est toujours rare. Le préfixe grec *a(n)-* n'est pas beaucoup sollicité (pour les néologismes). Leur appartenance (*a-* et *sub-*) au vocabulaire de spécialité y est-elle pour quelque chose ?

2- La composition

Après la préfixation, la suffixation: (toutes deux sont des aspects de la dérivation), la troisième forme (sans compter les formations par encadrement ou les formations parasyntétiques) des mots construits est la composition :

Tous les auteurs admettent la composition, mais tous ne sont pas unanimes sur sa représentation et sa définition.

H. Huot écrit « s'il y a accord assez général sur l'existence d'une classe de mots qui seraient "composés", la façon dont cette classe peut être défini est moins évidente, et il n'y a pas toujours unanimité à ce sujet »¹.

Il est vrai que la composition fait difficulté et résiste à la définition. Pour de nombreux composés, la segmentation est délicate. Cela tient à une règle : la construction ne suit pas à chaque fois une règle admise et n'obéit pas aux critères retenus ou à retenir pour la composition. Le déficit de diagrammaticité² relative à la compositionnalité, notion encore très fluide, empêche d'installer des paramètres stricts qui permettraient d'évaluer la conformité du composé relativement à une forme idéale, à un modèle. En plus, le flottement terminologique et l'absence d'une définition rigoureuse probablement intrinsèque à la nature du composé, du moins ce que l'on entend par composé, désarment et dissuadent quelquefois.

N'est ni satisfaisante ni convaincante une conception ou définition simpliste, superficielle voire caricaturale du type :

1- le composé est fait de deux mots ou plus unis ou non par un trait d'union, *tête-de-loup*, *Tête de pont* ; *arc de triomphe*, *arc-en-ciel* ; *compte-rendu/compte rendu*,

2- la composition s'oppose à la dérivation. Elle se présente comme un mot construit avec des éléments non autonomes, non susceptibles d'emploi autonome, exemple, *camion* → *camionneur* (dérivé) différent de *camion-citerne*, nouvelle

¹ H. Huot, op.cit., p.22.

² Concept emprunté à D. Apotheloz (2002), p.49. L'auteur écrit: "on peut définir la diagrammaticité comme un paramètre permettant d'évaluer la conformité d'un mot construit relativement à un type idéal."

unité lexicale composée signifiante désignant une notion et un référent bien définis dans une nouvelle forme laissant voir des éléments, existants par ailleurs et, au départ, libres.

Sont passés sous silence plusieurs aspects et propriétés du composé. Il n'y a pas de règle d'emploi du trait d'union (pour revenir à l'orthographe) et en faire un critère de composition.

Un mot comme *malchanceux*¹, pour les yeux est-il dérivé ou composé ?

Nous sommes face à un phénomène linguistique dont l'une ou plusieurs de ses facettes échappent souvent à la rationalisation et à l'analyse d'où le besoin de multiplier « les angles d'attaque » et d'avoir la prudence de prêter l'oreille à tout ce qui y affère et ce pour une meilleure définition.

La confusion est réelle et elle l'est d'avantage et pourrait devenir inextricable quand un composé, une expression lexicalisée (une locution) et peut-être, si l'on peut l'ajouter, une collocation se rencontrent.

Comment distinguer *aiguise-crayon* (PL 00) ; *malbouffe* (PL 01) ; *couloir humanitaire* (PL 94) ; *trou d'ozone* (PL 91), *fonds de commerce* (PL 94) ; *croiser les doigts* (PL 91) ; *servir la soupe* (PL 97) ; *dérouler le tapis rouge* (PL 97) ; et *réseau numérique à l'intérieur de services* (RNIS) (PI 97).

Alors, et en premier lieu, par composition, nous entendons le processus – ou résultat du processus – de formation d'une unité lexico-sémantique à partir d'éléments linguistiques potentiellement autonomes. La composition, nous la définissons à partir du mot, de l'unité autonome et non pas seulement à partir du mot simple, unité non construite et indécomposable, non sécable parce qu'un mot tel que *malchanceux* accepte d'être défini à partir de mots autonomes, *mal* + *chanceux*, où *chanceux* est autonome mais pas simple (base + suf.). Autrement dit, le mot est de construction polylexicale (*mal+chanc(-eux)*) ou complexe. Il constitue une unité linguistique formée de deux ou plusieurs mots simples ou construits préexistants.

¹ Certains le retiennent sans hésiter comme dérivé.

L'unité lexicale composée n'est pas à décomposer et les éléments qui la composent n'acceptent pas d'être déterminés isolément. C'est une formation qui indique par deux ou plusieurs éléments conjoints une seule entité.

L'idée ou la notion de composition a évolué. Benveniste écrivait : « il y a composition quand deux termes identifiables pour le locuteur se joignent en une unité nouvelle à signifié unique et constant »¹.

On ne se limite plus aujourd'hui aux mots dont les composants sont agglutinés, *écotaxe* (PL 01) ; *bancassurance* (PL 03) ; ou unis par un trait d'union, *sans-papiers* (PL 90) ; *après-soleil* (PL 91).

Le concept s'étend dans une forme complexe à des unités à plusieurs constituants insécables et monoréférentielles.

B. Pottier² distingue lexie simple : *gomme, neige* ; lexie composée : *abat-jour, cheval vapeur* et lexie complexe : *chemin de fer*.³

Nous retenons, alors, également, comme composé toute concaténation de bases à l'origine autonomes ou susceptibles d'être autonomes :

1) le cas des recomposés - classiques et modernes⁴ -fixant un concept que la lexicalisation et la dictionnairisation ont figés.

2) Le cas des syntagmes figés (ou synthèmes⁵ chez Martinet) :

Trois francs six sous (PL 97) ; *dans les tuyaux* (PL 03) ; *le château* (PL 95).

3) les locutions, séquences phrastiques qui sont créées pour couvrir des concepts nouveaux et qui s'imposent comme unités lexicales signifiantes, exemple : *il n y a pas photo* (PL 99), *la mayonnaise prend* (PL 01).

Il n'est pas facile de parler, bien sûr, des mots composés - toutes formes de composition confondues - sans avoir tenté de mettre en évidence

¹ Problèmes de linguistique générale, p.171.

² Voir- article : *Lexie*, E.S.M.

³ - F. Gaudin et L. Guespin le (*chemin de fer*) retiennent comme mot composé simple (binarisme) et semblent ne pas tenir compte de la préposition. A. Martinet parle de synthème et E. Benveniste de synapsie.

⁴ Recomposés classiques ou savants exemple : géographie ou orthophonie, psychopathe.

Recomposés modernes : agritourisme, écotaxe, socioculturel. On parle de recomposé moderne pour souligner le caractère des composants bien installés dans le dictionnaire français et qui ne sont pas empruntés à une autre langue.

⁵ Pour A. Martinet, « syntagme et synthème sont à distinguer soigneusement ». En fait, la création du terme synthème a été déterminée par le flou qui enveloppe le terme mot. Il est fort admis que le synthème, produit de synthématisation peut être relevé comme élément de la langue, exemple : *jeune fille*, distinct de *fille jeune*.

un nombre suffisant de critères et de caractéristiques qui autorisent à admettre telle suite de mots comme unité lexicale composée. Nous rappelons que la composition est de nature complexe et exige, pour être comprise en tant que phénomène et fonctionnement lexicaux, une étude rigoureuse et des critères aussi précis que multiples et ce n'est pas évident d'élaborer et de dégager, nous l'avouons, des critères objectifs hiérarchisés qui permettraient de décrire toutes les formes composées. Pour cela, il faut tenir compte du sens, de la structure de la lexie, à travers lesquels se manifeste et prend forme le figement, et de la logique qui unit les éléments de cette composition et justifie leur disposition (ordre) et détermine souvent leur typologie comme leur catégorie.

Les composés seraient reconnaissables à de multiples et diverses propriétés. Outre le figement, gage de compositionnalité et suite logique d'une lexicalisation, il y a des propriétés morphologiques ou structurelles, des propriétés sémantiques et des propriétés morphosémantiques ; on parle même de propriétés référentielles.

2-1- Caractéristiques et propriétés du composé

2-1- 1- *Le figement*

Pour *Le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*, le figement est « le processus par lequel un groupe de mots dont les éléments sont libres devient une expression dont les éléments sont indissociables »¹. Il se caractérise par la perte du sens propre des éléments constituant le groupe de mots, qui apparaît alors comme une nouvelle unité lexicale autonome et à sens complet plus au moins indépendant de ses composants. Le figement est fait de mots, de tous les mots de la langue, et consiste à créer de nouvelles unités pour désigner de nouvelles réalités en arrêtant une structure lexico-sémantique et selon une logique syntactico-sémantique opérationnelle (ou qui était opérationnelle dans la langue en question).

¹ Le Dictionnaire *de linguistique*, Larousse (1994), p.202.

Le figement spécificité des langues naturelles et propriété principale de la composition reste fort méconnu. Peu de chercheurs se sont penchés sur le figement. Phénomène linguistique d'une rare complexité et d'une grande ampleur à la fois ; chose qui, peut-être, détourne et décourage. Il représente le fait que deux ou plusieurs termes aux départs distincts, mais qui forment une unité construite; syntaxiquement formant une nouvelle unité lexicale indécomposable et inanalysable. Il se présente comme résultat et garant de la lexicalisation d'un syntagme libre. Il ne concerne pas seulement les parties du discours. Il touche également des phrases où désormais, presque tout changement, syntaxiquement, est impossible.

Nul prédicat n'est à l'abri du figement. Le figement est relatif : il n'est pas toujours total, il peut être partiel. Il ne concerne pas toutes les expressions ou syntagmes retenus ès qualité, composés ou locutions. Il va sans dire qu'il y a des constructions composées qui subissent, enregistrent un figement total. Le figement touche toute la séquence et à plusieurs niveaux indépendamment de leur catégorie (adv/nom/adj) comme dans les proverbes,

Exemple : *à deux vitesses* (PL 90), *du troisième type* (PL 99), *de velours* (PL 00), *de service* (PL 03).

Dans d'autres situations, le figement est à degrés divers, il peut toucher une partie, le cas des locutions verbales à adverbe figé : *travailler d'arrache-pied*.

Il(s) travaill(ent) d'arrache-pied.

Ils ont travaillé d'arrache-pied.

L'adverbe est figé, la forme du verbe non, mais le type sémantique du verbe est figé : restreint.

Dans les exemples ci-après : *donner un coup de canif* (PL01) ; *croiser les doigts* (PL 97) ; nous pourrions constater qu'il y a certes figement (notamment syntaxique/structurel) mais, il reste partiel. A l'intérieur de ces structures composées, les mots précisément les verbes auxiliaires (supports), acceptent d'être conjugués. Le complément du verbe (le nom prédicatif) *un coup* peut passer au

pluriel ou changer de verbe support ou introducteur sans altération gênante aucune :

Donner un coup de canif / des coups de canif.

C'était un coup / des coups de canif.

De même le figement n'est pas total dans certaines séquences idiomatiques qui sont potentiellement polymorphiques :

C'est / ce sont ;

ne pas être évident (PL 91);

Ce n'est pas évident, c'est pas évident, il n'est pas évident.

Le verbe, *donner* de par ses différents morphes note l'absence du figement total parce qu'on peut facilement obtenir ou se représenter les occurrences ci-après : *donner un coup de canif* → *il lui a donné un coup de canif* ; il peut même s'effacer comme dans :

C'était un coup de canif → *cela devient insupportable, après plusieurs coups de canif.*

Et l'on constate que seul le groupe nominal prépositionnel (complément du nom de *coup*) *de canif* est resté inchangé. *Donner* est un simple auxiliaire introducteur, seul le prédicat nominal *un coup* porte le sens. Le figement ou défigement ; serait-il tributaire de la structure, du maintien lexical ou de la catégorie de la construction composée elle-même, plus précisément, de la locution ?

Dans les exemples : *dans les tuyaux* (PL 03) «en cours de réalisation», la structure, la morphologie, le sens présagent et prédéterminent, à bien des égards, l'inutilité d'un défigement (structure opaque).

Le figement aurait des sources où des causes à chercher aussi dans l'extralinguistique selon P. Guiraud¹.

¹ P. Guiraud, *les locutions françaises*, PUF, Paris 1973.

Cependant, nous avons la quasi certitude qu'il est encore très difficile de répondre aux questions portant (relatives à) sur les causes du figement particulièrement, des locutions, parce que :

1) Au départ, il n'y a pas de figement ; il s'installe. Il est souvent vrai qu'un syntagme ne naît pas figé mais le devient.

2) Impossibilité de connaître l'histoire de chaque mot ou de chaque locution. Nombreuses sont archaïques: leur origine est fort obscure. On ne peut tenter une recherche pour connaître les causes du figement sans ramener l'étude à un simple, quelquefois vulgaire, et banal anecdotisme qui n'est également pas à l'abri des tentations de l'étymologie populaire (fausse étymologie) et qui finit par confondre origine, provenance et causes.

2-1-2- Propriétés morphosyntaxiques (ou structurelles)

Le figement¹ n'est pas le seul critère de composition. L'aspect morphosyntaxique est un constat ; un constat lexicologique :

Le signe de lexicalisation d'une collocation, d'une création intuitive métaphorique que l'usage a entériné pour raisons diverses, trou lexical, motivation, justesse dénomminative et expressivité.

Au départ, la composition constitue un processus de changement de nature morphosyntaxique, enjeu de métaphorisation, de lexicalisation de recatégorisation.

Les unités construites, mot composé, syntagme, locution naissent à la suite d'une insertion sociolinguistique, d'un emploi d'une structure « autorisée » par la grammaire de la langue en question, mais qui parfois fait fi des règles courantes et habituelles. C'est vrai, sans rappeler quelques locutions archaïques : *au fur et mesure, sans coup férir, de plain-pied*.

¹ Le figement touche également proverbes, adages d'où la confusion qu'ils entretiennent avec la composition. De même qu'il touche poème, texte juridique (code), texte sacré. Ces derniers sont intouchables « sacro-saints ». Ils sont certes figés mais ne constituent pas des suites lexicologiques figées.

Comment rendre compte des subtilités de la langue au moyen des catégories traditionnelles sommairement définies, comme dans : *nouveau-né*, *station-debout*, *mal de vivre* ; *mal-vivre* (PL 94), *malbouffe* (PL 01), *mal-être* (PL 91) où il est nécessaire de tenir compte, à chaque fois, de la catégorie d'origine des éléments et de leur fonction dans le composé.

La non-séparabilité, la non-permutation, la non-substitution, la non-suppression sont des caractéristiques principales de la composition.

Les éléments de la composition refusent d'être séparés comme d'être remplacés. C'est un tout lexical, « jalouse la composition de son intégrité ».

La composition ne repose pas seulement sur un binarisme morphologique à deux bases distinctes.

Ce même binarisme peut provenir d'une structure surcomposée, conglomérée ou un/des élément(s) tombe(nt), s'efface(nt).

L'effet de cumulation entraîne des ellipses ; *micro-ondes* (PL 88), est issu de *four micro-ondes*. Les mots se superposent, s'effacent et s'enchâssent à la fois. Gaudin et Guespin parlent aussi d'emboîtement, ils écrivent : « c'est par ce jeu d'emboîtement que la notion de composition peut en arriver à couvrir des créations lexicales extrêmement développées ».

Syntaxiquement, l'article qui accompagne le verbe (structure composée), fait inhabituel, impossible en syntagme libre, détermine le nom composé, précisément les constructions à support verbal¹. Le composé est une nouvelle unité avec de nouvelles propriétés.

Dans les structures binominales (notamment simples) la relation copulante (juxtaposante/agglutinante) n'est pas essentiellement linguistique (morphologique) entre les deux signes (Sa), mais initialement référentielle et sémantique :

¹ Exemple : *un sauve-qui-peut*, *un pique-assiette*.

amérasien (ne) (PL 88), *téléachat*, *télévente*, *plasticulture* (PL 90), *russophone* (PL 91), *vrai-faux* (PL 92), *Agro –industriel* (PL 96), *aquagym* (PL 96), *eurodéputé* (PL 96), *berbérophone* (PL 96),

Retenons, que la disposition des éléments en structure composée, substantif "équipotent " (biunivoque), ne détermine pas systématiquement la fonction des éléments déterminants/ déterminés :

Abri fiscal (PL 90), déterminé / déterminant.

Elections triangulaires (PL 94) déterminé/ déterminant.

Nouveaux– fauves (PL 93) déterminant /déterminé.

Quelquefois, il semble difficile de dégager, lequel des deux mots, d'une égale puissance, équipotents, détermine l'autre. Dans *mal-être* (PL 91) le déterminé, et en conséquence le déterminant ne sont connus que comme suite de (ou selon) l'interprétation que l'on donne du composé : « *mal d'être* », *mal* déterminé, « être mal », *mal*, déterminant.

Le dictionnaire ne sera pas d'un grand secours, le P.L.I. édition 2005 donne comme signification « sentiment de profond malaise ».

De même, le premier mot ne fournit pas toujours la dénomination (ne détermine pas à lui seul le sens de l'unité composée) et ne constitue pas forcément le mot-tête¹. De même l'interprétation n'est pas automatique. Le composé est souvent d'une grande opacité sémantique, en particulier dans les locutions. Résultat : nombre d'auteurs voient là un critère essentiel de compositionnalité.

Une guerre – éclair, c'est une guerre, le premier mot représente l'essentiel.

Une guerre – froide n'est pas une guerre, mais un état de guerre

Aide – comptable « comptable qui est un aide »

*Aide – mémoire*², *aide* est un verbe et refuse une interprétation similaire à la première.

Autre exemple pour comparer et conforter :

¹ Voir – G. Gross.

² Les deux exemples : *aide-comptable*, *aide-mémoire* sont empruntés à H. Béchade, p.144.

Porte-fenêtre « porte et fenêtre à la fois » fenêtre qui est une porte ou porte qui est une fenêtre.

Porte–avion, porte-plume et *portemanteau*, le constituant est un verbe.

La juxtaposition n'obéit pas à une unique lecture logique syntactico-sémantique. Le binarisme peut être à chaque fois de mise, sauf que le sens varie selon la variation de la relation ciblée qu'entretiennent entre eux les deux composants, autrement, selon l'intention exprimée/ à exprimer et dont le contexte se charge d'exprimer et de préciser.

Comparons :

1) *porte–fenêtre* (N+N), *portemanteau* (V+N) avec *porte à porte* (N + prép +N), tous trois substantifs.

2) *rendez-vous*, syntagme libre (impératif) qui peut subir figement et se lexicaliser ainsi. Il est alors composé (suite à inversion verbe/pronom)- forme originelle et rituelle de l'impératif avec les sens : *rencontre, lieu de point de rencontre*.

3) *sang-froid*, sa nature grammaticale est tributaire de sa distribution (présence d'un déterminant), le sens est alors *sang –froid* : m.m- « calme – impassible ».

Exemple : *garder son sang-froid*.

De sang-froid adv (loc.adv) « résolument, délibérément » exemple, *crime commis de sang-froid*, accomplir de sang froid une tâche délicate, un acte ignoble.

Sang-froid adj (loc.adj). « flégnatique, serin calme » *homme de sang-froid*.

La syntaxe (disposition, ordre) du composé née d'une opposition de deux termes en moins, se décode de différentes manières.

Le composé peut refuser la coordination et accepter la « prédication », *sûreté nucléaire* (PL 88) *silence- radio* (PL 01).

Alicament (PL 00), *chargeuse-pelleteuse* et *tractopelle* (PL 01) sont structurellement juxtaposés mais accepteraient la coordination.

Théoriquement, le composé n'est pas délimité. Il semble difficile de fixer nettement et absolument la dimension optimale du mot à structure ou à morphologie composée.

Seul l'aspect pratique (praticité) contraint à l'économie et le souci mnémonique astreint, le plus souvent, au binarisme surcomposé.

Dans le corpus, nous enregistrons 69 composés à structure binaire. Les mots longs ont peu de chance de se lexicaliser et si lexicalisation il y a, ils ne résisteront pas, économie oblige, à l'appel de l'abrégement.

(*Four*) *micro-ondes* → *micro-ondes* (PL 88) n.m.inv.

(Produit cosmétique hydratant) *après soleil* → *après soleil* (PL 91) au pluriel fera des *après-soleils*.

Plus que cela, on recourt, de plus en plus, notamment dans les milieux scientifiques et les domaines techniques à la siglaison : RNIS (PL 90) pour *réseau numérique à l'intégration de services* et par conséquent à l'acronyme *awacs* (PL 90) pour *air born warning and control system*, *marché des options négociables de Paris*, *monep* (PL 93).

Nous notons que le français ne manque pas d'ailleurs d'user de la troncation et d'adopter des inbrications lexicales surprenantes.

Les mots-valises ou mots proches des mots-valises en seraient l'illustration : *docudrame* (PL 89), *rurbain* (PL 97), *alicament* (PL 00).

Le composé se confond facilement avec le syntagme. Il est vrai, dans l'absolu, dans une situation virtuelle de langue où on ne connaît pas la langue, qu'il est difficile de dégager un syntagme libre « discursif » séparément du syntagme lexicalisé : unité de signification et lexie composée¹.

Qui est-ce qui fait de *petit boulot* (PL 93), *élections triangulaires* (PL 94), *le roi est nu* (PL 99) des phrases complètes, des locutions, des collocations, des expressions?

¹ L'embarras est qu'il n'est pas facile de dégager nettement un ou des critères distinctif(s) pour distinguer le mot composé de la locution en dehors de la détermination qui caractérise le nom pas le verbe. Rappelons que la locution n'est pas toujours nominale.

Qui est-ce qui distingue *servir la soupe* retenu comme lexie (PL 97) de *servir le dîner* ou *servir le potage* qui continue et reste une occurrence discursive potentielle?

Ce sont la lexicalisation et la dictionnarisation (expression majeure ultime du figement) valeurs non morphologiques qui font admettre l'un/l'une comme structure lexicale construite en maintenant l'autre comme construction phrastique, libre, fortuite et occasionnelle.

On a bien construit des mots à composition binaire qui furent lexicalisés et puis admis par les dictionnaires.

Gueule de loup « mufler », *dent de lion* « pissenlit » - *pisse en lit* - ; *nid d'abeille* (PL 93), *œil de perdrix* (PL 00).

De même, on use volontiers de certaines tournures récurrentes à statut lexico-sémantique spécial et mal défini qui n'appartiennent ni aux composés (mots) ni aux syntagmes phrastiques libres et que les dictionnaires récupèrent dans une « totale » confusion sous diverses appellations : expression, expression lexicalisée, locution.

Le *Petit Larousse Illustré* propose : expressions nouvelles (édition PL 88) : *économie sociale, sûreté nucléaire, nouveaux médias*.

Le P.L.I. adopte, pour l'année 91, locutions et expressions et retient : *effet de serre, assisté par ordinateur, ne pas être évident, se prendre par la main* « s'obliger à faire quelques choses », toutes constructions du type, N + prép + N; p.passé (ou nom par conversion)+prép+N; adv+adv+v+adj; pron+v+prép+(art)N.

Dans l'exemple *assisté par ordinateur*, *assisté*, attribut ou épithète est à convertir en nom. La locution, à retenir dans l'ensemble comme groupe nominal, est réductible à volonté aux sigles: *A.P.O.* (PL 91) et porte nettement les attributs, des syntagmes phrastiques.

L'autre exemple : *ne pas être évident*, si l'on s'en tient au figement comme propriété principale de la locution, eh bien ! Il n'en sera rien.

Occurrences attendues : *il n'est pas évident, ce n'est pas évident*.

2-1-3- Propriétés sémantiques et distributionnelles

L'unicité du sens caractérise le composé. Plusieurs mots sont alignés, mais pour un seul sens dans cette nouvelle disposition désormais figée et désormais unité lexicale composée.

C'est la forme qui est composée et non le sens. Le sens d'une unité lexicale composée n'est pas, à chaque fois, littéral. Comparons : *bar à vins* (PL 88), *trou d'ozone* (PL 91), *couloir humanitaire* (PL 94), *taille-haie* (PL 96), *dommages collatéraux* (PL 01) avec *la belle Province* (PL 01), « Québec », *savonner la planche* (PL 01) « chercher à nuire, créer des difficultés », *Secouer le cocotier* (PL01), « écarter les personnes âgées ou les moins utiles », *prendre la tête* (PL 88) « ça me prend la tête, ça m'énerve ». Ces quatre derniers exemples ne sont pas analysables selon le nombre de mots composant la structure.

Le sens résulte souvent du succès d'une figure tropologique, *œil de perdrix* (PL 00) ; *tracer un sillon, bonne main* (PL 02).

Le sens de la lexie construite provient d'un écart d'un glissement sémantique. Le changement de sens vient du changement du lien entre le signifiant et le référent, entre le signe et le référent, *péter les plombs* (PL 96). Le verbe *péter*, mot-tête, ne renvoie pas au référent initial, ne partage rien avec le digestif, l'intestinal. Il peut être une conséquence, une suite plus en moins logique d'une série d'images de casse, de rupture... *péter les plombs*, image mécaniste, rupture, perte de contrôle de soi.

De même, *œil de perdrix* (PL 00), *classe verte* où chacun des constituants des deux syntagmes figés ne changent pas de sens mais donne lieu à une nouvelle lexie qui renvoie à un nouveau référent. Le rapport entre Sa et référent est susceptible de changer plusieurs fois ; phénomène linguistique courant et propre à toutes les langues. Tous les mots sont sujets à des tentations polysémiques. C'est ce qui explique leur potentiel polysémique conséquent.

œil de perdrix, sens 1 ; sens syntagmatique libre

sens 2 ; sens métaphorique, figé « cor »

sens 3 ; sens de la métaphore figée 2, helvétisme « vin rosé ».

Le sens 1 a sûrement connu comme le sens 2 un emploi néologique puis une lexicalisation avant d'être admis par les dicos comme néologisme de sens dans une forme construite composée préexistante.

La composition n'est pas réductible à un simple arrangement morphosyntaxique et à une simple juxtaposition syntagmatique mécaniste de mots. C'est une construction que régit une syntaxe paraphrastique qui obéit à une logique morpho-syntaxico-sémantique. Nous nous gardons de ramener l'unité lexicale composée à la phrase. Nous jugeons utile de dégager "la phrase" du mot composé. Il est vrai que le composé est « glosable » comme une phrase, il fonctionne et s'organise implicitement ou explicitement, mais de par sa fonction et son figement, il ne constitue pas une phrase.

La phrase demeure une assertion, par contre le composé une désignation, une dénomination.

Le composé forme une unité lexicalisée, figée que le locuteur-usager ne crée pas. Elle lui est pré-construite et conventionnelle qu'il reçoit et peut, éventuellement, réemployer comme telle.

La présence d'un déterminant (accompagnateur habituel du nom) suffit comme repère de figement et de localisation du multi-mot ; unité lexicale composée. Il est important de noter que d'une part, c'est la détermination, repère morphologique visible, qui arrête et fixe néanmoins le mot composé substantif et le distingue du syntagme discursif autonome, et d'autre part, des locutions verbales, adjectivales adverbiales, prépositives.

Nous signalons, par ailleurs, que dans les groupes nominaux libres, chaque élément de la composition peut être actualisé et recevoir une détermination libre, à l'opposé, les composés ne peuvent avoir qu'une détermination globale, Exemple :

Un cordon bleu, le cordon ombilical

Les articles défini et indéfini déterminent chacun l'ensemble de l'unité composée et constituent finalement deux unités lexicales nouvelles qui, nous insistons, refusent permutation, adjonction, substitution, etc.

Toutefois, il se trouve qu'il est possible de rencontrer des composés, des locutions qui acceptent, admettent, à des fins expressives, ludiques, des modifieurs (modaux/syntaxiques).

- 1- être en forme → être en grande forme
- 2- savonner la planche (PL 91) savonner bien la planche
- 3- c'est du pipeau (PL 94) ce n'est que du pipeau.

Le figement reste relatif. Il y a des locutions, unités lexicales composées admises/passées pour locutions, qui acceptent le défigement, et ne refusent pas l'amputation, et concèdent volontiers un de leurs éléments. Un des éléments s'efface aux dépens, peut être, de la précision que compenseront contexte et situation¹. En revanche, d'autres repoussent indubitablement toute forme de concession, comparons:

Ver de terre → un ver (emploi possible)

Col-vert → n'est pas un *col* – fautif.

Les composés à substantif-tête, que la grammaire traditionnelle appelait endocentriques manifestent un degré de figement plus élevé que les composés exocentriques qui tolèrent souvent le défigement :

Un rat des champs
Un rat musqué } = un rat

Un rat d'hôtel n'est pas *un rat*.

Les exemples *col-vert*, *rat d'hôtel*, contestent toute amputation, le figement au niveau structurel est total, ils acceptent, toutefois, le pluriel :²

Des cols-verts, des rats d'hôtel.

¹ La précision consisterait à distinguer pour l'exemple en question ver : ver de terre, ver à soie, ver solitaire « tenia ».

² La grammaire traditionnelle, au niveau de l'orthographe a travaillé à prendre en charge le pluriel et à dégager des règles d'usage.

Le genre du composé ne suit pas forcément et à chaque fois, celui du nom de la base.

peau rouge et *rouge-gorge* ne sont pas au féminin, genre de la base nominale respectivement *peau* et *gorge*.

Les composés rejettent et n'admettent aucune transformation : *mariage blanc*, syntagme figé ne se prête pas à une transformation du genre : *blancheur du mariage*. Par contre et c'est fort possible pour *manteau blanc* qui donnera après transformation *blancheur du manteau*.

Du point de vue distributionnel, dans les recomposés, les bases non autonomes font figure d'affixe, et leurs places ne sont pas fixes. Elles sont mobiles et peuvent se rencontrer au début comme à la fin. C'est pourquoi l'on a proposé le terme *d'interfixation* pour suggérer la mobilité de la base considérée comme affixe, ex : géographie/graphologie, le confixe ou « l'interfixe » si l'on ose l'appeler ainsi, est en position finale, puis en position initiale. *Glotte*, élément grec, en fait de même, il apparaît dans plusieurs distributions et avec des occurrences différentes : *polyglotte*, *glottophage* ; *glottochronologie*, *glottopolitique*.

2-1-4- Critères référentiels

Ce critère n'a pas beaucoup capté l'attention des chercheurs. Martin Berthet et Alise Lehmann le retiennent, elles écrivent « on fonde l'existence d'une unité lexicale sur l'existence d'un référent unique: c'est l'ensemble *pomme de terre* ou *chaise longue* qui renvoie à un objet déterminé, de la même façon que les mots simples comme *poireau* ou *fauteuil* »¹.

Le composé – ensemble de mots- réfère à un objet déterminé où la relation n'est pas entre *Sa* et *Sa* mais entre un référent et un autre et ne se retient pas facilement, notamment dans les composés endocentriques.

¹ A. Lehmann, M. Berthet, op.cit.,p.172.

Nous remarquons qu'elles parlent d'unités lexicales tout court sans évoquer la forme. Seuls les exemples *pomme de terre*, *chaise longue*, mots composés laissent entendre qu'elles entendent unité lexicale composées.

Dans les composés exocentriques, *tête de loup* ne renvoie ni à tête ni à loup, unité sémantique et référentielle n'ayant préalablement aucun lien avec les sens (tropologiques) et référents présupposés.

La nouvelle forme composée de plus d'un mot ne renvoie ni au référent ni au sens des mots de sa composition.

Le critère référentiel semble superflu parce qu'il se confond souvent avec le sens précisément dans les locutions du type *ne pas être évident* (PL 91), *donner du grain à moudre*, *courir la galipote*, *l'air du temps* (PL 96) ou dans les mots génériques qui renvoient à des institutions, à des notions ; d'une manière générale à des unités relevant d'une catégorisation et d'une abstraction du monde très poussées.

Au risque de se répéter, nous rappelons que la lexie composée de par sa nature sémantique non littérale comme signalée ci-dessus n'admet pas les distributions que laissent croire les bases composantes. *Bas-bleu* n'accepte pas la distribution du type :

Je range mon bas-bleu, je lave mon bas bleu dans le sens de « femme de lettres » et avec maintien du trait d'union, bien que le trait d'union ne constitue pas un critère de compositionnalité sûr.

Le mot composé réfute également et n'accepte ni amputation ni permutation ni substitution. Cependant certains mots tandems tolèrent la permutation, l'interversion ou la substitution de leurs constituants car le sens ne change pas, *bar –épicerie, épicerie-bar ; bracelet-montre, montre bracelet¹ ; couloir, corridor humanitaire* (PL 94) ; *taille-crayon; aiguisé crayon* (PL 00).

Alors la locution n'est pas toujours sans paradigme (la position du mot n'est ni fixe ni déterminante). La substitution lexicale demeure aussi potentielle. Ce qui confirme la présence d'une possible substitution d'une part, et qu'elle fonctionne d'autre part, sur le plan lexico-sémantique, discursivement, comme un mot.

¹ Exemple emprunté à J. Thièle, op.cit., p.72.

La composition est également l'expression d'une transparence sémantique relative au composé même et à l'usager et à sa connaissance de la langue. Sur les trente unités construites composées, édition P.L.I. 2000¹, dix sont mentionnées comme des locutions, et seuls (uniquement) sept néologismes dont deux emprunts présentent une relative ou partielle opacité; les mots composés suivants: *base- arrière, maladie orpheline, salon funéraire, algorithme, ludo-éducatif, aiguise crayon* sont pour de nombreux locuteurs transparents.

Le succès retentissant des composés et le recours à ce mode de formation de mots, notamment dans les milieux savants – voir les recomposés – s'explique et se justifie par les qualités lexico-sémantiques :

1- un souci d'économie du langage où le sens est plus au moins additif² et se substitue, après transformation implicite, à toute une transformation définitoire comme pour les dérivés, exemple :

1) celui qui étudie le comportement des animaux dans leur milieu naturel = *éthologue* (PL 92).

2) un instrument qui taille/sert à tailler les haies = *taille haies* (PL96)

L'économie est plus manifeste encore au niveau des mots-valises où elle est double agencement, télescopage de deux mots + troncation³

2- motivation

3- transparence

4- précision dénomminative du procédé compositionnel.

En revanche, l'opacité que l'on croyait – une idée fort répandue – caractériser particulièrement les locutions ne demeure que scalaire. Elle peut être totale, *la clé des champs ; croiser les doigts* (PL 91), *la mayonnaise prend* (PL 01).

¹ Constat à généraliser sur le reste des autres éditions. Pour les trois dernières éditions 01, 02, 03, sur 95 composés dont paradoxalement 65 constituent des expressions figées, les néologismes composés opaques ne dépassent pas 18 dont 13 locutions.

² Nous parlons de, plus au moins additionnel, mais nous concevons le composé comme une structuration et une convergence fortuite, conventionnelle à prendre et à apprendre comme telle et non addition à défaire.

³ L'on fait parfois, souvent mieux en matière d'économie au niveau de la dénomination. Un mot simple résume, condense tout ce qu'étaie un « discours ». Après tout, il se veut concis, mais la phrase reste développement d'une idée, d'un sentiment...

Elle est quelquefois partielle, *clé anglaise* = *une clé* comme dans *clé à molette*, à *pipe* ou à *fourche*. Toutefois, le critère de transparence ou d'opacité sémantique n'est ni déterminant, ni décisif. Toutes les locutions et tous les composés ne sont ni tous opaques ni tous transparents. Le sens n'est pas dans les phrases mais dans le contexte, suspendu, retenu dans une expérience figée. Pour y accéder, cela nécessite une mémorisation ; pour le comprendre et l'expliquer (justifier), le chronologique et l'anecdote sont inévitables

En ce qui concerne la nature grammaticale qu'adopte la composition; "la prédilection " va au nom puis au verbe. La composition est essentiellement nominale. Rien que sur 30 compositions de l'année 1988, on n'enregistre que quatre adjectifs : *séropositif*, *amérasien (ne)*, *allophone*, *franco-français* dont les trois premiers figurent ou sont accompagnés de la mention «catégorielle» adj et nom.

Parutions (PL 90), sur 43 compositions toutes confondues, nous rencontrons deux locutions verbales : *Croiser les doigts*, *se prendre par la main* et 02 adjectifs de nature double, nom et adj.

Edition (PL 02), dans les 22 composés, il y a trois locutions verbales : *accoucher sous X*, *donner un coup de canif*, *tracer un sillon*.

Quant aux composés de l'année 2003, parmi les 15 dont dix locutions/expressions ne figurent qu'un verbe *copier-coller* ; un adjectif, *bioterroriste* et deux locutions adverbiales : *en creux*, *de service*.

Sur le plan syntaxique, la base placée après la base verbale correspond (fonctionne auparavant, à l'état initial) à un complément d'objet, *aiguise-crayon* (PL 00), ou un complément de circonstance, *parler-vrai* (PL 01)....

La relation logique entre les éléments (juxtaposés) de formation des composés déterminatifs (déterminant/déterminé) peut être de coordination, *moine-soldat* (P1 00), *copier-coller* (PL 02) ou de subordination, *taille-haie* (P1

96), *aiguise-crayon* (PL 00) ; à lire ou à gloser : ce qui taille la / les haie (s) ce qui *aiguise le crayon*.

Le trait commun aux composés déterminatifs copulatifs est qu'ils sont construits sur l'addition et la juxtaposition des constituants. La lexie composée garde toutes les fonctions, les mêmes catégories¹ habituellement reconnues ou attribuées au mot. Elle peut avoir une fonction adjectivale, *rhonalpin* (PL 92), *logorégional* (PL 00). Elle est adverbe, à *deux vitesses* (PL 90), *de service* (PL03). Il faut aussi et surtout signaler les séquences verbales figées telles, *prendre la tête* (PL 91), *courir la galipote* (PL 96), *Péter les plombs* (PL 97) *secouer le cocotier* (PL 01)...

Du point de vue morphologique ou morpho syntaxique, la disposition structurelle des constituants est fort diversifiée.

L'opération syntactico-lexicale sous-jacente à la formation des noms composés est complexe. Elle est l'expression polymorphe d'une impulsion morphosyntaxique qui prend forme dans un mot ou syntagme que gère le lexique et qui implique une socialisation ou reconnaissance du groupe ou de toute la communauté linguistique. La composition n'est pas sémantique; elle est morphologique. Voilà pourquoi nous tenterons un classement d'un point de vue morphologique des types de composés.

2-2- Typologie des mots composés

Tous acceptent la présence d'un mode de formation construit -aussi varié que complexe, à le ramener pour comparaison, à la dérivation- en l'occurrence la composition.

Nous avons déjà signalé que la notion de composition ou du composé a évolué ; elle s'est imposée aujourd'hui, vu ses qualités lexico-sémantiques, comme énuméré ci-dessus :

¹ Au niveau catégoriel (catégorie/nature) comme au niveau générique, la grammaire traditionnelle a privilégié le sens et le bon sens qui semblent déterminer souvent le nombre.

Transparence du sens, en majeure partie - notamment dans les composés juxtaposés et recomposés - et motivations morpho-lexicales.

La structure¹ qui obéit à une syntaxe syntagmatique (du syntagme) fondamentale implicite détermine le type du/des composé(s).

Les représentations classiques et l'opposition traditionnelle; composition savante et populaire sont révolues et ont disparu au profit de nouveaux classements qui suivent de nouveaux procédés qui lient aussi bien des composants autochtones (français) que des composants allogènes qui tiennent compte de la catégorie du composé et de celle des ses composants comme de leur nombre. En conséquence, et dans ce même ordre d'idées on retient :

1- composés simples (binaires, agglutinés/non-agglutinés...)

2- composés complexes : conglomérés et surcomposés ou composés par emboîtement.

3- Recomposés, se divisent en deux : classiques et modernes.

Ainsi, la partie ci-après tente de décrire les composés du corpus et de les dégager selon leur typologie et de reconnaître comme de comprendre les mécanismes du processus de chaque modèle de formation : structure fondamentale du composé.

Du point de vue morphologique, nous pouvons toutefois dégager :

¹ Disposition/ordre des constituants.

2-2-1- Composés simples¹

Nous identifions et acceptons comme composé simple les constructions où des éléments autonomes sont liés (par coordination ou subordination implicites) et facilement repérables. Nous rappelons que la présence d'un signe d'orthographe -trait d'union, joncteur grammatical- peut s'avérer utile mais pas obligatoire. La composition comprend :

2-2-1-1-Composé binaire

2-2-1-1-1- Binaire à bases juxtaposées non agglutinées

2-2-1-1-1-1- Bases juxtaposées "copulatives" (de coordination)

2-2-1-1-1-1-1- Nom

a) N +N

Moine-soldat (PL 00) "militant inconditionnel d'une cause d'un parti".

b) V + V

juxtaposition de deux bases verbales converties en noms puis figées dans la structure composée, *copier-coller* (PL 03).

2-2-1-1-1-2- bases juxtaposées déterminatives (de subordination)

2-2-1-1-1-2-1- Nom

2-2-1-1-1-2-1-1- Nom +Nom

Dépôt-vente (PL 89),

Sac-poubelle (PL 89),

Carte- menu (PL 00),

Borne-fontaine (PL 02).

2-2-1-1-1-2-1-2- Nom + adjectif (sont donnés comme ou parmi les expressions et locutions)

¹La grammaire traditionnelle parle de composé populaire, cf M. Grevisse *Le Bon Usage*, p.119.

N/adj [dérivé:¹ b + suf], *Pavé numérique* (PL 91).

N [dérivé:b+suf+suf+suf/adj [composé+suf], *vérificateur orthographique* (PL 91).

N/adj (P.passé), *ministre-délégué* (PL 91).

N/adj [base + suf], *papier thermique* (PL 92) *élections triangulaires* (PL 94), *capital-risqueur* (PL 02), *risqueur* n'est pas donné par le P.L.I.

N/adj sports *extrêmes* (PL 95), *Halte routière* (PL 00), "aire de repos", *canadianisme*.

2-2-1-1-1-2-2-3- Adectif. (déterminant) + Nom – adj. antéposé sans incidence sémantique

a) adjectif qualificatif

Adj [b + suf] N [dérivé: base + suf], *national- populisme* (PL 93).

Adj / N [b. verbale + suf] *junior-entreprise* (PL 94).

Adj / N, *double-clic*, base d'origine onomatopéique (PL 00).

Adj / N, Det -art défini/ adj + N, *la belle province* "le Québec" (PL 01).

Adj / N, *jeune pousse* " start-up" (PL 02), *bonne-main* (PL 02), *helvétisme* ' pour boire" par euphémisme.

b) adjectif numéral (déterminant)

Adj Num / N, *Trois dimensions* (PL 96),

cent-pieds (PL 02).

adj num. ordin /Adj (P. présent) utilisé, employé comme nom.

cinquantième hurlant(PL03).

c) adjectif indéfini

Adj (indéf) / N, *toutes-boites* (PL03), *belgicisme*.

¹Le dérivé entre en composition en tant que telle.

2-2-1-1-1-2-1-4- Verbe + Nom

remue-méninges (PL 89), *taille-haie* (PL 96) *aiguise-crayon* (Pl 00).

2-2-1-1-1-2-1-5- Verbe + Adverbe (adjectif employé comme Adverbe)

V /adj, *parler-vrai* (PL 00), le premier constituant, base verbale, a subi transformation (conversion) V→nom puis figement dans la composition : *Parler –vrai*. La néologicit  ne concerne pas la conversion (V → N). Elle touche la composition (juxtaposition binaire, parler vrai). *Parler*, comme nom, pr existe en n ologisme : *parler-vrai* qui peut figurer parmi les compos s N+Adj. Autrement vrai sera adverbe du verbe *parler*.

2-2-1-1-1-2-1-6- Compos  sur adverbe

a) Adv + N

Adv / N *non-droit* (PL 89), *non-  v nement* (PL 96).

Adv / N [d riv  : base + suf], *avant soir e* (PL 97).

b) Adv + verbe

Adv /verbe, inversion de l'ordre phrastique, d termin  / d terminant, *vivre mal* pour *mal vivre* (PL94).

2-2-1-1-1-2-1-7- Pr p + Nom

Pr p /N : *sous-comit *, *sous-effectif* (PL 89),

Sans papiers (PL 90), *apr s-soleil* (PL 91) " produit cosm tique qui prot ge apr s exposition au soleil (PL 91), (adj /nom) *hors-sol* (PL 93), *aliment hors-sol*" aliment de b tail, provenant hors de l'exploitation agricole o  est  lev  ce b tail ".

Certains compos s du type : Pr p + nom, constituent des d terminatifs compl ments de nom lequel nom s' lide et donne lieu   un compos  par embo tement. *Sans papiers* se dit et  quivaut   : Personne sans papiers «personne

notamment étrangère, qui n'a pas les documents administratifs qui justifient la régularité de sa situation ou sa présence au pays".

2-2-1-1-1-2-2- Adjectif

2-2-1-1-1-2-2-1- Prép + N

Après-soleil (PL 91), *Hors-sol* (PL 93), ces deux composés ont double nature-adj et nom (voir 2-2-2-1-1-1-2-1-7-/ prép + Nom)

2-2-1-1-1-2-3- Verbe

2-2-1-1-1-2-3-1- Composé sur adverbe / V

Double-cliquer (PL 92), verbe intransitif, composé déterminatif, base 1, complément du verbe, avec inversion, *cliquer double* "02 fois".

2-2-1-1-2- Binaire non agglutiné à bases liées par un joncteur (Base + morphème + base)

2-2-1-1-2-1- Nom

a) N + dét + N ou N+dét +prép+N

N/ dét –art. Contracté -/ N, *parcours du combattant*¹ (PL 91) *paix des braves* (PL 00) *pilule du lendemain* (PL 01), le P.L.I. 95 ne comporte pas ce composé paru parmi les expressions des nouvelles entrées du P.L.I. voir corpus.
(art) N / dét -art contracté- /N, *les religions du livre* (PL 03).

b) Nom + Prép +Nom

N / prép- de-/ N, *œil de perdrix* (PL 01) unité lexico-sémantique opaque à sens non littéral mais imagé " Vin rosé à base de pinot noir", helvétisme.

N / prép -à- / N, *Trou d'ozone* (PL 91), *effet d'annonces* (PL 92), *bombardier d'eau* (PL 92), *nid d'abeilles* (PL 92), *camion à neige* (PL 92), *boites à rythmes*

¹ Nous ne détaillons pas les bases composantes.

(PL 94), *bar à vin* (PL 97), *planche à neige* (PL 00), *mouche à feu* (PL 01), *boite de dialogue* (PL 03).

c) Nom + prép + art + Nom

N / prép / art /Nom, *inventaire à la Prévert*, à la manière de Prévert, ellipse du GN." La manière», emboîtement partiel, qui touche le G.P.

2-2-1-1-3- Binaire à bases juxtaposées agglutinées

2-2-1-1-3-1- Nom (ou adj)

a) Nom + adj

N [propre] + alpin [base dérivé .N. propre + suf].

Seul le mot est composé, car le néologisme est un dérivé, *Rhône-Alpes* (région), le nom propre préexiste à l'adj où il est question de se limiter à l'ajout du suffixe *-in/-ine* .

2-2-2- Composés complexes

En rappel, les composés complexes constituent les structures lexicalisées intégrant plus de deux termes nominaux et /ou adjectivaux ; le joncteur n'est pas comptabilisé.

La structure du composé complexe reste plus au moins proche de celles des structures des composés simples.

L'analyse de cette catégorie de mots construits-composés reste délicate et leur classement n'est pas une tâche facile ; les analyses et classements demeurent bancals et lacunaires. Nous retenons les composés complexes comme deux classes que nous répartissons sur :

1-Les composés complexes surcomposés ou composés par emboîtement.

2-Les composés conglomérés.

Les composés surcomposés (comp.par emboîtement) sont des formations dans lesquelles un ou deux des constituants sont déjà composés.

Mathieu-Colas écrit dans un article, *Typologie des noms composés français*, "certains noms, composés peuvent entrer au second degré dans des structures plus larges donnant ainsi naissance à des surcomposés"¹.

En revanche, seront retenus comme conglomérés (composés conglomérés) :

1) les syntagmes figés, tel : *offre publique d'achat*, -OPA-, *réseau numérique à l'intégration de services -RNIS* (PL 91).

2) les structures qui constituent une proposition, et lexicalisées en tant que telles, exemple : *je-m'enfoutisme*, *qu'en-dira-t-on*, autrement dit, des composés sur phrases.

2-2-2-1- Surcomposés

2-2-2-1-1- Substantif

2-2-2-1-1-1- Nom (composé) /adjectif (dérivé : base / suf)

*Téléphone-cellulaire*¹ (PL 95)

¹ *Cahiers de lexicologie* N°69, 1996.2, p.123.

2-2-2-1-1-2- Nom (base monosyllabique) / **adjectif** (dérivé surcomposé)
-technolog + -ique).

Niche technologique (PL 95).

2-2-2-1-1-3- composé sur particule

Préfixoïde / N.composé

Trans-avant-garde (PL 91).

2-2-2-1-1-4- N. composé / N. composé (ou recomposé complexe)²

N. composé, Abrégé : *Anthrope*, forme tronquée du recomposé *anthropologie*/ N. composé (recomposé) biologie = *anthropobiologie*³ (PL 88) "anthropologie physique et physiologique"⁴.

2-2-2-2- Conglomérés

2-2-2-2-1- séquences figées, collocations

2-2-2-2-1-1- Nom

a) Nom / Nom, *carte-mère* (PL 96). Collocation binaire simple. Seul le critère lexicologique la distingue du composé simple avec lequel elle partage la même morphologie (binarisme morphologique).

b) Nom / Nom / adj. q

N (thème) / (dét: art contracté) N.Adj.

Juge aux affaires familiales (PL 95).

c) Nom/Adj. q (ces unités ou séquences figées potentiellement substantivables constituent des collocations qui acceptent et s'emploient accompagnées d'un déterminant ; motif qui nous a poussé à les intégrer aussi parmi les composés simples.

¹ Peut figurer parmi les composés de structure binaire : N /adj composé à deux éléments, avec admission non étymologisante de la 2^e base *technologique*, terme français et non recomposé.

Les syntagmes figés notamment binaires sont potentiellement susceptibles par récurrence et idiomatisation à finir comme mot composé simple.

² Nous proposerons une nouvelle matrice pour les recomposés, construits de plus de deux bases.

³ Nous maintenons *anthropobiologie* parmi les surcomposés parce que nous considérons *biologie* comme mot fortement intégré (1802), donc français. Pareil pour *anthropologie*, attesté 1516 - voir Lexis-.

⁴Définition du P.L.I. 05

Industrie culturelle, économie sociale, fiche industrielle, sûreté nucléaire, procréation artificielle (PL 88); thérapie familiale (PL 90), pavé numérique, produit financier, matériel génétique (PL 91); point chaud, soins palliatifs (PL92); société civile (PL 93), Harcèlement sexuel , élections triangulaires (PL94) ventre-mou (PL 95); bracelet électronique (PL 02); farine animale (PL03)....

c-1) (dét- art déf) N / (dét -art indéf) adj.

La cour des grands (PL 93). Ne s'emploie que dans l'expression jouer dans la cour des grands.

d) adjectif / Nom

d-1) adj.q / Nom

Nouveaux médias (PL 88) ; petit boulot, nouveaux fauves

nouveaux pauvres (PL 93) divers droite (PL 94) ; petite main (PL 95).

d-2) adj. Numéral /N

Composé sur cardinaux ordinaux : *quatrième pouvoir (PL 96) : 8^{ème} art, 9^{ème} art, quarantièmes rugissants, (PL 01) ; cinquantièmes Hurlants (PL 03).*

e) Adjectif (participe passé) / (prép) Nom

Assisté par ordinateur

f) (composé sur) Adverbe / adjectif (P.passé)

Adverbe / adj participial ou adv /adj préfixé suffixé, *mal-engueulé¹ (PL 96)*

g) N / adv + P.passé ou adj

N (dérivé préfixe/suffixé / adv. déadjectival + adjectif (P.passé)

Procréation médicalement assistée (PL 88).

¹ Le P.L.I., donne *mal- engueulé*, comme locution, voir corpus.

h) N/ (prép) N**i) N / de, des /N**

Pôle de conservation (PL 88), trou d'ozone (PL 91), effet d'annonce (PL 92), minorité de blocage (PL 93), tête de pont, fonds de commerce (PL 94), logique de guerre (PL 95), lieu de mémoire (PL 99), paix des braves (PL 00).

j) N / à, au /N

Boite à rythmes (PL 94), tir au but (PL 93), foire aux questions (PL 02), bleus à l'âme (PL 99).

k) N / en / N,

but en or (PL 02).

2-2-2-2-2- Locutions (métaphoriques et proverbiales)

Si nous concevons la collocation comme la rencontre de deux termes ou plus dans une nouvelle distribution polylexicale qui finit souvent par être admise comme mot et qui partage ses propriétés : nature, fonction, détermination (accepte le déterminant), nous retenons la locution (qu'importe sa nature morphologique, locution verbale, nominale, adverbiale, etc.) comme expression stylistique lexicalisée, forme particulière du langage, outre sa particularité rhétorique et structurelle, formation idiomatique sur phrase/proposition, elle se distingue du mot, notamment, le composé et le composé surcomposé parce qu'elle n'accepte pas le déterminant : article, adjectifs.

2-2-2-2-2-1- Dét / Nom

*Le château (PL 95) pour "l'Elysée", ce syntagme nominal est donné comme expression figée -dénomination métonymique-. Le déterminant -art.déf- constitue une composante non amputable du syntagme figé. On ne dit pas un *château*, *des châteaux*, *les châteaux* sans perdre le sens. Nous retenons la*

nouvelle entrée, (*le château*) comme locution- structure composée-bien qu'elle puisse se présenter comme un néologisme de sens, nom propre : antonomase

2-2-2-2-2-2- Dét + adj ou Nom

La totale (PL 94) " le bouquet, le comble"

2-2-2-2-2-3- Nom / (joncteur) Nom

Nom + et + nom

Bec et ongles (PL 92) (loc.adv).

2-2-2-2-2-4- Dét / Nom / verbe

La mayonnaise prend, le déterminant n'est pas variable ni en conséquence, supprimable (caduc). Enchaînement relativement figé ; le défigement se limite à la possibilité d'insérer la négation dans la forme potentielle, *la mayonnaise ne prend pas*.

2-2-2-2-2-5 Prép / Nom

en boucle (PL 97), *en creux* (PL 03) (locutions adv).

2-2-2-2-2-6- Prép / Participe passé

En continu (PL 96) loc.adv.

2-2-2-2-2-7- verbe /prép

faire avec (PL 95) loc. verbale.

2-2-2-2-2-8- V / adj /N ou V /adj N

Jouer petit bras (PL 00)

2-2-2-2-2-9- V/ N prép / N

Donner un *coup de canif* (PL 02)¹.

2-2-2-2-2-10- Verbe + prép/ dét + Nom

être en délicatesse (PL 96), *creuser son sillon* (PL 01), *grimper aux rideaux* (PL 97), Le nom, dans le dernier exemple la base 2 est accompagnée d'un article contracté: *aux* = à les morphème amalgame.

2-2-2-2-2-11- (pron) verbe / prép/ (dét) N

(se) prendre par la main (PL 91).

2-2-2-2-2-12- (pron) verbe / (dét-art.déf)/ Nc ²⁹¹ p / (dét) Nom

Se prendre les pieds dans le tapis (PL 01).

2-2-2-2-2-13- verbe /prép/ lettre (symbole)

Accoucher sous X (PL 01).

2-2-2-2-2-14- verbe / (dét -art-cont) N / prép / V

Donner du grain à moudre (PL 96)

2-2-2-2-2-15- verbe/dét (art déf) / Nom

Croiser les doigts (PL 91), *remonter les bretelles* (PL 92), *enfoncer le clou* (PL 93), *péter les plombs* (PL 97), *ouvrir le bal* (PL 01), *secouer le cocotier* (PL 01).

2-2-2-2-2-16- verbe / (dét) Nom composé ou nom + adj/

Dérouler le tapis rouge (PL 99).

¹ Nous n'insistons pas sur le déterminant parce que la locution est à figement relatif, nous pourrions dire : donner *un coup, des coups...*)

2-2-2-2-2-17- V-Prép/(dét) Verbe (Nominalisé) (composé)

Manger avec un lance pierre (PL 92), "manger rapidement, mal"; *être payé au lance pierre* "être mal payé".

2-2-2-2-2-18- Prép/(dét) N om

Hors les murs (PL 00), *dans les tuyaux* (PL 03).

2-2-2-2-2-19- Prép /adj num /Nom

- à *deux vitesses* (à + adj num cardinal *deux*).

- du *troisième type* (du= de le) - + num.ordinal *troisième*).

2-2-2-2-2-20- Adv /adv (non doublé)/V/ adj.

Ne pas être évident (PL 91).

2-2-2-2-2-21- Adv /adv (non doublé)/V / (dét) N

Ne pas avoir une ride (PL 94).

2-2-2-2-2-22- Représentatif / (dét) – art.contracté - N

C'est du pipeau (PL 94).

2-2-3- Recomposés (ou composés savants)

L'appellation : recomposé cherche à concurrencer composé savant (composition savante); elle se dit pour les constructions qui utilisent des éléments, généralement latins et /ou grecs, non autonomes dans la langue d'accueil (cible)¹.

Le recomposé résulte de la rencontre de deux morphèmes libres ou non libérables agglutinés ou reliés par un trait d'union ou d'autres termes de liaison: -o-, -i-, -y- et qui n'apparaissent que dans les structures nouvelles² non existantes dans les fonds latin et grec que le français³ a hérités, du type de : *Biothérapie, biocide, Biologie, phytocide...*

A. Martinet, désigne comme cité supra, ces monèmes (morphèmes) non libérables par confixes -mots constituants -. Bien sûr, les confixes peuvent se combiner avec d'autres monèmes libres, exemple: *télévision* (confixe grec + *vision*, mot français, *biotraitement* " *procédé bactériologique d'épuration des eaux* ", etc.

Nous divisons les recomposés en deux catégories: recomposés classiques et recomposés modernes.

Les recomposés classiques font appel à des bases exogènes non autonomes *ludologue* (PL 89), *brachiosaure, spinosaure* (PL 01) (grecs), *quadrupède, viticole* (latins), (vitis « vigne » + cole).

Les recomposés modernes lient/agglutinent un composant français tronqué à une base autonome (hybridation morphologique structurelle), exemple : *écotaxe*

¹ Nous employons le pluriel parce qu'il n'y a pas que le français qui recourt aux grec et latin.

² Le français comporte et utilise des mots composés empruntés directement et en tant que tels, du latin ou du grec, avec une légère modification francisante: *aqueduc* (lat., aqueductus), *bénévole* (lat. benevolus), *géographie* (du lat., du grec geographia).

³ Le recomposé, insistons sur le préfixe *re-* se distingue du composé qui peut provenir des langues anciennes alors que le recomposé (pour le français) est créé en français à partir d'éléments grec/latin ou français sur le modèle du composé.

(PL 96), *eurodéputé* (PL 96), *écoproduit* (PL 93), *écobilan* (PL 96), *docudrame* (PL 89), *euroterrorisme* (PL 89).

Le recomposé moderne n'est pas loin du mot valise où les deux formants se soudent par télescopage et suite à une troncation qui touche les deux bases (du mot-valise) entrées en composition.

Les distinguer devient tâche délicate surtout si l'on considère les composés en synchronie. Il y a des mots construits sur des bases étrangères (latine/grecque) à distinguer des construits composés de bases étrangères mais abrégées. La base qui reste du mot composé tronqué s'emboîte à une autre base -autochtone ou non- et donne jour à une nouvelle base recomposée (réellement surcomposée) où l'analyse binaire fait défaut. Exemple, *téléfilm*, la base *télé* devient homonyme de *télé* (grec "de loin, à distance", mais obtenue à la suite de la chute de *vision* (de télévision) pour signifier " film pour télévision» ; de même pour *agritourisme* (agricole+tourisme),

auto-école (automobile +école) et *sidologue* (PL 89) où *sida* ne constitue pas de base de par sa nature acronymique (provenant d'une siglaison qui résulte de l'agglutination de plusieurs mots abrégés), *bédéphile* (PL 89), même construction.

2-2-3-1- Recomposés classiques

2-2-3-1-1- bases grecques

a) Nom

Allophone (PL 88), *ethnonyme* (PL 89), *isothérapie* (PL 90), *écologue* (PL 92) à partir de *écologie*, emprunté à l'allemand *Ökologie*, mais construit de bases grecques *oikos* " maison" et *logos* "science", *géosphère*¹ (PL 93), *chlorophytum* (PL 93), *oligothérapie* (PL94), terme médical "traitement des maladies par des

¹ Les bases *sphère* et- *nyme* retenues pour grecques, sont parvenues au français par le biais du latin : grec→ lat→ français.

oligoéléments, pratiqué par diverses médecines douces (acupuncture, naturopathie, etc)"¹, *somesthésie* (PL 95), *brachiosaure* (PL 01).

2-2-3-1-2- Bases latines

a) Nom

Arbovirose " maladie infectieuse due à un arbovirus (fièvre jaune, dengue; etc)"
viros, avec voyelle *o* postérieure arrondie moyenne ou semi ouverte.

Arbovirus virus transmis à l'homme par la piquûre d'un insecte, *virus* avec [y]
voyelles postérieures mais à aperture fermée.

Viniculture (PL 89) base + joncteur *-i-* + base ; *digipuncture* (PL 91).

2-2-3-1-3- Recomposés hybrides²

a) latin/grec (souvent liés par [o] inséré ou appartenant à la base 1)

Fœtoscopie, *vidéothèque* (PL 88); *vitrophanie* (PL 89), *naturopathie* (PL 95)
arthothèque (PL 95), *géosciences* (PL 96), *bioastronome* (PL 99), *angiogénèse*,
mutagénèse (PL 01), *spinosaire* (PL 01).

b) grec/latin

Biosciences (PL 88), *entérovirus* (PL 88), *coproculture* (PL 90), *énantiomètre*³
(PL 90), *phytocide* (PL 90), *géoscience* (PL 96), *adénovirus* (PL 97).

2-2-3-2- Recomposés modernes (morphologiquement/structurellement hybrides)

Parmi les recomposés modernes (agglutination d'une base française ou francisée et/ou installée depuis fort longtemps, tronquées, à une autre base autonome) figurent, également, les structures construites à partir de bases

¹ P.L.I. 2005.

² Parmi les recomposés hybrides nous rencontrons certains composés mixtes formés de deux bases allogènes outre le grec ou le latin. Nous citons : *numérologie* (PL91) (base 1 de l'italien *numéro* du latin *numerus* + base 2, *logos*, grecque ; *islamologie* (PL91), (base 1, de l'arabe *islam* + *logos*). Toutefois, les deux bases peuvent être retenues comme françaises parce que installées depuis longtemps, *islam* 1765, *numéro* 1560. Cf. *Larousse étymologique*

³ *Mètre* du latin *metrum*, grec , *metron*, mesure 1360. cf. Lexis.

étrangères tronquées et liées à d'autres bases autochtones ou allogènes intégrées et fort bien admises dans le vocabulaire du français:

Dans la classe des recomposés modernes nous acceptons les structures construites à partir de :

1- Base française tronquée + une base française ou naturalisée.

2- Base exogène ou ayant perdu beaucoup de son exogénéité + base française.

L'ordre structurel, morphosyntaxique, déterminant/déterminé n'est pas pris en compte.

A propos de la 2^e catégorie des recomposés modernes, nous adhérons à la répartition et au classement de H. Mitterrand pour qui les recomposés se caractérisent par " le fait qu'un de leurs radicaux composants au moins n'existe pas dans la langue à l'état isolé ; ou bien, c'est un radical français (éventuellement emprunté autrefois à une langue étrangère moderne) dont la dernière syllabe a subi pour les besoins de la recomposition une modification)"¹.

2-2-3-2-1- Recomposés modernes, bases : française/ française

Agritourisme (tourisme/ agricole) (PL 88), *euroterrorisme* (PL 88), *amérasien* – nom/adj- (PL 88), *docudrame*² (PL 89), *téléachat*, *télévente* (PL90), *compogravure* (PL 90), *photoreportage* (PL 91), *chimiorésistance* (PL91), *câblo-opérateur* (déterminant/ déterminé) (PL 97), *netéconomie* (PL 02) et *bancassurance* (PL 03) + (ethnonymes): *albanophone* (PL 01), *russophone* (PL 91), *berbérophone* (PL 91).

Nous avons admis les derniers néologismes parmi les recomposés fr./fr. parce que la base d'origine grecque *-phone*, installée, et se rencontre dans des formations françaises depuis longtemps, d'une part, et n'a plus son sens étymologique, d'autre part. *Phone* ; ne renvoie pas à voix, mais pris dans le sens de langue; celui qui est locuteur (d'une langue).

¹ H. Mitterrand, *Les mots français*, Paris. Collection " que sais-je? "P.U.F., p.58.

² Néologisme listé et proposé pour l'année 89, mais non retenu par le P.L.I. 2005.

2-2-3-2-2- Recomposés, bases : grecque/ française

Auto- dérisions (PL 88), *coproculture* (PL 90), *cryoconservation* (PL 90), *eniantomètre* (PL 90), *biocarburant* (PL 93), *agro-industriel* (PL 95), *proto-industrialisation* (PL 95), *Proto*, élément du grec *-prôtos*, "premier", entrant dans la composition de nombreux mots+ *industrialisation*.

thermocollage (PL 97), (déterminant + déterminé) *biomoléculaire* (PL 00), *téléavertisseur* (PL 01).

2-2-3-2-3- Recomposés modernes, bases : latine / française

*Agro-industrie*¹ (PL 88), *caméscope* (PL 88), nom déposé

Vidéolecteur (PL 89), *séropositif*, *séronégatif* (PL 89), *séroconversion* (PL 95), *agrochimique*, *aquagym* (base latine + base française tronquée – apocopée - d'origine latine *gymnasticus* du grec *gimnastikos*), *dosimètre* (PL 90), *insulinodépendance* (PL 89),

2-2-3-3- Recomposés complexes

Nous nous sommes donné licence, parce que contraint, d'opter et d'ajouter cette classe de : recomposé complexe.

Nous considérerons comme recomposés complexes les formes qui comportent plus de deux bases et dont l'une d'elles, au moins, est tronquée.

Ne peut être analysé et retenu comme recomposé classique ou moderne tout court (ou recomposé simple/binaire²), le néologisme *bédéphile* (PL 89).

Il ne peut être décomposé comme suit:

Base bédé + *phile* (structure apparente), mais comme composé binaire, *bande dessinée*, sigle *B.D.*., les deux lettres se prêtent facilement à l'acronymie, se lisent

¹ Le trait d'union n'est pas facultatif, il devient fonctionnel : il empêche la diphtongaison, ou bien au graphème *o* de se lier au graphème *i* pour faire [wa], voire [wē].

² Si nous retenons l'appellation recomposé complexe, pour les structures à trois bases et plus, avec une ou deux tronquées, nous serons astreint à supposer des recomposés structurellement simples sur le modèle de composé simple / composé complexe).

(*bé dé*) et l'usage a ratifié cette siglaison de manière à ce qu'elles apparaissent bien soudées dans *bédéphile*¹:

Parmi les recomposés de ce type, désormais complexes, nous avons enregistré également:

Remnographie (PL 89), acronyme, *RMN* (résonance magnétique nucléaire).

Mégabit, élément savant grec "grand, mis devant une unité, la multiplie par un million", + *bit*, mot-valise anglais composé de *bi* (nary) + (dig) *it*.

En plus des recomposés complexes construits sur un acronyme, il y a des recomposés à trois éléments (sur-composés) homoglossiques ou hybrides.

2-2-3-3-1- Formation homoglossique:

Vitiviniculture (PL 89), concaténation de 03 bases homoglossiques: *vit* (du lat. *vitis*, "vigne") + *-i-* + *vin* (français, du lat *vinum*) + culture.

Antropobiologie (PL 88), succession d'éléments homoglossiques, (grecs) *anthropo* + *bio* + *logie* (logos).

2-2-3-3-2- Formation hybride

Immunotechnologie (PL 88), formation hybride ; bases : latine+ grecque.

cybomégalovirus (PL 89), bases : grecque+ grecque+ lat,

cocarcinogène (PL 92), lat +grec + grec.

agroclimatologie (PL 00), suite de trois bases agro-(grecque)+ -climat- (mot français d'origine latine) + - (o) - logie (logos), b+b+ joncteur [o]+b.

2-2-3-3-3- Composé (recomposé + chiffre)

- *Eurostoxx50*, nom déposé, invariable " indice boursier créé 1999" le mot est introduit dans les colonnes du P.L.I. 2003".

¹ Sur le plan, processus de création (plan néologique), *béde* fonctionne comme une base qui génère le dérivé, *bédéiste*, et le composé *bédéphile*.

Commentaires

Nous avons bien avancé que le français connaît, outre la dérivation, un autre procédé de formation de mots aussi productif que remarquable par son activité, par sa complexité morphologique que par sa résistance à l'analyse: la composition.

Nous retenons que le composé est un procédé de formation par assemblage de morphèmes à figement structurel et à variabilité orthographique relatifs. Il s'agit d'un mode de formation qui fait un multimot de toute lexie ou de tout morphème : nom+nom ; nom+adj ; verbe+Nom ; verbe + verbe ; prép + Nom...

Les mots changent de nature, perdent leurs identités et leurs fonctions initiales ; se dégrammaticalisent¹ pour mieux s'effacer et pour mieux fusionner dans la nouvelle construction avec une nouvelle re-catégorisation. Dans l'exemple : *beaux-enfants* (PL 02), *beau* n'est plus épithète de *enfant* ; *cent*, dans *cent pieds* "mille pattes, scolopendre" n'est plus déterminant de *pieds*. C'est un tout. Les deux, ensemble, et le sens et la détermination, sont bijectifs. L'un complète et retrouve dans l'autre² rapport de solidarité ; une solidarité "inébranlable" entre les deux composants qui forment une nouvelle unité en synchronie.

Le composé serait-il un fait, un résultat acquis, ou en devenir, particulièrement pour les juxtaposés binaires non agglutinés ?

La fusion morphologique ne finit elle pas par rejoindre la fusion sémantique³ au prix de quelques transformations et changements ? Les exemples ne sont pas fréquents dans la classe (le type) des composés simples et synapsies mais ils

¹ Wagner R.L. écrit " la composition a pour effet d'extraire en quelque sorte les éléments de l'espèce à laquelle ils appartiennent originellement, de les dégrammaticaliser en les privant des marques qui les caractérisent en emploi libre" op.cit.p.115.

²Dans une situation de communication, entre locuteurs d'un même lieu d'une même activité ou discipline, le mot composé peut se réduire à une de ses bases constituantes. *borne-fontaine* (PL02) peut être ramené à *borne*, comme *borne kilométrique* ; pareil pour *chargeuse-pelleteuse* (PL01) est réductible à *pelleteuse/chargeuse* (avec modification possible) *chargeur*.

³ Pourquoi deux mots distingués par un trait d'union, mais un seul sens ? Le trait d'union sert à souder deux unités autonomes ou à maintenir la distance qu'il y a entre les deux ?

existent, *dinde* pour (poule d'inde); *puîné* (puis/né). Il y a surtout l'exemple des recomposés "modernes" où la troncation se manifeste comme pour favoriser l'agglutination à titre d'exemple et suit le choc de télescopage des deux unités préalablement autonomes.

Le français ne crée pas tous ses mots composés. Nombreux sont ceux qui sont empruntés. Parmi les rajouts néologiques composés se rencontrent beaucoup d'anglicismes, *fairway* "partie entretenue du parcours de golf", *fan-club* (PL 89), *back-office* (PL 92), *pitbull* ou *pit-bull* (PL 96), *start-up* (PL 01); et même des emprunts aux chinois, *feng shui* [f ɛ̃ g ʃ w i] (PL 02).

La composition, que l'on disait mode de formation caractérisant, en particulier le grec, l'allemand et l'anglais, se consolide et s'affirme, comme mode de formation actif et fécond. On enregistre plus de 460 composés tous types confondus (y compris les locutions et expressions).

La composition demeure principalement nominale. Très nettement sur les 232 lexies retenues et classées comme mot composé, on ne dénombre qu'une dizaine d'adjectifs nominaux (donnés avec leur double nature grammaticale, adj/ Nom), tels: *amérindien* (ienne), *rhonalpin*, (e), *berbérophone* (alternance vocalique è/é), *russophone*...

Les recomposés modernes porteurs à chaque fois d'un élément français ou francisé arrivent à devancer les recomposés classiques avec 35 occurrences face à 33 composés classiques.

Les recomposés modernes sont aussi simples que motivés au niveau de la construction, seule leur analyse comporte certains risques comme celui de les confondre avec les mots-valises et les acronymes, deux procédés de formation qui évoluent à partir du composé et duquel, ils se détachent.

Les mots-valises voisins des recomposés modernes ne sont pas comptabilisés avec les composés. Nous admettons que le mot-valise n'est plus un composé. Il ne doit pas se trouver parmi les composés mais les suivre.

Chapitre VI

Les mots-valises

Il semble que le procédé n'est pas tout à fait nouveau. A en croire certaines sources "webographiques", le mot-valise ou mot portemanteau existe depuis fort longtemps. On cite " *calfeutrer*, 1540, *calefetrer*, 1382, altération de *calfater* et *feutre*"¹. Alors que beaucoup d'auteurs le donnent comme mode de formation découvert avec et à travers certaines formations empruntées à l'anglais telles: *motel* (motor-"car" +hotel), *transistor* (transfer + resistor), etc.

Pour F. Gaudin et L. Guespin " le français ne connaissait pas ces modes de création"².

Le français n'avait pas cultivé ce mode de formation et ne l'avait pas exploité. C'est vrai que parfois, le côté plaisantin qui ne fait pas sérieux notamment à l'école, en détourne à la fois³ les créateurs et les usagers.

De même, et surtout, la création fantaisiste et aléatoire, sur le plan morphologique repousse son expansion et ne la favorise pas ou ne joue pas toujours en faveur de ce mode de formation en le confinant dans un rôle de vocabulaire marginal, léger; superficiel et snob. La synapsie implicite qui le constitue reste plus fiable malgré sa longueur.

¹Voir sit. <http://monsu.desideriofree.fr/curiosités/lesmots-valises>.

²F. Gaudin et L. Guespin, op.cit., p.291.

³Aujourd'hui, le caractère amusant et l'aspect ludique des mots-valises déclenchent passion et engouement. Publiciste, humoriste et autres amateurs s'en servent et en abusent.

La tentation - ou la tendance- "troncatoire" ne suffit pas, et ne convainc pas. Alors, l'impact est immédiat, surtout et finalement quand l'analyse n'est pas facile mais plutôt facilitée par la possibilité de concevoir et de formuler clairement une définition et en même temps, dégager objectivement un mode de formation où viennent couler, éventuellement, de nombreuses créations, à la fois: rencontre ou amalgame d'économie, de ludique, de transparence, de justesse et de motivation.

Le flottement caractérise donc la délimitation, et encore la conception et la définition du mot-valise.

Le mot et le concept en (ré-) installation sont encore mal définis.

M.F. Mortureux le définit sans autres précisions comme "mot construit par télescopage des éléments de la synapsie qui le constituent"¹ et y voit une synapsie reconstruite par compactage.

M. Pougeoise l'identifie à l'acronyme, il écrit et reprend le même passage dans ses deux dictionnaires²: "le procédé de formation de ces mots-valises est identique à celui que la langue utilise spontanément pour former les acronymes".

Le T.L.F.³ parle de "création verbale formée par télescopage de deux (ou trois) mots existant dans la langue". A l'instar des définitions précitées, il ne dit pas comment opère ce télescopage, sans spécifier sa nature ou les conditions dans lesquelles il s'effectue et ne donne aucun exemple notamment pour le mot-valise ternaire, à trois éléments télescopés.

Le mot-valise serait-il un fourre-tout qui pourrait contenir et porter toutes les constructions englobant des mots différemment composés et différemment abrégés ? On le confond souvent avec l'acronyme et de temps à autre, on l'attribue à certains recomposés modernes, "altipute"⁴; héliport.⁵

¹M.F. Mortureux, op.cit., p.190.

² Il s'agit de : (1) *Dictionnaire de didactique de la langue française*, A.Colin.Paris 1996.
(2) *Dictionnaire de rhétorique*. A.Colin. Paris 2001.

³ TLF, Atilf (Inalf).

⁴ Exemple emprunté à F. Gaudin et L. Guespin op.cit., p.291.

⁵ *héliport* est souvent donné comme mot valise- *héli(coptère)+ (aero) + port*. Sur le plan morphologique, peut être analysé en tant que recomposé moderne sur le modèle d'aéroport, en *Hélico(ptère)* mot composé tronqué+base (intégrale) *port* et se lit, se comprend comme port/abri pour *hélicoptères*.

Face à cette confusion terminologique que sous-tend sûrement une conception floue, précaire et aussi fragile qu'instable, nous ne présentons pas seulement et simplement le mot-valise comme une structure d'éléments obtenus par troncation de deux mots, exemple : *comescope* (PL 88), *clavardage* (PL 03) ou, en paraphrasant A. Lehmann et M. Berthet, comme le résultat d'une apocope + une aphérèse " les mots-valises sont donc composés d'une apocope et d'une aphérèse"¹. Le mot-valise constitue une formation croisée de trois modes ou interventions simultanées : apocope, aphérèse et agglutination par emboîtement, et par le truchement d'un élément homophone assimilatoire.

Le mot-valise n'est pas un composé, il procède comme le composé par juxtaposition agglutinante. Autrement dit, il télescope deux mots, mais deux mots nécessairement tronqués.

Le mot-valise n'est pas un composé manqué, mais évité par économie. Il se veut monomorphique par son économie remarquable, son emboîtement "parfait" comme dans *bit*, *motel*, *alicament* où seuls le sens et l'étymologie trahissent l'identité morphologique du mot-valise.

Le mot-valise se distingue du recomposé moderne dont il est très proche et dont un seul élément est abrégé ou tronqué alors que la troncation touche les deux constituants, dans l'ordre suivant : apocope/ aphérèse, de l'unité mot-valise. Comparons : *franglais* = fran-(çais) + (an)-glais, mot valise avec les 2 recomposés ci-après :

francophone, *francobelge*, où à chaque fois dans les deux exemples, la deuxième base constituante est restée intacte.

Le composé est souvent lié par un élément de jonction multiforme. Il s'agit toujours d'un signe diacritique: trait d'union (l'apostrophe est rarissime voire archaïque) ou morphémique: une préposition ou une voyelle souvent, [O]...

¹ A. Lehmann et M. Berthet. op.cit., p.169.

Quant au mot-valise, il se caractérise par l'absence du trait d'union ou du joncteur. S'il y a joncteur, il est endogène et fruit d'une coïncidence heureuse qui favorise la création et affirme sa particularité par rapport aux composés.

Nous maintenons le principe de la double troncation (qui touche les deux bases composantes du mot-valise) et nous insistons sur la présence ou l'absence d'un élément passerelle (un phonème ou une syllabe) partagé. Dans l'exemple pré-cité *franglais*, la nasale [ã] (an) est une ligature, sert de passerelle ou de lien (joncteur) entre les deux unités autonomes : *français*, *anglais* et sert à fondre les deux troncations et à les assimiler, à fusionner dans une nouvelle lexie à sens plus au moins technique.

Nous restons encore, souvent interdit, ne sachant quoi faire devant une multitude de troncations folles faisant fi du moindre souci morphologique. L'essentiel est d'écourter et quelquefois, de plaire, bien que le côté plaisant ne soit pas du goût de tous surtout quand c'est au détriment du sens, et de la logique, logique morphologique avant tout. Le constat est vrai et le qualifiant est juste quand A. Lehmann et M.F. Berthet parlent de "troncations sauvages". A cet effet, nous retenons l'ensemble des créations lexicales binaires (éventuellement ternaires) à troncation double qui affectent les deux éléments constituants et que nous divisons en :

1- Mot valise authentique à patron:

Apocope + *aphérèse* avec élément passerelle, exemple : r ((ur) al) + (ur) – *bain*, (ur), élément partagé sert de "joncteur".

2- Faux mot-valise (sur le modèle de faux parasynthétique) ou compocation¹ englobant tous les autres mots proches des mots-valises (selon l'expression de A. Lehmann et Martin F. Berthet.²), porteurs de deux bases tronquées juxtaposées (début du premier mot et fin du second mot) ou successifs

¹ Compocation = composition/troncation.

² A. Lehmann et M. F. Berthet. op.cit., p.168.

(apocope/apocope) sans élément passerelle en commun, le cas des néologismes suivants : webcam, netcam, clavardage¹ (PL 03).

1- Mot valise authentique: (apocope + joncteur -endogène - + aphérèse)

Nida (PL 93) nid/d'abeille, élément passerelle (*d*)².

Diester (PL 94) diesel/ester, élément passerelle (*es*).

Photocopillage (PL 96) photoco (pie)/pillage, élément passerelle (*pi*).

Rurbain (PL 97) rural/urbain, élément passerelle (*ur*).

Troncation ternaire, *photocopillage*, mot-valise authentique par excellence : mot composé tronqué + dérivé tronqué, liés par un élément passerelle, la syllabe partagée (*pi*) est renforcée par le rapprochement paronymique *copiage* / *pillage*
Mél [mel] (PL 99), *me* (ssage)/él (ectronique), élément passerelle (*é*).
 Assimilation de [e] initial.

Alicament (PL 00), ali(ment)/(médi)cament, élément passerelle; (*i*) ; avec la reprise de la syllabe finale qui renforce le lien et conforte la lexie nouvelle.

Courriel (PL 00) canadianisme, nous le retenons au même titre que *mél* comme mot-valise et non comme dérivé courri(er)/él(ectronique) + élément passerelle (*e*) avec changement d'aperture [e], [ɛ].

natel (PL 01), helvétisme, de l'allemand na(tional) + tel(phone) apocope + apocope – déroge un petit peu à la règle – apocope + aphérèse, élément passerelle = le graphème / phonème (*t*).

clavardage (PL 03) canadianisme concurrent de l'anglicisme *chat* et de la recommandation officielle – française -*causette*/clavier/ bavardage ; *clavarder* (PL 03) verbe. Le phonème [v] est en commun et sert de passerelle dans les deux mots valises, nom et verbe.

¹ Québécoisisme, création réellement bavarde, plutôt dure à l'oreille, saugrenue et sans élégance aucune, qui peut calquer ce qu'elle désigne mais a très peu de chance de concurrencer sérieusement l'anglicisme *chat*.

² Serait-il simple troncation (abréviation) de la deuxième base du composé *nid d'abeille*.

2- Faux mot-valise

Internaute (PL 97) admis parmi les faux mots-valises et non comme recomposé moderne ou dérivé préfixé, de par son sens " usager/ navigateur d'Internet" ne peut être segmenté en *inter* - + - *naute* mais en *intern* (*et*) + (*n*) *aute*, résultat d'une troncation double.

Netcam webcam (PL 01) anglicismes synonymes et parus la même année. *Webcam*, a comme base un " surcomposé" ternaire : *world wide web*, alors, le mot tandem est constitué de : aphérèse + apocope ; pareil pour son synonyme, aphérèse + apocope, construction qui n'est pas très fréquente dans le cas des mots-valises.

Sitcom (PL 01) construction exogène, anglicisme tels que *netcam* mais qui se distingue par ses troncations : apocope / apocope.

Sur un fond de ressemblance ou de quasi ressemblance morpho-structurale, l'ensemble des exemples analysés confirme l'adoption par le français de ce mode de formation et de création lexicale. Mais, pouvons-nous le retenir comme un concept mal défini et comme un mode de formation à morphologie mal délimitée ? Bien que le moins que l'on puisse dire est qu'il est récent ou en cours d'installation et non encore fort admis, le mot-valise s'affirme avec force¹ face à la concurrence redoutable des mots-valises exogènes, notamment anglais, sur 14 entrées néologiques on en comptabilise trois d'origine anglaise ou anglo-américaine.

Le néologisme *mél* (PL 99) " message, adresse et système" rencontre une certaine réticence à plus d'un niveau et, peut-être, pour des raisons plus ou moins discutables. Il ne figure pas comme entrée dans le P.L.I. 2005, il n'apparaît que dans l'article de l'item, *courriel* (PL 00) et comme substitut lexical recommandé, à l'écrit, et comme abréviation de : message électronique.

¹Nous ne perdons pas de vue que notre représentation de ce mode de formation et de son activité repose sur un corpus, sélection rigoureuse des équipes des éditions Larousse, chargées de la collecte des mots nouveaux souvent sans concurrents autochtones devenus récurrents.

Ce surprenant signifiant¹ s'identifie facilement, de par sa formation à un acronyme² ayant pour base une structure composée à constituants différemment tronqués.

Parmi les onze unités (mots-valises) françaises sur quatorze relevées, on compte trois québécoisismes *courriel* (PL 00) *clavardage* (PL 03) et *clavarder* parutions de la même année avec l'unique verbe rencontré sur l'ensemble des composés et des composés tronqués en l'occurrence les mots-valises.

Au niveau structurel, du côté morphosyntaxique, dans l'ordre et par catégorie : type de troncation ; les formations du type : apocope + aphérèse sont en tête avec sept unités, suivies du modèle : apocope + apocope avec cinq occurrences. Les structures inverses, aphérèse + apocope ne sont qu'au nombre de trois dont deux sont des anglicismes *netcam*, *webcam*.

¹ *Mél* phonétiquement [mel], gêne beaucoup par sa voyelle fermée en situation finale suivi d'un *l* qui fait habituellement une voyelle ouverte : *ciel*, *gel*, *sel*, *réel*... de même, mot monosyllabique (syllabe fermée), à morphologie acronymique (ou tandem) déséquilibrée. Abréviation + abréviation à deux éléments ou abréviation + 1^{ère} syllabe + 1^{ère} lettre de la deuxième syllabe du 2^e mot du syntagme abrégé. Nous ne l'avons retenu comme acronyme que parce qu'on recourt à l'acronyme quand la siglaison donne une « séquence difficile à lire et à prononcer » voir M.F. Mortureux, op.cit., p.169. Pour le *N.P.R.* (07) il "peut figurer devant l'adresse électronique sur un document [...] "*mèl*". Ne doit pas être employé comme substantif."

² M.F. Mortureux, le retient comme acronyme. Ibidem.

Chapitre VII

Procédé de formation par réduction

Parmi les modes de création lexicale se rencontre le procédé de formation par réduction (suppression ou chute d'un ou de plusieurs phonèmes, ou d'une ou de plusieurs syllabes) qui opère généralement sur des noms, y compris sur des noms propres et touche également les adjectifs. Ce mode de formation se présente comme expression de la tendance au moindre effort, à l'économie du langage. Ce procédé peut consister en une marque linguistique (sociolinguistique) majeure des temps modernes que "empressement" et vitesse caractérisent et poussent parfois, les usagers à en abuser.

Parmi les mots réduits¹, on note les mots abrégés ou tronqués, et les abréviations, les sigles et les acronymes².

Les abrégés ou tronqués comportent des formes apocopées: *dico*, aphérésées: *bus* et syncopées: *Mme*, *N°* ou *n°*.

La troncation est un procédé de création lexicale familier qui consiste à supprimer une ou plusieurs syllabes d'un mot senti ou jugé trop long. La troncation donne des dérivés par abrégement par exemple : *texto* (PL 96), *compil* (PL 96), *provoc* (PL95), pour respectivement : *textuellement*, *compilation*, *provocation*.

¹ Nous faisons usage de *réduit* et l'employons comme terme générique qui renferme : abrégé/tronqué, abréviation, des concepts distincts ou qu'il ne faut pas confondre.

² J. Thièle compte le mot-valise parmi les tronqués. cf., p.103.

Le terme tronqué représente un mot intégral et fonctionne comme tel: *resto* (PL96), *édito* (PL 89), "éditorial", *perso* (PL 03), adjectif.

La troncation est souvent renforcée par un suffixoïde que semble cultiver le français qui serait né d'une hybridation entre un suffixe d'abrégement et un autre d'origine argotique (*ot*)¹ auxquels se joint et s'assimile *o(s)*, supposé hispanique. Nous citerons pour l'illustration des exemples qui appartiennent déjà au français "courant" : *prolo*, *cuisto*, *mendigot*, *bachot*, *crados*, *matos*, *gaucho*, *frigo*, etc.

La troncation se fait par élimination de syllabe(s) finale(s) et l'on parle d'apocope ou de troncation par suspension ; mode de réduction très actif, devenu familier et mode de production lexical prolifique jusqu'à caractériser le vocabulaire français des temps modernes surtout familier : *une manif*, *un psy*, *le petit-déj*...

La troncation se fait par suppression de la ou les syllabes initiales, exemple, *fax* (PL 91) pour *téléfax* sur le modèle de *autocar*, *autobus* qui ont donné chacun dans l'ordre *car*, *bus*. On parle d'aphérèse. Parfois même elle est accompagnée d'un chiffre, forme hybride, *euro-stoxx 50*².

L'abréviation est un procédé graphique qui ramène le mot, dans la majorité des cas, à sa lettre initiale, exemple *M.* pour *monsieur*. Larousse³ le retient comme "réduction d'un mot, souvent à sa première lettre".

Pour l'abréviation, on retient parfois, pour éviter toute confusion entre des mots voisins, la première et la ou les dernière(s) lettre(s) ; comparons : *M* (monsieur), *M^e* (maître), *M^{me}* (madame), *M^{lle}* (mademoiselle); tous ces mots commencent par *M.*, le même procédé est à l'œuvre pour *S.E.* (son excellence [Ambassadeur]) ou *S.Exc.* (Evêque)⁴.

¹ Voir supra, suffixe *-o-* p.217.

² Nous l'avons retenu également, supra, comme recomposé moderne hybride.

³ Larousse, Dictionnaire en un volume, collection Dictionnaire encyclopédique, Paris 1987.

⁴ Ces abréviations relatives aux appellatifs ne s'emploient que si elles sont suivies du nom de la personne ou du titre. Bref, l'abréviation a ses règles qu'on ne peut développer ici, cf. T.O.P., op.cit., pp.18-19.

L'abréviation n'est pas seulement une économie de temps et d'espace. Elle constitue parfois un euphémisme, une politesse ; un procédé seyant¹ ou une prudence (autocensure).

L'abréviation est suivie d'un point, et le mot abrégé est prononcé en entier. En revanche, le terme tronqué fonctionne comme un mot mais sans être entièrement prononcé. Il n'est pas suivi d'un point à l'écrit, exemple: *dico, info, pub*, le P.L.I. écrit : *ado, prof, psy*. De même, le Nouveau Petit Robert (2007) donne : *ado, dico, prof, provoc*

L'abréviation ne touche pas seulement le mot isolé. Elle touche également un composé qui sera réduit à ses lettres initiales. Les dictionnaires Larousse l'expliquent.

Le *Lexis*, " n.f. (du bas lat. *abbreviatio*, 1390) Réduction d'un mot à une suite plus courte [...], ou réduction d'un composé à ses initiales".

Du *Lexis* qui classe sous la même entrée *abréviations* et *abrégement*, nous retenons et insistons sur la seconde acception qu'il donne à *abréviation* ; définition partagée ou reprise par le P.L.I. (2005) : " réduction d'un mot ou d'une suite de mots, mot ou suite de lettres qui en résulte".

C'est ce que l'on appelle, aujourd'hui, presque à l'unanimité : sigle ou siglaison (procédé et produit lexical du même procédé).

L'abréviation et le sigle sont liés, et ils se confondent. Pourquoi ?

L'abréviation, système et substance, fait le sigle. Toute siglaison suit et repose sur une abréviation. L'abréviation prend une nouvelle forme dans le sigle.

Le sigle, n.m. (lat. *siglum*), groupe de lettres initiales constituant l'abréviation de mots fréquemment employés"². Le sigle est à distinguer de la siglaison (V. 1900 selon *Lexis*), formation de sigle(s). A. Dauzat, J. Dubois, H. Mitterrand remplaçaient *formation siglique* par *siglaison* à partir de 1964, selon le G.L.L.F. (1971) Le sigle est une création du XX^e siècle.

¹ L'on se contente de la lettre initiale quand le mot ou l'expression sont jugés choquants et inconvenants, voir le titre de J.P. Sartre, la P... respectueuse.

² *Lexis abréviation*, s/entrée *d'abrèger* « n.f. (bas lat. *abbreviatio* ; 1390). Réduction d'un mot à une suite plus courte d'éléments (1^{ères} syllabes) ou réduction d'un composé à ses initiales : *méto, bus, SNCF* ».

Parmi les premiers sigles que les dictionnaires reprennent volontiers et citent pour l'illustration, il y a : *P.T.T*, *S.N.C.F*, *C.G.T...*

La siglaison comme pratique et procédé de dénomination a enregistré ses premiers succès après la seconde guerre mondiale et a connu un grand essor à partir des années quatre-vingts et quatre-vingt dix, d'après le *Bordas*¹.

Nous prenons comme base de travail, la définition que donne le *G.L.L.F.(1971)* au sigle, acception partagée : " lettre initiale par laquelle on abrège un mot, ou succession, de lettres initiales par laquelle on remplace un groupe de mots".

Nous admettons le sigle au pluriel. Les sigles seront des réductions lexicales où l'on ne retient que les lettres initiales ; ils constituent de nouvelles lexies forgées par réduction à partir d'un syntagme.

Le sigle peut s'épeler, les lettres initiales qui normalement sont séparées par un point abréviatif, se prononcent successivement et séparément. J. Thièle parle de sigle alphabétique et l'oppose au sigle "phonétiquement conditionné" appelé communément acronyme. Bien sûr, le sigle comportant une voyelle ou des voyelles, peut être phonétiquement prédisposé, et enclin, c'est ce qui arrive souvent, à se prononcer comme un mot ordinaire. Les points sautent, les lettres s'accolent, avec quelquefois une possibilité d'enchâssement vocalique approprié, et la lecture syllabique s'installe et donne un acronyme, exemple : *céderom* (PL 89), *wap* (PL 89) anglicisme, *C.A.C. 40* (PL 92), où l'on a tendance à prononcer [ka ka Rāt]. amuissement du 2^e [k] suite à son assimilation à la première consonne identique du cardinal.

Le français comporte des sigles empruntés aujourd'hui bien intégrés tels que *S.O.S.*, " save our souls !", *K.O.* "Knock-out.." et continue à se servir de siglaisons non autochtones; *HIV* (PL 88), *DVD* (PL 99), etc. anglicismes, *ABS* (PL 90) germanisme.

¹ *Encyclopédie, Bordas alphabétique*, col. Encyclopédies Bordas, Paris 1994.

De même, quand elle (la siglaison) est admise, elle donne lieu à des dérivés, *onusien* → ONU ou O.N.U. ; *énarque*¹ → ENA ou E.N.A., sans bases.

A revenir au corpus nous avons enregistré : 39 sigles² que l'on peut répartir de la façon suivante :

1- Sigle à deux initiales:

C.D. (PL 91), *J.T.* ou *JT* (PL97).

2- Sigle à trois initiales

Cette catégorie constitue et renferme le plus grand nombre de sigles. On enregistre 27 sigles à trois éléments sur 39 :

HVI (PL 88), *ABS*, *C.F.C*, *I.S.F.P.C.B*, *O.N.G*, *R.M.I.* (PL 90), *B.T.P* (PL 91), *D.R.H* (PL 96), *DVD* (PL 99), *E.P.O* [e p e o] [ø p e o] (PL 99).

3- Sigle à quatre initiales

NTSC (PL 93), *I.U.F.M* (PL 97), *S.S.Í.Í* (PL 00), *ADSL* (PL 02), *DHEA* (PL 02), *UMTS* (PL 02), *A.S.B.L* ou *ASBL* (PL 02), *CPAS* ou *C.P.A.S* (PL 02),

4- Sigle + chiffre (s)

CAC 40 (PL 92), *3D* (PL96), *MP3* (PL 02),

5- Acronymes

Nous avons déjà avancé que la présence d'une voyelle dans un sigle facilite sa lecture comme véritable mot. Exemple : *iso* (PL 89), *monep* "marché des options négociables de Paris" (PL 93), *mips* [mips] (PL 95).

Quelquefois l'on joue et l'on exploite à volonté la lecture alphabétique du sigle surtout pour en faire des dérivés ou composés à partir d'un sigle, exemple : *B.D.*

¹ Appendice suffixoïde qui donne une construction orpheline isolée bien que la construction soit à rapprocher phonétiquement de *monarque*, *oligarque* non dérivés composés empruntés au grec. – *Arque* serait-elle une base grecque ? Si oui, le sens de *énarque* ne serait-il pas très, très fort ?

² On range également dans la siglaison, un sigle + un chiffre, exemple *3D*.(PL96), *M.P.3* (PL02).

C.G.T. ont formé respectivement : *bédéiste*, *cégétiste*, *bédéphile* (PL 89), *érémiste* (PL 95), *vépéciste* (PL 96), *VPC* : vente par correspondance, *vététiste* (n) (PL 97),

L'acronyme n'obéit pas tout le temps à une règle morpho-structurale. Il est constamment motivé par des considérations morpho-phonétiques dont la vocation principale est de faciliter la constitution du mot et sa prononciation. L'abréviation des unités du syntagme initial n'est pas uniforme, par exemple :

Monep, *M.O.N.E.P.* (PL 90), < marché des options négociables de Paris ;

MIPS "million d'instructions par seconde"

oulipien (enne) (PL 03), de *ouliipo*.

Cédérom (PL 99), on écrit aussi *C.D.Rom*, amalgame morphologique qui pourrait être ponctuel, de siglaison (*C.D* [compact disc]+ acronyme (Rome [read only memory])) qui signifie " disque compact à mémoire morte".

Sur les dix acronymes du corpus¹ : *Lav* (PL 88)², *iso* (PL 89), *Awacs*(PL 90), *C.D.Rom* (PL 90), réapparaît dans sa forme acronymique totale "cédérom" en 99; *monep* (PL 93) ; *M.I.P.S* (PL 95) ; *zec*, *pacs* (PL 00), *WAP* (PL 02) ; *Lidar* (PL 03), figurent cinq anglicismes: *iso*(international organization of standardization) *awacs*, *C.D.Rom*, *Wap* et *Lidar*.

Le français s'ouvre à ce mode de formation, la morphologie s'y prête bien et correctement; seul, peut-être, le souci de transparence temporise l'engouement et freine la précipitation qui se dessine et qu'enregistre la troncation...

Quant à la présence des acronymes anglais, plutôt anglo-américains, ils appartiennent au vocabulaire technique, dominé aujourd'hui par l'anglais, soutenu, bien entendu, par la technologie américaine.

L'acronyme et le sigle avec le mot-valise partagent plus d'une particularité avec le composé³ face auquel ils représentent une réaction parce que ce dernier

¹ On peut remarquer qu'il y a des acronymes potentiels, sigles prédisposés à être lus comme un acronyme, le cas de : *azt* (PL91), *fv* (PL92), *dat* (PL93).

² N'a pas été retenu par le P.L.I. 2005.

³ Voir les propriétés du composé.

est jugé trop long. A ce propos, G. Mounin écrit " une forme lexicale longue dont la fréquence s'accroît est toujours menacée d'abrévement"¹. Le besoin d'écourter va jusqu'à toucher des mots non composés voir *resto* (PL 95), *provoc* (PL 95), *texto* (PL 96).

La troncation est en passe de devenir un phénomène sociolinguistique majeur pour la lexicologie et plus précisément pour la créativité lexicale qui ne touche pas uniquement le vocabulaire savant, composé, mais également le parler des jeunes, le parler familier où il s'avère être une expression sociale voire psycholinguistique.

La siglaison, manifestation linguistique, mode de création lexicale et désir et parfois plaisir d'écourter semble toucher, à des degrés différents, la langue écrite et dans tous les domaines. Paradoxalement, les vocabulaires techniques et scientifiques qui veillent, en permanence, sur leurs terminologies : opérations dénominatives, à allier précision et transparence ne résistent pas non plus à la tentation de siglaison et sont les premiers à l'adopter et à en profiter. La quasi-totalité de l'avalanche des sigles relèvent du vocabulaire technique des domaines de spécialité.

Le sigle est totalement opaque. Il n'est pas arbitraire pour les initiés au courant du lien qu'il y a entre le sigle et le syntagme (ou mot) abrégé, *N.T.S.C* (PL 91), *D.R.H* (PL 96), *I.U.F.M* (PL 97), *S.S.Î.Î* (PL 00)....

Le sigle demeure un mot. Il se présente sous forme nominale, mais peut éventuellement servir de base "apparente" à des dérivés, exemple : *pacser* et *pacsé*, n. et adj. (participial) (PL 03). Le sigle forme des noms propres (noms d'institution) comme des noms communs *V.H.S.*, *ABS*, *J.T*, *DVD*, *O.N.U.*, *O.M.S.*....

Notons que les lettres capitales des sigles sont abréviatives (marques d'abréviation comme le point) et ne constituent pas une marque du nom propre.

¹ G. Mounin, *Dictionnaire de linguistique*.

Enfin, nous remarquons que les termes tronqués et les mots siglés gardent la catégorie et le genre des mots (bases initiales/ mots-thèmes) abrégés, au départ :

Personnel adj → *perso* adv

Textuellement adv → *texto*

Editorial nom. m → *édito* nom

Provocation n.f → *provoc.*n.f

Le terme tronqué et le sigle sont quasi-cryptés. En conséquence, ils n'échappent pas à l'ambiguïté sémantique. Le mot tronqué n'équivaut pas sémantiquement à la forme intégrale du mot. *Provoc* (PL 95) pour *provocation* en plus de sa marque sociolinguistique (familier) pourrait évoluer pour se substituer à *provocatrice*, *provocateur* .

De même si *croco* -crocodile- ne renvoie qu'au *cuir* ; *hyper* - *hyper marché*- sans le contexte, la situation et la complicité de l'interlocuteur restera totalement hermétique, incompréhensible parce que potentiellement vague et polysémique.

Les mots tronqués ou sigles ne sont devenus familiers tels *JT*, *HIV*, *ABS*, *ONG*, *RMI*, *DVD*, que par leur récurrence. Il faut noter, par ailleurs, qu'il y a des mots tronqués qui se sont fortement installés comme tels jusqu'à surprendre quand on rappelle leur nature morphologique première ou d'origine. Beaucoup de personnes ne savent pas que *vélo* est d'abord *vélocipède*, d'autres ne connaissent que la forme *quad* (PL 03) (*pour quadricycle*) ou oublie totalement que *photo* n'est que la forme tronquée de *photographie*.

Pour terminer nous comparons les deux formations par réduction, sigles et acronymes, avec les mots tronqués juste pour vérifier la dynamique et la productivité de chacune d'elles. Les sigles arrivent en tête avec plus de 46 entrées sans les acronymes¹. Ils font tous deux 57 siglaisons. Le constat et le nombre confirment que la réduction des mots composés (formation multimot) n'est ni un caprice ni une manie, mais un besoin. A voir les chiffres, on parlera de nécessité.

¹ 11 entrées, presque de même nature sauf qu'elles présentent l'avantage d'être faciles à prononcer et cela n'est pas, à chaque fois, possible pour tous les sigles comme nous l'avons déjà expliqué.

Chapitre VIII

Réduplication ; apophonie et onomatopée

On regroupe sous ce titre, ces trois concepts ou modes de création lexicale parce qu'ils se recoupent et partagent plusieurs points caractéristiques entre eux :

1) ils se caractérisent par la répétition¹ d'un même phonème, d'une même syllabe² ou d'un mot entier, avec une petite alternance vocalique ou une légère modification du type ; syllabe fermée/syllabe ouverte : *tchatche, dodo, nana, joujou, mémère...*

2) la reduplication se rencontre dans les onomatopées par exemple: *teuf-teuf, ronron*. L'onomatopée se caractérise par le redoublement qu'elle exploite: *toc-toc*³ ou *toc toc* (Jouette .A. l'écrit avec trait d'union. Le *Lexis* l'écrit sans trait d'union pour le bruit, et avec trait d'union pour renvoyer au sens de « peu fou »). La reduplication peut être reprise à l'identique ; *coucou, mimi, gaga, lolo, gogo... loulou...*⁴. Elle est quelquefois apophonique avec changement de voyelles, exemples *tic-tac, cahin-caha, mamie (mamy, mammy)* [mami].

3) le redoublement exprime l'hypocoristique. L'hypocoristique prend, parfois, forme dans une reduplication : *papa, bobo, chienchien...*

¹ Bien entendu, toutes les onomatopées ne reposent pas sur la répétition, *boum* (interj. ; nm « bruit sourd causé par une chute, implosion » ; *chut*, « interj »).

² Nous rappelons que J. Thièle préfère parler de segment au lieu de syllabe parce que « les syllabes n'existent pas toujours comme mot simple : *bébé, bonbon, blabla* » cf. J. Thièle op.cit., p.107.

³ L'orthographe du mot redoublé ou de l'onomatopée n'est ni stable ni uniforme. Les éléments repris peuvent être soudés *ronron*, liés par un trait d'union *teuf-teuf* ou séparés ; *tic tac*. Toutefois le mot s'écrit avec deux orthographes, avec / sans trait d'union, *flic-flac/flic flac* ; *frou-frou/frou frou*. Voir D.L.F *Lexis* et Toute l'orthographe pratique T.O.P. op.cit., pp.277-461.

⁴ Le langage familier se caractérise par un certain relâchement vis à vis de la norme et des règles de grammaire. Le mot est alors employé avec différentes acceptions dont quelques unes s'imposent et que les dicos récupèrent, nous citons : *mimi, bibi, et loulou* ; admis comme familiers et redoublés, et renvoient respectivement à :

1- « chat » -enfantin- ; « caresse »- hypocoristique - ; s'emploie comme adj dans le sens de « mignon » ;

2- « chapeau de femme » -fam-, synonyme de « moi » -pop- *c'est à bibi "c'est à moi"* ;

3- le *Lexis* donne *loulou* « loup » de *loup*, et *loulou, louloute, de loulou*, évolution continue et en série de *loup* du lat *lupus*.

La réduplication (ou redoublement) du « bas lat. *reduplicatio*, du class., *duplus*, double ; V.1370 »¹, malgré les apparences morphologiques, précisément, structurelles n'est pas un composé. La composition -mode de formation lexicale- constitue une construction qui ne repose pas sur la reprise successive d'un mot. C'est la répétition d'une seule syllabe, d'un mot. On parle même de triplication. La répétition, peut être double et de temps en temps triple, *blabla* ou *blablabla...* . D'un côté, la répétition comme procédé semble propre au langage familier de par son recours à l'onomatopée, à l'hypocoristique ; de l'autre, avec ses valeurs expressives, elle relève de la rhétorique.

La répétition constitue une figure de style notamment par l'apophonie (de apophone créé par M. Bréal selon M. Pougeoise)² grâce à laquelle s'expriment subtilité et élégance ou ironie et véhémence et où cette figure se confond avec plusieurs autres figures rhétoriques qui lui sont apparentées ; épizeux, anaphore, épanalepse, conduplication, palilogie...³

Le français n'est pas la seule langue à connaître la réduplication. Pour Béchade H. c'est une formation « extrêmement répandue dans l'ensemble des langues du monde »⁴. Le français partage dans l'ordre, avec l'italien, l'espagnol, l'anglais et l'allemand la même réduplication onomatopéique avec de très simples et légères nuances (variations) phonétiques pour un même mot : *coucou* (fr) *cucu*, *cuculo* (it), *cucu* (esp) *cuckoo* [kuku] (ang) et *kuckuck* [kukuk](all)⁵.

¹ Cf. le D.L.F *Lexis*.

² J.F. Sablayrolles le situe en 1842 et ne l'attribue pas à M. Bréal ; selon le DLF, *Lexis*, il date de 1877.

³ Nous ne définissons pas ces concepts (figures) qui relèvent beaucoup plus de la rhétorique, nous nous contentons simplement de les illustrer, et donnons des exemples tout en signalant la difficulté de les distinguer les uns des autres.

Epizeux : "descendez, descendez, lamentables victimes, /descendez le chemin de l'enfer éternel." cf. M. Pougeoise (2001), p.124.

Anaphore : "j'ai vu lever le jour, j'ai vu lever le soir ; j'ai vu grêler, tonner, éclairer et pleuvoir". "l'Homme est une toute petite chose, une toute petite chose vraiment". Ling- " elles ne savent pas qu'un jour elles se faneront, les roses ". " et rose elle a vécu ce que vivent les roses " malherbe – les trois exemples sont empruntées à Pougeoise .

Conduplication : « la mer, la mer toujours recommencée » Paul Valéry.

Palilogie : " waterloo! Waterloo!waterloo! morne pleine" V. Hugo Les Châtiments, "l'expiation".

⁴ H. Bechad, op.cit., p.96.

⁵ Voir Dictionnaire : français-allemand, allemand-français/français anglais, anglais-français/fr-it, it-fr/fr-esp, esp-fr. Pierre Grappin col.saturne éd. Larousse 1983.

L'arabe (algérien) partage (sans évocation d'aucune filiation) après interversion de phonèmes, l'expression d'un autre mot: [RɛmRɛm] avec le français *murmure* et avec le berbère – variante kabyle [fɛrfɛr] « s'envoler ».

Nous répartissons les redoublements, apophonie et onomatopée, néologiques du corpus par réduplication simple¹ et réduplication partielle.

1- Réduplications simples (à l'identique)

Ce type de réduplication résulte d'une suite de deux syllabes reprises intégralement, de syllabes clonées :

doudou (PL 89), « n.f antilles.fam.jeune femme aimée »².

Neuneu (PL 99) « niais, bêtifiant, gogo » nature gram. Double : nom et adjectif.

Bliblis (PL 02) nm pluriel- Algérie « poichiche grillé », forme francisée (français d'Algérie) du mot arabe (dialectal) blabi [blabi]

2- Réduplication partielle.

Elle se termine, à la différence de la réduplication simple par une syllabe (la 2^e, la finale) fermée.

Nénette (PL 90) « jeune fille »

Nous nous sommes permis de retenir *jojoba* (PL 94) et *matoutou* ou *matété* (PL03) entre les redoublements partiels, parce qu'ils contiennent chacun une syllabe répétée, plus une autre (3^e syllabe) mobile : en situation initiale ou finale.

3- Apophonies (néologismes apophoniques)

Tchatche : (PL 89), le P.L.I. le donne d'origine hispanique « bagout »

Cookie (PL 92) [kuki] mot anglo-américain du néerlandais *Koekjes*, polysémique « gâteau », + " en informatique ; « petit bloc de données transmis un par un site web, à l'insu de l'utilisateur du système informatique »... "

Hip-Hop (PL 97).

Popah (PL 01) « européen, blanc, étranger » mot polynésien. Nous l'avons retenu comme apophone, parce que phonétiquement, pour un français, la lettre *h* ne se prononce pas en français.

¹ Pour la définition des réduplications simples, partielles et apophonie, voir supra, p.108.

² Cf. P.L.I. 2005.

4- Formations onomatopéiques :

Pour ce qui est des onomatopées, créations lexicales, d'origine onomatopéique, nous n'avons retenu que trois unités deux verbes : *piapiater* (PL 99), *biper* (PL95) et un nom *tchathe*¹ (PL 89) qui figure également parmi les formations apophoniques.

Tableau des reduplications, apophones et onomatopées

année de parution	reduplication		apophonie	onomatopée (+ dérivé onomatopéique)
	red. simple	red. partielle		
88				
89	doudou		tchathe	tchathe biper
90		nénette		
91				
92			cookie [kuki]	
93				
94		jojoba		
95				
96				
97			hip-hop	
99	neuneu			
00				
01			popah [papa]	
02	biblis			
03		matoutou		

¹ Emprunté à l'espagnol selon Larousse, P.L.I. 2005, le vocable se rencontre depuis les années 60/70 dans l'A.D.A. (arabe dialectal algérien) avec le même sens et le même phonétisme.

En guise de constat, nous retenons que ce mode de formation lexicale n'est pas très fécond. Sa productivité forte modeste s'explique sûrement par son appartenance au langage familier. La réduplication onomatopéique et l'onomatopée ne sont opérationnelles que dans les milieux populaires ; en famille et entre proches ou intimes...

Ce n'est pas le cas des vocabulaires technique et scientifique, où la langue est dirigée et où les vocabulaires sont rationnellement établis, et réputés aussi rigoureux que les domaines qui leur ont donné jour.

Le caractère morphologique familier, trop libre, quasi informel dissuade usagers-créateurs et dictionnaires, entre autres, de langue qui se veulent très sérieux.

Si la siglaison et l'acronyme exploitent les possibilités que leur offre la seconde articulation du langage ; l'onomatopée et la réduplication onomatopéique – expression primitive ou quasi primitive – transposent avec une fidélité, plus au moins, relative la nature (imitation de la nature). Fortes de leur expressivité phonique suggestive, dès qu'installées, elles deviennent opérantes et n'hésitent pas à se greffer des affixes et à générer des dérivés, à base lexicale « contestable »¹ garants de leur notoriété et de leur réussite.

¹ Exemples : *piapiater* (PL99), *biper* (PL95)

Conclusion Générale

Pour finir, nous tenterons, en guise de conclusion de récapituler et de rappeler à la fois, les éléments de réponses que nous avons trouvés et donnés à certaines de nos questions du commencement.

Contrairement aux idées reçues et face aux tergiversations à l'égard des néologismes, la néologie non excessive et les néologismes utiles, non capricieux demeurent et doivent être conçus comme une expression intelligente de la langue, qui par essence, refuse de mourir. Les sciences et les techniques évoluent, les moeurs changent ; la langue suit.

La néologie s'inscrit donc, dans un processus d'enrichissement, dans une dynamique de changement et d'adaptation nécessaires et inéluctables sous peine de sclérose, éventuellement fatale.

La néologie est fondamentalement une activité discursive plutôt communicationnelle. On a besoin d'un mot : on l'invente, on le crée. Les néologismes font partie du lot quotidien des parlants, écoutants, écrivains, écrivains, lecteurs... Tous les néologismes ne sont pas viables. Les néologismes naissent souvent dans le discours. Le langage les enfante, mais c'est la langue qui les adopte.

Néologie et néologisme révèlent, en premier, le génie d'une langue à savoir la souplesse de son système morpho-syntaxico-phonétique, son ouverture sur les autres langues et surtout son fonctionnement.

Exploitant, généralement, le matériau linguistique de la langue, le mot innovateur désigne, précise, nuance, etc.

Il répond à un besoin toujours multiple pragmatique autant que ludique et expressif. Il peut être également porteur d'une expression sociale et d'une appartenance géo-éthnique, le cas des mots étrangers, le cas des mots régiolectes et des mots verlanisants qui ne renvoient pas spécialement à un nouveau référent, mais déclinent une identité, un statut social, une nouvelle conception.

La créativité néologisante s'est remarquablement accrue et accentuée ces dernières décennies.

Le français semble se porter bien. Il crée et emprunte des mots, innove, détourne.

Le français continue à se régénérer (et à « s'auto-générer ») par des règles morpho-phonosyntaxiques qui le constituent et selon des modes de formation de mots qu'il connaît ou qu'il a adopté dans le respect de sa grammaire – au sens général du terme, c'est-à-dire, les principes d'organisation de la langue - en vue de répondre à des besoins auxquels il fait face au quotidien.

Il y a rénovation, mais lexicale, essentiellement lexicale. Il y a certes de nouvelles unités et de nouvelles extensions de sens d'anciens mots, mais côté mode de procédé de formation de mots, il n'en est presque rien. Les néologismes du *Petit Larousse Illustré* relèvent de la morphologie habituelle (dérivation, composition) connue jusque là y compris les mots-valises, les sigles et les acronymes. Ce sont des procédés actifs ou réactivés et plus au moins nouveaux que le français adapte nécessairement à son système linguistique.

Seuls certains rajouts néologiques rarissimes feraient exception et constituent des cas isolés, des hapax.

Nous citons:

- l'apparition de certains affixes, le suffixe –tique (*bureautique*), le morphème *cyber*.
- *Mp3*, *C.A.C.40*, *euro-st0xx50*, formations hybrides et différemment réparties supra.
- Il n'est pas toujours permis de croire qu'il s'agit d'un effet de mode parasite qui serait ravageur et où l'on jargonne à volonté et par pédantisme. Les néologismes ne sont pas inutiles et ne constituent pas d'emblée une vulgaire logomachie ou un caprice d'expressivité fugace et snobinarde.
- Les néologismes (auxquels sont assimilés les néonymes de G. Rondeau) dans toutes leurs différences typologiques sont d'une manière ou d'une autre,

l'expression d'une vitalité linguistique. Ils fertilisent et fécondent la langue en richesses : polysémie, antonymie, et la soutiennent, la consolident comme moyen de communication.

La dérivation est le procédé le plus régulier et le plus productif dans la néologie du français si l'on s'en remet au corpus du *Petit Larousse Illustré* parce qu'elle allie économie et motivation morphologique.

La préfixation et la suffixation sont la principale source de création lexicale dont dispose le français. Elle s'avère inépuisable, fiable : précise et, surtout, transparente.

La créativité lexicale semble avoir trouvé son expression la plus juste jusqu'alors dans les préfixations et suffixations.

La composition demeure la deuxième force de renouvellement lexical. Le domaine d'action et de prédilection des composés, notamment, les recomposés classiques et modernes n'a pas changé. Les milieux savants et techniques, de tous les moyens ou mode de formation de mots dont se sert le français préfèrent la composition savante comme l'appelait la grammaire traditionnelle, pour leurs taxonomies et leurs terminologies.

L'hégémonie nominale (des noms) par rapport aux autres catégories grammaticales (parties du discours), adjectifs, verbes, adverbes, interjections (une seule interjection dans tout le corpus, *bingo* (PL 01) confirme et consolide l'apanage de la néologie : elle est avant tout une activité répondant à un besoin onomasiologique. Voir les composés et les sigles où le substantif règne seul et sans partage. Le recours à l'adjectif trouvera réponse dans le caractère pragmatique et formel du néologisme. L'adjectivation, vu son essence grammaticale rejoint la dénomination. Elle décrit, mais aussi détermine, présente et indique à l'instar du nom.

La première conjugaison des verbes du premier groupe « a le monopole » de la création lexicale verbale. Cette exclusivité traduit clairement une tendance naturelle du langage (enclin à la facilité) et annonce un système linguistique

économique emboîtant le pas au progrès et aux changements fulgurants et répondant aux besoins des locuteurs et aux critères néologiques à savoir précision, transparence, maniabilité et facilité à l'oral comme à l'écrit, au moindre coût. L'adjectivité (usage des adjectifs) remplace le système prépositionnel (groupe prépositionnel) et la première conjugaison supplante les autres conjugaisons, plus irrégulières, respectivement, relativement embarrassante et indomptable.

La prédominance du vocabulaire scientifique et technique caractérise la néologie française comme, sûrement, les néologies des autres langues. Il faut bien suivre les changements qui s'opèrent dans la société et dans le monde. Il faut bien trouver ou donner des noms à toutes les inventions et à toutes les découvertes. Après tout, les mots sont créés pour désigner, indiquer, décrire et dire leur entourage et tout ce qu'il contient.

Les progrès qui caractérisent notre époque n'épargnent pas la langue. Cette activité néologique vertigineuse qui semble précipitée, est une suite logique. La langue est condamnée à subir et à suivre; alors une néologie variée s'active. Le lexique se développe et des néologismes que l'on ne doit plus justifier, s'installent avec force et en grand nombre. Ainsi, tous seront convaincus que néologie et néologisme, à la fois, constituent une réponse parallèle logique et attendue à des mutations toujours en cours.

La création lexicale n'est pas fortuite. Elle obéit à la grammaire: ensemble de règles linguistiques prérequis. En conséquence, une approche objective du phénomène néologique est possible et peut donner naissance à une nouvelle réflexion scientifique qui pourrait s'ériger en une discipline autonome, la néologie.

Bibliographie

- Corpus du travail

1. Envois par les éditions Larousse des nouvelles entrées du dictionnaire *le Petit Larousse Illustré*, parutions 1988, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 99, 2000, 01, 02 et 03

- Bibliographie de référence

1. Adda (Rosine), Bastuji (Jacqueline) et alii, *Néologie et lexicologie*, Paris, Librairie Larousse, 1979.
2. Apotheloz (Denis), *La Construction du lexique français: principe de morphologie dérivationnelle*, édition. Ophrys, 2002.
3. Bacry (Patrick), *Les Figures de style*, col., "sujets", éd. Belin 1992.
4. Baylon (Christian). FABRE (Paul), *La sémantique*, Paris, édition Nathan, 1978.
5. Baylon (Christian) Mignot (xavier), *Initiation à la sémantique du langage*, éd. Nathan, Paris.
6. Béchade (Hervé), *Phonétique et morphologie du Français moderne et contemporain*, 1^{ère} édition PUF, 1992.
7. Bénac (Henri), *Guide de l'expression écrite*, Hachette, 1976.
8. Benveniste (Emile), *Problèmes de linguistique générale*, Paris, Gallimard, 1974.
9. Brachet (A.). Dussouchet (J.), *Nouveau cours de grammaire française (cours supérieur)*, Paris, 11^{ème} édition Hachette, 1901.
10. Bréal (Michel), *Essai de sémantique: (sciences des significations)*, 1983.
11. Bruneau (Charles). Brunot (F.), *Précis de grammaire historique de la langue française*, Paris, Masson et Cie, 1969.
12. Chaker (Salem), *Introduction à la sémantique*, O.P.U, Alger
13. Charaudeau (P.), *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette. 1992, Collection Hachette éducation.

14. Chériguen (Foudil), *Les mots des uns, les mots des autres*, Alger, édition, Casbah, 2002.
15. Charrière (P.), *Parlez-vous branché ?* Le Bureau des études linguistiques et culturelles, 1993.
16. Corbin (Danielle), *Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique*, vol.1, édition, Max Niemeyer verlag, Tübingen 1987.
17. Darmsteter (Arsene), *Cours de grammaire historique de la langue française*, Librairie Delagrave, Paris, 1925.
18. Dautat (Albert), *La vie du langage*, Paris, Librairie ARMAND COLIN, 1911.
19. Debyser (Francis). Care (J.M), *Jeu, langage, créativité*, Paris, Hachette, Collection F.D.M., BELC, 1991.
20. Galichet (Georges), *la langue française*, Paris, Que sais-je? éd. PUF., 1964.
21. Garmadi (Juliette), *La Sociolinguistique*, Paris, édition. PUF., 1981.
22. Gaudin (François) et Guespin (Louis), *Initiation à la lexicologie française (De la néologie aux dictionnaires)*, Bruxelles, édition Duculot, 2000.
23. Giovanni (Adamo) et Della Valle (Valeria), *Che fine fanno i neologismi?*, A cento anni dalla pubblicazione del dizionario moderno di Al Panzani, Leo.s.olschki editore, 2006.
24. Grevisse (Maurice), *Le Bon usage*, Paris, 11^{ème} édition Duculot, 1980.
25. Gross (Gaston), *Les expressions figées en français*, Paris, édition Ophrys, 1996.
26. Guilbert (Louis), *la créativité lexicale*, Paris, Librairie Larousse, 1975.
27. Guiraud (Pierre), *La sémantique*, Paris, Que sais-je ? PUF, 1972
28. Guiraud (Pierre), *Locutions françaises*, Paris, Que sais-je? PUF, 1973.
29. Hamon (Albert), *Grammaire : guide pratique*, Paris, édition Hachette, Collection Hachette éducation, 1993.
30. Hamon (Albert), *Les mots du français*, Paris, Hachette 1992.

31. Huot (Hélène), *Morphologie (forme et sens des mots du français)*, VUEF, Armand Colin, 2001.
32. Cellard (J), *La vie du langage. Chroniques 1971-1975*, Le Monde
33. Ledent (Roger), *Comprendre la sémantique*, Verviers (Belgique), édition Marabout, 1974.
34. Lehmann (Alise). Martin-Berthet (F.), *Introduction à la lexicologie, sémantique et morphologie*, 1^{ère} édition, Paris Edition Dunod 1992.
35. Martinet (André), *Eléments de linguistique générale*, Paris, 4^{ème} édition, Librairie Armand Colin 1969, Collection U2.
36. Martinet (André), *Syntaxe générale*, Paris, édition Armand Colin, Collection U, 1985.
37. Mitterrand (Henri), *Les mots français*, Paris, 4^{ème} édition, Collection Que sais-je ? PUF 1972.
38. Mortureux (Marie-françoise), *La lexicologie entre langue et discours*, édition Sedes, 1997.
39. Niklas-Salminen (Aino), *La lexicologie*, Paris, édition Armand Colin, 1997.
40. Nyckess (vincent), *La Sémantique*, Paris, édition Belin, col."sujets", 1998.
41. Picoche (Jacqueline), *Précis de lexicologie française*, Paris, édition Nathan, Collection Nathan Université, 1980.
42. Reboul (Olivier), *Langage et idéologie*, Paris, P.U.F., 1980.
43. Rey (Alain), *Le lexique images et modèles*, Paris, Edition Armand Colin 1977.
44. Riegel (Martin) et alii, *Grammaire méthodique du français*, Paris, édition Puf, 1994.
45. Robins (H.), *La linguistique : une introduction*, édition Armand Colin, Collection linguistique, 1973.
46. Sablayrolles (Jean-françois), *La néologie en français contemporain*, Paris, édition H. Champion, 2000.

47. Saussure (Ferdinand de), *Cours de linguistique général*, Paris, Payot, nouvelle édition, 1988.
48. Thièle (Johannes), *La formation des mots en français moderne*, traduction de André Clas, Québec, les presses de l'université de Montréal, 1987.
49. Vendryes (Joseph), *Le langage* (Introduction linguistique à l'histoire), Paris, édition Albin Michel, 1968.
50. Wagner R.L., *Essais de linguistique française*, édition Nathan. Poitiers 1980.

- Dictionnaires et Encyclopédies

1. Charaudeau (Patrick), Maingueneau (Dominique), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris le Seuil, 2004.
2. Dauzat (Albert), Dubois (Jean), Mitterand (Henri), (direction) *Nouveau dictionnaire étymologique*, Paris, éditions Larousse, 1971.
3. *Dictionnaire de langue française*, Paris, Encyclopédies-Bordas, 1998.
4. Dubois (Claude), (direction), *Dictionnaire en 1 volume*, Paris, éditions Larousse, 1987.
5. Dubois (Claude), (direction), Paris, *Nouveau Larousse*, 1978
6. Dubois (Jean), (direction), *Dictionnaire de la langue française, Lexis*, librairie Larousse. Paris 1989.
7. Dubois (Jean), (direction), *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, librairie Larousse, 1994.
8. Favrod (C. H.), (direction), *La linguistique*. Paris, EDMA, 1978.
9. Gagner (C.), *Tout sur tout. Petit dictionnaire de l'insolite et du sourire*, Paris, éditions France loisirs, 1986.
10. Grevisse (Maurice), *Le bon usage*, Paris, édition Duculot, 1980.
11. Guilbert (Louis), (direction), *Grand Larousse de la langue française; 7 Vol (GLLF)*, Paris, Larousse 1971.
12. *Hachette dictionnaire de français*, Paris 1995

11. *Histoire sainte, Encyclopédie par l'image*, Hachette 1928.
12. *Syntagmes 3. Annales littéraires de Besançon. Les Belles Lettres*, Paris 1984.

Adresse sur le Web

[http://monsu.desideriofree.fr/curiosités/les mots valises](http://monsu.desideriofree.fr/curiosités/les_mots_valises)

T.L.F., Atilf (Inalf)

Neologica, n°1, LDI, Université Paris XII – CNRS, dir. J. Humbley, J.-F. Sablayrolles. 2007.



Annexes

1. Corpus: néologismes du P.L.I. parutions de 1988 à 2003.
2. Modèles fondamentaux des bases lexicologiques en français moderne (J. Thièle, pp.32 et 33).

Résumé

Les changements socio- économiques et culturels qui se sont produits ces dernières décennies ont eu pour pendant linguistique une activité néologique intense. *Néologie et néologismes de forme dans le dictionnaire le Petit Larousse Illustré* est une étude de la néologie (processus) et une analyse des néologismes (résultante) du corpus de plus de 1600 entrées retenues par le Larousse. Dans ce travail divisé en deux parties, il est question d'une contribution à une étude essentiellement morphologique complétée par une approche sémantique du lexique français.

La néologie et le néologisme révèlent le génie d'une langue à savoir la souplesse de son système morphosyntaxique. Le français continue à se régénérer dans le respect de sa grammaire.

La création néologique n'est pas fortuite. Elle obéit à une grammaire pré-requise. C'est pourquoi une étude objective du phénomène néologique a été possible et peut donner lieu à une nouvelle réflexion objective qui pourrait s'ériger en une discipline nouvelle: la néologie.

خلاصة:

إن التغييرات الاقتصادية و الإجتماعية و الثقافية في العقود الأخيرة كان أثرها على اللغة، نشاط نيولوجي (ابتكار و توليد ألفاظ جديدة) كبير. هذه الأطروحة *Néologie et néologismes de forme dans le dictionnaire le Petit Larousse Illustré* تدور حول دراسة النيولوجيا (كنشاط إحدائي) و تحليل الكلمات الجديدة (كنتيجة) من أصل أكثر من 1600 لفظة جديدة سجلها *le Larousse*.

يعتبر هذا العمل المنقسم إلى جزئين محاولة دراسة بالأساس مورفولوجية (شكل و تشكل الكلمات) الالفاظ الجديدة للمدونة (corpus) تتبعها و تساندها مقارنة خاصة بالدلالة في المعجم الفرنسي. تتجلى عبقرية اللغة و مدى مرونتها و مرونة نظامها اللغوي من خلال كثافة نشاطها التوليدي، النيولوجي و وفرة الكلمات التجديدية بها. مازالت الفرنسية تتجدد مع احترام قواعدها اللغوية.

الإبتكار النيولوجي ليس عشوائي بل يخضع لقواعد لغوية مكتسبة. لهذا تبقى دراسة ظاهرة التجديد و التوليد اللفظي، بنظرة موضوعية، ممكنة جدا و باستطاعتها بعث طرح موضوعي جديد يكون بمثابة اختصاص جديد: النيولوجيا.